



**HAL**  
open science

# La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie 1870-1914

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie 1870-1914. Hachette; Hachette, 2004, 9782012356641. halshs-03156819

**HAL Id: halshs-03156819**

**<https://shs.hal.science/halshs-03156819>**

Submitted on 28 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**NB : Ce fichier correspond au tapuscrit préparatoire à l'édition définitive. Toute citation doit se référer au livre paru chez Hachette et non à ce présent texte.**

**LAURENT DORNEL**

**LA FRANCE HOSTILE**  
**Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)**

**HACHETTE**  
**Littératures**

*Pour Isabelle*

## **Remerciements**

Je tiens à exprimer ma gratitude à Philippe Boutry, Frédéric Chauvaud, et Yannick Marec pour la lecture critique qu'ils firent de ce qui fut d'abord une thèse de doctorat. L'amitié et les encouragements de Jean-Claude Caron m'ont été d'un grand secours. Ce travail doit beaucoup à Gérard Noiriél, auprès de qui j'ai appris peu à peu les rudiments du métier d'historien. Je remercie, enfin, Jean-Claude Lescure qui a d'emblée accueilli ce livre dans sa collection et dont les conseils ont été précieux.

Que Flora, Rémi et Isabelle me pardonnent tout le temps que je leur ai volé...

## INTRODUCTION

### LA XENOPHOBIE : OBJET D'HISTOIRE ?

*« Quant aux barbares, il n'est nul besoin que nous les attendions aux portes. Ils sont toujours déjà là »<sup>1</sup>.*

« Ah, il en rappiquait des Belges : des deux cents, des cinq cents en huit jours, des nuées, quoi ! Et puis, ils se fichaient de nous quand on partait pour les treize jours, les vingt-huit jours, obligés de laisser femme et enfants se débrouiller avec la petite subvention de la compagnie. Sans compter que pas mal de réservistes avaient des Belges en pension chez eux, des garçons. Ils avaient raison de se méfier, des fois. En treize jours, il s'en passe, des choses ! Voilà que, le 14 août dernier (c'était la paye), une bande de ces Belges se met à courir les estaminets de Liévin. Naturellement, on s'est cogné. Et puis, le lendemain (c'était le 15 août, grande fête : on boit pas mal, n'est-ce pas ?) les batailles ont continué. De Liévin, le remue-ménage a gagné Lens ; on a cassé les carreaux des Belges, on leur a jeté de la boue, abîmé leurs portes, et puis, quand la police est arrivée et qu'on a condamné les amis à des deux, trois mois, les petits galibots ont pris leur place. Ils allumaient des bottes de foin sous les fenêtres ébréchées, ils enfumaient les Belges comme des lapins. Alors, leurs délégués sont venus ; ils ont causé avec Basly et Lamendin, et ils ont déclaré à leurs compatriotes que les compagnies les avaient fait venir pour nuire à leurs frères français, que ce qu'ils pouvaient faire de mieux, c'était de s'en aller. Ils n'avaient pas attendu ça. Ils partaient plus vite qu'ils n'étaient venus ; la gare de Lens était si pleine de leurs effets qu'on ne savait plus où les mettre ! Ah, c'était drôle, cette débandade, c'était comique ! Seulement, il y en a eu pas mal qui se sont sauvés qu'on aurait mieux voulu qu'ils restent : vous savez, ceux qui avaient des dettes ! Ils ont profité de l'histoire pour déménager à la cloche de bois ».

Ainsi un délégué mineur résume-t-il les graves événements qui, en 1892, ont opposé ouvriers belges et français dans le bassin minier de Lens pendant près d'un mois et demi. C'est du moins ce qu'assure le correspondant du *Temps*<sup>2</sup>, le grand quotidien de l'époque, porte-parole des intérêts du patronat et de la bourgeoisie libérale. La familiarité convenue d'un style qui prétend imiter le parler populaire permet de douter de l'authenticité du témoignage et, au-delà, de poser la question de la restitution de la parole ouvrière. Plus globalement, cela renvoie aux problèmes que l'historien doit affronter dès lors qu'il s'interroge sur le monde ouvrier. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore, la perception de ce dernier est largement tributaire du regard bourgeois ; le temps n'est pas encore à l'affirmation décomplexée d'une culture ouvrière... Malgré tout, ce témoignage est assez fidèle à la réalité historique. Pendant des semaines, les mineurs français s'en sont pris violemment aux mineurs belges, dont ils exigeaient périodiquement le renvoi sous prétexte qu'ils formaient une concurrence déloyale : aux étrangers, les Français reprochaient d'accepter des salaires inférieurs, d'occuper des postes de travail alors que des Français étaient au chômage<sup>3</sup>, d'échapper au service militaire et aux périodes d'exercice, et de menacer la paix des ménages par leur concupiscence... Armés de barres de fer, de couteaux voire d'armes à feu, ils ont fait régner la terreur dans les corons le jour comme la nuit. Ils ont saccagé ou détruit des auberges, brisé les portes et les fenêtres des maisons habitées par des Belges. « Tambours et clairon en tête », drapeau tricolore fièrement exhibé, des manifestations rassemblant plusieurs centaines d'ouvriers criant « À bas les Belges ! » ont parcouru le bassin minier ; parti de Liévin et Lens, le mouvement a gagné les autres puits : Wingles, Courrières, Hénin, Drocourt, Ostricourt, Oignies, Libercourt et Ostricourt à l'Est, mais aussi le bassin de Béthune, à l'Ouest. Les jours de paye et de fête<sup>4</sup>, qui remplissent plus qu'à l'habitude les estaminets, ont vu des débordements plus violents. Et lorsque les hommes ont paru s'être calmés, les femmes, « toujours animées de profonds sentiments d'hostilité »<sup>5</sup>, ont pris le relais, et les galibots — des garçons employés dans les mines — ont remplacé leurs aînés. Des grèves ont paralysé l'activité charbonnière : à la fosse n° 3 de Lens, deux cent cinquante des quatre cents mineurs cessent le travail le dimanche 21 août ; le surlendemain, cinq cents des six cents ouvriers de la fosse n° 8, celle de Lens, font de même. Des réunions organisées par des dirigeants du mouvement ouvrier, en particulier

Florent Évrard (secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais) et Émile Basly (député socialiste de l'arrondissement de Béthune-Lens-Carvin depuis février 1891 et lui-même ancien mineur) rassemblent trois cent cinquante personnes le 23 août ; le 25 au soir, ils sont deux mille à Liévin pour les écouter, et encore mille cinq cents le 10 septembre. Des délégués sont choisis pour aller porter les revendications aux patrons des compagnies houillères. S'ils tentent de calmer les ouvriers, les responsables syndicaux et politiques n'en légitiment pas moins leurs exigences. Basly, à plusieurs reprises, attaque les compagnies houillères de Lens et Liévin « qui embauchent de préférence les mineurs belges et congédient ou refusent d'employer les Français » et manquent ainsi « à leur devoir envers la patrie française » ; le 23 août, devant quatre cents grévistes, il prend l'engagement de porter la question à la Chambre des Députés et de s'efforcer « de faire protéger les travailleurs français par ceux qui détiennent des monopoles concédés par l'État ». Il tient parole lors de la séance du 27 octobre, et contribue de la sorte à faire de la question de la main-d'œuvre étrangère un véritable enjeu national<sup>6</sup>. Les désordres furent réprimés, et soixante-cinq mineurs condamnés à des peines variant de un à six mois de prison. Mais le mal était fait : des troubles francophobes eurent lieu dans la région de Mons, d'où étaient originaires nombre de mineurs belges établis dans le bassin lensois, occasionnant des tensions entre les deux gouvernements. Surtout, malgré l'action concertée des représentants syndicaux français et de ceux de la Fédération des mineurs belges, près d'un millier d'ouvriers belges accompagnés de leurs familles décidèrent de fuir le Pas-de-Calais<sup>7</sup>.

Ces faits ne sont pas isolés : mais qui sait aujourd'hui que, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers français s'en sont pris collectivement et violemment aux travailleurs étrangers, l'hostilité atteignant son comble pendant les années 1880-1890 ? Certes, l'histoire politique et l'histoire des idées se sont intéressées à la xénophobie, au racisme, à l'antisémitisme, et plus généralement au nationalisme ; mais elles ont privilégié l'étude des *discours*. Or ces derniers ne trouvent leur pleine signification que s'ils sont reliés aux *pratiques sociales* qui les déterminent très largement. L'histoire de la xénophobie passe donc avant tout par celle des pratiques xénophobes, pour l'essentiel occultées de la mémoire nationale<sup>8</sup>. Le propos de ce livre est double : montrer que *l'étranger*, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, devient

un enjeu politique lié en grande partie à l'installation et à l'enracinement de la République ; comprendre ensuite comment et pourquoi la xénophobie se structure comme système à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette entreprise historique est aussi une forme de réponse au défi que constitue le retour en force des discours xénophobes et nationalistes sur la scène politique française depuis une vingtaine d'années<sup>9</sup>. Elle vise à en comprendre les origines historiques, non à justifier des comportements et des outrances verbales à l'évidence condamnables.

### ***Xénophobie : brève histoire du mot***

Le terme « xénophobe » apparaît sans doute en 1903, peu de temps après que le phénomène de rejet des étrangers a atteint son paroxysme, confirmant que le langage est aussi un construit social. À l'origine, le terme signifie « hostile aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger », et a pour synonyme « chauvin »<sup>10</sup>. Il aurait été forgé par Anatole France au moment de l'affaire Dreyfus<sup>11</sup>, autrement dit lors d'un moment de très forte exacerbation de l'identité nationale. Dans l'édition de 1932, le *Dictionnaire de l'Académie Française* donne pour xénophobe la définition suivante : « qui est hostile aux étrangers, aux importations étrangères » ; la xénophobie désigne « l'état d'esprit, le sentiment de celui qui est xénophobe ». Le terme est construit à partir de la racine grecque *xenos*, « hôte », « lié par des relations réciproques d'accueil, appuyées par des dons ; le mot peut se dire à la fois de celui qui reçoit et de celui qui est reçu, d'où le sens d'étranger »<sup>12</sup>. L'Autre, c'est donc l'étranger, mais avant tout l'étranger proche, celui que l'on peut rencontrer, celui avec qui une relation peut s'établir. Dans leurs significations premières, xénophobe et xénophobie renvoient non seulement au chauvinisme, c'est-à-dire aussi au nationalisme ou au patriotisme, mais encore au protectionnisme. Les définitions des dictionnaires font émerger une composante politique (en évoquant les étrangers, on entre dans la distinction national / non-national, éminemment politique) et une dimension économique (le protectionnisme est l'une des manifestations de la xénophobie). La xénophobie, étymologiquement, est un ensemble d'attitudes et de comportements — individuels et collectifs — hostiles à l'étranger. Elle se manifeste par le préjugé<sup>13</sup>, par des réactions de rejet et de suspicion, de discrimination et de stigmatisation ; elle peut aller du simple ressentiment à la haine. Elle

se traduit parfois par la négation ou la survalorisation (ce qui revient au même) du corps de l'étranger, qui s'expriment par le refus du métissage, par la crainte de la dégénérescence, par la répulsion physique, etc.

Toutefois, la xénophobie inclut un rapport ambivalent à l'étranger dont anthropologues, ethnologues ou encore psychologues nous disent qu'il est essentiel à la formation de soi comme individu et comme groupe<sup>14</sup>. Comme le rappelle Danièle Lochak, « toute communauté est exclusive dans la mesure où la figure de l'Autre, en lui renvoyant par contraste l'image de sa propre unité, lui permet de renforcer sa cohésion. Le refus ou le rejet de l'Autre remplit donc une fonction positive, qui explique sans doute qu'on le retrouve dans toutes les sociétés humaines »<sup>15</sup>. Phénomène polymorphe et attesté, la xénophobie a pourtant quelque chose d'insaisissable : en cerner les manifestations est difficile et, comme le souligne Didier Lapeyronnie, « repose sur le témoignage de ceux qui s'en trouvent les victimes ». Que faire lorsque ce témoignage est absent ? Comment être sûr que tel fait peut être conçu comme relevant de la xénophobie ? Dans bien des cas, la réponse s'impose d'évidence : les actes sociaux (rixes, agression, vexation...) sont accompagnés de discours, cris, slogans, mots d'ordre qui ne peuvent pas faire douter de l'intention hostile. Mais parfois, les choses se compliquent. Prenons deux ouvriers, dans les années 1880 ; ils sont au cabaret, et boivent, après une rude journée de travail. La discussion soudain s'enflamme, et, comme c'est fréquent alors, débouche sur un affrontement physique. Cela est banal et quotidien. Imaginons que l'un des deux hommes soit étranger, belge, italien ou espagnol : il est tout à fait probable que la nationalité n'entre pour rien dans le déclenchement du différend ; en revanche, il y a des chances pour qu'elle en soit un élément aggravant. La rixe alors n'est pas d'origine xénophobe, mais elle fait surgir de la xénophobie. Et là encore l'affaire est délicate, car souvent les protagonistes cherchent à échapper au représentant de la police ou de la justice, si bien que le conflit est rapporté par une tierce personne, qui n'a pas forcément tout vu ou tout entendu... Bien souvent aussi, la xénophobie passe aussi par des allusions, des regards, des silences, par l'ironie et le mépris, qui ne laissent pas de traces ; il faut préciser enfin qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est « normal » d'être nationaliste (ne pas l'être rend même suspect) ; cela se traduit à l'occasion par des discours peu amènes envers les pays voisins, mais qui ne choquent

personne ou presque. Cette question des traces est fondamentale parce qu'elle pose pour l'historien le problème des sources. Une longue plongée dans les archives du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup> a permis de constituer un vaste corpus, dans lequel les faits et les discours ne sont jamais qualifiés de « xénophobes », puisque le terme n'existe pas à l'époque<sup>17</sup>. C'est moi qui les ai regroupés sous cette catégorie récente, tout en ayant conscience que la qualification de xénophobie ne répond pas à des critères *scientifiques* ou *objectifs* précis. Néanmoins, la xénophobie forme un concept pertinent pour la recherche historique dans la mesure où il rassemble une pluralité de significations renvoyant à une réalité sociale elle-même diverse<sup>18</sup>. L'acception donnée ici au terme est assez large, puisqu'elle recoupe les différentes manifestations d'hostilité à l'étranger.

### ***Xénophobie, violence et conflit social***

Les historiens considèrent souvent la violence des conflits sociaux comme une manifestation plus ou moins mécanique de tensions sociales, comme l'expression d'un malaise, d'un mécontentement ou d'un sentiment de révolte ; ils s'intéressent moins à ses effets qu'à ses causes. Or la violence, comme le montrent bien des sociologues ou anthropologues<sup>19</sup>, est aussi mouvement social, dynamique collective qui modifie les rapports sociaux. Derrière le bruit, la fureur et l'apparent désordre, se cache parfois un ordre nouveau. Le philosophe et sociologue allemand Georg Simmel (1858-1918) va plus loin encore : le conflit est une forme de socialisation, il est l'une des conditions des rapports sociaux<sup>20</sup>. La xénophobie, parce qu'elle oppose plus ou moins violemment des groupes sociaux, peut par conséquent être analysée comme l'une des nombreuses expressions du conflit social. À première vue en effet, nombre de manifestations xénophobes au XIX<sup>e</sup> siècle ont pour fonction d'expulser — avec succès souvent — les ouvriers étrangers des chantiers et usines. Cette violence, lorsqu'elle est analysée isolément, a tous les symptômes d'une effervescence spontanée ; l'immédiat et le désordre paraissent y triompher. Mais la permanence de ces rixes au cours du siècle, leur fréquence, la diversité des acteurs sociaux qui les caractérise (ouvriers, pouvoirs publics locaux et/ou étatiques), tout cela suggère des formes de mobilisation sociale plus ou moins complexes et ritualisées : on est bien en présence d'un processus qu'on peut analyser comme un système, comparable dans une certaine mesure au système

vindictaire théorisé par l'anthropologue Raymond Verdier. Au-delà des blessés, des morts, de la haine même, la rixe xénophobe produit un espace social commun à tous les antagonistes qui partagent souvent les mêmes conditions de vie et de travail. La rixe définit par conséquent une « relation d'adversité liant des partenaires qui se reconnaissent à la fois comme identiques et différents »<sup>21</sup>. Dans les cas que j'analyserai, la différence vient d'une prise de conscience ou d'une affirmation de la nationalité, souvent étroitement liée à la cristallisation d'une identité sociale<sup>22</sup>. Le rapport à l'étranger est un peu le miroir d'une société : en pensant l'Autre, c'est soi que l'on fait apparaître. Étudier la xénophobie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est donc aussi tenter de mieux comprendre la société française de l'époque : le thème de l'étranger renvoie à des thèmes essentiels, comme ceux de la construction de l'identité nationale, de l'intégration de la classe ouvrière dans la nation ; il est aussi, avec la question de l'immigration, le moyen d'aborder différemment l'histoire du pouvoir<sup>23</sup>.

### *Une socio-histoire de la xénophobie*

Jusqu'à présent, les historiens français n'ont pas considéré la xénophobie comme un objet d'étude historique en soi, mais plutôt comme l'expression de tensions politiques, sociales, religieuses, ou culturelles. L'étude du rapport à l'Autre a été le domaine privilégié de la sociologie, de l'anthropologie, de la philosophie ou de la littérature<sup>24</sup> ; l'ambition de ce travail est aussi de constituer la xénophobie en champ de recherche historique autonome. Mais la perspective choisie est celle d'une histoire sociale attentive aux comportements, aux discours, aux représentations, à l'articulation du social et du politique. C'est une approche en quelque sorte « pragmatiste » ; l'histoire du discours xénophobe et ses zéloteurs les plus célèbres ne m'ont intéressé que secondairement. Ce qui était désiré, c'est une vue « d'en bas », qui puisse montrer, à partir des diverses formes d'hostilité envers l'étranger, la rugosité des rapports sociaux. J'ai cherché avant tout à mettre l'accent sur des processus, à établir que la xénophobie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est une forme du mouvement social, avec ses rites, sa violence, sa capacité mobilisatrice et qu'elle est, en tant que conflit, porteuse d'évolution. En ce sens, ce travail est un essai de socio-histoire, discipline qui appelle à un dialogue avec la sociologie, l'anthropologie ou l'ethnologie et qui, rappelle Gérard Noiriel, « se caractérise par

l'importance centrale qu'elle accorde à la question du *lien social*, c'est-à-dire aux rapports qu'entretiennent entre eux les individus dans le cadre de leurs activités quotidiennes »<sup>25</sup>.

Afin d'observer les variations de la xénophobie d'une échelle spatiale à l'autre, trois niveaux ont été retenus : le cadre général est celui du territoire national ; pour ce qui est de l'échelle locale, quatre départements ont fait l'objet d'investigations assez poussées (Bouches-du-Rhône, Doubs, Nord, Rhône) ; enfin, l'attention a été portée aux espaces dans lesquels la xénophobie se déploie : la ville, la campagne, le chantier, l'usine, la mine, le cabaret... La période retenue est celle qui va des débuts de la III<sup>e</sup> République à la veille de la Première Guerre mondiale. C'est une époque où la construction de l'État, qui s'accélère avec l'industrialisation rapide et tardive de la France, se traduit par une intervention croissante des instances étatiques dans les rapports sociaux (régulation des relations capital/travail, protection des ouvriers, balbutiements de l'État Providence). Ce processus institutionnel transforme la distinction floue entre nationaux et non-nationaux en une division nette : au citoyen français s'oppose absolument l'étranger, désormais clairement identifiable. La définition d'un corps de citoyen passe en France par celle d'un espace public national et, en conséquence, par l'exclusion du non-national. D'une certaine manière, les pratiques étatiques recoupent les pratiques sociales<sup>26</sup>. Ce livre s'interrompt avec la Grande Guerre : cette dernière, outre qu'elle marque une rupture essentielle dans l'histoire du pays, transforme à nouveau certains étrangers en ennemis, bouleverse les flux migratoires — en provoquant notamment l'arrivée massive des travailleurs coloniaux et le départ de certaines nationalités —, et se caractérise par l'adoption de mesures radicales (internement, carte d'identité) qui ouvrent, pour les étrangers, une nouvelle ère.

Cet ouvrage s'organise en trois grandes parties, qui sont autant de regards sur un sujet fort complexe. Dans la première (chapitres 1 à 3), sont étudiées l'ampleur, les mutations et les permanences de la xénophobie ouvrière : quels sont les formes, les rythmes et les lieux des conflits entre Français et étrangers ? Comment la xénophobie est-elle devenue l'une des formes rituelles du mouvement ouvrier ? Enfin, quelle est la fonction socio-politique de la xénophobie au sein de la classe ouvrière française ? La seconde partie s'attache à montrer que les étrangers, et plus particulièrement les travailleurs étrangers,

deviennent un nouveau problème et un nouvel enjeu politique au cours des années 1880-1890 pendant lesquelles s'affirme un nationalisme républicain. Simultanément, la main-d'œuvre étrangère devient l'objet d'une politisation (chapitre 4), d'une médiatisation (chapitre 5) et d'une gestion étatique (chapitre 6) qui font de l'étranger un paradigme central de la III<sup>e</sup> République. La troisième partie est consacrée à l'unification relative des perceptions de l'étranger. Or cette unification explique, en partie, que la xénophobie se constitue alors comme système. Le chapitre 7 propose une analyse sémantique et historique de la notion complexe d'étranger. Sur les frontières (chapitre 8), se joue également une partition complexe : les relations anciennes de vicinité-rivalité se transforment profondément avec l'émergence d'une conscience nationale et l'extension continue du champ étatique. Le dernier chapitre évoque une figure essentielle de l'étranger, celle de l'ennemi, et plus particulièrement celle du Prussien, élément constitutif de la conscience nationale.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **La xénophobie, forme du conflit social**

## CHAPITRE 1

### La xénophobie ouvrière : morphologie d'une tradition

La xénophobie ne commence pas avec la III<sup>e</sup> République, loin s'en faut. Inscrite dans la continuité d'une hostilité ancienne, elle s'intensifie : sur un peu plus de trois cents incidents<sup>27</sup> entre Français et étrangers et recensés pour la période 1819-1914, deux cent trente ont lieu entre 1870 et 1914. Non seulement la xénophobie s'exacerbe, débordant en quelque sorte de son lit social, mais elle se diversifie dans ses manifestations. Longtemps limitée aux seuls milieux ouvriers, elle peut désormais prendre la forme de vastes manifestations urbaines embrassant toutes les catégories professionnelles. Elle semble avoir ses rythmes et ses lieux propres.

#### LES FORMES DU CONFLIT

##### *Les mouvements collectifs*

La première forme de conflit (en nombre) regroupe les *mouvements collectifs*, qui représentent environ un peu moins d'un tiers des incidents recensés (71 cas). Ces conflits sont violents, même s'il n'y a pas de contact physique : les menaces, les cris, ou tout simplement l'effet de groupe suffisent à provoquer la peur et la fuite des groupes cibles. Ils sont fortement collectifs et peuvent mobiliser, comme par le passé<sup>28</sup>, plusieurs centaines de personnes (cette question de la mobilisation est étudiée au chapitre suivant). Ces mouvements collectifs se déroulent selon quelques scénarios dominants, qui peuvent d'ailleurs se combiner :

- le regroupement mobile : les ouvriers se rassemblent sur ou à l'extérieur de leur lieu de travail en vue d'obtenir le renvoi des ouvriers étrangers. Ils peuvent éventuellement décider de cesser le travail et la grève peut s'accompagner de violences.

- le regroupement mobile avec rixe : s'ils se contentent parfois de proférer des menaces, les manifestants n'hésitent pas à jeter des pierres ou à se lancer dans l'affrontement physique. Leur but atteint, ils peuvent décider de prolonger leur action, et se rendent alors vers d'autres lieux (chantiers, usines, mines...) employant de la main-d'œuvre étrangère. Dans quelques cas, ce genre d'action dégénère en véritable *chasse à l'homme* : les étrangers sont poursuivis, jusque « chez eux » (en général, il s'agit des « cantines ») ; les portes sont enfoncées, les fenêtres brisées, les effets personnels éparpillés, volés ou détruits. Ces chasses à l'homme ont lieu tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la moitié d'entre elles se situent dans les années 1880-1890 : dans ce livre, seront évoquées plus particulièrement celles de Ravières (Yonne, 1880), de Bray (Aisne, 1888), ou encore de l'usine Solvay (Marseille, 1897).

- quelquefois, mais cela reste finalement assez rare, la population locale se joint aux agresseurs. Il n'est pas rare que la violence se tourne ensuite contre les gendarmes dépêchés sur lieux, surtout si ces derniers ont arrêté des manifestants. Le mécontentement tourne alors à l'émeute. Ce phénomène est très fréquent dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais se produit encore en 1901 et 1905<sup>29</sup>.

Dans l'ensemble, ces mouvements collectifs se localisent en majorité sur les lieux de travail, tout particulièrement sur les chantiers de construction des chemins de fer. Ils sont en général de courte durée, mais peuvent dépasser la journée ; souvent, la tension se maintient pendant plusieurs semaines avec des explosions temporaires, comme ce fut le cas dans le Gard en 1882, sur les chantiers de la ligne de chemin de fer Brienne-Sorcy (Meuse) au cours de l'année 1889<sup>30</sup>, ou encore à Masnières (Nord) de juillet à septembre 1893<sup>31</sup>.

### *La rixe*

Un autre tiers des conflits (79 cas) s'exprime sous la forme de la rixe. Celle-ci oppose deux petits groupes d'individus (ou quelques individus seulement), elle peut être très violente, provoquer de graves blessures, voire la mort ; elle peut aussi se prolonger par des désordres plus importants associant la population locale : tel est le cas en 1879 à Vallauris (Alpes-maritimes), en 1885 à Septèmes (Bouches-du-Rhône), en 1884 à Evian ou encore en 1887 à Mirebeau (Côte-d'Or)<sup>32</sup>. Parfois aussi, elle dégénère en mouvement collectif violent, comme à Ludres (Meurthe-et-Moselle) et dans les carrières d'Euville (Meuse) en 1895, dans les mines du Pas-de-Calais en

1901<sup>33</sup>. Elle dure rarement plus d'une journée : la rixe est bien plutôt une explosion momentanée de colère, elle est longtemps l'un des principaux modes de règlement des contentieux<sup>34</sup>. Plus de la moitié des rixes pour lesquelles on dispose d'une localisation précise se déroulent dans les lieux de « détente », c'est-à-dire les cafés, cabarets et parfois les bals publics. Ces rixes éclatent donc plutôt le soir, en fin de semaine (le dimanche revient fréquemment) ou encore les jours fériés ou de fête. Les autres se situent aux abords des lieux de travail (notamment sur les chantiers de chemin de fer) ou sur la voie publique. Les départements où l'on enregistre le plus de rixes correspondent à ceux où le nombre d'incidents est le plus élevé.

Pendant ces années 1880-1890, ont lieu une douzaine d'incidents caractérisés par une extrême violence (chasse à l'homme et/ou participation de la population) ; elles se déroulent dans leur presque totalité dans les départements caractérisés par leur forte conflictualité (Meurthe-et-Moselle, Bouches-du-Rhône et dans une moindre mesure Pas-de-Calais et Savoie). La démocratisation du pays ne fait pas disparaître la violence, d'autant que cette époque est également celle de nombreux « troubles graves ».

### *Les « troubles graves »*

Alors qu'ils furent longtemps marginaux<sup>35</sup>, se multiplient sous la III<sup>e</sup> République les « troubles graves », c'est-à-dire des mouvements massifs de xénophobie, associant des groupes d'ouvriers et leurs proches, parfois aussi la population locale. Dans la plupart des cas, le terme de pogrom ne serait pas excessif.

En juin 1881, ont lieu ce qu'on appelé par la suite les « Vêpres marseillaises », par référence aux « Vêpres siciliennes », épisode au cours duquel les Français de Sicile furent massacrés en 1282. Le 17 juin au soir, « à la rentrée des troupes [de Tunisie], et pendant que la population applaudissait, des sifflets sont partis du club national italien. Après le défilé, la foule s'est postée devant le Cercle qu'elle voulait envahir (...) »<sup>36</sup>. Le lendemain et le surlendemain, la cité phocéenne connaît une agitation anti-italienne d'une grande violence : des bandes de Marseillais parcourent la ville, se livrant à une véritable chasse à l'Italien. Le 25 juin, le commissaire spécial de sûreté fait le point des victimes : officiellement, deux Français et un Italien sont morts, 17 Italiens et 4 Français ont été blessés. Le nord de la France connaît aussi des troubles xénophobes : d'août à septembre 1892<sup>37</sup>, le bassin minier de Lens est le théâtre de violentes manifestations contre les Belges qui, par centaines, quittent alors précipitamment la région. Un an

plus tard, le Gard est le théâtre d'événements sanglants : à Aigues-Mortes, des dizaines d'ouvriers et une partie de la population du bourg s'en prennent aux Italiens travaillant aux salins. Les différentes sources<sup>38</sup> insistent sur la violence extrême qui se déchaîne pendant deux jours, au terme desquels on relève officiellement huit morts, et des dizaines de blessés<sup>39</sup>. Ces événements donnent lieu, de la part d'une partie de la presse, à une surenchère nationaliste. Et de l'autre côté des Alpes, des manifestations anti-françaises ont lieu dans les grandes villes, où les sentiments gallophobes sont d'ailleurs accentués par l'acquiescement des accusés... On frise alors la rupture diplomatique entre les deux pays. En juin 1894, le président de la République, Sadi Carnot, est assassiné à Lyon par Caserio, un anarchiste italien. Pendant plusieurs jours, la foule, mêlant de nombreux ouvriers, des commerçants et des « bourgeois », s'en prend aux échoppes des Italiens, qui sont pillées et parfois incendiées. Il n'y a pas de mort, mais des centaines de familles italiennes préfèrent quitter Lyon<sup>40</sup>. Des émeutes anti-italiennes ont lieu au même moment (tout début juillet) dans d'autres villes, à Grenoble, en région parisienne (Argenteuil, Choisy-le-Roi, Villeneuve), à Epinal. Elles ont souvent pour conséquence de provoquer là aussi le départ précipité des ouvriers italiens et de leurs familles. En septembre 1895, à Toulouse, pendant deux jours, des manifestations populaires contre des Gitans secouent le quartier Saint-Cyprien<sup>41</sup>. Enfin, à la fin du mois de mars 1901, à Lens, une rixe entre ouvriers mineurs dégénère en graves troubles qui gagnent le bassin minier<sup>42</sup>.

### *Le « mécontentement »*

Sous cette rubrique « mécontentement », terme qui apparaît souvent dans les archives ou dans la presse, sont regroupés 70 incidents, dépourvus pour leur quasi totalité de violence et de menaces. Parmi ces incidents, une vingtaine correspondent à des grèves déclenchées dans le but de protester contre la présence ou l'embauche d'ouvriers étrangers (mais ce n'est pas toujours la seule raison de la grève) ; elles se développent pour l'essentiel après la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui autorise les organisations professionnelles. Sans surprise, leur localisation épouse la répartition générale des incidents. Suivent une quinzaine de mouvements d'humeur ou de mobilisation temporaire et une douzaine de manifestations avec défilé. Ce mécontentement peut également s'exprimer sous la forme de pétitions, lettres de dénonciation, protestations (15 cas), voire lors de réunions publiques spécifiquement consacrées au « problème » de la main-d'œuvre étrangère (7 cas, tous postérieurs à 1888). Dans l'ensemble, cela indique une

évolution notable des formes d'expression de la xénophobie : de plus en plus, à mesure d'ailleurs que s'organise le « mouvement ouvrier », le mécontentement envers la main-d'œuvre étrangère se structure. Si la violence et la démonstration de force ne disparaissent pas, les ouvriers français ont davantage recours à la médiation, celle des hommes politiques, de la presse, ou parfois aussi des instances syndicales.

### *L'inquantifiable xénophobie*

Si certains aspects de la xénophobie sont quantifiables à l'aide d'indices comme les rixes, les manifestations, les troubles, les grèves, tout un pan échappe à l'enregistrement et à la mesure : le mépris silencieux, les regards haineux, les mots lancés — perdus à tout jamais parce qu'ils n'ont laissé de trace nulle part —, et les petites vexations quotidiennes. À certains moments, ces faits, ces comportements, pris dans leur ensemble, mis bout à bout, sont perceptibles par l'administration, les journalistes, ou les ouvriers eux-mêmes : les archives évoquent alors le « climat d'hostilité », « l'antagonisme » ou les « rivalités », éventuellement les « plaintes » ou le « mécontentement », mais il n'y a pas forcément d'incident... Pour se faire idée de cette xénophobie, l'historien dispose toutefois de quelques indices comme la multiplication des conflits à un moment donné, les observations dans les rapports officiels (voire dans la presse), l'omniprésence de l'étranger dans le discours social ou encore l'exacerbation de la pression protectionniste (2<sup>e</sup> partie).

## **LES RYTHMES DE LA XÉNOPHOBIE**

### *Crues et décroissances*

Les années 1870-1914 concentrent environ les trois quarts des incidents xénophobes recensés pour l'ensemble du siècle. Mais au cours de cette période, la xénophobie n'est pas étale : près de 20 incidents ont lieu pendant la décennie 1870, 60 pour la décennie 1880, une centaine pour la décennie suivante, 48 enfin pour la période 1900-1911. Les années 1880-1890, avec 70% des affaires, sont celles d'une réelle intensification de la xénophobie, qui procède par pics successifs pour atteindre 10 incidents en 1886 et 1887 et 15 en 1888, avant de retomber à 5-7 incidents par an jusqu'en 1892. Les années 1893-1897 sont marquées par de nouveaux pics : 18 affaires en 1893, 22 l'année suivante, une dizaine en moyenne pour 1895, 1896 et 1897. Dernier pic, celui des années 1900-1901, avec respectivement 10 et

11 incidents. Ensuite, le nombre de ces derniers diminue, avec deux maxima (5) enregistrés en 1902 et 1906. Cette chronologie générale est confirmée localement, à Marseille notamment, par un dépouillement complet des cartons relatifs au « mouvement ouvrier »<sup>43</sup>.

### *Un rythme similaire à Marseille*

Jusqu'à la fin des années 1870, les rixes, mouvements de protestation ont lieu régulièrement, mais sans que cela inquiète les autorités municipales de Marseille. La tension monte cependant, pour éclater en 1881, avec les Vêpres marseillaises. A nouveau, à la fin des années 1880 et au début des années 1890, ces conflits se font plus fréquents, intenses, et on voit apparaître des sociétés ou associations, ayant pignon sur rue (mais les renseignements manquent pour en mesurer l'audience et l'efficacité) jouant le rôle de porte-parole, mettant en forme en quelque sorte les revendications des ouvriers français. Un tournant important s'amorce en 1899-1900, avec la création de l'Union socialiste italienne qui, avec Luigi Campolonghi notamment, joue un rôle essentiel dans la syndicalisation des ouvriers italiens et la promotion chez ces derniers de l'internationalisme<sup>44</sup>. Au même moment, les violences entre ouvriers français et étrangers diminuent : entre 1901 et 1912, les archives gardent la trace de 8 incidents (7 à Marseille et 1 à Arles), contre une quinzaine entre 1880 et 1889, et une vingtaine entre 1890 et 1900. L'absence de traces ne signifie pas pour autant la disparition des problèmes, mais elle témoigne pour le moins de leur moindre importance. En tout cas, cette évolution est frappante, d'autant que dans le même temps, la « colonie italienne » continue de croître : de 57 000 en 1881, le nombre des Italiens passe à 91 000 en 1901, puis 107 000 en 1912, enfin, près de 115 000 à la veille de la guerre<sup>45</sup>. En outre, au cours des premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la crise économique marseillaise s'aggrave, sans qu'augmentent les violences intercommunautaires. Lorsque les protestations ont lieu, comme en février 1902, il s'agit moins d'exiger l'expulsion que la limitation à parité avec les Français des ouvriers étrangers. En 1903, sur un échantillon de 67 réunions publiques, seules trois abordent la question de la main-d'œuvre étrangère<sup>46</sup>. La multiplication des machines utilisées au déchargement des navires inquiète plus les ouvriers des ports et docks, et semble les mobiliser davantage que la lutte contre la main-d'œuvre étrangère. De même, les progrès de la syndicalisation et l'essor des luttes sociales jouent un rôle important dans la transformation des mentalités : des grèves longues et massivement suivies mobilisent alors des secteurs entiers de l'activité économique. Dans ces conflits sociaux qui

touchent les inscrits maritimes, les boulangers ou encore les ouvriers des huileries, des raffineries ou des industries chimiques, la ligne de partage essentielle n'est pas la nationalité : elle est entre ceux qui font grève et les autres, les « jaunes », entre les syndiqués et les non syndiqués aussi. Les ouvriers italiens, de plus en plus influencés par les militants socialistes anarchistes et socialistes<sup>47</sup>, participent de plus en plus massivement et activement aux mouvements sociaux, au point que leur image se renverse, lentement. Au briseur de grèves se substitue peu à peu le militant intégré dans les luttes sociales.

Au même moment, dans certains bassins miniers comme celui de Longwy, une évolution similaire a lieu : les mineurs et ouvriers italiens sont de plus en plus considérés comme de fortes têtes, toujours à l'affût de revendications, des « rouges » en somme. Leur participation active aux grandes grèves de 1905 ne fait que confirmer aux yeux du patronat ces caractéristiques... Dans la France septentrionale, les ouvriers belges sont de plus en plus combatifs. Dans la Brie, lors des grèves de 1906-1907, ces derniers refusent de travailler à des tarifs inférieurs à ceux des Français, malgré les menaces d'expulsion brandies par un maire ; les *Franschmans* (ouvriers agricoles) acceptent plus difficilement les contrats, d'autant que la pénurie de bras les place en position de force. C'est d'ailleurs à partir de ces années que les agriculteurs, pour se passer de cette main-d'œuvre indocile, commencent à faire venir les Polonais. Cette évolution, qu'accompagnent les progrès de l'internationalisme au sein de la classe ouvrière française, montre la portée des mutations qui s'opèrent dans les rapports entre français et étrangers.

La xénophobie peut s'inscrire dans la longue durée ; elle peut être saisie aussi dans un temps court, celui de la rixe, de la manifestation, du cortège, un temps dont Louis Marin a montré toute la complexité<sup>48</sup>.

#### **« Un dispositif temporel complexe » (L. Marin)**

Dans les archives, le moment exact où surgissent une rixe, une manifestation, une grève n'est pas toujours précisé. Les sources sont sur ce point souvent lacunaires ; schématiquement, les incidents se répartissent en deux catégories. Les uns se déroulent pendant le temps de travail, les autres pendant le temps du repos, qui à l'époque se limite donc au dimanche et aux jours de fête, et au soir, quand s'achève la journée de labeur.

### Le temps du travail

Bien des incidents débutent le matin. À Masnières, le 5 août 1893, « vers 9 heures du matin, une Allemande revenant de chercher des provisions a été surprise, assaillie et dévalisée par des femmes de grévistes qui n'ont pu être connues »<sup>49</sup>. Les gendarmes doivent intervenir pour contenir les 400 personnes échauffées. On se mobilise donc assez tôt. Le 2 juillet 1894, dans un télégramme au Garde des Sceaux, le Procureur général de Grenoble signale que « les ouvriers mineurs [...] de Vaulx, Isère, se sont mis en grève ce matin parce que le renvoi des mineurs italiens n'a pas été accordé »<sup>50</sup>. Quelques jours plus tard, il écrit : « ce matin, le 11 courant, les ouvriers de M. Joya, chaudronnier, rue de l'Élysée n°15 à Grenoble, au nombre de 150 environ, se sont mis en grève. » En mars 1895, « dans la matinée [du 9], dix-huit ouvriers italiens qui étaient descendus à la gare de Pont-Saint-Vincent pour se rendre aux chantiers de l'entreprise Gilles au fort de Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), durent rétrograder en présence de l'hostilité et des menaces dont ils furent l'objet de la part d'une partie de la population de la localité et des ouvriers occupés sur les travaux de la voie ferrée de Toul à Pont-Saint-Vincent »<sup>51</sup>. Le matin, c'est souvent le moment de l'embauche. En septembre 1893, « à 5 heures du matin, au moment de la reprise du travail, des ouvriers français ont menacé des ouvriers italiens, puis ont parcouru les chantiers pour en expulser les trente italiens qui s'y trouvent occupés »<sup>52</sup>. Dans de nombreux secteurs, l'embauche se fait chaque jour, à l'aube, en fonction des besoins. C'est le cas sur les docks, à Dunkerque, ou encore à Marseille. En février 1890, des rixes entre ouvriers français et étrangers (italiens) sont relevées quotidiennement sur les ports et docks, la plupart ayant lieu au moment de l'embauche<sup>53</sup>.

Parfois encore, c'est au moment d'une pause que tout explose, comme à Aigues-Mortes, en 1893. Depuis quelque temps déjà, la tension était manifeste entre les ouvriers français et les ouvriers italiens. Le 16 août, plusieurs petits incidents insignifiants aux dires du Procureur général ont émaillé la matinée. Alors que les Français n'ont pas terminé leur sieste, surgissent « de nombreux Italiens armés de bâtons, de pelles et de couteaux »<sup>54</sup>. C'est alors que tout commence...

### Le soir

À de nombreuses reprises, des combats ou des manifestations se déroulent en fin de journée, après le travail. Un jour d'avril 1880, « vers six heures du soir, leur travail étant fini, un groupe d'ouvriers italiens rentrait à

Ravières (Yonne). Ils revenaient en chantant, paisibles, sans armes, sans bâtons même, n'ayant, aux dires des témoins, aucunement l'air menaçant, lorsque, arrivés au centre du village, ils furent tout à coup assaillis par une troupe d'ouvriers français qui, armés de bâtons, attendaient leur retour »<sup>55</sup>. C'est le début d'une journée sanglante... Le soir, c'est le moment où les ouvriers se retrouvent, discutent, boivent un verre, après une journée de labeur souvent harassante. À partir des années 1880, au moment où se structure peu à peu le mouvement syndical, les ouvriers prennent l'habitude de se réunir le soir<sup>56</sup>. Le 17 juillet 1894, le procureur général de Grenoble informe le Garde des Sceaux : « hier soir, à 8 heures 1/2, une réunion des ouvriers maçons, tâcherons et manœuvres, a eu lieu Salle des Conférences, place de la Halle à Grenoble. 400 ouvriers environ y assistaient »<sup>57</sup>. À Marseille, le 2 et 16 mai 1896, les ouvriers des ports et docks se rassemblent à la Bourse du travail à 10 heures et demi du soir<sup>58</sup>. Le soir donc, les ouvriers peuvent se sentir plus libres, hors de l'étreinte de la surveillance dont ils sont l'objet dans le procès du travail. La nuit protège d'ailleurs parfois les visages, si bien que dans nombre de rixes, il est quasiment impossible de reconnaître les agresseurs, ou tout simplement de savoir ce qui s'est réellement passé.

#### Jours chômés

Tout au long du siècle, de nombreux incidents eurent lieu le dimanche, et parfois le lundi (cf. la Saint-Lundi), jours traditionnels de libations<sup>59</sup>. La République ne modifie guère cela : les fins de semaine continuent d'être redoutées longtemps encore... Le 1er août 1908, le commissaire spécial de Modane rapporte qu'il a « effectué de nombreuses tournées en surveillance, notamment les dimanches, jours de paye et jours de foires, dans toutes les localités signalées comme des foyers de discussions et de rixes entre ouvriers italiens et français »<sup>60</sup>. Toutes les querelles ne peuvent pas être vidées en semaine, sur le moment et sur le lieu de travail. Le repos du dimanche est donc souvent mis à profit pour régler les comptes. Quand ce n'est pas le dimanche, ce peut être les jours fériés ou de fête : lundi de Pâques, jour de Ducasse, 15 août<sup>61</sup>, Sainte Barbe (patronne des mineurs), etc.

#### Une répartition annuelle et une durée variables

L'hostilité envers les étrangers varie selon les saisons : elle est plutôt printanière et estivale, plus des trois quarts des accrochages ayant lieu entre mars et septembre. Cette répartition mensuelle des incidents recoupe en

grande partie celle que M. Perrot a faite pour les grèves<sup>62</sup>, à la différence que les mois d'août et de septembre restent pour notre corpus conflictuels, tandis que le mouvement gréviste est alors en déclin. Elle rejoint aussi celle que Robert Muchembled a dessinée pour la violence dans les campagnes d'Artois sous l'Ancien Régime<sup>63</sup>. Difficile d'expliquer ce débit, tant les milieux sociaux concernés sont variés. On peut supposer cependant, comme le fait Michelle Perrot, que l'hiver est peu propice aux revendications, car il place l'ouvrier dans une position économique plus fragile (il faut s'habiller plus chaudement, mieux se nourrir, ...) : l'hiver est aussi une période de moindre activité, tant dans l'agriculture que dans les secteurs employant beaucoup d'étrangers, comme la manutention sur les ports, les chantiers de terrassement ou de chemin de fer, le bâtiment... La concurrence entre Français et étrangers serait alors moins marquée, et par conséquent les conflits moins nombreux.

Variables dans leur répartition annuelle, les manifestations de la xénophobie le sont aussi dans leur durée. Si les rixes et rassemblements ne durent généralement que le temps de l'explosion de colère, certains mouvements s'étalent sur plusieurs jours. Outre les incidents de Marseille de 1881 déjà cités, on peut évoquer ceux de Paray-le-Monial (juillet 1892), Ludres (Meurthe-et-Moselle, avril 1893), la chasse à l'homme des salins de Giraud les 15 et 16 juin 1897, les troubles de Beaumes-de-Venise (Vaucluse, août 1904) ou ceux de Briey-Villerupt (novembre 1904), et cette liste n'est qu'indicative. Parfois, le conflit peut s'installer pour plusieurs semaines, comme à Lens-Liévin (août-septembre 1892), à Masnières (juillet-septembre 1893), ou encore à Besançon où, en 1906, une grève contre l'emploi d'ouvriers suisses dure deux mois<sup>64</sup>.

Voilà pour quelques conflits se déroulant dans une durée continue. Il faudrait évoquer aussi ceux qui se manifestent de façon sporadique mais récurrente. Dans le Gard, des troubles contre les ouvriers italiens se répètent au cours de l'année 1882<sup>65</sup>. À Marseille, de mars à mai 1888, de février à mars 1890, les incidents entre Français et travailleurs étrangers sont presque quotidiens<sup>66</sup>. En 1889, la tension est manifeste sur les chantiers du chemin de fer de Brienne à Sorcy de janvier à septembre, au point qu'il faut l'intervention de la gendarmerie. Des incidents répétés ont lieu également aux carrières d'Euville, dans la Meuse, dans les verreries de Rive-de-Gier, dans les ardoisières de la vallée de la Maurienne, dans les mines du Pas-de-Calais, etc. L'hostilité contre la main-d'œuvre étrangère n'est donc pas seulement un phénomène épisodique ; sa fréquence et sa durée prouvent le contraire. Elle peut mobiliser pendant plusieurs jours, voire plusieurs

semaines ou mois. Elle présente une temporalité complexe, mais finalement assez précise ; plus insaisissable paraît sa géographie.

## UNE GÉOGRAPHIE DE LA XÉNOPHOBIE ?

### *France de l'Ouest, France de l'Est*

L'analyse géographique de l'ensemble des incidents de la période 1870-1911 permet de mettre en évidence six principales zones de conflit : Nord et Pas-de-Calais, Seine, Lorraine (Meuse et Meurthe-et-Moselle), Jura et Côte-d'Or, ensemble rhodanien et alpin (Loire, Rhône, Isère, Savoie et Haute-Savoie), et enfin midi méditerranéen (essentiellement les Bouches-du-Rhône). Ces départements se situent à l'Est de la ligne Le Havre-Paris-Lyon-Marseille, coupure traditionnelle entre la France rurale et la France industrielle.

La comparaison de cette cartographie sommaire avec celle, plus précise, de la répartition des étrangers en 1911 réserve quelques surprises. Les départements où l'on compte plus de dix incidents xénophobes sont aussi ceux où la part de la population étrangère, en 1911, est la plus importante, et atteint des pourcentages nettement plus élevés que la moyenne nationale (2,86%) : il s'agit du Nord (9%), de la Seine (7%), de la Meurthe-et-Moselle (11%) et des Bouches-du-Rhône (16%). Ici, le taux départemental d'étrangers explique probablement pour partie l'intensité et la permanence de la xénophobie. Mais il n'y a pas de relation mécanique entre présence étrangère et forte conflictualité : dans bien des départements, un taux élevé d'étrangers ne s'accompagne pas d'un nombre d'incidents supérieur à la moyenne. C'est le cas pour les Ardennes, les Vosges, l'Oise, le Doubs, les Alpes-maritimes et de Haute-Provence, le Var et le Vaucluse, l'Aude et l'Hérault. Inversement, certains départements peu peuplés d'étrangers, tels la Côte-d'Or, la Loire, le Pas-de-Calais se caractérisent par une forte conflictualité. Cette dernière ne peut par conséquent s'expliquer par le seul nombre d'étrangers. Il faut tenir compte d'autres critères, comme la concentration sectorielle des étrangers ; c'est sans doute le cas pour le Pas-de-Calais, où ces derniers se regroupent dans les mines. Les comportements sociaux spécifiques de certains groupes professionnels sont aussi un élément important : chez les verriers, le protectionnisme est traditionnellement très marqué, et ne vise pas exclusivement les étrangers au sens juridique du terme. Mais, comme dans la Loire (à Rive-de-Gier notamment), la condition d'étranger est un facteur aggravant. Une qualification professionnelle ou un

encadrement syndical faibles se traduisent souvent par une violence immédiate, non contrôlée. Dans sa localisation, la xénophobie échappe à toute forme de déterminisme et s'avère plutôt complexe. Si l'on change d'échelle en revanche, l'esquisse se précise.

### *Topographie de la xénophobie*

La xénophobie, dans sa dimension sociale, s'exprime avant tout sur le lieu de travail, en général le seul endroit où Français et étrangers se rencontrent, avec les cabarets et quelques autres lieux comme les places communales, les routes, les chemins. Dès qu'ils ne sont plus au travail, ils vivent séparés : les étrangers ont leurs propres logements, leurs cantines, et préfèrent souvent fréquenter les estaminets de leurs compatriotes. C'est ainsi que peu à peu se constituent des zones de forte concentration de population étrangère, comme le bassin de Briey, certaines régions, certains quartiers de Marseille ou quelques zones de la banlieue parisienne<sup>67</sup>. L'hostilité entre les uns et les autres se matérialise en quelques lieux.

### *Routes, voies ferrées et autres chantiers*

Un incident sur six est localisé sur les chantiers de construction de chemin de fer, et dans une moindre mesure de routes. Cette surreprésentation, liée à l'achèvement du réseau ferré notamment sous l'impulsion de Freycinet, n'est pas nouvelle : dès le Consulat et l'Empire<sup>68</sup>, plus encore sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, ces chantiers se caractérisent en effet par de fortes et momentanées concentrations d'ouvriers, pour beaucoup migrants venus d'autres régions, et souvent de nationalité étrangère. En 1886, il y aurait sur les chantiers de l'État 16 000 étrangers pour 50 000 Français<sup>69</sup>. Sur ces chantiers, les journées sont longues et rudes, les hommes boivent de grandes quantités de vin si bien que les querelles éclatent, nombreuses, soit entre ouvriers mêmes, soit entre ces derniers et les jeunes gens des villages voisins, tout entiers dévoués à la défense de leur territoire. En 1889, le long de la ligne en construction de Brienne à Sorcy, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Nancy, ouvriers français et italiens ne cessent de se bagarrer ; en 1901 et 1902, on signale des troubles graves sur la ligne en construction d'Épinac à Dijon<sup>70</sup>, en 1904 d'autres incidents éclatent à côté de Guéret, dans les environs de Beaumes-de-Venise et de Briey. Autres chantiers « sensibles », ceux des fortifications, édifiées à différentes époques et qui se caractérisent aussi par de fortes concentrations d'ouvriers. À la fin du siècle, le gouvernement et l'État-major décident de renforcer les défenses à la frontière, notamment en

réalisant toute une série d'ouvrages de fortifications. La pénurie de main-d'œuvre se traduit une fois de plus par l'appel aux étrangers, ce que ne manquent pas de dénoncer d'ailleurs les députés nationalistes. Des conflits éclatent ici et là, comme en 1906, autour de la place de Toul, aux forts d'Écrouves, Bruley et Lucey<sup>71</sup>.

### Carrières, sablières

Dans ces lieux de travail rude et peu qualifié que sont les carrières et les sablières, les conflits entre Français et étrangers sont nombreux. À Euville, dans la Meuse, de violentes manifestations en 1883 et 1895 visent à exclure les Italiens des carrières exploitées par la Compagnie Deschamps et la Compagnie Civet-Drouet<sup>72</sup>, qui occupent chacune 200 à 300 ouvriers. En janvier 1895, suite à un mouvement de protestation, le nombre des Italiens est réduit à 70 par carrière. Mais les ouvriers français n'ont de cesse de faire expulser tous les étrangers, ce qu'ils finissent par obtenir en avril<sup>73</sup>. Début mars 1898, une grève débute aux carrières de Meillerie (arrondissement de Thonon). La tension s'installe : « le 6 avril, 250 grévistes environ sont arrivés en rangs serrés à l'entrée des carrières, en ont chassé les ouvriers italiens qui y travaillaient et les ont poursuivis dans les bois; puis ils se sont emparés de tous les outils et les ont jetés dans le lac et ont chassé à coups de pierre les bateliers qui chargeaient les barques »<sup>74</sup>. Un an plus tard, 150 terrassiers français employés aux sablières de Draveil pourchassent les ouvriers oultralpins<sup>75</sup>...

### Les mines

Le développement du secteur minier a nécessité une main-d'œuvre abondante. Si cette dernière a été recrutée en grande partie dans les réservoirs ruraux, il a fallu faire appel aussi aux étrangers, dont le nombre variait sensiblement d'une mine à l'autre. Rolande Treppe signale qu'il y avait relativement peu d'étrangers à Carmaux<sup>76</sup> ; au contraire, dans le bassin de Decazeville, d'après Donald Reid, la présence d'Espagnols est assez ancienne, et s'accroît à partir de 1909 : à la veille de la guerre, un travailleur sur huit est étranger<sup>77</sup>. L'arrivée de travailleurs étrangers dans des zones où les identités sociales sont parfois fortement structurées<sup>78</sup> suscite des conflits. En Isère, les étrangers sont régulièrement agressés et chassés : à la Mure en 1886 et 1901, à Puychagnard en 1886, ou encore à Vaulx, en juillet 1894<sup>79</sup> ; mais aussi en Meurthe-et-Moselle, après la découverte et l'exploitation tardive des gisements miniers : à Ludres en avril 1893, à Moulaine en 1900, ou à Longwy en 1902. En Saône-et-Loire, le souvenir de

la terrible chasse aux Italiens à Montceau-les-mines en août 1868 ne s'efface que lentement ; mais dès 1881, et jusqu'en 1883, au Creusot, les troubles entre mineurs français et italiens reprennent. Dans les départements septentrionaux, qui sont aussi ceux où l'exploitation charbonnière se développe le plus intensément, l'hostilité se manifeste de façon réitérée. Dans le Nord, les mineurs français s'en prennent aux Italiens à Auberchicourt en 1907 et, en janvier 1911, aux Polonais récemment arrivés aux mines de Lallaing, entre Douai et Valenciennes<sup>80</sup>. Mais c'est dans les mines du Pas-de-Calais que se déroulent les conflits les plus importants, comme celui d'août-septembre 1892 ; pendant plusieurs semaines, c'est presque tout le bassin de Lens, dans un rayon de 20 kilomètres qui est touché. Pourtant, la part des Belges dans la population totale du Pas-de-Calais (3%) est bien moindre que dans le Nord voisin (17 à 18%). Mais à en croire le correspondant du *Temps*, leur arrivée est trop récente pour qu'ils aient pu être assimilés et surtout ils sont fortement concentrés, puisqu'ils formeraient 75% des mineurs de Drocourt, et de 10 à 12% à Lens et Liévin<sup>81</sup>.

### Les industries

Le recensement de 1891 souligne la présence des ouvriers étrangers dans l'économie française ; dans l'industrie, on compte alors plus de 222 500 actifs étrangers, dont 172 000 sont des hommes. À cette date, les étrangers « représentent 12% des salariés de la métallurgie, 13% de la main-d'œuvre employée dans les mines, 22% de celle de la jeune industrie chimique. Ils ne forment que 6% de la population des travailleurs manuels, mais, pour 80% d'entre eux, ils s'emploient comme salariés de l'industrie. Encore ne s'agit-il que de moyennes. À Briey et à Longwy, en 1913, les trois quarts des mineurs de fond sont des immigrés »<sup>82</sup>.

Si les conflits dans l'industrie textile, nombreux avant 1850, semblent disparaître, en revanche dans la métallurgie ils se multiplient : Valenciennes (1888), Brésilly (Meurthe-et-Moselle, 1891) ou encore Fromelennes, dans les Ardennes (1904) sont le théâtre d'affrontements rugueux. Les sucreries de l'Aisne (près de Soissons en 1875, à Serancourt en 1895, à Puisieux en 1896) et le secteur de la raffinerie (Saint-Ouen en 1876, Saint-Louis-du-Rhône à plusieurs reprises pendant les années 1890) demeurent des points chauds. On relève également des rixes et des manifestations contre la main-d'œuvre étrangère dans les manufactures : à Saint-Etienne dans la manufacture d'armes (1871), à Lyon dans la fabrique de chaussures militaires Aucher (1877), à Caudry dans le Nord (1891). À Marseille, des

conflits surgissent dans les fabriques de savons, d'huile ou de bougies marseillaises (1897, 1901). Les verreries, enfin, sont l'un de ces lieux où s'affrontent traditionnellement Français et étrangers. En 1893, les verriers de Masnières, au terme d'un long mouvement de grèves et de violences, finissent par obtenir le départ de verriers allemands fraîchement recrutés. L'année suivante, un conflit du même genre, avec menaces, mise à l'index, éclate dans la Loire, à Rive-de-Gier<sup>83</sup>, et en 1896, des conflits opposent Français et étrangers (Belges et Italiens) dans les verreries de Penchot (Aveyron), de Chalon-sur-Saône et de Lyon.

### Ports et docks

Les ports et les docks sont des lieux d'affrontement entre Français et étrangers, en particulier à Marseille, où les incidents sur docks sont nombreux, notamment pendant les années 1880 et 1890 (pics en 1888, 1890 et 1896). Les très nombreux rapports des commissaires de police ou des commissaires spéciaux soulignent tous que les ouvriers étrangers sont largement minoritaires sur les docks marseillais (à peine plus de 10% en juillet 1881, moins de 20% en février 1885, 11% en février 1890, autour de 7% en 1892<sup>84</sup>) alors que les rixes sont extrêmement nombreuses... La fréquence de ces dernières n'est donc pas toujours proportionnelle au nombre des étrangers.

### Lieux symboliques

Parfois, l'hostilité envers les étrangers déborde le cadre strict du lieu de travail. Sous la III<sup>e</sup> République, certains lieux, parce qu'ils comportent une charge symbolique, sont de plus en plus investis par les manifestants : la mairie bien sûr (à Annonay en 1886, à Paris en 1887, à Grenoble en 1894, à Perpignan en 1897, à Marseille en 1899<sup>85</sup>), mais aussi la préfecture (dans l'Aude en 1894, à Marseille en 1887, 1890 et 1895<sup>86</sup>) ou la sous-préfecture (pendant le conflit de Masnières, en 1893). Les réunions publiques consacrées au « problème » de la main-d'œuvre étrangère ont lieu dans des cafés (à Marseille), ainsi qu'à la Bourse du travail<sup>87</sup>.

### Le cabaret

Le cabaret est l'un des lieux essentiels de la sociabilité ouvrière, cette dernière étant elle-même un facteur de constitution d'une identité de groupe : on y boit certes, mais aussi on y discute, on y lit. Le cabaret, comme le rappelle Jean-Paul Burdy, est exclusivement masculin, fortement créateur d'identité. La pénibilité du travail, la promiscuité, l'exiguïté des

logements en font autre chose qu'un simple lieu où l'on boit : c'est « l'espace familial de la reconnaissance », où se révèlent les antagonismes fondamentaux de l'espace social environnant<sup>88</sup>. Tout au long du siècle, l'auberge, le café, le cabaret sont des lieux où règnent une grande tension, une atmosphère pesante, que des rituels de convivialité permettent d'atténuer en partie. Rien d'étonnant par conséquent à ce que la xénophobie s'y manifeste fréquemment. En octobre 1875, une querelle oppose, dans une auberge de Soissons, une trentaine de Belges à des Français. En Haute-Savoie, à Lugrin, un ouvrier italien décède après une violente dispute de cabaret. En mai 1892, dans l'arrondissement de Valenciennes, lors d'un règlement de comptes entre ouvriers belges et français, un cabaret de Raismes est dévasté, trois personnes sont grièvement blessées<sup>89</sup>.

Au total, près des trois quarts des incidents du corpus comportent des rixes, des bagarres, des chasses à l'homme, des émeutes, ce qui souligne la dimension violente propre à la xénophobie. Cette dernière peut s'exprimer par des réactions individuelles ; mais elle est avant tout un phénomène collectif qui emprunte d'une part, aux formes de protestation classiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup> (la rixe, la manifestation, le rassemblement) elles-mêmes héritées des jacqueries ou des « émotions » rurales et urbaines de l'Ancien Régime, et d'autre part, aux modes propres au mouvement ouvrier (les grèves représentent environ un dixième des incidents). Pendant les années 1880-1890, au cours desquelles des manifestations d'envergure se multiplient, on observe une triple évolution : d'une façon générale, l'acte même de la manifestation devient plus politique<sup>91</sup>. Ensuite, les revendications xénophobes donnent lieu à une médiatisation croissante : le mécontentement s'exprime de plus en plus par des pétitions, des lettres, des réunions publiques, des pressions directes sur les hommes politiques et sur la presse locale. Enfin, à la lecture des archives, on perçoit une sorte d'autonomisation : la xénophobie a ses rites, ses discours, ses référents et ses rythmes propres : elle forme un véritable système social.

## CHAPITRE 2

### Un mouvement social mobilisateur et violent

Présente tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la xénophobie — qui ne peut être saisie comme une simple explosion de colère individuelle ou collective mais bien comme une forme du mouvement social— s'intensifie au cours des années 1880-1890, période où la France se transforme en profondeur c'est le temps de la croissance industrielle, celui où se développent la grande industrie et son prolétariat et s'accroissent les mutations dans le monde agricole. En politique, la République, jusqu'alors fragilement posée sur les lois de 1875, se stabilise : à partir de 1879, la majorité sénatoriale est républicaine, bientôt l'Assemblée revient à Paris, tandis que le régime se donne ses insignes (14 Juillet, *Marseillaise*). L'œuvre des Républicains Opportunistes alors au gouvernement donne corps à cette République : le suffrage universel masculin, l'instruction primaire, la conscription, l'essor de la presse et l'action syndicale permettent la démocratisation du pays. La xénophobie, dont le répertoire d'action était jusqu'ici largement hérité de ce que Eric Hobsbawm appelle la révolte primitive, paraît se diversifier alors dans ses expressions. Avec la démocratie, la xénophobie se modifie-t-elle et la violence disparaît-elle ? La République s'accompagne-t-elle, selon l'expression de Norbert Elias, d'une « civilisation des mœurs »<sup>92</sup> ?

#### ASPECTS ET DEGRÉS DE LA MOBILISATION

##### *Des manifestants nombreux et déterminés*

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, bien des rixes continuent à n'opposer qu'une poignée d'individus, mais la lutte contre les étrangers est fortement mobilisatrice : la xénophobie est un phénomène social collectif. Contre la main-d'œuvre étrangère manifestent 1200 ouvriers maroquiniers à Annonay en 1886, 1000 à 1500 ouvriers des manufactures à Caudry (Nord) en août 1891, près de 500 verriers en juillet 1893 à Masnières, etc. Lors des grands troubles urbains, la mobilisation n'est pas moins intense : à Marseille, pendant les « Vêpres » de 1881, des bandes de quelques dizaines à 200 manifestants parcourent la ville à la poursuite d'Italiens. Le bilan officiel<sup>93</sup>

(trois morts et une vingtaine de blessés dont trois grièvement) ainsi que le nombre des arrestations (45 Français poursuivis sur les 85 arrêtés et 175 Italiens appréhendés dont 146 relâchés) donnent une idée de la violence qui surgit alors. En 1893, à Aigues-Mortes, plusieurs milliers de personnes participent aux persécutions contre les Italiens. L'année suivante, à la suite de l'assassinat de Carnot par l'anarchiste italien Caserio, des centaines de personnes manifestent leur colère d'abord à Lyon, puis à Grenoble, dans les Vosges, en banlieue parisienne. Les réunions publiques et les appels contre la main-d'œuvre étrangère connaissent aussi un succès certain : à Marseille, en 1896, cinq réunions publiques attirent 600 à 650 auditeurs, en Arles, en avril 1900, une pétition contre les travailleurs étrangers porte 307 signatures<sup>94</sup>...

Nombreux, les manifestants sont également déterminés. À plusieurs reprises, ils s'en prennent aux gendarmes qui protègent les étrangers ou viennent arrêter les meneurs des troubles. Fin mars 1901, les gendarmes doivent ainsi libérer les manifestants arrêtés suite aux incidents ayant eu lieu à la fosse n°11 de Liévin<sup>95</sup> ; en juin 1905, à Fouy, une foule de trois cents personnes, composée essentiellement de terrassiers, perturbe violemment le transfert de justice de deux Italiens accusés d'avoir agressé un Français : les magistrats et leur escorte ne doivent leur salut qu'à l'arrivée de renforts... Leur détermination peut conduire les « mutins », comme on les appelait au milieu du siècle, à vouloir étendre le conflit. Ils parcourent alors les chantiers ou les rues de la commune, puis se dirigent vers les communes voisines pour augmenter leur troupe. En août 1887, le correspondant du *Temps* en Côte-d'Or décrit ce processus de « contagion » fréquent au cours des décennies précédentes : une première rixe a lieu à Mirebeau entre un ouvrier italien et un jeune homme de la localité, ce qui suscite « une certaine effervescence » dans les chantiers des alentours<sup>96</sup>. À Mirepoix, en mai 1894, les ouvriers français « se mettent en marche sur Belvèze, débauchant au passage leurs camarades de Labastide de Caudeval, Lignairolles et Esceuilles » : le soir, 400 ouvriers se retrouvent à Belvèze pour réclamer le départ des Espagnols<sup>97</sup>.

La manifestation xénophobe emprunte largement aux luttes ouvrières classiques et, comme ces dernières, se caractérise par l'affirmation d'une forte solidarité villageoise ou intervillageoise. Le renvoi des ouvriers étrangers constitue une revendication qui parvient à mobiliser jusqu'à plusieurs centaines d'individus dans un rayon d'action de quelques kilomètres autour d'un point d'impulsion. Dans bien des cas, cette mobilisation touche le reste de la population de la localité, en particulier les

femmes et les enfants, dont la participation aux mouvements sociaux, à la fin du siècle, n'est pas rare. Zola, dans *Germinal*, en offre une vision saisissante<sup>98</sup>. En juillet 1881, quelque temps après les « vêpres marseillaises », trois enfants d'une dizaine d'années, passant devant le Consulat italien, crient « Vive la France, À bas l'Italie »<sup>99</sup>. À Masnières, lors de la grève des verriers de 1893, les gendarmes interviennent plusieurs fois pour protéger des Allemandes injuriées et bousculées par les femmes de grévistes<sup>100</sup>. Entre 1899 et 1904, à la Chapelle-sous-Dun, à La Mure ou encore à Fromelennes, les femmes ne sont pas les moins violentes<sup>101</sup>...

### *La foule déchaînée*

Bien souvent, les manifestations xénophobes dépassent le cadre ouvrier : la foule entre alors en scène. En 1879, à Vallauris (Alpes-Maritimes), des troubles ont lieu lors d'un bal public : à la suite d'une rixe entre un Italien et un Français, « *la foule*, égarée, emportée par la colère, ne réfléchissant plus à ce qu'elle [fait] » s'en prend violemment à un Italien « auquel on n'avait absolument rien à reprocher »<sup>102</sup>. À Marseille (1881), Aigues-Mortes (1893) et Lyon (1894), la lutte contre les étrangers rassemble une foule socialement hétérogène, dont la participation peut être active comme passive. Le procureur général en charge des événements d'Aigues-Mortes souligne que les magistrats instructeurs « vont certainement se trouver aux prises avec de très sérieuses difficultés pour obtenir des révélations d'une population qui ne cachait pas sa *sympathie* pour les coupables et qui applaudissait aux scènes de sauvagerie »<sup>103</sup>. En mars 1895 sur les chantiers du fort de Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), 18 ouvriers italiens sont menacés par une partie de la population de la localité et des ouvriers occupés sur les travaux de la voie ferrée de Toul à Pont-Saint-Vincent, rejoints bientôt par les mineurs de Val-de-Fer<sup>104</sup>.

Ces manifestations visent à obtenir la reconnaissance d'une revendication claire et simple (exclure les ouvriers étrangers) ; la présence de femmes et d'enfants, l'extension du conflit à un chantier, une ville ou un village voisins, permettent la formation d'un groupe dont l'ampleur accentue la force de la revendication. Obtenir cette reconnaissance, cela signifie d'abord toucher le pouvoir. C'est pourquoi on n'hésite pas à faire appel à la médiation de ceux qui détiennent une partie du pouvoir local, qu'ils soient élus (députés et maires) ou non (notables), qui trouvent là une occasion de mettre en jeu leur influence et d'accroître leur popularité.

Les manifestants se rendent donc à la mairie, à la préfecture ou à la sous-préfecture, où ils sont presque toujours reçus et écoutés... Sur la violence immédiate et spontanée qui paraît dominer jusqu'alors, se greffe ainsi l'habitude d'en appeler aux mânes des représentants de l'État. Ces derniers ne repoussent pas toujours les revendications des ouvriers français, bien au contraire. Aux salins de Giraud, en juin 1897, le sous-préfet enjoint au directeur de l'usine Solvay de réintégrer une trentaine d'ouvriers français ayant participé à une chasse aux Italiens<sup>105</sup> ; en décembre 1900, sur l'intervention du Commissaire spécial, un entrepreneur renvoie des ouvriers italiens employés sur les chantiers de la ligne de chemin de fer entre Montpellier et Montbazin<sup>106</sup>. Avec les décrets Millerand (1899), qui donnent aux préfets et sous-préfets les moyens de déterminer les quotas d'ouvriers étrangers, ces pratiques s'inscrivent désormais dans un cadre légal. En août 1904, dans le canton de Beaumes, le sous-préfet fait connaître aux ouvriers qu'il dressera un procès verbal à un entrepreneur si celui-ci persiste à vouloir employer plus de 10% d'Italiens<sup>107</sup>...

Lors de ces rencontres, les manifestants marquent généralement une certaine déférence envers les autorités publiques : que le préfet ou le maire ceint de son écharpe s'adressent à eux, et cela suffit parfois à dissiper l'attroupement<sup>108</sup>, même si cela n'est que provisoire... Venant de groupes sociaux peu intégrés, cela n'est qu'à moitié paradoxal : les milieux les plus enclins à la xénophobie sont aussi les plus instables, les moins protégés. Bien souvent, ce que demandent les manifestants, ce n'est ni plus ni moins qu'une *protection*. Cette évolution se traduit en particulier par une capacité croissante à formuler des revendications claires, à les formaliser et à les faire connaître ; en témoignent les nombreuses pétitions évoquées au chapitre suivant. En juillet 1881, le sous-préfet de Valenciennes estime que la concentration d'ouvriers étrangers dans la région, où se déroulent notamment les travaux de construction de la ligne de Valenciennes au Cateau, est « une cause de désordres »<sup>109</sup> ; pour le maire de Thiant (Nord), les 150 Italiens, Belges et Espagnols constituent une population « extrêmement dangereuse », c'est « un ramassis de mauvais sujets », enclins aux rixes. Enfin, selon le maire de Trith (Nord), les ouvriers étrangers (ce qui inclut d'ailleurs les migrants français), « s'adonnent, les jours de paie, à une ivresse scandaleuse, toujours accompagnée de rixes sanglantes qu'il faut attribuer uniquement à la boisson ».

À Marseille, tout au long des années 1880, les délégués des ouvriers français, conduits parfois par des élus (comme Pierre Roux, conseiller général socialiste de la 6<sup>e</sup> circonscription<sup>110</sup>), prennent l'habitude de saisir le

préfet et les sources révèlent l'appui de tel commissaire de police aux doléances quotidiennes des ouvriers français<sup>111</sup> ; pour les années 1895-1896, se manifeste une réelle collusion entre les principales autorités de la ville et les ouvriers, par le biais de leur représentation syndicale<sup>112</sup>. Siméon Flaissières, le maire socialiste, pour capter les suffrages populaires aux élections et parce qu'il est soumis à une pression constante des organisations syndicales, soutient les revendications des travailleurs français, se pose comme *protecteur* de ces derniers, mais aussi comme *médiateur* : assez habilement, il implique les représentants de l'État, du préfet au ministre. En mars 1896, sa présence est signalée lors d'une grande réunion publique organisée à la Bourse du Travail par la Chambre syndicale internationale des ouvriers maçons<sup>113</sup>. À cette occasion, Siméon Flaissières, à la tribune, « reconnaît le bien fondé des plaintes des ouvriers maçons, assure ces derniers de toute la sollicitude du conseil municipal et s'engage à s'occuper de leur sort ». Quelques semaines plus tard, le 26 juillet, il reçoit une nouvelle délégation et promet « de s'entendre avec le pouvoir central pour améliorer le sort des ouvriers français »<sup>114</sup>.

Les motifs xénophobes, en l'occurrence protectionnistes, circulent entre les groupes sociaux à l'échelon local ; les ouvriers français peuvent sans peine formuler leurs revendications et leurs sentiments, ils trouvent presque toujours une oreille pour les entendre, ce qui d'une certaine manière leur donne une légitimation. Les politiciens locaux, qui sont parfois aussi des représentants nationaux, s'imprègnent à leur tour de ces discours, qu'ils n'osent combattre par conviction ou intérêt, et installent alors la xénophobie à la Chambre ou au Sénat (voir la deuxième partie).

## UNE VIOLENCE RITUALISÉE ET OMNIPRÉSENTE

L'histoire de la xénophobie est aussi une histoire de la violence, une mise en scène possible du conflit social. Mais cette violence n'est pas informe : comme le souligne Louis Marin, son caractère à première vue brouillon masque un ordre<sup>115</sup>, réel comme symbolique, qui s'inscrit dans un système ritualisé. À y regarder de plus près, les diverses expressions d'hostilité aux étrangers révèlent ce qu'il nomme une « une structure de répétition caractéristique des systèmes rituels ».

### *Spontanéité et organisation*

Les rixes qui mettent aux prises ouvriers français et étrangers sont en général une explosion immédiate ; mais dans bien des cas, la vengeance à un affront est différée, souvent au soir ou au dimanche suivant. Ce laps de temps peut permettre aux uns de s'organiser contre les autres. En 1882, à la Motte d'Aveillans, près de Grenoble, au cours d'une nuit, « de nombreuses affiches manuscrites [sont] apposées aux entrées des mines et des maisons, invitant les Français à s'armer pour chasser les Piémontais, auxquels on donne quarante-huit heures pour déguerpir »<sup>116</sup>. En novembre 1885, alors que la tension monte à Dunkerque entre ouvriers français et étrangers (à plusieurs reprises, des ouvriers français empêchent par la force des ouvriers belges de travailler) des agents de police trouvent affiché au Marché aux poissons un placard rédigé en ces termes : « Lâches Dunkerquois, vous avez de la misère par votre faute, rassemblez-vous tous ensemble et chassez les Belges du pays »<sup>117</sup>. À Lyon, pendant les émeutes anti-italiennes de 1894, un homme est arrêté alors qu'il est en train de dresser une liste des Italiens à attaquer...

Les sources ont conservé assez peu de traces de ces préparatifs dont nous pouvons supposer qu'ils furent fréquents, occupant les soirées au cabaret ou ailleurs ; bien des explosions de xénophobie ont dû être moins spontanées qu'elles ne parurent alors. D'ailleurs, sous la III<sup>e</sup> République, ces préparatifs sont de moins en moins clandestins : il n'est pas rare que les expulsions d'ouvriers étrangers soient précédées de réunions publiques. C'est le cas à Marseille en février 1890 et février 1897<sup>118</sup>, les réunions se tenant alors à la Bourse du Travail. La même année, c'est à la mairie de Perpignan que des ouvriers se rassemblent pour s'organiser contre la main-d'œuvre espagnole<sup>119</sup> ; quelques jours plus tard, à 8 heures du soir, 150 ouvriers français de l'usine Solvay tiennent une réunion au cours de laquelle ils décident de demander au directeur le renvoi des ouvriers italiens<sup>120</sup>. À chaque fois, les ouvriers étrangers quittent précipitamment la région. Ces réunions, qu'elles aient lieu dans ces cabarets, dans des salles (notamment celles des Bourses du Travail), sur les lieux de travail ou même sur la voie publique, permettent de renforcer la motivation des mécontents et de procéder au choix des délégués : se rassembler, manifester, crier, ne suffit pas ; il faut aussi se doter de porte-parole qui peuvent alors faire part des exigences au patron, informer la presse, porter les doléances au maire ou au préfet. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et cela est nouveau, les manifestants œuvrent avec succès afin de faire reconnaître leurs doléances et d'obtenir le renvoi

ou la limitation de la main-d'œuvre étrangère. Car ces manifestations ne sont pas éparées, elles constituent l'une des expressions visibles d'un mouvement ouvrier en plein essor...

Le premier moment du rituel est donc le rassemblement, prémédité ou non, d'un certain nombre d'individus qui se donnent des objectifs, un ou plusieurs hérauts et probablement aussi des mots d'ordre. Puis vient le temps du défilé.

### *Le défilé : cris, chants et signes de ralliement*

Le cortège, note Louis Marin, a sa « syntaxe » ; il se caractérise par un véritable « langage revendicatif »<sup>121</sup>. Lors des manifestations, on crie beaucoup : « À bas les Belges » ou « À mort les Belges »<sup>122</sup>, le mot *Belges* pouvant bien sûr être remplacé par *Piémontais* puis *Italiens*, ou *Espagnols*. Parfois, ce slogan lapidaire s'enrichit un peu : lors de la grève des verriers de Masnières, on entend des « Vive la France, à bas la Prusse »<sup>123</sup> ; à Solliès-Pont, pendant toute une nuit, les manifestants parcourent les rues du village en criant « Mort aux Italiens ! Vive les Français ! »<sup>124</sup>. Au lendemain de l'assassinat de Sadi Carnot, des émeutes ont lieu à Grenoble aux cris de « À bas l'Italien ! À bas Crispi ! À mort ! À l'eau les assassins ! »<sup>125</sup>. À Euville, en janvier 1895, les ouvriers français attaquent les Italiens aux cris de « pattes d'ours », « Caserio ». L'injure est ici le prélude à l'agression physique.

On chante, aussi, comme ces ouvriers mégissiers d'Annonay qui, n'ayant trouvé personne à la mairie pour entendre leurs revendications (le renvoi des étrangers), « se retirent promptement dans les rues en chantant et en manifestant »<sup>126</sup>. Que chantent les manifestants ? La Carmagnole, rarement, la Marseillaise presque toujours, comme à Caudry (août 1891), Aigues-Mortes (1893), Grenoble (juin 1894), La Mure (juin 1901), Fromelennes (avril-juin 1904), etc. Parfois, le cortège défile avec des tambours et au son du clairon : ainsi à Liévin en août 1892<sup>127</sup> ou encore à Masnières, où les ouvriers « chantent des refrains patriotiques ».

Ces cris collectifs qui investissent l'adversaire, mobilisent les énergies, agissent comme un « drapeau sonore » et constituent un « élément important de la guerre sociale »<sup>128</sup> [Bonnet et Humbert], puisqu'ils ont pour fonction d'impressionner les étrangers. Les slogans révèlent un nationalisme rudimentaire fonctionnant sur le mode exaltation/dépréciation. Mais, lors des antagonismes entre Français et étrangers, ce nationalisme s'exprime encore autrement, par le biais des signes de ralliement.

Lors des événements de Marseille, en 1881, des garçons employés à la brasserie Helten, qui exigent le départ de leurs camarades italiens, arborent en signe de protestation « un œillet rouge à la boutonnière »<sup>129</sup>. Le silence relatif des sources ne signifie pas forcément l'absence de signes de ralliement lors des manifestations xénophobes. Ces signes, dont l'existence est attestée depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>, et que Serge Bonnet et Roger Humbert repèrent en 1905 en Lorraine<sup>131</sup>, ne sont pas toujours vus par le regard administratif, par ceux qui, à l'image des procureurs généraux, ignorent tout ou presque de la culture ouvrière... Ils en tout cas sont divers, et bien présents, comme au temps des manifestations antisémites qui voient se multiplier les cocardes tricolores, les badges... Plus visibles sont en revanche les drapeaux qu'agitent les manifestants.

Pas de traces de drapeau rouge, dont Maurice Agulhon nous dit qu'il aurait fait sa première apparition le 6 juin 1832, lors des funérailles du général Lamarque<sup>132</sup>, et que l'on vit tant en Lorraine pendant les grèves du fer en 1905. En revanche, apparaît un « drapeau noir », lors des manifestations des mineurs de Liévin contre les Belges (1892)<sup>133</sup>. Pour le reste, il s'agit du drapeau tricolore : en 1893, à Masnières, les verriers en colère l'arborent partout. Lors des émeutes anti-italiennes de Lyon en 1894, il est omniprésent, il est parfois même « voilé de crêpe »<sup>134</sup>. Il est signalé encore en octobre 1894 sur des chantiers de construction de chemin de fer dans la région de Nyons, en 1901 à La Mure, ou encore sur les chantiers de la ligne Dijon-Epinac. En 1904, à Fromelennes, aux drapeaux tricolores s'ajoutent même des écharpes tricolores<sup>135</sup>. Et quand les manifestants n'ont pas de drapeau sous la main, ils en inventent, comme à Saint-Claude en octobre 1900, où, un des participants à une chasse à l'Italien arbore « en guise de drapeau une ceinture de couleur et un mouchoir de poche au bout d'une canne »<sup>136</sup>.

Le drapeau tricolore n'est pas un banal insigne : il exprime une appartenance et une fierté nationales, il vient en appui des revendications contre les travailleurs étrangers. L'exacerbation nationaliste peut s'exercer aussi contre les emblèmes nationaux des étrangers : à Marseille, en 1881, « une bande de petits polissons », des « nervis », âgés semble-t-il de 16 à 17 ans, malmènent un drapeau italien, le traînent « sur le trottoir de la Canebière en disant aux consommateurs attablés : “qui en veut un morceau ?” »<sup>137</sup>. Auparavant, une foule furieuse avait exigé que l'écusson du « Club italien » fût arraché<sup>138</sup>. À Grenoble, en 1894, les manifestants brisent l'écusson du consulat italien, mettent en pièce le drapeau italien dont les lambeaux sont partagés, puis saccagent l'appartement du Consul<sup>139</sup>.

Les mobilisations contre les travailleurs étrangers empruntent donc largement à la manifestation populaire, voire aux formes d'action du mouvement ouvrier. Le défilé agit comme « une instance de légitimation sociale » (L.Marin), articule la dimension du spectacle et celle de l'action, permet la mise en scène symbolique ou/et concrète de l'affrontement avec « l'ennemi » ; comme le souligne Eric Hobsbawm, les manifestations ouvrières tendent à devenir « des cérémonies de solidarité »<sup>140</sup>.

### ***Sus à l'ennemi !***

Les chasses à l'homme, fréquentes depuis la première moitié du siècle, et fort nombreuses sous la III<sup>e</sup> République, sont l'une des expressions les plus frappantes de la xénophobie. Lorsqu'il s'agit d'Italiens, les ouvriers parlent de « chasse à l'ours » : en 1900, des ouvriers de Saint-Claude se proposent « d'aller lever les ours » et en 1906, dans les environs de Toul, des ouvriers français poursuivent des terrassiers italiens employés aux fortifications en criant « mort aux ours ». Ces mots d'ordre font référence aux traditionnels montreurs d'ours italiens ; mais ils expriment aussi une animalisation de l'adversaire caractéristique de la xénophobie. Ces scènes, dont on pourrait citer bien d'autres exemples<sup>141</sup>, peuvent rassembler jusqu'à cinq cents individus, souvent armés et furieux. Elles révèlent une hostilité, et dans quelques cas, une haine profondément ancrée chez les ouvriers français. Leur violence frappe ceux qui en rendent compte. À Ravières, cinq ouvriers français lynchent un Italien qui cherchait à se faire embaucher à la Compagnie PLM. Le récit du procureur général est éloquent : ils « s'acharnèrent sur cet homme terrassé, désarmé et hors d'état de se défendre : ils le frappèrent tour à tour de leurs bâtons, principalement à la tête, et ne s'éloignèrent qu'en laissant leur victime étendue sur le sol, évanouie et baignant dans son sang »<sup>142</sup>. Le trait peut paraître un peu forcé, mais l'expertise médicale confirme la violence : Molina, a « une large blessure au front, depuis la naissance des cheveux jusqu'au sourcil gauche, une autre blessure de 4 cm au sommet de la tête, l'os maxillaire gauche fracturé et l'épaule gauche sérieusement atteinte ». Il reste près d'un mois à l'hôpital...

La fureur des agresseurs<sup>143</sup> et la gravité des blessures, souvent mortelles, sont des caractéristiques habituelles des incidents xénophobes. Les procureurs ou préfets, les journalistes aussi, ne manquent pas d'insister sur la « sauvagerie » des individus engagés dans les manifestations xénophobes, sur l'aspect terrifiant de la foule. Ce thème de la sauvagerie, qui traverse

notamment les rapports sur les événements d'Aigues-Mortes, structure d'ailleurs généralement les écrits des théoriciens de la foule<sup>144</sup>.

L'aboutissement logique de la chasse est souvent le siège : c'est le moment où les étrangers traqués « tombent » enfin sous la main des Français. Il traduit une volonté d'aller au bout de la violence et un désir d'anéantir l'adversaire ; il précède la fureur destructrice. Très fréquemment, en effet, les agresseurs s'en prennent aux lieux de vie des étrangers (habitations, cantines), que ces derniers les aient désertés ou qu'ils tentent de s'y réfugier. Lors des incidents de Brayre en 1888, deux cantines tenues par des Italiens sont détruites. En septembre 1892, dans l'arrondissement de Béthune, des bandes de mineurs français s'en prennent pendant quatre soirées aux maisons habitées par des Belges, dont ils brisent les portes, les fenêtres et les carreaux : trente neuf maisons sont plus ou moins saccagées<sup>145</sup>. Au début des années 1890, des actes similaires sont commis dans les environs d'Aix-les-Bains, à Ludres, Rive-de-Gier, Saint-Jean-de-Maurienne... À Liévin, au printemps 1901, trois cabarets et une cantine tenus par des Belges sont pillés et saccagés et « dans l'estaminet du S<sup>r</sup> Becques, plusieurs manifestants vident les tonneaux de bière et de vin, brisent et volent des bouteilles »<sup>146</sup>. Lors des incidents sur le chantier de la ligne Dijon-Epinac, en avril 1902, « une bande de cent à cent-cinquante ouvriers français, tant de Fleurey que des villages voisins, composée des chefs du mouvement et des ouvriers débauchés sur les chantiers » se réunit devant un cabaret tenu par un Italien nommé Lombardini. Ce dernier, ancien chef de chantier qui exploite une carrière pour son compte, tient une épicerie et loge quelques ouvriers italiens. Malgré la présence de deux gendarmes, les manifestants, après avoir proféré des cris de menace (« À l'eau, au canal, l'ours »), envahissent sa maison d'où fuient les pensionnaires, « détériorent toutes les marchandises dont ils jettent une partie au canal ; enfoncent les portes de la cave, font couler le vin ; tentent même de brûler la maison avec un torchon enflammé »<sup>147</sup>. Un élément nouveau apparaît ici : le feu. Quelquefois, les manifestants n'hésitent pas à mettre le feu, comme pour s'assurer de la destruction absolue des biens des étrangers, comme s'il fallait effacer jusqu'au passage de ces derniers.

À Lyon, en juin 1894, les manifestants s'attaquent non aux Italiens eux-mêmes, mais à leurs magasins, échoppes ou ateliers. Partout, le scénario est plus ou moins identique : une foule qui peut rassembler jusqu'à cinq ou six cents personnes commence par faire le siège des lieux ; les plus excités brisent la devanture, pénètrent dans la boutique qui est mise à sac<sup>148</sup> et dont le contenu est dans certain cas méthodiquement vidé, sorti sur la chaussée et

incendié. Au total, d'après nos comptages, plus de 145 boutiques, ateliers, échoppes, etc., et appartements d'Italiens sont saccagés. Le récit d'un nommé Joseph Digonnet, 29 ans, camelot, arrêté par le Commissaire spécial Morbreux confirme que « l'intention des manifestants était de provoquer par la destruction des marchandises et l'auto-da-fé [sic] sur la chaussée, des arrêtés d'expulsion contre les Italiens ». Cet homme précise : « nous avons veillé à ce que le feu ne fût pas mis à l'immeuble qu'habitent des ménages français, nous avons interdit au public de toucher à quoi que ce soit pour écarter toute accusation de vol. Nous ne sommes pas des voleurs mais des patriotes indignés qui voulons que le Gouvernement chasse de France les Italiens qui nous ruinent et nous insultent »<sup>149</sup>.

Certes, il y a du pillage, les poches pleines de nombre de manifestants arrêtés en témoignent, mais il est secondaire ; on cherche avant tout à détruire, à brûler, afin de forcer les Italiens à quitter la ville. Alors qu'à Aigues-Mortes, l'année précédente, la foule s'est attaquée physiquement aux Italiens, à Lyon, il n'y a pas de lynchage, seuls sont concernés les biens matériels au cours d'une sorte de rituel purificateur. Le mot *autodafé* n'est pas anodin : l'émeute prend des allures de procession, les biens des « hérétiques » sont livrés au feu sur la voie publique, comme avec un souci de publicité. La foule s'en prend aux symboles de la réussite des Italiens dont bon nombre sont d'ailleurs naturalisés depuis 1889<sup>150</sup> : les épiceries surtout (une cinquantaine) et les cafés et restaurants (17 établissements), lieux de commerce et de sociabilité ; elle s'acharne aussi sur l'intimité des appartements (meubles détruits, affaires jetées par les fenêtres...), c'est-à-dire sur ce qui témoigne d'une vie installée. La présence individuelle des Italiens n'est pas seule visée : avec la mise à sac de l'Harmonie italienne, c'est l'expression collective d'une communauté que l'on cherche à détruire.

La violence des combats et la volonté de la part des agresseurs d'anéantir leurs adversaires<sup>151</sup> expliquent le nombre des blessés et surtout, des morts : pas loin d'une dizaine pour les années 1880, une quinzaine pour la décennie suivante (dont huit décès officiels à Aigues-Mortes), trois morts pour la seule année 1900, etc. Les hommes se battent à mains nues, mais n'hésitent pas à recourir à toutes sortes d'armes<sup>152</sup> : couteaux ou poignards, bâtons et gourdins, pierres et briques, outils divers (pioches, barres de fer ou à mine, pelles, bêches, fourches, pics de mineurs, tranchets), armes à feu (fusils, pistolets, revolvers), auxquels il faut ajouter des objets aussi variés que des billes de voiture, des flacons de verre, des haches, un sabre de sapeur-pompier, une épinglette ou des épines.

Les ouvriers emploient finalement assez rarement leurs outils de travail pour se battre, et préfèrent — qu'ils soient français ou étrangers — le couteau, que la plupart possèdent. Le couteau est en somme à l'ouvrier ce que la canne était pour les compagnons : un élément d'identification, un objet à la fois utile et redoutable dans les combats. Les Italiens sont réputés pour tirer le couteau facilement, cela devient même un cliché ; mais les Français ne sont pas en reste... Quant aux armes à feu, elles servent le plus souvent à impressionner, leurs possesseurs se contentant de tirer des coups en l'air ; mais à l'occasion, elles peuvent tuer.

Dans certaines de ces manifestations ou rixes, il y a une composante festive, un côté joyeux ; que des manifestants parviennent à arracher l'un des leurs des mains des gendarmes, et c'est l'explosion de joie... À Aigues-Mortes, sur la place Saint-Louis et devant les yeux du préfet et de quelques magistrats impuissants, deux ouvriers italiens sont bastonnés, l'un meurt. « Les auteurs de ce crime, rapporte le Procureur général, ont cyniquement dansé autour du corps de leurs victimes ».

Cette violence qui surgit partout s'enracine dans les comportements sociaux populaires du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ne s'y limite pas. Elle appartient à la fois aux violences rurales, qui s'estompent à partir des années 1860<sup>153</sup>, aux « émotions urbaines » et s'inscrit dans le mouvement ouvrier. L'histoire de ce dernier est ponctuée de violences ouvrières, à l'image des mineurs qui, de façon habituelle, brisent à coups de pierres les vitres des logements des ingénieurs ou s'en prennent, verbalement au moins, aux contremaîtres... En ce sens, il y a un parallélisme saisissant entre les émeutes xénophobes et les grandes révoltes ouvrières, entre les grèves motivées par la volonté de chasser les étrangers et les grèves « orthodoxes ». Frappants sont les traits de continuité avec d'autres expressions anciennes du rejet de l'autre, comme cette « xénophobie locale » étudiée par Robert Muchembled pour l'Ancien Régime. Mais ces caractères généraux se doublent d'une réelle spécificité qu'attestent les slogans et les mots d'ordre (qui s'articulent d'une façon ou d'une autre autour du thème de la protection du travail national) et le but recherché : effrayer les étrangers de telle sorte qu'ils abandonnent les lieux, les chasser. La rixe, et plus encore la manifestation xénophobe, disposent d'une dynamique propre, qui est d'ailleurs accentuée par la politisation de la xénophobie. Les manifestations, les grèves, voire les rixes, permettent de matérialiser l'existence d'un groupe, favorisent, par leur dynamique collective, l'émergence d'une identité sociale (les « prolétaires », les « ouvriers sans travail », etc.) ; lorsqu'elles sont dirigées contre les

étrangers, elles stimulent l'affirmation d'une identité nationale, que les acteurs en aient une claire conscience ou non.

## **DEUX NIVEAUX D'INTERPRÉTATION**

Comprendre le déclenchement de l'hostilité envers les étrangers exige de croiser deux niveaux d'analyse : aux causes immédiates et directes (les déclencheurs), s'ajoutent quatre facteurs (démographique, économique, politique, diplomatique) déterminants dans les relations des ouvriers français avec les travailleurs étrangers.

La hausse brutale des incidents xénophobes au cours des années 1880 et 1890 peut-elle s'expliquer par l'arrivée de plus en plus massive d'étrangers en France ? À vrai dire, il est difficile de répondre à cette question. Certes, il peut y avoir une concordance entre la courbe du nombre d'incidents et celle du nombre d'étrangers : le pic xénophobe des années 1880-1890 correspond au moment où le nombre d'étrangers est le plus élevé ; alors qu'ils étaient environ 500 000 au début des années 1860, les étrangers seraient plus d'un million au début des années 1880. La population étrangère serait ainsi passée de 1,7% de la population totale à 2,6% en 1881, 2,9% en 1886 puis 2,8% en 1891. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'immigration se ralentit (le nombre des étrangers se maintient autour du million), et le nombre des incidents opposant Français et étrangers diminue ; mieux, il n'augmente pas au moment de la reprise de l'immigration au début des années 1910. Toutefois, les données dont nous disposons ne permettent pas d'établir une corrélation systématique entre le nombre des étrangers et la xénophobie<sup>154</sup>. C'est peut-être avant tout le contexte global qui joue un rôle décisif : la concentration d'étrangers dans une agglomération ou un département accentue leur visibilité et en cas de crise les transforme en bouc émissaire. D'autres critères interviennent, comme l'ancienneté de la présence des étrangers sur le territoire français, les secteurs d'activité dans lesquels ils évoluent, et, plus généralement, la situation économique.

En effet, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, crise économique et sociale d'une part, et hostilité envers la main-d'œuvre étrangère d'autre part, sont liées : la grande crise des années 1846-48 et la Grande Dépression (1873-1896) correspondent à des pics de xénophobie. Toutefois ce lien n'est pas systématique : entre 1851 et 1873, la phase de croissance n'entraîne pas la disparition des rixes et manifestations xénophobes. La permanence des rixes en période de prospérité ne doit pas nous étonner, cela est à rapprocher de ce

que Jean Bouvier, reprenant en partie des remarques de François Simiand<sup>155</sup>, signalait à propos des grèves, à savoir qu'elles « réussissent plus aisément en période d'essor »<sup>156</sup>. Autre exemple, 1906, année de la catastrophe de Courrières<sup>157</sup>, est caractérisée par une forte agitation sociale, mais la xénophobie n'atteint pas, loin s'en faut, le niveau de 1893 ou 1894. Dans l'ensemble, cependant, la courbe des incidents opposant ouvriers français et étrangers coïncide peu ou prou avec celle des grèves<sup>158</sup>. Les moments où l'on observe une augmentation de ces incidents correspondent à un regain de la fréquence ou de l'intensité des grèves : c'est le cas en 1879, 1886, 1888, 1893, 1900, 1902 et 1906. Néanmoins, il y a des exceptions : le maximum d'incidents est enregistré en 1894, année où les grèves diminuent notablement tant en nombre qu'en intensité ; en 1897, de nombreux incidents opposent ouvriers français et étrangers, mais l'année est assez calme en ce qui concerne les grèves. Inversement, certaines époques de forte activité gréviste (1880, 1890) ne se traduisent pas par une hausse des manifestations de xénophobie. Si elle peut être une des expressions du mouvement social, la xénophobie n'apparaît donc pas toujours comme l'expression d'une situation sociale dégradée, le facteur économique n'étant pas le seul déterminant.

Le facteur politique joue à plusieurs reprises, en particulier pendant les phases d'exaltation patriotique ou d'agitation nationaliste. La Révolution de 1848 s'était accompagnée d'un grand nombre de manifestations hostiles aux étrangers travaillant en France. Les poussées xénophobes de la fin du siècle correspondent à la crise boulangiste et à l'Affaire Dreyfus : la « question » de l'étranger est inscrite désormais dans le débat politique et la presse lui consacre beaucoup d'encre. La généralisation d'un discours nationaliste, de l'école à l'Assemblée nationale en passant par les entreprises, se traduit par une survalorisation des Français et une dévalorisation des étrangers, et rend licites des comportements agressifs.

Enfin, les tensions entre Français et étrangers dépendent parfois des relations que la France entretient avec les autres pays. Après le traité de libre-échange signé en 1860 avec l'Angleterre, certaines sources évoquent de forts sentiments anglophobes, sans que cela ait suscité d'actions spécifiques contre les ouvriers anglais présents sur le territoire. En revanche, le fort contentieux franco-allemand après 1870 a des répercussions directes sur les relations entre nationaux et Allemands : des milliers de travailleurs allemands doivent quitter la France avant même que se diffuse la germanophobie revancharde, à l'école, ou surtout dans la presse<sup>159</sup>. Ces crises diplomatiques sont bien souvent liées aux rivalités coloniales :

Fachoda (1898) cristallise une fois de plus l'anglophobie tandis qu'en 1906 le discours belliqueux de Guillaume II à Tanger en 1906 exaspère les sentiments germanophobes. Mais rien de comparable avec les tensions franco-italiennes des années 1880-1890. Le déclenchement des « Vêpres marseillaises » est lié à la question tunisienne ; par la suite, le refus par la France de signer le traité de navigation et de renouveler le traité commercial de 1881 fait craindre en 1887-88 un conflit armé entre ces deux pays<sup>160</sup>, qui s'engagent alors dans une guerre douanière, provoquant ainsi une exacerbation des sentiments anti-italiens chez les ouvriers français. Si, comme l'a montré Pierre Milza<sup>161</sup>, les relations entre Paris et Rome peuvent agir sur les contacts entre émigrés et autochtones, inversement, il arrive que les explosions de haine entre Français et Italiens compliquent les relations diplomatiques entre les deux pays : tel est le cas après Aigues-Mortes, puis en 1899 à la suite d'une rixe entre terrassiers français et italiens à Draveil, et encore en 1900, année de recrudescence des sentiments anti-italiens dans le Sud en particulier<sup>162</sup>. Tous ces facteurs, qui parfois se combinent entre eux, accentuent les tensions entre ouvriers français et étrangers, et se surimposent aux différents motifs qui déclenchent directement les affrontements.

Les rixes individuelles comme collectives, plus généralement les manifestations d'hostilité aux travailleurs étrangers s'inscrivent fréquemment dans un contexte de rivalités anciennes, qui poussent souvent les employeurs à séparer sur les chantiers les ouvriers français de leurs concurrents étrangers. À Vallauris (1879), Meillerie (1884), Aigues-Mortes (1893), Solliès-Pont (1894), Pont-Saint-Vincent (1895)<sup>163</sup>, etc., les heurts entre ouvriers français et italiens sont l'expression d'une sourde animosité, vieille de plusieurs mois, voire de plusieurs années. En juin 1880, le procureur de Tonnerre souligne que « les ouvriers d'origine italienne, employés à Ravières et dans les environs, soit dans les usines, soit à la construction du chemin de fer de Nuits-sous-Ravières à Avallon, sont, de la part des ouvriers du pays, *l'objet d'une jalousie et d'une haine invétérées* »<sup>164</sup>. C'est cette haine mêlée parfois de jalousie, qui s'est exprimée à Aigues-Mortes et qui explique, pour partie, la « sauvagerie » relevée par les observateurs. Elle est sans doute aussi à l'origine d'une forme de violence gratuite, qu'un motif futile suffit à déclencher.

Une rumeur peut avoir par exemple des effets sociaux dévastateurs. À Vallauris, c'est parce qu'il a entendu qu'un patron aurait dit aux ouvriers étrangers « si l'on vous empêche de danser, faites feu », que le nommé Spagnol frappe l'auteur présumé de ces paroles et que la foule s'emporte<sup>165</sup>. À Aigues-Mortes, la rumeur joue un rôle essentiel dans le déclenchement du

pogrom : le bruit court en effet que plusieurs Français ont été maltraités et assez grièvement blessés. C'est pourquoi la population se soulève aux cris de « mort aux Italiens »<sup>166</sup>.

Parfois, il n'y a pas de griefs : la violence est gratuite et des étrangers se font agresser de façon inattendue. En avril 1880, une troupe d'ouvriers français armés de bâtons assaille des ouvriers italiens qui rentrent de leur travail, « en chantant, paisibles, sans armes, sans bâtons même »<sup>167</sup>. En juin 1895, à Saint-Jean-de-Maurienne, des « ouvriers trop prompts à saisir toute occasion de chercher querelle à leurs concurrents étrangers » prennent d'assaut la maison Destefani, brisent les vitres, tordent les barreaux des fenêtres, escaladent une galerie, enfoncent une porte et se ruent sur les Italiens. Bilan : un Italien tué d'un coup de couteau, quatre assez grièvement blessés et deux plus légèrement. Le procureur général précise que « deux italiennes furent également frappées »<sup>168</sup>.

L'hostilité se manifeste donc pour des motifs apparemment bénins. « Avoir des mots », comme l'on dit alors, suffit largement à déclencher la bagarre. En août 1893, de graves incidents ont lieu à Maron (Meurthe-et-Moselle) sur les chantiers du chemin de fer : à l'hostilité permanente des ouvriers français, les Italiens répondent par des « paroles outrageantes » qui à leur tour provoquent une explosion de violence<sup>169</sup>. Dans certains cas, des chansons suffisent à susciter des désordres graves, comme à Mortefontaine (Oise), en 1893, entre carriers français et italiens<sup>170</sup> ; fêtes et noces sont également sources de conflits : lorsque les ouvriers potiers et les cultivateurs de Vallauris organisent un bal sur la place publique, ils décident d'une cotisation prohibitive pour les étrangers, de là les troubles qui s'ensuivent.

Nombre d'incidents opposant Français et étrangers se déroulent dans (ou à la sortie) des cabarets. Par le passé, des mesures ont été prises afin de prévenir ces incidents, comme la fermeture anticipée des cantines, l'interdiction des jeux de hasard ou des rassemblements nocturnes. Mais les « libations excessives » continuent d'être à l'origine de nombreux heurts à Nancy, Bordeaux, Briançon, Estager, Rive-de-Gier<sup>171</sup>... Dans ces cabarets, il y a parfois des femmes, cause épisodique de troubles : évoquant une rixe à Barbodan (Gers), le procureur général estime que « la querelle a été causée uniquement par la fille Ballix, servante de cantine et femme de mauvaise vie »<sup>172</sup> ; en 1896, à Puisieux (Aisne), un Flamand frappe un consommateur ayant demandé le silence afin de permettre à une jeune femme de chanter<sup>173</sup>. À Ludres (Meurthe-et-Moselle), en avril 1893, une violente rixe oppose

ouvriers français et italiens, les premiers ayant demandé aux seconds de cesser de chanter<sup>174</sup>. Cette rixe est d'ailleurs à l'origine de graves troubles : d'abord une chasse à l'homme, puis une grève organisée pour demander le départ des ouvriers italiens, grève qui d'ailleurs menace de s'étendre à la commune voisine de Val-de-Fer. Mais la consommation d'alcool n'est pas toujours directement à l'origine de la violence : l'auberge et le cabaret sont par excellence les lieux de la parole, du défi, de la provocation : s'y exprime l'honneur viril.

Dans bien des cas, les incidents entre ouvriers français et étrangers touchent, de près ou de loin, à l'honneur, système essentiel de valeurs au cœur des relations sociales masculines, quelles que soient d'ailleurs les couches sociales considérées<sup>175</sup>. L'honneur, souligne Julian Pitt-Rivers<sup>176</sup>, est étroitement lié à la vengeance, qui constitue l'un des motifs récurrents de l'agression xénophobe. À vrai dire, comme l'ont montré Alain Corbin avec *Le village des cannibales*, et — de manière plus théorique — Raymond Verdier<sup>177</sup>, la vengeance est un des moteurs essentiels des conflits sociaux. On se venge pour laver un affront, restaurer dans sa force un honneur mis en cause. Mais derrière la vengeance, affleure aussi la volonté de se faire justice soi-même, volonté combattue par un État qui prétend au monopole de la violence légitime et s'attache au fil des ans à imposer un droit uniforme. La vengeance peut être immédiate, spontanée ou différée, plus organisée. En mai 1892, à Raismes (Nord), « vers dix heures du soir, une bande de 20 ouvriers d'origine française sont allés au cabaret Pepermans, attaquer une vingtaine d'ouvriers de nationalité belge, qui eux-mêmes les avaient attaqués la veille »<sup>178</sup>. Les manifestations anti-belges qui ont lieu dans le Pas-de-Calais en septembre 1892 sont au début motivées par « des violences commises sur une jeune fille française par un belge nommé Lenoir »<sup>179</sup>. Les rapports sur les événements d'Aigues-Mortes, ceux du Procureur général (18 et 24 août), comme celui du chef d'escadron insistent sur le « désir de vengeance », sur le fait que les Français ont voulu avant tout « venger leurs compatriotes ».

La lecture des archives révèle dans toute son acuité la violence qui se déchaîne lors de ces rixes d'honneur. En mai 1894 à Estager (arrondissement de Perpignan), quatre jeunes gens, âgés d'une vingtaine d'années, sortant d'un bal public et légèrement pris de boisson, agressent un ouvrier terrassier italien, employé sur les chantiers du chemin de fer en construction, sous le prétexte que ses compatriotes, travaillant à vil prix, prendraient la place des ouvriers français. Armés de pierres, ils le frappent, lui jettent sur le corps « un gros bloc de pierre pesant quarante kilos » et lui

assèment des « coups redoublés » ; le journaliste du *Temps* rapporte que « l'Italien a eu le menton perforé, de graves blessures à la nuque et des contusions sur tout le corps. Son état est désespéré [...] »<sup>180</sup>. Les querelleurs forment un petit groupe, ils sont du coin, jeunes, un peu éméchés : il n'en faut pas plus pour pousser ces jeunes gens à « en remonter » à ceux qui n'appartiennent pas à la communauté locale. Rencontrant un Italien, ils le provoquent verbalement, ce qui fait surgir une violence terrible, tant ils semblent vouloir détruire physiquement l'adversaire, *l'écraser* littéralement. Ce qui est en jeu, c'est l'honneur : il faut tenir son rang, au prix d'un engagement total. Qu'elle soit différée ou immédiate, la vengeance est mobilisatrice, exprime une dynamique collective parce qu'elle soude un groupe de taille variable contre un autre, désigné comme l'ennemi commun. La vengeance, analyse Raymond Verdier, « relève d'un ethos de la fierté et de l'honneur » ; ni délinquance ni « passion vindicative », elle manifeste un échange fondamental par lequel « des groupes, en s'opposant, manifestent leur unité propre dans le jeu de l'offense et la contre-offense »<sup>181</sup>.

C'est avant tout dans le monde du travail, lieu privilégié du contact entre Français et étrangers, que s'affirme la xénophobie. Ici, les rapports sociaux sont bien souvent altérés par la question centrale de la concurrence.

Cette concurrence, aux dires des ouvriers français, s'exerce à l'embauche (c'est pourquoi ils exigent une forme de préférence nationale), mais surtout, elle se traduit par de néfastes effets sur les salaires. Longtemps, jusqu'à la III<sup>e</sup> République, les entrepreneurs français ont eu recours à des ouvriers étrangers qualifiés, Anglais, Allemands et Belges notamment, dans le textile, la porcelaine, les forges, les travaux publics... Les compétences particulières de ces ouvriers et ouvrières (Anglaises dans les ateliers textiles de Normandie) et la nécessité de les retenir loin de leur patrie, justifiaient des salaires sensiblement plus élevés que ceux des Français. Cela pouvait, à l'occasion, susciter des jalousies. Mais à partir des années 1880, les ouvriers français reprochent aux étrangers de faire baisser les salaires ou de contribuer à maintenir ces derniers à un bas niveau. Or au même moment, le salariat se développe, les nouveaux ouvriers n'ont plus de prise sur le système de rémunération, contrairement aux anciens « gens de métier » qui fixaient eux-mêmes leur prix. Du coup, l'hostilité aux étrangers se focalise sur cette délicate question des salaires.

En 1877, à Moyenneville, dans l'Oise, des ouvriers français agressent des ouvriers belges sous prétexte qu'ils les empêchent « d'imposer aux patrons un salaire exagéré » ; en juillet 1878, du côté de Boulogne-sur-Mer,

un groupe d'ouvriers français employés dans une cimenterie attaque quelques belges parce qu'ils font « baisser leur salaire en travaillant à prix réduit »<sup>182</sup>. Dans le Sud, les ouvriers français imputent leur misère aux Italiens, qui acceptent des salaires dérisoires. Un peu partout, on entend que les étrangers volent les salaires des Français. À Marseille, en mai 1896, lors d'une des nombreuses réunions publiques consacrées à la main-d'œuvre étrangère, un délégué ouvrier, Nèble, fait taire un internationaliste et déclare que « les ouvriers doivent être unis dans leurs pays respectifs et qu'on ne doit pas tolérer que des étrangers viennent supplanter les Français et les plonger dans la plus affreuse misère en travaillant à des salaires dérisoires »<sup>183</sup>. Quelque temps auparavant, l'un des organisateurs n'avait pas hésité à affirmer que « tandis que nous crevons de faim, les Italiens font bâtir des maisons avec le salaire qui nous revient et qu'ils nous volent impunément »<sup>184</sup>.

Sur cette question des salaires, il est difficile de trancher ; notons toutefois que pour les années 1880-1890, celles qui correspondent aux arrivées importantes d'étrangers, les salaires sont en constante augmentation<sup>185</sup>. Dans les campagnes, si certains historiens, à l'image de L. Tosi<sup>186</sup>, ont pu établir que les salaires des ouvriers agricoles et des terrassiers italiens étaient inférieurs à ceux des Français, de nombreuses sources, comme l'Enquête parlementaire de 1884, attestent plutôt d'une égalité de traitement. Au début des années 1890, le sous-préfet de Dunkerque écrit : « le pays est essentiellement agricole et les ouvriers, belges pour la plupart, qui arrivent pour la moisson, n'y restent qu'un temps relativement limité. Leur présence est d'ailleurs rendue nécessaire par suite du manque de bras, et leur salaire est le même que ceux [sic] des Français ». Pour cette période, les données relatives aux ouvriers des ports et docks de Marseille ne révèlent pas de différence de salaire à *travail égal*<sup>187</sup>. Comme l'explique longuement un rapport du commissaire spécial des chemins de fer et des ports<sup>188</sup>, les Italiens, largement minoritaires sur les docks (moins de 10% en moyenne), s'emploient aux travaux les plus durs, mais aussi les mieux payés. Dès lors, comment expliquer les tensions incessantes ?

L'activité des ports et docks de Marseille, rythmée par les arrivées et les départs des navires, est très sensible aux variations conjoncturelles et à la concurrence de Gênes mais aussi du Havre. Les entrepreneurs, qui doivent adapter leurs besoins en main-d'œuvre aux aléas de la conjoncture, fonctionnent par conséquent avec deux types d'ouvriers : un groupe fixe, les « abonnés », et un groupe variable, les « accidentels »<sup>189</sup>. Ces derniers sont embauchés le matin ou le soir, selon le rythme de l'activité portuaire. C'est

parmi ces manœuvres et journaliers entièrement soumis aux variations conjoncturelles que la concurrence est la plus forte, et les conflits les plus fréquents et violents. De plus, dans l'ensemble, les qualifications requises sont faibles, s'agissant pour l'essentiel de travaux de force. En cas de crise, affluent les Français non qualifiés au chômage, qui n'acceptent pas de devoir partager un travail jusqu'alors dévolu aux étrangers<sup>190</sup>. Alors que dans les fabriques (huileries, savonneries...) de la ville, où la main-d'œuvre est mieux sédentarisée, des luttes communes ont lieu à plusieurs reprises, aux ports et docks, l'hostilité des Français envers les étrangers — des Italiens en majorité — ne cesse pas. Le type de travail (embauche quotidienne et donc incertaine, tâches réparties en petites unités, fragmentation de l'espace commun) empêche toute forme de prise de conscience d'une identité de travail commune<sup>191</sup>. La lutte pour l'emploi se traduit au contraire par une différenciation accrue des milieux ouvriers français et étrangers. Peu importe au fond que les effets négatifs de l'immigration sur les salaires ne soient pas systématiques : les perceptions populaires, et c'est là l'essentiel, font de l'ouvrier étranger un concurrent déloyal, acceptant des bas salaires parce qu'il n'a pas de famille à nourrir. Ces perceptions, bientôt relayées par le discours politique et savant, se structurent en un discours qui se diffuse plus intensément pendant les périodes de chômage, comme les années 1880, marquées justement par une recrudescence des violences entre Français et étrangers.

Ces derniers, disent, les premiers, sont plus dociles, disposés à faire des heures supplémentaires et à prendre sur leur temps de repos. Mais, comme pour les salaires, la réalité est bien plus complexe. Certes, les ouvriers étrangers, moins protégés par les lois que les Français, constituaient une main-d'œuvre *a priori* plus docile ; sur eux pesaient la menace, souvent mise à exécution, d'une expulsion. Mais de très nombreux faits, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, appellent un constat plus nuancé : rôle crucial des Belges dans le Nord<sup>192</sup>, intégration des anarchistes et socialistes — puis des ouvriers — italiens dans le mouvement ouvrier marseillais, participation croissante des étrangers aux grèves... Dociles, les étrangers ? Bien des ouvriers français, depuis le milieu du siècle, leur reprochent une organisation quasi militaire : les ouvriers agricoles belges sont longtemps redoutés pour leur organisation d'une grande efficacité (ils viennent en groupe, avec un responsable qui dirige tout, et va jusqu'à négocier les salaires). Lors de l'enquête sur les événements d'Aigues-Mortes, les Français reprochent aux Italiens leur comportement « militaire » dans les salins : en effet, venus pour une saison courte, ils travaillent en groupes structurés, et triment énormément,

imposant de la sorte aux Français un rythme épuisant... Dans bien des cas, et plus encore lorsque sont présents des ouvriers étrangers qualifiés (sur les chantiers, dans les mines), la xénophobie exprime une peur du déclassement.

En effet, la xénophobie n'affecte pas également les différents secteurs professionnels et elle tend à être d'autant plus marquée que l'identité ouvrière n'est pas valorisée. Le discours et parfois les actes xénophobes agissent comme un facteur d'intégration pour ces individus que le manque de qualification ou de travail tend à marginaliser. C'est à chaque fois l'occasion de rappeler à la fois leur identité sociale (« nous ouvriers... ») et leur appartenance nationale (« ... français »). Les rancœurs semblent d'autant plus fortes que les qualifications diminuent et que le travail se fait temporaire. Au tournant du siècle, à Marseille et dans les environs, les plus résolus contre les étrangers, sont les ouvriers sans emploi. De façon significative, le Syndicat national (ou aussi Syndicat des ouvriers français du port, dit « jaune ») qui se crée à Marseille avec l'appui du patronat et des milieux politiques d'extrême droite pour contrer le Syndicat international des dockers, recrute surtout parmi les chômeurs, les nervis, les marginaux, bref, le sous-prolétariat<sup>193</sup>. Au facteur professionnel, vient parfois s'ajouter le facteur national : longtemps, les plus enragés contre les étrangers sont aussi ceux chez qui l'identité nationale paraît la plus fragile ; en 1893, lors des événements d'Aigues-Mortes, il semble que les « trimards » venus d'autres régions, misérables migrants totalement déracinés, se soient montrés plus violents encore que le reste de la population.

Dans bien des cas, l'hostilité des ouvriers français envers la main-d'œuvre étrangère rejoint des formes classiques de conflits au sein du monde ouvrier, comme ceux qui opposent grévistes et non grévistes. Les entrepreneurs, lorsque leurs ouvriers se mettent en grève, font souvent appel à des « ouvriers du dehors », « étrangers à la localité » originaires d'autres régions françaises ou d'autres pays. L'hostilité s'enracine alors dans un conflit de travail assez banal ; les réactions contre des briseurs de grève français peuvent être violentes, et comportent de forts phénomènes de stigmatisation contre les « jaunes » ou les « sarrazins », ceux que Zola appelle les « renégats ». La nationalité étrangère des briseurs de grève exacerbe le sentiment de trahison. Dans *Germinal*, roman pour lequel Zola a effectué une enquête à Anzin, l'arrivée des « Borains », dans un premier temps, ne suscite pas d'hostilité particulière : c'est contre l'ingénieur Négrel, responsable de cette venue, que se tourne la colère des grévistes. Mais plus tard, lorsque le conflit bascule dans la violence, fusent alors les

cris « À mort, les Borains ! Pas d'étrangers chez nous ! À mort ! À mort ! »<sup>194</sup>. Au printemps 1882, les ouvriers français de Salindres (Bouches-du-Rhône) se mettent en grève, mais ne sont pas suivis par les Italiens, qui sont alors attaqués violemment, et pour plusieurs, blessés<sup>195</sup>. Au cours des années 1890, ce genre d'incidents se produit fréquemment à Nancy (1894), Penchot (Aveyron, 1896), Évian (1897)...

La République n'a pas favorisé de réelle pacification des mœurs. Certes, la xénophobie s'exprime de plus en plus sous la forme de discours, au moyen de pétitions, lors de réunions publiques, dans la presse... Mais, entre le début des années 1880 et le début du XX<sup>e</sup> siècle, subsistent et s'intensifient les manifestations violentes de xénophobie, qui deviennent même, dans quelques régions, l'une des formes rituelles du mouvement ouvrier. Collective et violente, fortement mobilisatrice, la lutte contre la main-d'œuvre étrangère, d'une intensité variable selon les régions et les secteurs professionnels, exprime, au delà d'une exaspération immédiate, la lente et inégale intégration nationale<sup>196</sup> de la classe ouvrière française.

## CHAPITRE 3

### **La lente et inégale intégration de la classe ouvrière française**

Prise dans sa dimension sociale, la xénophobie met en relation deux types d'individus ou de groupes : les Français et les étrangers. Cette relation, qui oppose des groupes « majoritaires » et « minoritaires »<sup>197</sup> ou « établis » et « marginaux »<sup>198</sup>, n'exprime pas seulement une disproportion numérique : elle suppose surtout un rapport d'inégalité et de domination. Alors que leur identité sociale est souvent mal définie (classe ouvrière en formation) et qu'ils partagent avec les seconds des conditions de vie et de travail passablement similaires, les « majoritaires » ou « établis » trouvent dans leur appartenance nationale un critère de différenciation radicale qui leur permet de justifier leur volonté de domination, voire d'exclusion.

Toutefois, les attitudes collectives des ouvriers français face aux travailleurs étrangers varient d'un secteur d'activité à l'autre, d'une période à une autre. Les ouvriers les plus hostiles aux étrangers sont aussi ceux qui sont le moins intégrés dans le monde du travail comme dans la société. Se pose alors la question de la fonction socio-politique de la xénophobie, dont il semble qu'elle a pu, dans certains cas, accélérer la nationalisation des ouvriers.

#### **UNE IMPRÉGNATION XÉNOPHOBE VARIABLE**

##### ***Des hommes ordinaires***

Qui sont ces individus français hostiles aux étrangers ? Sont-ils des délinquants ou bien des ouvriers « comme les autres » ? Au fond, la xénophobie ressortit-elle de la délinquance ? Les archives apportent un

certain nombre d'informations. Celles relatives aux demandes de grâce (sous-série BB<sup>24</sup> des Archives nationales) montrent que les professions les plus diverses sont représentées : sont concernés des charretiers, un contremaître ajusteur, des ouvriers forgerons, des ouvriers mineurs, un louager, un « colporteur ambulant d'objets de mercerie », un ouvrier cimentier, un extracteur de pierre, un couvreur, deux ouvriers potiers, des ouvriers terrassiers. L'analyse des dossiers d'arrestations au lendemain des événements de 1881 à Marseille confirme l'appartenance des agresseurs aux milieux ouvriers : un journalier, deux tanneurs (un ouvrier et un contremaître), un chaudronnier, deux marins et un ouvrier tapissier sont mentionnés. La liste nominative des personnes tuées ou blessées donne des renseignements supplémentaires : du côté français, il y a un bijoutier, un emballeur, un tapissier, un cantonnier, un agent de la sûreté, un journalier et un manœuvre<sup>199</sup>. Les victimes italiennes sont un menuisier, un cocher, un tanneur, un maçon, un terrassier, un lunetier, un cordonnier et onze journaliers. Victimes et agresseurs appartiennent sensiblement au même milieu social, et cela est valable pour la grande majorité des cas. Parfois, en particulier lors des grandes émeutes urbaines xénophobes, le spectre social s'élargit. L'étude d'un échantillon d'une centaine de dossiers d'arrestations opérées à Lyon en 1894 atteste cette plus grande diversité sociale : sont représentés le monde des ouvriers d'ateliers ou d'usine (mécanicien, chaudronnier, boulonnier, ajusteur mécanicien), celui du petit artisanat urbain (cordonniers, tapissier, coiffeurs, menuisier, ébéniste, tailleur d'habit, boucher), celui des services (valet de chambre, marchand de journaux, représentant de commerce, voiturier, laitier, employés...), enfin, celui du sous-prolétariat urbain (manœuvres, garçon de peine...). Mais on repère aussi un « artiste lyrique », un « externe à l'hôpital », un « rentier » ce qui souligne qu'à Lyon, la colère anti-italienne suite à l'assassinat de Sadi Carnot a débordé les simples milieux ouvriers.

Même si apparaissent de temps à autres des femmes et des enfants, comme à Lyon en 1894, où, sur 288 condamnations, 23 sont prononcées contre des femmes (soit 8%), pour vol (91% des cas), outrages ou vagabondage, dans l'écrasante majorité des dossiers, les protagonistes sont des hommes. Il s'agit d'hommes plutôt jeunes, mais les nuances sont importantes : à Marseille et Lyon, la moyenne d'âge des individus arrêtés est assez basse puisqu'elle est respectivement de vingt-quatre ans et d'à peine vingt-trois ans. Mais à Aigues-Mortes, la moyenne d'âge des 34 inculpés est de vingt-neuf ans et demi. À Lyon, le plus jeune a neuf ans et demi, le plus âgé cinquante et un ; au total, une quarantaine d'individus ont

vingt ans ou moins. À Aigues-Mortes, seuls 2 inculpés ont moins de vingt ans, 14 ayant entre vingt et trente ans. Dans l'ensemble donc, les individus concernés ont une moyenne d'âge inférieure à trente ans. La plupart du temps, ils sont célibataires : pour la sous-série BB<sup>24</sup>, sur une vingtaine d'individus concernés par des rixes avec des étrangers, seuls 5 sont mariés, leur moyenne d'âge étant de presque trente ans (soit de trois ans supérieure à la moyenne des cas recensés dans cette sous-série). Cette jeunesse relative, qui signifie en général une puissance physique, est un élément important. La violence physique demeure à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un moyen d'affirmation sociale. Sous l'Ancien Régime déjà, en Artois, les jeunes hommes célibataires étaient investis d'une mission essentielle, celle de défendre par la force les frontières de leur communauté, en des combats fortement ritualisés<sup>200</sup> qui se prolongent jusque dans les années 1860, comme le montre la persistance des rixes villageoises. Dans les affaires qui nous occupent, les étrangers présentent d'ailleurs le même profil que les Français auxquels ils se heurtent et avec lesquels ils partagent des conditions de vie et de travail souvent équivalentes. Les ouvriers étrangers sont en règle générale des migrants jeunes, célibataires, peu qualifiés ; ils entrent donc directement en concurrence avec les Français peu qualifiés, souvent contraints à une forte mobilité. Sur les trente-quatre inculpés d'Aigues-Mortes, quatorze ont leur domicile à Aigues-Mortes, un à Marseille et un à Calvisson ; les autres se déclarent sans domicile. Autrement dit, un inculpé sur deux est « étranger » à la cité et à ses environs, et ne peut donc se prévaloir d'un territoire familier à défendre. Ce qui distingue ici, comme ailleurs, les ouvriers français de leurs camarades étrangers, c'est la nationalité, ou plus précisément le sentiment d'appartenir à la communauté française. Cette appartenance confère des droits, réels ou supposés. L'hostilité des Français envers les étrangers n'est pas imputable à un rejet de l'altérité pour elle-même : elle est davantage l'expression ou le moyen d'une différenciation sociale. Elle peut être créatrice d'une dynamique collective en ce qu'elle exprime, comme l'écrivent Michel Maffesoli et Alain Pessin, « un refus de l'atomisation »<sup>201</sup>. Elle n'est d'ailleurs pas en général le fait de délinquants. En effet, les antécédents sont le plus souvent honorables, comme le montrent les dossiers de recours en grâce. À cet égard, les événements d'Aigues-Mortes ont presque valeur d'exception. Sur les vingt-trois inculpés, la moitié a des antécédents judiciaires allant de condamnations mineures (chasse, mendicité) à des peines plus lourdes (vol, coups et violences...). Mais alors la justice fut particulièrement partielle : ces

trimards paraissent bien expier les fautes d'une population dont toutes les sources disent qu'elle participa largement aux exactions...

En somme, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la xénophobie n'a rien d'exceptionnel, d'autant que peu de secteurs professionnels y échappent. Parmi ces derniers, certains — souvent ceux où les effectifs d'ouvriers étrangers étaient les plus importants — ont été plus sensibles à la xénophobie.

*Une xénophobie plus ou moins intense selon les milieux professionnels*

Longtemps les ouvriers français du textile se sont plaints de la concurrence étrangère, belge essentiellement ; à la fin du siècle, comme le confirment les enquêtes économiques et sociales<sup>202</sup> réalisées entre 1901 et 1910, la question de la main-d'œuvre étrangère est assez marginale. Dans le Nord, le syndicalisme belge apparaît même comme un modèle. Ainsi, en octobre 1901, en présence de Defrise, secrétaire de la Fédération des syndicats textiles du Nord, le maire d'Houplines, au cours d'une réunion publique, fait l'éloge du mouvement corporatif belge. Chez les verriers, en revanche, la situation est plus tendue, notamment au tournant du siècle. Il est vrai que la profession est traditionnellement fermée : pour être verrier, il faut être non seulement français, mais encore fils de verrier<sup>203</sup>. Dès 1887, les verriers de Paris se constituent en syndicat pour résister à la concurrence des Italiens.

Toutefois, ce milieu réserve parfois des surprises. En 1890, le directeur d'une verrerie de Fresnes-sur-L'Escaut, près de Valenciennes, fait appel à une dizaine de verriers belges pour remplacer des grévistes ; refusant d'apparaître comme des « jaunes », les verriers belges décident de rentrer chez eux. Le même jour, les coupeurs des trois verreries se réunissent et décident de dédommager les coupeurs belges des frais de voyage<sup>204</sup>. À Masnières, lors de la grande grève des verriers de 1893, « les anciens ouvriers allemands font cause commune avec les grévistes et les accompagnent dans toutes leurs promenades ; ils ne paraissent pas moins excités contre leurs compatriotes dont l'arrivée a motivé la grève »<sup>205</sup>. La question de nationalité ne paraît donc pas la cause réelle de la grève, comme les grévistes semblent l'affirmer, et dissimule un motif plus difficilement avouable : la peur du déclassement. En effet, souligne le capitaine de gendarmerie, « l'hostilité est surtout dirigée contre le maître de verrerie qui (...) cherche à implanter chez lui un système de fabrication allemande de la

bouteille tournée, qui est très demandée par la clientèle, mais que trop peu d'ouvriers savent fabriquer, d'où la nécessité de faire appel à l'élément ouvrier étranger ». Ici, le rejet de l'autre exprime avant tout la faiblesse de l'identité au travail, et unit Français et étrangers installés dans un même refus de l'innovation technique. Au moment du règlement du conflit, les ouvriers de Masnières exigent le maintien à la verrerie d'une vingtaine d'Allemands présents depuis deux ans<sup>206</sup> dans la commune. Cet épisode met en lumière la complexité des jeux identitaires. En revanche, l'année suivante, en 1894, lors de la grande grève de la verrerie Richarme de Rivede-Gier, qui emploie 381 étrangers (dont 308 Italiens et 69 Allemands) sur 825 ouvriers, les ouvriers allemands sont sommés de respecter la grève, « si on ne veut pas voir arriver un second Aigues-Mortes »<sup>207</sup>.

Le milieu des verriers, à partir des années 1890, est de plus en plus « travaillé » par des figures importantes du mouvement syndical. En mai et juin 1891, Émile Basly (député du Pas-de-Calais) relaie à la Chambre des pétitions rédigées par la Chambre syndicale des ouvriers verriers d'Aniche et des environs demandant « l'amélioration du sort des travailleurs »<sup>208</sup>. Au tournant du siècle, Edmond Gilles, étroitement surveillé par la police, déploie une inlassable activité dans les bassins verriers du Nord<sup>209</sup>. Président du syndicat des verriers belges dans le bassin de Charleroi, il pousse les ouvriers français à s'unir et à se syndiquer. Les efforts pour aboutir à une bonne entente permettent parfois un rapprochement entre ouvriers verriers belges et français<sup>210</sup> mais n'excluent pas un certain nombre de tensions, surtout au cours des années 1902-1904.

En 1902 et 1903, dans la région de Jeumont, une grave crise secoue l'activité verrière : en février 1902, le *Réveil du Nord* s'en prend à la docilité supposée des verriers belges<sup>211</sup>, et, en mars 1903, la verrerie est mise en cessation d'activité, ce qui jette sur le carreau environ 300 ouvriers, presque tous belges et syndiqués. Mais selon le commissaire central<sup>212</sup>, « cette mesure (...) a aussi pour but de recruter un personnel nouveau, disposé à accepter des conditions de travail moins onéreuses et de secouer ainsi le joug de la Nouvelle Union Verrière belge ». En septembre 1904, Hénin-Liétard, des petits placards, rédigés par des verriers français, sont apposés un peu partout sur les murs de la ville, ainsi libellés : « Attention !!! Verriers belges attention !!! Réfléchissez avant d'agir !! »<sup>213</sup>. Le conflit s'envenime, mais les incidents sont évités grâce au départ des ouvriers belges d'une part, et à l'intervention des mineurs du Pas-de-Calais d'autre part. En effet, Florent Évrard, proche de Basly et d'Arthur Lamendin, membre du PSF depuis 1902, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, se

déplace pour préconiser « la solidarité qui doit tenir tous les travailleurs indistinctement » ; il tient à ce que ne se reproduisent pas des incidents comme ceux qui secouèrent les houillères en août-septembre 1892, juillet 1897 ou mars-avril 1901... Désormais, même s'il n'interdit pas des conflits ici ou là, le discours internationaliste se fait de plus en plus présent, et finit par prévaloir, comme c'est le cas lors du Congrès International des Verriers qui se tient à la Bourse du Travail de Paris en août 1908.

Les ouvriers métallurgistes, par le passé, s'étaient illustrés par leur violence à l'encontre de la main-d'œuvre étrangère, en particulier en 1848 dans le Nord. L'agitation, sous la III<sup>e</sup> République, ne cesse pas. En décembre 1891, à Brévilly-les-Forges (près de Sedan), la gendarmerie doit intervenir pour protéger 17 ouvriers belges qui continuent à travailler malgré la grève : ils sont conduits à Sedan puis rapatriés<sup>214</sup>. Quelques mois plus tard, les ouvriers des forges se rassemblent afin d'empêcher l'arrivée d'ouvriers belges<sup>215</sup>. Toujours dans les Ardennes, en avril-juin 1904, environ 200 ouvriers des usines métallurgiques de Fromelennes, soutenus par des élus ceints de leur écharpe tricolore, s'opposent violemment à l'entrée d'ouvriers étrangers. Les manifestants se dirigent vers la frontière, chantent la Marseillaise, jettent des pierres, provoquant le repli des Belges<sup>216</sup>. Au tournant du siècle, dans un département comme la Meurthe-et-Moselle, les tensions entre Français et étrangers sont fréquentes comme en témoignent de nombreux rapports<sup>217</sup>. À la faveur d'une grave crise du secteur métallurgique, notamment dans le bassin de Longwy, la question de la main-d'œuvre étrangère est souvent abordée. En octobre 1901, une lettre anonyme est adressée au Directeur-gérant du Comptoir métallurgique de Longwy : « Au nom de mes camarades je prends la liberté de vous faire savoir si dans le plus bref délai tout étrangers nest pas renvoyer pour faire place aux français nous ferons sauter les ponts et les tunnels et les aqueducs de manière à coupé toutes communications industrielles dans tous bassins et de mettre la populations dans la plus noir misère. Agréez Monsieur las salutations des quarante sept membres de la Société Lorraine. »

Le commissaire spécial de Longwy, dans son rapport du 27 octobre 1901, évoque les dizaines d'ouvriers qui ont été renvoyés : « C'est là une situation inquiétante pour le travailleur. Néanmoins on renvoie de préférence les ouvriers étrangers et, parmi les Français, les nomades et les femmes, en s'attachant à conserver les anciens serviteurs et particulièrement ceux qui sont fixés dans le pays. Ce sont donc en dernière analyse les moins bons éléments qui sont remerciés ». La situation est identique dans la région

de Thionville : « On a commencé par renvoyer un grand nombre d'ouvriers italiens et belges. Il y a huit jours un train complet, comprenant environ 600 ouvriers italiens est parti de Thionville. Tous ces individus regagnent leur pays, faute de travail »<sup>218</sup>. Ces renvois d'ouvriers étrangers cachent un fort mécontentement des ouvriers français envers les nombreux étrangers. En septembre 1901, le Commissaire spécial d'Audun rapporte ainsi que pour ses travaux de sondage (recherche de minerai de fer), la Société des Aciéries de Saint-Chamond « emploiera une dizaine d'ouvriers, tous français, attendu qu'elle a pour principe, afin d'éviter les difficultés qui surgissent trop souvent entre ouvriers français et étrangers, de n'employer que les premiers ». À Lunéville, en septembre 1905, le commissaire de police prévient le préfet qu'il « se produit parmi les ouvriers français, un mouvement hostile aux nombreux étrangers occupés à l'usine de wagons et automobiles de Turkeim. Les ouvriers français, qui travaillent dans cette usine, reprochent aux patrons d'accepter de préférence des ouvriers étrangers venant d'Alsace ou d'Allemagne. Une grève ne serait pas impossible dans quelque temps, grève qui aurait pour but d'obliger les directeurs à réduire considérablement le nombre des ouvriers étrangers employés ». En décembre 1906, les ouvriers de la Fonderie de Charency-Vezin (arrondissement de Briey) créent un syndicat qui compte très rapidement 80 membres et qui est affilié à la Fédération Nationale de la Métallurgie. Les revendications sont l'augmentation des salaires, le renvoi d'un contremaître, la suppression des machines à mouler, et l'exclusion des ouvriers belges.

Pourtant, la situation en Meurthe-et-Moselle n'est pas généralisable. En 1901, dans le Nord, dans le bassin de Maubeuge<sup>219</sup> par exemple, la situation de l'industrie métallurgique est catastrophique, mais sans incidence sur les rapports entre ouvriers français et étrangers. Dans l'Allier, entre 1901 et 1909, chez les ouvriers métallurgistes de Montluçon et des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, les tensions sont inexistantes, y compris en période de chômage. En 1906, les revendications ouvrières à la Compagnie des Aciéries de France, à Aubin (Aveyron) concernent la journée de 8 heures et l'augmentation de salaires, mais il n'est pas question de la main-d'œuvre étrangère. L'année suivante, en Ariège, les tensions dans le secteur de la métallurgie se limitent à un conflit entre Jaunes et Rouges... C'est que les choses sont en train de changer, un début d'entente entre métallurgistes français et étrangers s'esquisse. En 1902, les ouvriers métallurgistes de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) fondent une Union internationale en vue d'intégrer les nombreux ouvriers italiens travaillant

dans les Chantiers Provençaux<sup>220</sup>. Un mois après sa fondation, cette Union compte 80 membres. C'est un début... Quelques jours après la catastrophe d'Homécourt du 18 décembre 1905, qui fait 14 morts, dont 11 Italiens, dans une aciérie, on peut lire dans *L'Ouvrier métallurgiste* de Meurthe-et-Moselle : « c'en est assez, à la fin d'abuser des vies humaines, sous prétexte qu'étant nées en dehors de France, on n'est pas tenu de faire bénéficier leurs ayants droits des réparations prévues par la loi sur les accidents du travail. »

Une évolution parallèle se dessine dans le secteur minier, où les tensions entre Français et étrangers furent importantes, surtout dans les années 1890<sup>221</sup>. Ces nombreux heurts, preuves d'une hostilité latente envers les ouvriers étrangers, sont probablement l'expression d'une identité collective dont Jean-Paul Burdy a montré la force<sup>222</sup>. Cette hostilité cependant n'est pas systématique. L'analyse des enquêtes économiques et sociales pour les années 1901-1910 laisse entrevoir un bilan plus mitigé<sup>223</sup>. En outre, de la lecture des comptes rendus des congrès internationaux et nationaux de mineurs au tournant du siècle<sup>224</sup>, il ressort que les problèmes les plus importants, aux yeux des mineurs, sont la diminution du temps de travail avec la revendication des huit heures, la grève générale, l'adhésion à la CGT, et les revendications sociales habituelles (minimum de salaire, accidents du travail, retraites...). La question de la main-d'œuvre étrangère n'est pas évoquée. Ou si elle l'est, c'est dans une optique internationaliste : au Congrès International des Mineurs de juin 1895 par exemple, Marcel Sembat clôt les débats par un développement du « Prolétaires de tous pays, unissez-vous ! ». À partir de 1907, on commence à observer des rapprochements entre mineurs français et étrangers, par exemple dans les bassins de Briey et de Blanc-Misseron (commune frontière, Nord).

De façon plus surprenante, c'est à partir de cette date que les conflits diminuent chez les ouvriers des ports et docks qui furent, au cours des années 1880-1890, parmi ceux qui dénoncèrent le plus continûment et violemment la concurrence étrangère. À Dunkerque, entre 1885 et 1887, les ouvriers français manifestent à plusieurs reprises contre la présence sur le port d'ouvriers belges employés au déchargement des navires<sup>225</sup>. Lors de ces crises, le maire, désormais élu et dont les liens avec ses administrés sont donc plus étroits, s'affiche en faveur des ouvriers français, auxquels il promet son aide, tandis que le préfet apparaît comme le dépositaire et le garant de l'ordre public. Si les ouvriers français et belges du port parviennent le plus souvent à coexister plus ou moins pacifiquement, il apparaît clairement que leurs relations sont étroitement subordonnées à la conjoncture économique. Que les navires viennent à se raréfier dans le port,

la concurrence surgit alors, parfois violemment. La persistance de ce type de comportement social et des discours de rejet est, quant à elle, le signe d'une rivalité sourde et constante malgré tout, d'une méfiance jamais tout à fait endormie. À Marseille, très nombreuses furent les manifestations d'hostilité des Français envers la main-d'œuvre étrangère. Les années 1888 à 1890 sont particulièrement agitées : à plusieurs reprises, des ouvriers français manifestent et obtiennent des entreprises du port le renvoi des Italiens<sup>226</sup>. Ces derniers sont de fait souvent nombreux. En avril 1888, les Forges et Chantiers de la Méditerranée, sur un total de 1123 ouvriers, emploient 350 Italiens, « à la grosse besogne »<sup>227</sup>. Mais le nombre n'explique pas tout : en février 1890, des rixes sont quotidiennement relevées sur les ports et docks, alors que le nombre d'ouvriers étrangers n'est que de 184 pour 1649 Français, soit 11%<sup>228</sup>.

Les manifestations des ouvriers français des ports ne sont pas toutes « spontanées », elles témoignent bien souvent d'une capacité d'organisation : choix de délégués, relais auprès de la presse locale (le *Petit Provençal* par exemple), projets de règlement... En janvier 1889, alors que l'activité économique marseillaise décline, les travaux du port attirent les chômeurs de « tous les corps d'état », ce qui attise la concurrence entre Français et Italiens. Le directoire du « Congrès départemental des ouvriers français de tous corps d'état des Bouches-du-Rhône contre la main-d'œuvre étrangère » appelle les ouvriers du port à se réunir au Grand Bar Sicard, au 6 de la place d'Aix, afin de discuter d'un nouveau règlement pour le port, exigeant une notable réduction de la main-d'œuvre étrangère. Dans les jours qui suivent, le *Petit Provençal* publie une lettre des Ouvriers des Ports et Docks<sup>229</sup>, tandis que des affiches sont placardées dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Pour dénoncer la concurrence des ouvriers étrangers, les ouvriers ont pris l'habitude de se réunir. En mai 1896, une assemblée de 130 personnes, parmi lesquelles le maire et conseiller général Flaissières, Pierre Roux (rédacteur en chef au *Petit Provençal*), Vassy (conseiller municipal et conseiller général) et Nicolas (conseiller général), vote deux résolutions, l'une relative aux tarifs douaniers, l'autre à la main-d'œuvre étrangère. Cette dernière stipule que « le travail des ports et tout ce qui s'y rattache soit considéré comme travail national et ne soit effectué que par nos nationaux »<sup>230</sup>.

La fréquence des plaintes s'accorde avec le rythme de la passion nationaliste. Mais un tournant important s'amorce en 1899-1900, avec la création de l'Union socialiste italienne qui, avec Luigi Campolongo notamment, joue un rôle essentiel dans la syndicalisation des ouvriers

italiens et la promotion de l'internationalisme.<sup>231</sup> En 1907, est créée la Fédération Internationale des ouvriers des ports méditerranéens, signe des progrès notables de l'internationalisme. En janvier 1910, la Fédération Nationale des Ports, Docks, Transports, Manouvriers et Manutentionnaires en Marchandises de France et d'Algérie et la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes, affiliées à la CGT, lancent un appel intitulé « pour l'interfédération » visant à réunir dockers et inscrits maritimes<sup>232</sup> qui s'achève par un vibrant « Vive l'entente Internationale des Travailleurs ! ». Dans un contexte de crise, malgré quelques frictions, le ressentiment envers les Italiens semble s'estomper et, à partir des années 1905-1907, l'immense majorité des conflits du travail recensés, particulièrement dans le port, sur les docks, oppose syndiqués et non syndiqués. La violence ne disparaît pas, mais il n'y a quasiment plus de trace de rixes entre ouvriers français et italiens

De tous les groupes professionnels, celui des terrassiers détient le record des manifestations d'hostilité. Le terme de terrassier est générique : dans certains cas il désigne les ouvriers employés à la construction des routes, ponts, canaux, des chemins de fer surtout ; ailleurs, les sources ne détaillent pas davantage et se contentent du terme générique. Il faut ajouter à cette catégorie floue les ouvriers du bâtiment, maçons surtout, mais aussi couvreurs ou peintres... Parfois aussi, les sources y intègrent les ouvriers des carrières ou ardoiseries. Ici, la violence est traditionnelle : Martin Nadaud a évoqué les conflits, parfois sanglants, qui opposaient maçons auvergnats et parisiens pendant la monarchie de Juillet. Mais par la suite, comme le rappelle Jacques-Olivier Retel, les conflits n'ont jamais disparu dans le bâtiment : « après les Limousins, sont venus les Italiens, les Espagnols, les Algériens, puis les Portugais »<sup>233</sup>. Pour Lyon et sa région, Yves Lequin signale de nombreux cas, et précise qu'à partir des années 1880, la lutte contre les étrangers est plus structurée<sup>234</sup>. De fait, la construction du réseau ferroviaire secondaire se traduit par de multiples escarmouches sur l'ensemble du territoire : une vingtaine pour les années 1880, une quarantaine pour la période 1890-1906<sup>235</sup>, les pics se situant dans les années 1893-1894. Mais la violence n'est plus le seul mode d'expression. Les terrassiers rédigent des plaintes, tels ces ouvriers des chantiers employés par la Société Parisienne aux travaux du Prado à Marseille qui, en septembre 1893, signent une pétition pour protester contre l'emploi d'Italiens. À la fin, ils préviennent : « Et si vous voulez éviter dans tous vos chantiers un conflit entre français et italiens tel qu'a Aigues Mortes, veuillez [sic] »<sup>236</sup>.

Tous ces heurts montrent l'existence, chez les terrassiers, d'un sentiment patriotique exacerbé inversement proportionnel à leur statut social. Ils constituent en effet une population flottante, déracinée et mal perçue ; sous-prolétaires, ils évoquent ces classes dangereuses chères à Louis Chevalier... Les conflits entre terrassiers français et étrangers sont violents, mais dans les années qui précèdent la guerre, leur nombre tend à diminuer. Ce sont des années de mobilisation syndicale, pendant lesquelles s'affrontent surtout ouvriers et patrons, syndiqués et non syndiqués. Peu à peu, la question de la main-d'œuvre étrangère, qui fut aiguë dans ce secteur, perd en importance. Tant bien que mal, l'internationalisme prolétarien, dans un contexte de montée des tensions diplomatiques, tente de s'affirmer. L'épreuve de la guerre remet ce fragile édifice en cause<sup>237</sup>...

Dans bien des cas, la xénophobie ouvrière est liée à des conditions de vie et de travail particulières. La fréquence des rixes sur les grands chantiers de terrassement (routes, chemins de fer) ou aux carrières s'explique par la coexistence, sur un territoire en général réduit, d'un grand nombre d'hommes jeunes, célibataires, presque toujours migrants et surtout, sans qualification. Les sources insistent sur ce point. Elles révèlent que dans les incidents ou les revendications xénophobes à Marseille et dans les environs, les plus résolus sont aussi souvent les plus démunis, qu'ils soient sans travail ou sans qualification. La concurrence entre ouvriers nationaux peu qualifiés est rude. *A fortiori*, entre ouvriers français et étrangers, elle l'est plus encore ; et plus l'intégration nationale et sociale des premiers est faible, plus le rejet des étrangers est, en règle générale, marqué. Cela ne signifie pas que certains milieux sociaux bien intégrés, comme la bourgeoisie intellectuelle, soient exempts de discours et comportements xénophobes, au contraire ; c'est parfois là que la haine de l'étranger est la plus forte, ou qu'elle s'exprime avec le plus de vigueur. Mais ici, la xénophobie relève d'une logique intellectuelle, psychologique ou politique et non d'une logique sociale ; chez les ouvriers français, la xénophobie exprime plutôt un refus de la ressemblance, tandis qu'au sein de la bourgeoisie (petite ou grande), elle signifie davantage un rejet de la différence. Chez les premiers, elle traduit la douleur sociale de la précarité, la négation d'une égalité dans la misère<sup>238</sup> : elle crée de la différence, par la violence et la stigmatisation, et aboutit à instaurer une relation de *pouvoir* entre Français et étrangers dans laquelle, pour reprendre les termes de Norbert Elias, les uns acquièrent (ou cherchent à acquérir) le statut d'*established* ou *insiders* (établis, installés) et les autres se voient attribuer celui d'*outsiders* (intrus, exclus, marginaux)<sup>239</sup>. Dans cette relation de pouvoir, les ouvriers français, dont la revendication

principale est l'*exclusion* ou la limitation de la main-d'œuvre étrangère, tentent d'obtenir l'aide de l'État, auquel ils réclament une protection spécifique.

## **DU PROTECTIONNISME AU PATRIOTISME**

Dans les manifestations de xénophobie qui se déroulent au sein du monde du travail, deux ensembles de motifs, parfois entrelacés, se distinguent : la crainte et/ou le refus de l'étranger, qui renvoient à des modalités de construction identitaire et à des données anthropologiques ; et la volonté de protéger le travail, de le confier avant tout aux locaux et/ou aux nationaux. À partir des années 1880, ce rejet des ouvriers étrangers nourrit ou exacerbe un fort nationalisme populaire articulé parfois avec un profond enracinement local. En effet, identité locale et identité nationale ne peuvent être opposées : c'est d'abord à l'échelon local que s'exprime le sentiment national. Les verriers de Masnières, par exemple, manifestent leur hostilité en arborant des drapeaux tricolores et aux cris de « Vive la France !, À bas la Prusse ! ». Mais la référence à la nation, c'est-à-dire à une identité englobante plus ou moins abstraite, s'accompagne de la défense acharnée d'un système de relations sociales et de travail (réserver les emplois aux locaux) fondées sur la familiarité et l'interconnaissance.

### ***Un protectionnisme traditionnel***

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, se manifestent au sein du monde ouvrier de vives tendances protectionnistes. Sous la Restauration surtout, mais encore pendant la monarchie de Juillet, le protectionnisme, qui apparaît comme une défense des intérêts corporatifs, s'exprime plus particulièrement chez les compagnons<sup>240</sup> sous la forme de rixes. Ces dernières, qui opposent compagnons de Devoirs différents ou de même métier, de même rite, mais de villes différentes, et, surtout, compagnons et aspirants ne se réduisent pas à des rivalités professionnelles codifiées, quoiqu'archaïques : dans presque tous les conflits de ce genre, l'autre est rejeté aussi en tant qu'*étranger*. Violentes et parfois mortelles, ces rixes mobilisent, dans certains centres urbains, jusqu'à plusieurs dizaines d'antagonistes. Elles révèlent des solidarités élémentaires et se caractérisent avant tout par une différenciation à l'intérieur du milieu ouvrier.

Les Devoirs de compagnons, comme les rigues — associations de portefaix des ports de la Saône ou des hâleurs de la Scarpe<sup>241</sup> — défendent, par la violence, leur activité de la concurrence des « étrangers », terme à la

fois flou et polysémique qui s'applique aussi bien aux ouvriers des autres devoirs qu'à ceux provenant d'une autre région française ou encore d'un autre pays. Mais ce type de comportement social dépasse largement ces associations : jusqu'à la fin du siècle, tout individu inconnu dans une sphère limitée d'interconnaissance (le village par exemple), s'il bénéficie de certaines lois de l'hospitalité, est perçu comme un concurrent dès qu'il s'inscrit sur le marché du travail. Ainsi, en 1891, le Procureur général impute-t-il la grève des verriers de Rive-de-Gier à « l'influence et la domination de 200 ouvriers étrangers, venus les uns du nord, les autres de Carmaux, ouvriers de passage, ne restant dans les verreries que juste le temps d'épuiser le crédit des fournisseurs et s'en allant au bout de trois semaines un mois, quand ils ont, à force de duper, perdu tout crédit » ; « ces ouvriers de passage sont en général des délégués des chambres syndicales chargés de fomenter la grève en surexcitant les instincts cupides des ouvriers permanents »<sup>242</sup>. En ces années de fort nationalisme, un nationalisme imprégné du culte du sol et de « la terre des morts », une conception locale de l'étranger continue de prospérer. En 1899, un Procureur général, évoquant des ouvriers venus d'une autre région et rejetés violemment par ceux de la Chapelle-sous-Dun, parle encore de « mineurs étrangers »<sup>243</sup> ; par la suite, ce genre de notations devient plus rare, mais ne disparaît pas<sup>244</sup>... À mesure que les années s'écoulent, et que se poursuit l'intégration nationale, et même si certaines méfiances (notamment vis-à-vis des migrants) ne s'estompent que fort lentement, ce type d'incidents passe au second plan, supplanté en intensité et en nombre par les conflits entre Français et étrangers, entre nationaux et non nationaux, caractérisés par l'appropriation des symboles nationaux (drapeau tricolore, *Marseillaise*...) et la rhétorique nationaliste.

Certes, au cours des dernières années de la monarchie de Juillet, et surtout dans les débuts de la Seconde République, émerge un « enracinement national prolétarien »<sup>245</sup> ; mais l'exacerbation de la xénophobie en 1848-1849 relève avant tout d'un patriotisme intimement lié à l'excitation révolutionnaire : les événements de 1848 sont vécus par les ouvriers comme une véritable régénération de la nation. Le thème de la protection du travail national existe, indubitablement, héritier des stratégies de régulation du marché du travail de l'Ancien Régime ; il reste cependant étroitement circonscrit à une partie du monde ouvrier et de la bourgeoisie. Il donne lieu à une médiatisation particulière, mais là encore, limitée aux années 1848-1849. Surtout, dans un pays où l'intégration nationale est bien loin d'être achevée, il ne suscite pas un vaste débat public, comme c'est le

cas dans les années 1880. Autrement dit, la question de l'étranger, au sens politique du terme, ne se pose pas encore.

### *La protection du travail national*

L'intensification des flux migratoires, marque d'un recours toujours plus massif à la main-d'œuvre étrangère, se traduit aussi par une diversification des secteurs d'emplois et une présence plus large sur le territoire national ; au total, la visibilité des étrangers s'accroît, et avec elle les réactions de rejet. La perception de l'étranger se clarifie. En effet, le protectionnisme ouvrier a longtemps confondu les deux conceptions locale et nationale de l'étranger, ce dernier étant tout simplement celui qui n'est pas connu, d'où qu'il vienne. La disparition de formes archaïques d'organisation ouvrière comme le compagnonnage et l'arrivée massive d'ouvriers belges, italiens ou espagnols tendent à lever cette confusion : de plus en plus, le protectionnisme ouvrier se donne pour adversaires les travailleurs étrangers (de nationalité étrangère) souvent assimilés aux briseurs de grèves, ces « jaunes », « renards » et autres « sarrazins » honnis. Aux bagarres classiques s'ajoutent de nouvelles formes de protestation.

Les ouvriers français s'organisent de plus en plus contre cette main-d'œuvre, comme en témoigne l'existence d'associations spécifiques : *Ligue du travail* à Bordeaux (février 1888), *Congrès départemental des ouvriers français de tous corps d'état des Bouches-du-Rhône contre la main-d'œuvre étrangère* à Marseille, *Ligue pour la Défense du Travail National* présidée en 1894 par Paulin-Méry (député boulangiste parisien), *Société contre les ouvriers étrangers employés en France* à Marseille encore, organisée et présidée aussi probablement par Paulin-Méry à partir de 1895. En 1899, dans le Nord, Philippe Dannelly, ouvrier mouleur à Louvroil et ancien vice-président de la Chambre Syndicale des ouvriers métallurgistes du bassin de Maubeuge, constitue une *Ligue de Défense du Travail National*<sup>246</sup>, dont le porte-parole est le député Paul Defontaine, élu de l'arrondissement d'Avesnes<sup>247</sup>. Outre ces associations, qu'autorisent désormais les lois républicaines, se développe une intense activité pétitionnaire. « Droit de participation politique » pour Pierre Rosanvallon, « pratique de citoyenneté » et « mode de démocratie directe » pour Madeleine Rebérioux<sup>248</sup>, la pétition, toute déconstitutionnalisée qu'elle soit désormais (en raison des procédures de représentation parlementaire), ne disparaît pas, au contraire. Elle est une expression moins violente de protestation sociale qui révèle une capacité de mise en forme, d'énonciation de revendications, habituellement criées ou réduites, à de simples mots d'ordre ; elle suggère,

par ailleurs, un réel mouvement collectif (rédaction, circulation pour signature), une volonté de négociation (tout au moins : on commence par demander quelque chose de précis, et éventuellement on passe à l'action après).

Au cours des années 1880-1890, les pétitionnaires français formulent un certain nombre d'exigences. Les uns demandent l'exclusion de la main-d'œuvre étrangère ; d'autres, comme à Marseille, un contrôle renforcé des modalités d'embauche : de plus en plus, les ouvriers français veulent que la *préférence* leur soit accordée. En mars 1886, trois cents ouvriers marseillais réunis votent plusieurs résolutions, dont la première est formulée en ces termes : « les chantiers de l'État, des départements et des communes seront occupés par les ouvriers français exclusivement »<sup>249</sup>. À Dunkerque, en décembre 1887, « une pétition signée de nombreux ouvriers maçons a été adressée à M. le Maire de Dunkerque, le sollicitant d'intervenir auprès de M. l'Ingénieur en Chef, pour les employer de préférence aux ouvriers étrangers, aux travaux du port »<sup>250</sup> ; en février 1888, des pétitionnaires bordelais prient le préfet « d'intervenir auprès des entrepreneurs, commerçants et industriels, pour qu'ils n'occupent les étrangers que lorsque les bras français feront défaut »<sup>251</sup>.... À l'emploi préférentiel des Français s'ajoute généralement une autre requête : la réduction du nombre des ouvriers étrangers. À partir du milieu des années 1880, s'affirme l'idée de « quotas », revendication reprise au fil des ans jusqu'aux décrets Millerand (1899) qui globalement donnent satisfaction aux ouvriers français.

Au cours de ces années, les ouvriers français formulent une autre demande dont il est difficile de savoir si elle leur est propre ou si elle leur a été inspirée par certains parlementaires : c'est celle de la taxe, sur laquelle je reviendrai dans la partie suivante. En mars 1886, des ouvriers marseillais votent une résolution qui stipule que « dans les chantiers, ateliers et usines privées, il sera prélevé un impôt sur les étrangers »<sup>252</sup>. Lors du rassemblement arlésien de novembre 1886, cet impôt devient « un droit de séjour sur les étrangers, fixé à 20 francs ». L'idée est reprise en 1888 à Marseille, où les ouvriers français demandent « qu'une taxe soit établie sur les particuliers ou les compagnies qui occupent des étrangers », et à Grenoble, où plusieurs centaines d'ouvriers organisent « un pétitionnement pour réclamer du Parlement une loi frappant d'une taxe de séjour les ouvriers étrangers »<sup>253</sup>. Ce principe fort populaire d'une taxe sur les étrangers est parfois assorti d'une volonté de contrôle administratif sur la main-d'œuvre étrangère : en 1886, à Marseille et Arles, dans une pétition, des ouvriers proposent même la création d'un « casier judiciaire » pour les

étrangers. Le protectionnisme ouvrier va très loin dans la formulation de ses exigences, et s'avère extrêmement proche du protectionnisme — entendu comme protection du travail national — tel qu'il s'exprime dans certains milieux politiques ou « savants ». Ces ouvriers qui protestent contre la main-d'œuvre étrangère sont politisés. Grimaud, ouvrier des ports de Marseille, en 1885 et 1886, se rend à plusieurs reprises en Arles, où il s'en prend vigoureusement à Nadaud qui s'est opposé à la Chambre à la proposition Pally. En 1888, des liens parfois étroits sont tissés entre les ouvriers protestataires et les milieux boulangistes : en mars, à Marseille, le vote de diverses résolutions est suivi d'une motion approuvant « la décision prise par la Ligue des Patriotes de mettre à l'index les maisons recevant des produits allemands »...

Les ouvriers fondent leurs revendications sur quelques justifications. La première, la plus systématique, est la concurrence à laquelle les étrangers, par leur simple présence, se livrent, et qui se traduit par une baisse des salaires. Cette concurrence serait exacerbée par le trop grand nombre d'étrangers : le thème de l'invasion est diffus dans la plupart des pétitions et couplé avec celui de la misère des ouvriers français, imputée à la main-d'œuvre étrangère. Les plaintes soulignent souvent le fait que les travailleurs étrangers sont en règle générale célibataires, alors que les Français ont charge de famille. La main-d'œuvre étrangère est donc perçue comme une menace pour l'ouvrier français et sa famille, comme l'expriment les pétitionnaires de Masnières en 1893 : « nous ne voulons pas que l'étranger nous supplante et mange du pain au détriment de nos femmes et de nos enfants ». La main-d'œuvre étrangère est responsable des malheurs de la misère des ouvriers français, sa présence, si elle n'est pas à l'origine de la crise économique, en accentue cependant les effets sociaux : tel est au fond le discours type des ouvriers français.

### *Le patriotisme ouvrier*

Dans cette hostilité aux étrangers, le patriotisme exsude, mêlé à une conscience ouvrière indéniable : « les soussignés *tous français et ouvriers* travaillant aux Docks, entrepôts et port de Marseille », écrivent des pétitionnaires en 1872 ; ceux de Masnières, en 1893, revendiquent leur habileté : « ce travail, plus de quarante d'entre nous peuvent le faire et mieux encore que quiconque, car *nous, Français, avons l'orgueil de notre travail*, alors que les étrangers ne l'ont pas toujours ». La réunion d'Arles, en novembre 1886, est organisée par un « Comité exécutif des travailleurs français », et l'appel que ce dernier lance se fonde tout entier sur cette

double identité ouvrière et nationale : « il n'y a aujourd'hui qu'une seule cause politique, celle de la défense des intérêts généraux du peuple, qui est la nation. [...] Ainsi, travailleurs de tous corps d'état, parlons et agissons courageusement. Toute *la nation travailleuse* est avec nous, et nous protesterons ensemble ; nous ferons en cela un grand acte de patriotisme, car nous défendrons notre patrie aussi sûrement que quand nous sommes appelés à verser notre sang pour elle ». Les ouvriers français forment le peuple français, et ce dernier — comme chez les Sans-Culotte — *est* la nation. Cette mise en avant du peuple — et non de la classe — souligne à sa manière la force de la nation comme système collectif. Défendre les ouvriers français, c'est défendre la nation française ; dès lors, la lutte contre les ouvriers étrangers reçoit une onction idéologique. Le patriotisme trouve même des accents anticapitalistes. Dans ce même appel, les pétitionnaires écrivent : « nous combattons le mouvement antipatriotique qui se déchaîne sur la France pour cause d'intérêts personnels de la part des tyrans et des hommes mercenaires, et d'indifférence des industriels et propriétaires, des Compagnies, Sociétés et entrepreneurs, soutiens de tous monopoles » : la lutte contre les « gros » doit restaurer la nation dans sa vérité... Dans une pétition signée en 1888 par plusieurs milliers d'ouvriers, les rédacteurs assurent que « si la France se trouvait en état de conflit avec une nation quelconque, l'ouvrier étranger se recommanderait de son consul, comme en 1870, pendant que l'ouvrier français servirait de rempart à nos frontières. Il est incontestable que, puisque le jour du danger la patrie ne peut et ne doit compter que sur ses enfants, elle leur doit protection [...] ». L'étranger reste un ennemi potentiel, et puisque les Français sont prêts à se sacrifier pour elle (c'est le fameux « impôt du sang » qu'eux seuls acquittent, pendant que les ouvriers étrangers « profitent » de l'hospitalité française...), il faut bien que la patrie protège ses enfants. Dans le protectionnisme ouvrier, à côté d'un refus marqué des étrangers, s'exprime aussi une attente de *protection*. Les ouvriers français prétendent incarner le peuple (le terme de prolétariat n'apparaît pas dans les pétitions), ils forment ce qu'ils nomment, comme à Marseille en 1893, « le parti des Français ». Dans certains cas, les pétitions se font beaucoup plus menaçantes : que l'on souvienne de ces ouvriers marseillais employés sur des chantiers municipaux qui, au début de septembre 1893, agitent le souvenir récent d'Aigues-Mortes<sup>254</sup>. Certes, l'allusion (qui vaut approbation) à Aigues-Mortes s'explique ici par la proximité des événements. Loin de réprouver les persécutions contre les ouvriers italiens, certains ouvriers français ont vite intégré l'épisode dans leur culture politique, comme moment fondateur, comme preuve de la

recevabilité de leurs revendications. En 1900, approuvée par plus de trois cents signatures, une pétition d'ouvriers arlésiens prévient : « Nous sommes décidés à employer tous les moyens sans exception, si satisfaction ne nous est pas donnée au plus tôt par le pouvoir public. Que l'on se souvienne d'Aigues Mortes »<sup>255</sup>. Le patriotisme ouvrier s'insère dans un contexte marqué par une exacerbation du sentiment national et la diffusion massive d'une idéologie nationale, tout en gardant parfois ses propres références...

## LES CAHOTS DE L'INTERNATIONALISME

### *L'unité factice du prolétariat*

L'Internationale, reconstituée en 1889, mais dont l'influence réelle demeure longtemps faible, reprend à son compte l'appel final du *Manifeste* : « prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! ». Officiellement, domine l'idée de l'unité du prolétariat. Mais en réalité, comme l'a souligné Georges Haupt, la question nationale suscite bien peu d'intérêt<sup>256</sup>. De fait, au sein de l'Internationale, l'analyse des conflits de main-d'œuvre est relativement limitée : ces rivalités nationales et la concurrence sur le marché du travail sont imputées au patronat. Les dirigeants socialistes, le plus souvent, se contentent de formuler de vagues appels à la solidarité internationale. Ils enjoignent aux ouvriers qui émigrent de ne pas accepter de bas salaires, afin de ne pas baisser ceux des ouvriers nationaux : vœu pieux, étant donné l'audience de l'Internationale ! Ils poussent ces émigrants à s'intégrer à la classe ouvrière locale, en se syndiquant par exemple. En réalité, l'internationalisme reste marginal. Ainsi Jaclard écrit-il au moment du Congrès de Zurich (août 1893) : « dans nos relations individuelles, nos angles peuvent s'arrondir mais aussitôt que nous formons un groupe, l'esprit national se révèle raidissant toutes ses aspérités et les mots grincheux parlent tout seuls, d'instinct. L'internationalisme est sur nos lèvres ; mais un vieux levain de chauvinisme reste dans notre sang, à nous tous Français et Allemands. C'est désolant, mais c'est ainsi »<sup>257</sup>. Otto Bauer, conscient que la formation de la classe ouvrière allait de pair avec la nationalisation du mouvement ouvrier, lucide sur le fait que « l'idéologie nationale, le romantisme national agissent sur nous tous », avait en son temps critiqué le « cosmopolitisme naïf » ou « l'internationalisme utopique » caractéristiques des mouvements ouvriers<sup>258</sup>...

Au cours des années, les contacts s'intensifient, comme le travail des militants qui œuvrent à Marseille ou en Lorraine à une réelle solidarité des

travailleurs, ce qui se traduit par des actions communes. A partir de la seconde moitié des années 1890, et le phénomène va s'accroissant, les ouvriers étrangers s'engagent de plus en plus dans les grèves, en sont même parfois les éléments moteurs. À Marseille, comme l'a montré Pierre Milza, grâce à l'action des militants socialistes et anarchistes, les progrès de l'internationalisme sont réels, qui permettent une décrue progressive des rixes et autres manifestations d'hostilité aux ouvriers italiens. De fait, un peu partout en France, les tensions entre ouvriers français et étrangers déclinent à partir des années 1904-1905. Dans le même temps, la doctrine de l'Internationale s'est affinée. Ainsi, lors du 8<sup>e</sup> Congrès International de Copenhague, le thème de la « législation protectrice du travail » est abordé avec la question du chômage<sup>259</sup> ; les socialistes reprennent donc l'idée d'une « protection du travail », mais en changeant la signification : pour eux, cette protection passe par la limitation de la journée de travail à 8 heures, l'interdiction du travail des enfants de moins de 14 ans, la suppression du travail de nuit et du paiement en nature, la garantie du droit de coalition et le repos hebdomadaire... En aucun cas il n'est envisagé de mesure protectionniste. Concrètement encore, le Congrès rappelle une revendication régulièrement affirmée : le traitement égal des étrangers et des nationaux. C'est la position centrale des socialistes français.

### *Les socialistes français et la main-d'œuvre étrangère*

Le mouvement ouvrier français s'est structuré lentement et a longtemps été caractérisé par de fortes divisions doctrinales. Il se développe sur deux versants, politique et syndical, tous deux dominés par la mouvance socialiste. Le socialisme français, peu perméable au marxisme, n'a pas toujours fait sien l'internationalisme et a pu, parfois, céder à des rapprochements singuliers : en plein boulangisme par exemple, le flirt de certains socialistes avec les révisionnistes de gauche a donné lieu à une dérive chauvine, voire antisémite<sup>260</sup>... Le courant guesdiste n'échappe pas à la tentation patriotique, puisqu'en 1893, le Parti Ouvrier de France devient le Parti Ouvrier *Français* (POF), fait important pour un parti qui constitue, depuis sa fondation en 1880, un élément moteur du petit monde socialiste français. En ce sens, il a valeur d'exemple.

Au début des années 1880, avant que la crise ne vienne durement frapper les ouvriers français, le POF semble s'engager avec générosité sur la voie internationaliste. Lors du congrès de 1881<sup>261</sup>, le patronat est tenu pour responsable des troubles car il profite de la misère des travailleurs étrangers pour imposer des salaires dérisoires ; on en appelle donc à « l'union

des prolétaires contre toutes les bourgeoisies » qui se livrent à un dévoiement du patriotisme. Le POF demande alors l'abrogation de la loi de 1872 interdisant l'Internationale ; Jules Joffrin, Léonie Rouzade ou encore Jules Guesde s'accordent pour ne pas stigmatiser les étrangers, et exigent tous un « tarif minimum » qui mettra fin à la baisse des salaires... Chacun rappelle l'article 4 du programme du Parti Ouvrier de France qui propose même l'« interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers nationaux ».

Mais bientôt, dès 1886, alors que la crise économique et sociale s'installe, Guesde commence à dénoncer dans le *Cri du Peuple* la concurrence des ouvriers étrangers<sup>262</sup>. Après le « virage patriotique »<sup>263</sup> de 1893, l'internationalisme, s'il recule, ne disparaît pas. En 1896, lors de son 14<sup>e</sup> Congrès, le POF aborde à nouveau la question de « l'immigration des ouvriers étrangers » et réaffirme la validité de l'article 4, dont il est décidé qu'il sera proposé au Congrès International de Londres<sup>264</sup>. Lors des Congrès suivants, le thème de la main-d'œuvre étrangère n'est pas abordé ; mais l'exacerbation du nationalisme au moment de l'Affaire Dreyfus l'oblige à prendre position : en septembre 1898, à Montluçon, la 4<sup>e</sup> question de l'ordre du jour est consacrée à l'antisémitisme et au nationalisme<sup>265</sup>, tous deux condamnés.

Dans l'ensemble, la question de la main-d'œuvre étrangère dans la réflexion doctrinale des socialistes français demeure marginale. Ces derniers sont pris entre l'internationalisme de principe et la xénophobie d'une partie de la « base ». Les louvoisements de Jules Guesde sont à cet égard révélateurs. Officiellement, la doctrine du POF ne change pas : elle condamne inlassablement les patrons et réclame sans cesse un salaire minimum égal pour tous, sans distinction de nationalité. Mais Guesde conserve des positions ambiguës. Ainsi évoque-t-il, dans *Le Peuple* du 3 novembre 1900, « l'affamement de la grande France ouvrière » par le recours massif aux ouvriers étrangers : nulle part ceux-ci n'échappent totalement à la stigmatisation...

Lors de leurs congrès nationaux, les syndicats français ne sont guère plus mobilisés par la question de la main-d'œuvre étrangère. Pour la période 1886-1914<sup>266</sup>, la Fédération Nationale des Syndicats (1886-1898), la Fédération des Bourses du Travail (1892-1906) et de la CGT (1895-1906) ne l'abordent au grand jour que deux fois : en octobre-novembre 1888, lors du 3<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Syndicats tenu à Bordeaux, et en septembre 1904, au 8<sup>e</sup> Congrès de la CGT. À Bordeaux, contre

« l'invasion » [sic] des ouvriers étrangers, les délégués exigent une loi interdisant « d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français », « un minimum de salaire », l'abolition des mesures empêchant « l'association internationale des travailleurs ». Concernant les ouvriers étrangers, le Congrès exige qu'il leur soit permis de participer à l'administration des Chambres syndicales et qu'ils ne soient plus renvoyés ou expulsés en cas de grèves. Mais ces résolutions cachent des désaccords. Pendant les débats, le terrassier Boulé, au nom des Chambres syndicales de Paris, demande que soit réglementé et limité l'emploi des ouvriers étrangers ; Bégué, pour les marbriers de Marseille, estime que ces derniers sont la cause de l'abaissement des salaires ; il faut donc qu'ils « ne soient employés que dans la proportion d'un dixième dans l'industrie privée, et qu'ils soient complètement éliminés des travaux communaux et de l'État ». Bonnes, ébéniste biterrois, et Maystre, ajusteur marseillais, interviennent dans le même sens. En 1888, en plein boulangisme, la position officielle internationaliste ne s'affirme qu'à grand peine. Les Congrès qui suivent se contentent, pour la plupart, de reprendre les mêmes revendications, en particulier l'établissement d'un salaire minimum égal pour tous<sup>267</sup>.

Au total, les congrès socialistes nationaux et internationaux n'accordent qu'une place limitée à la question de la main-d'œuvre étrangère ; la posture dominante consiste à affirmer l'internationalisme tout en se montrant sensible aux plaintes des ouvriers français. Dans l'ensemble, les interventions et les résolutions y sont modérées. Est-ce le cas aussi lors des congrès corporatifs ?

Chez les mineurs, la concurrence est parfois rude, et s'exprime par des rixes parfois mortelles. Pourtant, les *Cahiers de doléances des mineurs français* que publie Georges Stell en 1883<sup>268</sup> n'évoquent jamais la main-d'œuvre étrangère. Lors des congrès nationaux et internationaux de mineurs des années 1895 à 1909<sup>269</sup>, les problèmes les plus importants sont la diminution du temps de travail, la grève générale, l'adhésion à la CGT, et les revendications sociales habituelles (minimum de salaire, accidents du travail, retraites...). La main-d'œuvre étrangère n'est jamais à l'ordre du jour. Malgré des tensions épisodiques, comme en 1901 dans le bassin anthracifère de La Mure, l'entente internationale des mineurs progresse ; les mineurs, qui forment à la veille de la guerre la branche professionnelle la mieux représentée au sein de la CGT<sup>270</sup>, apprennent à s'entendre : en avril-mai 1908, par exemple, une série de rapports du commissaire spécial de police de chemins de fer de Blanc-Misseron indique des liens étroits entre les mineurs français et ceux du bassin de Charleroi et du Borinage<sup>271</sup>.

Second cas, celui des ouvriers du bâtiment. Les premiers pas syndicaux reflètent les vives tensions entre Français et étrangers. Dans leur syndicat fondé en 1894, les peintres en bâtiment du département de la Seine n'admettent en leur sein « que des ouvriers français qui se déclareraient nationalistes résolus, pour que notre France ne donne son pain qu'à ses enfants et le surplus aux ouvriers étrangers »<sup>272</sup>. Dans l'article premier des statuts (mars 1895), ce syndicat définit parmi ses objectifs la lutte « contre l'invasion, chaque jour plus étendue, de notre corporation par les ouvriers étrangers, en même temps que la baisse des salaires ». Mais là encore, les rivalités nationales s'atténuent : à l'occasion du III<sup>e</sup> Congrès National de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du bâtiment de France et des colonies (27-31 mars 1910), les délégués décident d'« amener à l'organisation, par une action combinée des deux fédérations, les camarades italiens qui viennent travailler en France » : l'heure semble donc être à l'intégration davantage qu'à la stigmatisation ou à l'exclusion. C'est ce que confirme le Congrès du Bâtiment de 1912, au cours duquel est votée une résolution exigeant d'une part, des conditions de travail égales pour les Français et les étrangers, d'autre part, un approfondissement des relations avec les centrales étrangères<sup>273</sup>.

La ligne officielle, celle qui est défendue lors des congrès nationaux ou internationaux, l'aurait-elle emporté ? Seules de minutieuses études monographiques permettraient de répondre à cette question ; on peut pourtant ici ébaucher une réponse.

Très tôt, les cadres du mouvement ouvrier, conscients que les rivalités nationales entre prolétaires ralentissent la diffusion de leurs idées, entreprennent un travail pour diffuser les idées internationalistes et vaincre les comportements xénophobes. La préparation des premiers défilés du 1<sup>er</sup> mai, en 1890 et 1891, donne lieu, à Marseille notamment, à un travail important : des liens sont noués ou renforcés entre travailleurs français et étrangers<sup>274</sup>. La revendication d'un salaire minimum, « afin d'éviter la lutte fratricide qui règne parfois entre travailleurs du même métier », commence à être davantage diffusée. À Marseille toujours, la participation des ouvriers étrangers aux luttes syndicales augmente indiscutablement ; les grèves de mai 1899 donnent lieu chez les maçons à une lutte unitaire<sup>275</sup>, et, lors de la grève générale du port d'août 1900, après que les ouvriers italiens se sont solidarisés avec leurs camarades français, ces derniers suppriment de leurs revendications l'article relatif à l'application des décrets Millerand<sup>276</sup>. Le syndicat international des dockers qui se forme au lendemain de cette grève générale, et dans lequel les Italiens ont adhéré en masse, a désormais un rôle

pionnier ; en moins de six mois, il regroupe plus de 80% des ouvriers, dont une bonne moitié d'Italiens. Avec ses 3000 ou 3200 membres, il dépasse largement le Syndicat français (350 adhérents environ) financé par le patronat et peuplé de chômeurs et de marginaux. En avril 1901, on compte plus de 22000 grévistes, ce qui témoigne des nets progrès de l'internationalisme<sup>277</sup>. Au cours de ces années, dans bien des cas, ce sont les ouvriers italiens qui se révèlent les plus combattifs, entraînant tant bien que mal leurs camarades français dans leur sillage...

S'il est vrai que l'amélioration des relations entre ouvriers français et italiens se limite pour l'essentiel au Midi, en Lorraine aussi, débute l'action unitaire, qui est difficile comme en témoignent les très vives tensions dans le bassin de Longwy en 1901<sup>278</sup>. Les ouvriers étrangers, parfois majoritaires (60% à Villerupt et environs) sont présentés, y compris dans les rapports de police, comme une entrave au développement de l'action syndicale. « Afin d'éviter les difficultés qui surgissent trop souvent entre ouvriers français et étrangers », la Société des Acières de Saint-Chamond décide de n'employer pour ses travaux de sondage que des ouvriers français<sup>279</sup>. En septembre 1905, le commissaire de police de Lunéville signale un mouvement hostile des ouvriers français contre les « nombreux étrangers occupés à l'usine de wagons et automobiles de Turkeim » ; en décembre 1906, à Longwy, est créé le syndicat des ouvriers de la Fonderie de Charency-Vezin, qui compte très rapidement 80 membres et qui est affilié à la Fédération Nationale de la Métallurgie. Parmi ses revendications figure l'exclusion des ouvriers belges<sup>280</sup>. Malgré tout, les militants continuent de propager leurs idées. Les Italiens, menés par Tullio Cavallazzi<sup>281</sup> notamment, persistent, bientôt soutenus par Alphonse Merrheim, secrétaire général de la Fédération des métaux et Paul Varède, ancien rédacteur du *Socialiste ardennais* et fondateur du *Réveil de Briey* (principal organe syndical du bassin de Briey). Cela n'est pas vain, puisque l'année 1905 voit en Lorraine d'importantes luttes unitaires, au cours desquelles les Italiens ne sont pas les moins actifs : tel est le cas lors des grandes grèves de Lorraine. À cette occasion, Pierre Biétry, président de la Fédération nationale des Jaunes de France proteste auprès du ministre de l'Intérieur contre l'action des meneurs étrangers, en particulier l'Italien Cavallazzi et le Belge Hanosset<sup>282</sup>. La catastrophe d'Homécourt, au cours de laquelle périrent 14 ouvriers dont 11 Italiens, est suivie d'un vaste élan de solidarité<sup>283</sup>.

Dans le Nord et le Nord-Est, de nombreux ouvriers belges s'activent, en dépit des expulsions dont ils sont souvent l'objet : Léon Troclet participe à la fondation de la chambre syndicale des ouvriers en bâtiment à Charleville,

Victor Wasterlain ouvrier métallurgiste à Vrigne-aux-Bois (près de Sedan) est élu délégué de la fédération des Ardennes au X<sup>e</sup> Congrès national du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ; l'action syndicale tente aussi un certain nombre de naturalisés comme Henri Delobe, mouleur à Revin, dont il devient le maire en 1893<sup>284</sup>. Militants et ouvriers français, malgré une vieille méfiance envers les frontaliers dont ils dénoncent la faible syndicalisation, persistent cependant à les appeler à rejoindre les syndicats et à protester vigoureusement contre les expulsions. En dépit des crises aiguës, verriers français et belges parviennent, au tout début du siècle, à s'entendre. Certes, en 1909, les propositions de défense de la main-d'œuvre nationale, celle du député Defontaine en particulier, obtiennent l'approbation des syndicats de Maubeuge puis celle de la Fédération socialiste du Nord<sup>285</sup>. Certes encore, en janvier 1910, Delory, de la Fédération du Nord, soutient que les « pots-d'bur »<sup>286</sup> brisent l'unité ouvrière en acceptant des rabais de salaire et approuve ouvertement l'amendement Ceccaldi<sup>287</sup>. Mais l'internationalisme progresse malgré tout. En 1905, Albert Thomas, après une visite à Jeumont, analyse, dans *L'Humanité*, les plaintes des ouvriers français, victimes d'une « inégalité économique » face à l'ouvrier belge et admet que les frontaliers constituent un frein à l'action syndicale<sup>288</sup>. Mais il croit percevoir chez les ouvriers syndiqués de Jeumont des changements : « se forme une conception plus moderne et plus exacte des rapports avec l'étranger ». De fait, en août 1908, au Congrès International des Verriers, l'internationalisme prévaut.

Chez les terrassiers, corporation où les rivalités étaient traditionnellement les plus vives, l'évolution est tout aussi heurtée également. Des réactions de fermeture, y compris contre les travailleurs français venant d'autres régions, persistent, mais là encore, les choses changent car les terrassiers étrangers commencent à s'organiser et à s'intégrer dans le mouvement ouvrier. À de nombreuses reprises<sup>289</sup>, les terrassiers italiens, en position de force puisque la main-d'œuvre est insuffisante, demandent des tarifs supérieurs et obtiennent en général gain de cause : ils ne peuvent donc plus être accusés de faire baisser les salaires... En 1908, sur environ 12 000 terrassiers pour Paris et le département de la Seine, 8000 environ sont syndiqués. A partir de 1906, les archives ne mentionnent plus de conflits entre terrassiers étrangers et français : cela ne signifie pas qu'ils ont disparu, mais c'est un signe. De fait, les conflits évoqués opposent plutôt ouvriers et patrons, syndiqués et non syndiqués, les revendications rejoignent celles des autres corporations (hausse des salaires, journée de 8 heures, etc.).

Au total, même si la chronologie de ce processus varie selon les régions et les corporations, l'internationalisme progresse au sein de la classe ouvrière française dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle ; ces progrès sont liés sans doute à la nette amélioration de la conjoncture économique, mais aussi à une syndicalisation croissante des ouvriers français et des travailleurs étrangers. À mesure que cette syndicalisation se développe, les tensions entre ouvriers français et étrangers diminuent. En outre, plus les qualifications sont importantes, plus le discours internationaliste semble présent, moins les ouvriers ont tendance à avoir des comportements xénophobes. Inversement, on constate que c'est chez les ouvriers les moins qualifiés, terrassiers, journaliers des ports de Marseille, etc., que ces comportements sont les plus répandus. La raison principale tient sans doute à ce que la concurrence est la plus forte parmi les manœuvres et les ouvriers peu qualifiés (prolétaires). La xénophobie, d'une certaine manière, est fille de la misère. Enfin, les progrès de l'internationalisme sont liés aussi à l'arrivée d'une nouvelle génération de travailleurs. À Marseille dès 1903, mais aussi en Lorraine à partir de 1911, Italiens et Français s'unissent contre les « Arabes » qui commencent à affluer<sup>290</sup>. Les mouvements hostiles aux travailleurs coloniaux pendant la guerre ont donc pu prospérer sur un terrain favorable<sup>291</sup>.

## SECONDE PARTIE

### **Les étrangers : nouveau problème, nouvel enjeu politique**

Dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les revendications ouvrières entrent dans une nouvelle phase. D'abord, parce que la population étrangère double entre le crépuscule du Second Empire et la consolidation de la III<sup>e</sup> République, acquérant de la sorte une présence et une visibilité nouvelles. Ensuite, en raison du renforcement du « lien entre immigration de masse et démocratie politique »<sup>292</sup> provoqué par la victoire des institutions et des mœurs politiques républicaines : l'extension du suffrage universel (qui ne l'est pas encore, les femmes en étant exclues), l'existence d'un réel pouvoir législatif, les premiers « partis » politiques, ainsi que l'essor de la presse modifient profondément les pratiques citoyennes, la représentation parlementaire, par exemple, se substituant au droit de pétition. Députés, et bientôt maires, doivent prendre en compte, dans leurs professions de foi ou dans le cadre de leurs mandats, les plaintes des ouvriers français, électeurs à part entière. De même, les leaders du mouvement ouvrier ne peuvent pas ignorer les innombrables protestations des travailleurs français contre la main-d'œuvre étrangère. Enfin, le contexte économique, marqué par la Grande Dépression et une très forte pression protectionniste, joue un rôle important : les ouvriers étrangers, bouc émissaires, sont accusés d'être des concurrents déloyaux et à l'origine de la baisse des salaires. La conjugaison de ces trois facteurs a une première conséquence : les protestations contre la main-d'œuvre étrangère ne sont plus le seul fait des ouvriers français ; à ces derniers se joignent en effet nombre de députés, qu'inspirent ou relaient journalistes, statisticiens, juristes, etc. Le thème de la « protection du travail national » — qui en soi n'est pas nouveau<sup>293</sup> — fait ainsi son entrée dans la vie politique et

contribue à poser la présence de travailleurs étrangers comme un *problème*<sup>294</sup>, voire un *enjeu politique*. Il devient de la sorte l'une des expressions privilégiées de la xénophobie entre les années 1880 et la Grande guerre. Et, disons-le d'emblée, ce discours xénophobe qui se greffe sur un malaise populaire n'est pas seulement imputable à la droite conservatrice, catholique et nationaliste : bon nombre de républicains partagent ce que Maurice Agulhon appelle un «absolutisme national»<sup>295</sup> qui incline au rejet de l'Autre. Longtemps, être républicain et être xénophobe constituent deux attitudes conciliables. La *politisation* de la question de la main-d'œuvre étrangère est un processus essentiel. Elle fait de l'immigration un domaine qu'investissent fortement l'idéologie et les réactions passionnelles : bien des haines et des frustrations se cristallisent autour de la présence des étrangers... C'est donc l'occasion d'ausculter un discours républicain hostile à la main-d'œuvre étrangère.

Cette partie analyse le discours social<sup>296</sup> sur la question des ouvriers étrangers<sup>297</sup> des années 1880 aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Dans ce discours social se croisent et se nourrissent mutuellement un volet politique et un ensemble « savant » et médiatique. Les harangues, plaidoyers ou philippiques, professions de foi, éditoriaux musclés ou ouvrages de facture universitaire, projets de loi ou amendements déposés au cours de discussions souvent vives, tout cela finit par produire des effets réels sur la vie quotidienne des travailleurs étrangers<sup>298</sup>, de plus en plus rejetés et en même temps enserrés dans un réseau de contraintes administratives.

## CHAPITRE 4

### La politisation : les étrangers à la Chambre des Députés

Avant la III<sup>e</sup> République, à l'exception de la période révolutionnaire bien particulière étudiée par Sophie Wahnich, la question des étrangers n'est que rarement l'objet de débats politiques : c'est le cas sous la monarchie de Juillet, lorsqu'il s'agit de définir le statut des réfugiés politiques<sup>299</sup>, puis en 1848, moment où la poussée patriotique radicalise pendant quelques mois le rapport à l'étranger. À partir des années 1880, la donne est profondément modifiée : la démocratisation de la vie politique et sociale s'intensifie, ce qui pose de manière tout à fait nouvelle la question des ayants droit (qui peut bénéficier des nouveaux droits politiques et sociaux ?), tandis que s'exacerbent les revendications ouvrières contre la main-d'œuvre étrangère. La jeune République ne peut faire l'économie d'une réflexion et d'un débat sur l'étranger. Entre 1883 et 1912, sur la seule question de la main-d'œuvre étrangère, trente cinq projets de loi sont déposés, à la Chambre des Députés. Ces chiffres sont à multiplier par deux si l'on tient compte des projets concernant les Juifs et les naturalisés et des débats autour du Code de la nationalité. C'est à cette métamorphose de l'immigration en problème et, surtout, à sa politisation, que ce chapitre est consacré.

#### L'IMMIGRATION, UN NOUVEAU PROBLÈME

##### *La protection du travail national : un thème à succès*

Vingt-huit des trente cinq propositions de loi sur la protection du travail national sont déposées au cours de quatre législatures, entre 1885 et 1902, dont neuf pour la période 1889-1893. À trois moments, la question se pose de façon insistante : à la fin des années 1880, pendant les années 1892-1894

et en 1898. La première période est marquée par l'agitation boulangiste (quarante-deux boulangistes députés siègent à la Chambre). La seconde, illustrée par les élections de 1893 et caractérisée par la permanence de la crise économique, voit une radicalisation de la vie politique et sociale, qui se manifeste par l'exacerbation du protectionnisme, l'amplification de la campagne nationaliste<sup>300</sup> et une audience élargie des socialistes. Le troisième pic, au tournant du siècle, est à rapprocher des nouvelles tensions politiques liées en grande partie à l'affaire Dreyfus.

Cette scansion correspond à celle de la xénophobie : un lien, sinon de consécution, du moins de coïncidence, existe entre les mouvements populaires tournés contre les travailleurs étrangers et les projets de loi visant à protéger la main-d'œuvre française. Cette chronologie suit aussi, dans ses grandes lignes, celle du protectionnisme : Karl Polanyi date des années 1870-1880 la fin du libéralisme orthodoxe et montre que le protectionnisme s'exerce dans trois domaines fondamentaux : la terre, la monnaie et le travail<sup>301</sup>. Il souligne que le protectionnisme exprime non pas des intérêts particuliers, mais bien ceux d'une société tout entière. Ce protectionnisme, dont Pierre Rosanvallon rappelle qu'il vise à la fois à protéger l'agriculture et l'industrie françaises contre les effets de la concurrence internationale et à favoriser la « conservation sociale »<sup>302</sup>, ne cesse de s'intensifier depuis la loi du 7 mai 1881, qui prévoit la mise en place d'un tarif général. La pression protectionniste, qui provoque un violent conflit douanier entre la France et l'Italie à partir de 1887, culmine avec la loi qui porte le nom du ministre de l'Agriculture, Jules Méline, votée à une très large majorité en janvier 1892.

Les propositions de loi peuvent être classées en trois grandes catégories : les unes visent à imposer une taxe, les autres qui voudraient limiter ou interdire le recours à la main-d'œuvre étrangère, enfin, les troisièmes se bornent à demander le respect des dispositions existantes. La taxe envisagée par les députés peut être une somme payable par les ouvriers étrangers ou un droit acquitté par l'employeur ; c'est parfois aussi une « taxe militaire » présentée comme une compensation financière au service que doivent faire les Français. Certains projets veulent réserver, dans certains secteurs (construction navale, conseils d'administration, etc.), l'emploi aux nationaux ou instituer des quotas de travailleurs étrangers. La troisième catégorie recouvre des suggestions plus variées : égalités des salaires pour les ouvriers français et étrangers, respect des dispositions prévues par la loi de 1893 (déclaration), ou encore limitation par arrêté préfectoral ou ministériel du nombre d'ouvriers étrangers dans le cadre des décrets

Millerand de 1899. Dans l'ensemble, ces propositions s'articulent toutes plus ou moins autour d'un discours matriciel élaboré dès 1883 par les députés Pieyre et Pradon.

Le premier, député conservateur du Gard, propose en mai « de frapper les étrangers résidant en France d'une taxe dont le produit devra être affecté par moitié à la caisse nationale des retraites de la vieillesse et par moitié à celle des invalides du travail ». Dénonçant « les Prussiens, les Belges, les Italiens surtout [qui] envahissent toutes nos provinces » et font une « concurrence toujours croissante » aux ouvriers français, Pieyre souhaite qu'une loi établisse « que tout fils d'étranger né en France et habitant la France, ayant atteint l'âge de 21 ans, soit astreint au service militaire et considéré comme français ». Le dessein est double : taxer les étrangers pour améliorer la situation des ouvriers français d'une part ; d'autre part, diminuer le nombre des étrangers en leur imposant la naturalisation. Adolphe Pradon, député radical de l'Ain, reprend pour partie l'exposé des motifs de Pieyre dans un opuscule de quinze pages intitulé *Une taxe sur les étrangers*. Tout en exaltant « la fraternité humaine [qui] commande de favoriser par-dessus les frontières tous rapprochements entre ceux qui luttent et qui souffrent pour l'émancipation sociale », il déplore que « l'ouvrier français, plus intelligent, plus cultivé, non moins laborieux et vaillant, mais plus fier », soit « supplanté par un étranger dont l'obséquiosité patente et tenace fait parfois le plus apparent mérite ». Pour lui, la protection des ouvriers français est un enjeu majeur : il ne faut surtout pas « livrer la patrie aux envahisseurs ».

Le thème de la protection du travail national entre à la Chambre dès 1883, pour n'en plus sortir avant longtemps. L'année suivante, en effet, sur l'insistance de Clemenceau, est lancée une grande « enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie en France et sur la crise parisienne »<sup>303</sup>. À sa façon, elle contribue à alimenter le débat naissant sur la main-d'œuvre étrangère.

### *L'enquête parlementaire de 1884*

Dans chacune des trois grandes sections de l'enquête (Agriculture, Industrie, Commerce), les députés s'intéressent à de multiples aspects de la vie ouvrière (durée de la journée de labeur, salaires, rapports avec les employeurs...). Certaines questions<sup>304</sup> portent directement sur la présence des travailleurs étrangers, liée implicitement à la crise économique. La main-d'œuvre étrangère est présentée comme la cause d'une éventuelle

baisse des salaires, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, ce qui est l'argument principal des milieux protectionnistes. Dans le cas de l'industrie, en outre, les ouvriers étrangers sont mis sur le même plan que la main-d'œuvre carcérale et conventuelle, considérée alors par les ouvriers comme une concurrence inacceptable. Les réponses obtenues par l'enquête sont assez nuancées : dans l'agriculture, elles rejettent majoritairement toute relation entre main-d'œuvre étrangère et baisse des salaires ; dans l'industrie, le bilan est plus mitigé : une moitié des ouvriers français seulement impute une diminution des rémunérations aux travailleurs étrangers. Cette enquête, qu'accompagnent de nombreuses polémiques dans la presse, fait l'objet d'un rapport<sup>305</sup>, remis en 1885 par le député Spuller.

Les députés y reprennent à leur compte une bonne partie du discours des ouvriers français sur les ouvriers étrangers, qui sont décrits comme « des jeunes gens au début fort serviables », mais en réalité manipulateurs, fourbes, et à l'origine « des abaissements généraux de salaires ». Leur présence est une « invasion » ; au fond, ces sont des *ennemis*. Les syndicats ouvriers sont stigmatisés, qui « croient obéir à un mobile supérieur de patriotisme et d'humanité en accueillant parmi eux, souvent à leur préjudice, les étrangers isolés ». Dénonçant le coût de la main-d'œuvre étrangère, le rapport Spuller rejoint dans ses conclusions le camp protectionniste : « Le souci d'assurer le travail français doit être une des préoccupations les plus pressantes du législateur français. Mais il appartient aussi aux particuliers de liquider peu à peu la fâcheuse situation que cause à notre pays la collaboration ruineuse de plus d'un million d'étrangers ». L'enquête, dont les conclusions sont largement médiatisées, a été par la suite largement utilisée par les partisans de la protection du travail national. Elle a joué un rôle important dans la transformation de la main-d'œuvre étrangère en *problème* ou en *enjeu politique*.

### *Un enjeu politique*

En maintes circonscriptions, les élections de 1889 confirment que les travailleurs étrangers constituent désormais un enjeu électoral, comme le révèle une incursion dans les professions de foi<sup>306</sup>. Dans l'Aisne, François Deville, maire de Château-Thierry, candidat républicain opposé à un conservateur, propose d'établir une « taxe sur les ouvriers étrangers » et promet une « protection énergique du travail national ». Ernest Desjardins, candidat conservateur révisionniste à Saint-Quentin, s'engage à lutter pour une « protection efficace de toutes les branches du travail national et l'amélioration du sort des classes laborieuses ». À Soissons, le modéré

Alfred Macherez affirme : « je réclamerai résolument l'examen des lois propres à garantir le travail de nos ouvriers nationaux contre la concurrence des ouvriers étrangers ». En Haute-Marne, Charles Bourlon du Rouvre, candidat de la droite républicaine à Chaumont, évoque la nécessaire « protection des ouvriers français ». Dans le même département, Albin Rozet estime qu'en 1892, « lorsque finiront les traités, il ne faudra pas hésiter à établir une taxe sur tous les étrangers résidant ou travaillant en France ». La Meurthe-et-Moselle n'échappe pas à ce thème : à Nancy, Barrès, inscrit à son programme des « mesures à prendre pour garantir les travailleurs français contre la concurrence des ouvriers étrangers », tandis que A. Papelier assure aux « électeurs des campagnes » qu'il défendra « le travail national contre l'envahissement des étrangers ». À Toul, Jules Cordier, qui porte les couleurs de l'Union des Gauches, proclame qu'il défendra « nos ouvriers contre la concurrence que leur font les ouvriers étrangers qui viennent travailler en France. » Bien d'autres encore, dans les Ardennes (Louis Varlet à Sedan), dans le Jura (Reybert), dans le Nord (Maxime Lecomte à Avesnes, Ernest Dejardin-Verkinder à Cambrai, Émile Moreau à Lille), dans le Rhône (Guillaumou et A. Bérard à Lyon), font, dans leur profession de foi, une place à la protection du travail national.

Pour cette seule année 1889, pas moins de cinq projets sont déposés. Au cours des années suivantes, les propositions de loi se succèdent, toujours plus ou moins pareillement tournées, toujours repoussées aussi, au motif que des mesures de taxation prises en temps de paix entraîneraient des complications diplomatiques. À l'occasion de débats parlementaires, certains députés en profitent pour proposer des amendements allant dans le sens de la protection du travail national. En 1897 par exemple, lors des discussions sur les industries sucrières, César-Auguste Méry, dit Paulin-Méry, et Marcel Habert, anciens boulangistes fervents, inlassables pourfendeurs de la main-d'œuvre étrangère depuis des années, sont à l'origine d'un débat houleux, au terme duquel une majorité adopte une motion qui permettrait de n'accorder des primes d'exportation qu'aux industriels employant plus de 75% d'ouvriers français<sup>307</sup>. La motion a été approuvée, notamment, par la plupart des socialistes. Mais le surlendemain, la disposition, contestée par la commission des douanes, est remise aux voix, et finalement repoussée par une courte majorité (234 voix contre 232). Furieux, Jean Jaurès s'écrie : « c'est un protectionnisme de classe ! » et dénonce le fait que le gouvernement « protège le capital producteur » mais que « la protection cesse d'être une œuvre de bon sens et de raison lorsqu'il s'agit de protéger la main-d'œuvre nationale ». Les socialistes français

n'échappent pas à la politisation de l'immigration, à sa perception comme *problème* et comme *facteur d'explication* des perturbations du marché du travail et de l'économie...

L'analyse de l'ensemble des propositions de loi et des exposés des motifs qui les précèdent permet d'établir l'argumentaire xénophobe qui ordonne le discours parlementaire sur les ouvriers étrangers.

## **L'ARGUMENTAIRE XÉNOPHOBE**

Cet argumentaire n'est pas élaboré d'un coup, pas plus qu'il ne se présente comme un bloc discursif fixé une fois pour toutes. Au contraire, il évolue, s'enrichit de nouvelles justifications, se décline en variations multiples. Cette évolution connaît deux phases. La première, c'est celle des années 1880 : le discours sur les ouvriers étrangers n'est pas forcément partisan, car le protectionnisme n'est pas réductible à tel ou tel groupe parlementaire. Radicaux ou républicains, conservateurs ou boulangistes, tous peuvent le tenir. La seconde phase, c'est celle des années 1890, qui voient une radicalisation du discours politique xénophobe. La crise boulangiste provoque une recomposition des forces politiques : par exemple, certains radicaux ou blanquistes s'allient avec des boulangistes<sup>308</sup> et reprennent à leur compte l'esprit ultra-cocardier qui avait valu à la Ligue des Patriotes sa dissolution. À droite, s'affirme un nationalisme de plus en plus vindicatif, ouvertement xénophobe et antisémite, qu'exacerbe l'affaire Dreyfus.

### ***Le discours politique xénophobe : figures imposées, figures libres***

Le discours xénophobe parlementaire s'ordonne autour de deux thèmes majeurs, point de départ de variations nombreuses :

#### **1<sup>er</sup> thème : les nouveaux barbares**

Les ouvriers étrangers sont désignés comme les nouveaux barbares qui mettent en péril la nation française. Leur présence est décrite comme une invasion, laquelle donne lieu à une véritable obsession statistique. Ils sont stigmatisés comme « nomades ». En tant que tels, ce sont des vagabonds, des escrocs, des repris de justice, des espions, des réfractaires, bref, des criminels-nés.

#### **2<sup>e</sup> thème : un poids pour la société française.**

Les étrangers font aux ouvriers français une concurrence redoutable : parce qu'ils sont plus « rustiques », « obséquieux » ou plus exposés aux mesures

de rétorsion (expulsion) et qu'ils acceptent de travailler à bas prix, ils sont la cause d'une dépréciation des salaires. Par leur concurrence, ils accentuent par ailleurs le chômage. Enfin, ils sont portés par nature à l'espionnage, notamment industriel : ils nous volent les « secrets de fabrique », ce qui achève d'affaiblir la France. Parce qu'ils forment une main-d'œuvre très sensible aux aléas conjoncturels, ils peuvent facilement tomber dans la misère. Alors, ils confisquent la charité publique, au détriment des nationaux.

Les étrangers mettent en place des stratégies afin d'échapper à l'impôt du sang, c'est-à-dire au service militaire : ils bénéficient donc des bienfaits de la nation sans contrepartie aucune.

Arguments optionnels : a) il est de l'intérêt des patrons de conserver une main-d'œuvre plus malléable et présentée comme moins coûteuse ; b) les travailleurs étrangers induisent un coût énorme par le fait qu'ils transfèrent une partie de leurs gains dans leur pays d'origine.

**Conclusion** : pour tous ces motifs, les étrangers doivent payer une compensation. La taxe, quelle que soit sa forme, apparaît donc comme le juste prix à payer.

Certains projets de loi se contentent de l'argumentaire économique, fondé souvent sur des statistiques et des généralités ; d'autres développent l'aspect économique en y ajoutant une touche nationaliste, qu'elle soit républicaine ou pas.

### *Les années 1880. Le discours républicain.*

L'argumentaire xénophobe trouve, avec le rapport Pradon de février 1888, une sorte d'accomplissement<sup>309</sup>. Ce rapport, fruit du travail de la commission parlementaire chargée d'examiner les propositions de lois Thiessé, Pally, Pradon et Steenackers, est remis dans un contexte marqué par l'effervescence national-boulangiste et par l'exacerbation de la rivalité franco-allemande. L'objectif de ses rédacteurs est, conformément aux « principes de la Révolution » (la Déclaration des Droits de l'Homme est convoquée), « l'assimilation, déjà commencée au point de vue du droit civil, entre le Français et l'étranger » : il s'agit de répondre aux plaintes des ouvriers français qui ne cessent de protester contre la « préférence » qui serait accordée à leurs concurrents étrangers.

Ces derniers sont décrits comme une avant-garde ennemie (surtout les Allemands), des « gens louches », ou des « aventuriers exotiques aux professions équivoques » qui peuplent les « chambres correctionnelles ». La criminalisation des ouvriers étrangers permet alors de déprécier la figure

plus générale de l'étranger. L'étranger inquiète parce qu'il échappe, comme le nomade, à toute assignation identitaire : « Qui est-il ? d'où est-il ? d'où vient-il ? nul ne le sait.[...] De ses antécédents, pas même un soupçon. Son nom même, cette étiquette sociale, premier indice d'identité, n'est point certain. Il en change suivant ses besoins. Où contrôler ses dires ? S'il n'a pas de papier ? S'il en montre de faux ? ». Certes, le rapport Pradon opère une distinction entre « le criminel étranger » et « l'honnête travailleur étranger », mais elle est effacée par l'ombre que le premier projette sur le second. Au cœur de l'hostilité à l'étranger, il y a cette question fondamentale de l'identité de l'Autre. Criminel ou honnête travailleur, l'étranger doit avoir un état civil. Bien entendu, l'état civil, en tant que tel, n'est pas xénophobe ; mais l'obsession identificatrice est justifiée par la nature réputée criminogène de l'immigration, « argument » qui relève de la xénophobie. La criminalisation des étrangers apparaît clairement comme le prélude à leur identification et à leur séparation d'avec les nationaux.

Le rapport Pradon recèle une certaine ambiguïté, qui caractérise d'ailleurs plus généralement le discours républicain : d'une part, il en appelle aux principes fondateurs de la République, souhaite même la venue en France des « hommes de bonne volonté » et leur naturalisation ; d'autre part, en accord avec le discours ouvrier, il affirme que les travailleurs étrangers constituent une concurrence déloyale qui place l'ouvrier français en situation d'infériorité : « la loi de l'offre et de la demande l'expulse de nos chantiers. Il peut se croire, il a le droit de se dire victime des lois de son pays ». Comment dès lors blâmer sa participation aux rixes, notamment contre les Italiens ? Au discours républicain se substitue bientôt un discours beaucoup plus offensif, ouvertement xénophobe ; les revendications ouvrières y sont radicalisées et systématisées.

***Les années 1890. Protectionnisme, boulangisme et nationalisme : la synthèse barrésienne.***

La position de Barrès sur les ouvriers étrangers est développée dans un texte de 32 pages : *Contre les étrangers. Étude pour la protection des ouvriers français*, paru à Paris en 1893, entre mai et juillet. Cet opuscule contient l'essentiel de l'argumentaire que le « candidat républicain » Barrès élabore en vue de la campagne pour les élections législatives d'août. À cette époque, sans qu'elle soit fixée définitivement, sa doctrine politique s'articule autour de trois thèmes : l'antiparlementarisme, le socialisme et l'antisémitisme, que relie un nationalisme de plus en plus marqué. Féroce hostile à la république opportuniste (trait qu'il partage avec les

radicaux et les socialistes) mais aussi aux monarchistes et cléricaux, il veut trouver dans le boulangisme le moyen de parvenir à « une République bienfaisante, honorée et honnêtement servie ». L'échec du général Revanche ne le décourage pas, et ses convictions semblent même renforcées par la crise économique et le scandale du canal de Panama, deux thèmes très présents dans la campagne électorale de 1893.

L'affaire du canal, pour bien des esprits d'alors, confirme la corruption inhérente à la République opportuniste et alimente un antiparlementarisme évoluant au mieux en révisionnisme, au pire en une condamnation sans appel du régime républicain lui-même. Quant aux effets de la crise économique et sociale, malgré le plan Freycinet et le retour au protectionnisme, ils ne se sont pas estompés en ce début des années 1890. C'est dans ce contexte tendu qu'ont lieu les élections législatives d'août 1893, marquées par une montée en puissance des socialistes et des radicaux<sup>310</sup> et par une sorte d'alliance objective entre boulangistes et socialistes qui cherchent à attirer ces ouvriers que les Opportunistes et les Modérés ont délaissés. Enfin, il faut souligner l'essor et les mutations que le nationalisme a connus en une dizaine d'années. Sans entrer dans le détail d'une histoire aujourd'hui bien connue, on peut rappeler que le nationalisme traverse, pendant les années 1880, l'ensemble du champ politique : la Ligue des Patriotes, fondée en 1882, est patronnée par Victor Hugo, et compte parmi ses membres Gambetta et Waldeck-Rousseau, elle « s'inscrit dans la plus parfaite orthodoxie républicaine »<sup>311</sup>. Mais à la fin de la décennie, il devient essentiellement le fait de partis, groupes politiques, ligues, journaux, etc., conservateurs surtout<sup>312</sup>, opposés à la République opportuniste puis modérée. De patriote et républicain, le nationalisme devient fermé, hostile à l'héritage de 1789 et vindicatif : les voisins, allemands surtout, mais aussi italiens et à l'occasion anglais, font les frais d'un discours haineux que propagent complaisamment certains journaux. À l'intérieur même du pays, les ennemis sont désignés : les opportunistes sur qui s'abat une suspicion de corruption (« les chéquards »), les francs-maçons, les Juifs et les étrangers.

La position de Barrès est particulièrement intéressante en ce qu'il se réclame et du nationalisme et du socialisme, tout en revendiquant l'héritage boulangiste. Comme son titre l'indique, *Contre les étrangers* est ouvertement xénophobe : s'appuyant sur la *Statistique des étrangers* fournie par l'Office du Travail, il s'emporte contre l'invasion qui menace la France. En disciple de Jules Soury, Barrès s'effraie « des hordes d'émigrants [qui], repoussés de toute part, s'acheminent pour submerger notre race », pour

conclure : « C'est notre disparition ». Invasion et submersion : voilà deux thèmes qui, inlassablement ressassés dans un pays qui s'inquiète de sa décline démographique et que gagne l'idée de « décadence », permettent d'effrayer les électeurs. La métaphore de la vague ou du raz-de-marée, accessible à tous, est chargée tant symboliquement qu'historiquement : elle réfère à la hantise de la disparition comme individu tout autant que comme collectivité, et convoque certaines représentations du passé apprises à l'école (les « invasions barbares »). Ce discours, qui emprunte au racialisme en plein essor, a été d'autant mieux reçu qu'une littérature coloniale, populaire ou à prétention savante, s'emploie à diffuser ces thèmes : la III<sup>e</sup> République, en évoquant les « peuples protégés », les « races inférieures », etc., n'a guère prédisposé les Français, enfants comme adultes, à considérer l'étranger ou l'Autre comme un égal<sup>313</sup>.

Pour le reste, Barrès reprend l'essentiel de l'argumentaire xénophobe : les ouvriers étrangers « augmentent les chômages et abaissent les salaires », s'enrichissent aux dépens des nationaux sans s'acquitter de « l'impôt du sang », tirent profit de la charité et encombrant les prisons. Ils forment un sous-prolétariat déraciné, dont l'existence et les conditions de vie misérables menacent l'identité ouvrière française. Tout cela, aux yeux de Barrès, finit par produire une *inégalité* au détriment des Français.

Face à une telle situation, une solution : la protection du travail national. Faisant référence aux heurts entre mineurs français et belges à Liévin et Lens en août 1892, Barrès stigmatise l'incompétence des dirigeants politiques, leur incapacité à comprendre le peuple : « s'ils fréquentaient les milieux populaires, ils connaîtraient la violence, la justice et la nécessité de cette protestation contre les étrangers ». Populisme et xénophobie font bon ménage, déjà<sup>314</sup>... Et si l'on protège des biens (loi Méline), il n'y a aucune raison de ne point protéger des ouvriers. Dernière justification, la « solidarité patriotique » propre à toute nation : « L'idée de patrie implique une inégalité, mais au détriment des étrangers et non comme aujourd'hui au détriment des nationaux ». La thématique de l'appartenance (et donc de l'exclusion) s'affirme ici avec force : la patrie confère des privilèges, tout au moins des priorités et des préférences dont ne doivent pas bénéficier les étrangers, par définition situés en dehors de la communauté. La distinction fondamentale entre nationaux et étrangers est, nous dit Rogers Brubaker, « une pratique essentielle pour tout État moderne »<sup>315</sup>. Mais elle n'induit pas forcément une conception agonistique du rapport à l'Autre. Or, Barrès ne peut concevoir la nation autrement que comme un ensemble en danger,

toujours dans la nécessité de se défendre contre un Autre menaçant. L'identité est conçue comme différenciation radicale, la nation comme un corps fermé, autonome, fragile aussi, puisqu'une présence étrangère par trop massive peut la corrompre ou la dissoudre. Son argumentaire ainsi développé, Barrès peut alors proposer des mesures concrètes, celles-là même qui ont été naguère mises en avant par de nombreux députés boulangistes comme Louis Brincard, Albert Gauthier de Clagny, Marius Martin, etc. : taxe qui financerait des dispositions en faveur de la classe ouvrière française, « exclusion des travaux militaires », « expulsion de tous les étrangers qui tombent à la charge de l'Assistance Publique ».

En somme, Barrès prétend célébrer les noces du socialisme et du nationalisme, et rejette donc tant « les économistes orthodoxes » comme Léon Say que « les socialistes collectivistes » tels Jules Guesde, parce qu'ils « suppriment en économie sociale l'idée de patrie ». Bien que répudiant les « grands principes », il cherche à démontrer que le nationalisme ne s'oppose pas à la Révolution française. Le principe des nationalités, conséquence naturelle de 1789, est en quelque sorte placé au cœur du processus historique : « le nationalisme, écrit-il, est la loi qui domine l'organisation des peuples modernes ». Or, explique-t-il, les nationalités s'affirment avant tout « par la haine du voisin ». Il poursuit : « Examinez tous ces peuples sortis de l'oppression turque : que font-ils d'abord ? Serbes, Grecs, Bulgares, ils se persécutent ». Voilà donc le nationalisme français cautionné par l'Histoire, un nationalisme qui s'accorde avec les lois de l'évolution et qui justifie la xénophobie : « les idées que nous venons d'exposer contre les étrangers, sont conformes au sentiment profond de ce pays ». Nous ne sommes pas en présence d'une xénophobie de circonstances : le rejet de l'étranger prétend s'appuyer sur la volonté populaire et s'articule étroitement avec un nationalisme exclusif défini comme avènement historique. En quelque sorte, c'est au nom de l'Histoire que Barrès justifie et appelle de ses vœux la xénophobie.

*Contre les étrangers* est à la fois la profession de foi d'un député sortant et l'un des manifestes de la nouvelle doctrine nationaliste. Ce petit texte confirme que la présence de travailleurs étrangers peut constituer un enjeu électoral, dès la fin des années 1880, d'autant que son auteur fait référence directement ou indirectement aux manifestations dirigées contre eux. Est posée une thématique dont Barrès ne se départira pas au cours des années suivantes : la protection des nationaux constitue l'un des deux grands thèmes de la campagne nationaliste de Barrès à la veille des élections de

1898, de 1902 et au cours des premières années qui suivirent l'échec du nationalisme<sup>316</sup>. Le discours barrésien n'est pas isolé, pas plus qu'il n'est foncièrement neuf ; il s'inscrit dans une lignée initiée dix ans plus tôt, peu après la création de la Ligue des Patriotes. Le fait que Barrès juge opportun de placer au cœur de sa campagne la question des étrangers signifie que c'est un thème « porteur », à même de lui rapporter des voix. Il n'est pas le seul, puisqu'au cours de cette sixième législature, cinq propositions, deux rapports et de nombreux amendements ou dispositions concernant la main-d'œuvre étrangère sont émis... Reste à comprendre quelles sont les déterminations à l'œuvre.

### UN DISCOURS NON PARTISAN ?

On ne trouvera dans les lignes qui suivent que des pistes qui demandent à être explorées : une réelle analyse prosopographique reste à faire. On s'est donc limité à deux types de détermination : politiques et géographiques, d'ailleurs très souvent complémentaires.

À la Chambre, la question des étrangers mobilise avant tout les radicaux, les boulangistes, et la mouvance « socialiste », et assez peu les conservateurs nationalistes. Les auteurs de ces propositions (et le plus souvent aussi leurs signataires) se répartissent en deux grandes zones : le quart nord-est de la France, et le sud-est, qui sont aussi les régions qui comptent le plus de travailleurs étrangers au cours de la période 1880-1914. Près de la moitié des députés auteurs ou co-auteurs de projets vient de quatre départements : Seine (6 députés), Seine-et-Oise<sup>317</sup> (13 députés), Nord et Aisne. Frappante est l'absence des députés des Bouches-du-Rhône, du Var et de la Savoie, départements où ont lieu pourtant un grand nombre de manifestations et de rixes ; curieuse aussi, cette relative sous-représentation de la Meurthe-et-Moselle, où se concentre une main-d'œuvre étrangère de plus en plus importante. La corrélation entre la présence de main-d'œuvre étrangère et la pression protectionniste est donc fréquente mais pas systématique.

S'il n'y a pas de déterminisme géographique absolu, certains scrutins paraissent plus homogènes. C'est le cas de celui qui suit la discussion de la proposition Pradon du 26 novembre 1885 : une grosse majorité des 43 signataires vient des départements situés à la frontière ou proches de cette dernière, départements qui par ailleurs hébergent une proportion d'actifs

étrangers assez importante. Ici, le critère géographique demeure pertinent, alors que le critère du groupe politique ne l'est pas ; les signataires viennent des divers groupes républicains (gauche républicaine, union républicaine, union des gauches, Opportunistes), des bancs radicaux et conservateurs. Parfois, l'engagement protectionniste des députés est plus déterminant que leur origine géographique ou leur appartenance politique. En 1898, Louis de Montfort, avec 22 députés, dépose une nouvelle proposition de loi visant à taxer les étrangers résidant en France. La proposition émane plutôt de conservateurs libéraux : anciens monarchistes ralliés, comme Louis de Montfort, Jean Plichon ou Armand Viellard-Migeon, catholiques intransigeants comme Henri de la Ferronnays (Loire-Inférieure) ou sociaux comme Augustin de Ramel. Mais on trouve aussi des républicains modérés comme Julien Dumas (Ariège), Pierre Desjardins (Aisne), et Georges Bouctot (Seine-Inférieure, vice-président de l'Union républicaine), ou encore un ancien boulangiste comme Antoine Jourde (Bordeaux). Le critère géographique ne semble pas déterminant : certes, les « départements protectionnistes » comme le Nord, l'Aisne, la Gironde sont représentés, mais bien des députés viennent de départements où les ouvriers étrangers sont rares, comme le Finistère, la Manche ou la Sarthe. Ces députés, qui forment a priori un groupe hétérogène, partagent la même passion protectionniste.

La question de la main-d'œuvre étrangère est traversière, peu de formations politiques y échappant au cours des années 1880-1910. Mais, dans l'attention aux revendications protectionnistes émanant de la « base » ouvrière — que cela soit dans le but de les satisfaire ou dans l'intention de les combattre en les modérant ou en les détournant de la cible première que constituent les ouvriers étrangers — trois nébuleuses politiques se démarquent : les radicaux, les boulangistes et les socialistes.

### *Les radicaux*

Longtemps, sur la question de la main-d'œuvre étrangère, une partie des radicaux ne s'embarrasse pas de scrupules : comme le rappelle Maurice Agulhon à propos de Clemenceau, les radicaux se réclament avant tout du programme de Belleville, nullement de l'internationalisme<sup>318</sup>. Toutefois, certains n'hésitent pas à prendre dès 1881 le nom de « radicaux-socialistes » : ils affirment leur sympathie pour les « petits » : petite

bourgeoisie, petits paysans, mais aussi classe ouvrière<sup>319</sup>. Partisans de lois de protection sociale et d'assistance publique, attachés cependant à la propriété privée, à la liberté du commerce et de l'industrie, ils s'intéressent de près aux ouvriers, exigeant de grands travaux pour lutter contre le chômage, obtenant, on l'a vu, la création de l'enquête de 1884... Pour la plupart des radicaux, il n'y a pas d'obstacle doctrinal à la protection du travail national<sup>320</sup>, thème qui leur permet de montrer leur attachement envers les ouvriers, ces électeurs déçus par les opportunistes, et qu'ils disputent aux socialistes pour l'heure quasi absents de la Chambre. Cinq des six projets déposés au cours de la troisième législature viennent des rangs radicaux.

Jean-Baptiste Pally, député radical des Bouches-du-Rhône, dans l'exposé des motifs du projet qu'il dépose le 23 novembre 1885, affirme que « l'invasion » des ouvriers étrangers prive les nationaux de travail. Pradon, en février 1888, estime que ces derniers « se plaignent avec juste raison de la faveur assurée par la loi à leurs concurrents étrangers ». Le même jour, Augustin-Baptistin Maurel, député du Var, suivi par Georges Clemenceau, Augustin Daumas et Pierre Vernière, justifie par l'argument de la « sécurité nationale » sa proposition de limiter drastiquement le nombre d'étrangers sur les chantiers navals : « la concurrence cosmopolite, pratiquée sur nos chantiers maritimes du midi en particulier, constitue réellement un abus contre la main-d'œuvre française en période de paix ; en des temps incertains, elle décèle une intolérable imprudence ».

Si, sur cette question de la main-d'œuvre étrangère, certains de ces radicaux sont ensuite débordés par les boulangistes, ils n'en continuent pas moins de s'intéresser à la protection du travail national, comme en témoignent les propositions Hubbard (1889), Turrel (1892), Chapuis (1893, en association avec Brice), Holz (1898), Chauvin (1902, radical-socialiste). Qu'un certain nombre de radicaux suive Boulanger ou appuie les projets déposés par des députés boulangistes à la fin des années 1880 et dans les années 1890, cela n'est donc pas étonnant. Lorsqu'il s'agit de la main-d'œuvre étrangère, il arrive que ces deux tendances rivales trouvent un accord. Ainsi la commission chargée en 1892 d'étudier diverses propositions de loi est-elle dirigée par des radicaux comme Jean-Marie Sarrien et Adolphe Turrel, et des boulangistes comme Charles Lalou ou Georges Haussmann. Comme l'atteste le rapport présenté à la Chambre par Turrel, pour les radicaux et les boulangistes, ainsi que pour les républicains modérés qui complètent la commission, la limite entre les « bons »<sup>321</sup> et les « mauvais » étrangers est floue. Le procédé est toujours le même : les

ouvriers étrangers sont « pour nos nationaux une cause de gêne très grande », et fournissent l'occasion de dénoncer l'étranger en général. Ce dernier est « insaisissable », sans identité. Ces ouvriers étrangers, souvent des « repris de justice », « viennent chez nous fomenter le désordre et lorsqu'ils travaillent, c'est trop souvent pour se procurer des ressources afin de vagabonder ».

Ce discours radical, né au début des années 1880, se maintient pendant deux décennies : en juin 1902, Émile Chauvin, député radical-socialiste de Seine-et-Marne, maître de conférences à la faculté de droit à Paris, présente une « proposition de loi sur la protection du travail national ». Il y demande d'une part, que les patrons employant des étrangers acquittent une taxe et d'autre part, l'établissement de quotas d'ouvriers étrangers (10%).

### *Les boulangistes*

Les boulangistes furent à la pointe du combat pour la protection du travail national. Des journaux au titre explicite comme *Le Travail national* (deux publications : Marseille et Bordeaux), destinés aux milieux ouvriers, voient le jour. *La France*, un des principaux soutiens de Boulanger, consacre beaucoup d'encre à dénoncer les étrangers établis en France, notamment les Allemands<sup>322</sup>. Son directeur, Charles Lalou, député boulangiste du Nord, propose une loi le 25 novembre, participe à l'élaboration du rapport Turrel et dépose deux amendements sur la question en 1893. *L'Intransigeant* de Rochefort, consacre de nombreuses « unes » à la question des étrangers, notamment en 1888.

La question des étrangers, au sein du boulangisme, n'a été que peu étudiée<sup>323</sup>. Ce mouvement a essayé de naviguer au plus près du mécontentement ouvrier, suscité fréquemment par la présence de la main-d'œuvre étrangère. Le général lui-même, qui pourtant résista au lobby antisémite qui gravitait autour de lui, ne rejette pas le discours xénophobe. Convié à présider à Marseille un meeting national contre les ouvriers étrangers prévu pour le 8 juillet, il adresse à l'organisateur de ce dernier une lettre rendue publique le 5 juillet 1888 par *L'Intransigeant* : il y déplore « la situation faite aux travailleurs français par la concurrence étrangère qui envahit aujourd'hui tous les chantiers nationaux au détriment de nos ouvriers. Il est grand temps, poursuit-il, que l'on sache que la France appartient à la France [...] ». Pour Boulanger, « tout patriote vraiment digne

de ce nom » doit s'unir à la protestation contre la main-d'œuvre étrangère. Le nationalisme populiste reprend ici le refrain de l'invasion et revendique fièrement, au nom du patriotisme, sa xénophobie. À vrai dire, la préoccupation de Boulanger envers les étrangers n'est pas nouvelle : c'est lui qui, en tant que ministre de la Guerre, est à l'origine des carnets A et B, étape essentielle dans le processus d'identification des étrangers.

Si, lors de la campagne pour les législatives de 1889, tous les candidats boulangistes ne mentionnent pas la question de la main-d'œuvre étrangère, à la Chambre, en revanche, ils sont très actifs, y compris après la mort de Boulanger : dans les années 1890, Pierre Richard, Paulin-Méry, ou Albert Chiché continuent d'en revendiquer l'héritage. Dans l'ensemble, rien ne distingue le discours des boulangistes de celui des radicaux, sinon peut-être une coloration plus « nationaliste » qui s'accroît au long des ans. À cet égard, l'évolution de Barrès est tout à fait significative de celle de nombre d'anciens boulangistes qui échouent sur les berges d'une droite ultranationaliste, antisémite et féroce antiparlementaire. Certes, il reste quelques « socialistes boulangistes » de « gauche », comme Paulin-Méry ou Chiché, mais ils sont isolés, pris en étau entre cette droite nationaliste et un mouvement socialiste qui s'affirme à chaque élection.

Sur son versant politique, le boulangisme critique passionnément l'opportunisme devenu conservateur, et se décline à partir du slogan dans lequel bien des radicaux se sont reconnus un instant : « Dissolution, Constituante, Révision ». Sur l'autre versant, social celui-là, il s'adresse aux ouvriers touchés par la crise en réclamant des mesures susceptibles d'améliorer leurs conditions de travail et de vie ; exploiter le thème de la protection du travail national permet d'avancer des solutions simples, d'être à l'unisson avec les classes populaires. En guise de remède au mal être économique et social, le boulangisme propose une rustine nationaliste et désigne un bouc émissaire commode : les travailleurs étrangers. Et, de fait, comme l'écrivait Jacques Néré : « partout où le problème de la main-d'œuvre étrangère se pose avec acuité, le mouvement boulangiste trouvera un terrain tout préparé »<sup>324</sup>. Il s'en faut qu'il ait été le seul à jouer avec les sentiments xénophobes : les socialistes, longtemps, maintinrent des positions ambiguës.

### *Les socialistes*

Les termes « socialisme » ou « socialistes » renvoient à une multitude de groupes, de courants ou d'écoles, qu'opposent à la fois des désaccords

doctrinaux et des rivalités personnelles. Le socialisme ne s'affirme que bien lentement à la Chambre, à partir du début des années 1890 (une cinquantaine de députés socialistes en 1893), se dégageant progressivement des oripeaux radicaux ou boulangistes qui parfois l'affublèrent<sup>325</sup>. Cela a été dit, l'internationalisme tarde à passer vraiment dans les discours et les actes ; en témoignent aussi les prises de position des députés socialistes sur la protection du travail national. En principe, ils refusent toute forme d'exclusion de la main-d'œuvre étrangère : les ouvriers n'ont pas de frontière... Pourtant nombre d'entre eux s'accordent sur le fait que les ouvriers étrangers font baisser les salaires et sur la nécessité de protéger les Français contre leur concurrence. En 1885, Benoît Malon et Jules Guesde prennent position en faveur du projet Pally. En février 1888, Émile Basly, élu sur une liste radicale de la Seine en 1885, mais membre du Groupe des Ouvriers Socialistes, signe la proposition de loi déposée par Maurel. En mai 1893, pendant la discussion du projet de loi sur la protection du travail national, Antoine Jourde, boulangiste mais aussi socialiste, propose d'interdire à tout patron d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui payé aux travailleurs français. En février 1897, lors des débats sur les industries sucrières, les principales figures du socialisme (Émile Basly, Marcel Sembat, Gustave Rouanet, Gabriel Deville, Jules Guesde, Jean Jaurès, Alexandre Millerand...) soutiennent la disposition additionnelle formulée par Marcel Habert et Gauthier de Clagny. L'année suivante, Jules Coutant et Edouard Vaillant reprennent la proposition Jourde de mai 1893. Le 14 juin 1906, Jules Coutant dépose une proposition de loi sur les salaires des ouvriers étrangers, que signent 53 députés socialistes et radicaux-socialistes.

Traditionnellement, les socialistes sont plutôt hostiles à la taxe, même lorsqu'elle vise l'employeur, et à l'idée de quotas. Mais la main-d'œuvre étrangère demeure une préoccupation. Du coup, ils s'orientent vers un autre type de mesure : ils demandent, outre l'abaissement de la durée de la journée de travail, l'égalité des salaires pour les ouvriers français et étrangers ; cette égalité peut à l'occasion s'inscrire dans le cadre de la revendication d'un salaire minimum. Pour autant, cette réorientation du discours protectionniste<sup>326</sup> n'est pas sans ambiguïté. Faisant état des nombreuses plaintes des ouvriers français, partant du principe que le législateur doit « favoriser le prolétariat français en ses propres milieux », Jules Coutant présente sa proposition de 1910 comme le moyen « d'atténuer les résultats désastreux d'une crise ouvrière qui devient de plus en plus aiguë et qui est due, en partie, à l'embauchage exagéré des ouvriers

étrangers par le patronat français ». Certes, il prend soin de désigner les vrais coupables : les patrons, qui, « pour réaliser quelques bénéfices et obtenir une soumission plus complète, n'hésitent point d'abuser de la misère et de l'isolement des ouvriers étrangers au détriment des travailleurs français ». Mais, le discours de Coutant, présente une ambiguïté caractéristique des socialistes : les ouvriers étrangers, s'ils sont victimes du patronat, n'en sont pas moins, malgré tout, à l'origine des malheurs des travailleurs français. En filigrane, apparaît la figure classique du bouc émissaire.

Les députés apparaissent comme des porte-parole qui font entendre dans les travées de la Chambre l'écho des batailles rangées entre ouvriers français et étrangers ; mais leur discours n'est pas seulement la médiatisation des revendications ouvrières, il est performatif. Il est vrai que les projets de loi échouent les uns après les autres. Cependant, les discussions débouchent sur des mesures concrètes qui agissent directement sur la vie des ouvriers étrangers. Lorsqu'il prend pour cible ces derniers, le discours politique échappe rarement aux préjugés, à la contempation, à la stigmatisation ; en somme, à la xénophobie. En cela, il est bien proche du discours « savant » et médiatique auquel il s'abreuve bien souvent. Car la main-d'œuvre étrangère est devenue non seulement un problème politique, mais aussi une question « scientifique ».

## CHAPITRE 5

### **La médiatisation : quand savants et journalistes se penchaient sur les étrangers**

À partir des années 1880, se multiplient les ouvrages — thèses de droit ou d'économie, bilans statistiques, études criminologiques, articles divers... — consacrés aux étrangers ; la question des étrangers fait aussi son entrée dans la presse, qui rend compte non seulement des projets de loi, mais encore des recensements, des rixes, des communications savantes sur le sujet... L'ensemble de ces productions, largement structurées par le thème de la protection du travail national, constitue le discours savant et médiatique, dorsale du discours social.

L'étranger est non seulement un *problème* politique mais aussi un sujet d'observations et d'études. À partir des positions prises sur la question du travail national, s'élaborent des discours plus généraux sur les étrangers où s'exprime souvent une xénophobie variable mais assumée.

### **ÉCONOMISTES, STATISTIENS ET DÉMOGRAPHES FACE À L'IMMIGRATION**

Parmi ceux qui s'intéressent à la main-d'œuvre étrangère, les économistes ne sont pas les moins actifs, à l'image de l'un des plus prestigieux d'entre eux, Paul Leroy-Beaulieu. Entre 1883 et 1898, la revue qu'il dirige, *L'Économiste français*, consacre au moins treize articles aux travailleurs étrangers, dont quatre pour la seule année 1893. Leroy-Beaulieu définit peu à peu la doctrine libérale en matière d'immigration. Dès 1883, curieusement l'année même où Pradon publie sa plaquette, il évoque « l'envahissement progressif de la France par les étrangers », dû à la faible densité démographique, à l'abondance des capitaux français et aux travaux lancés par Freycinet (qualifié d'homme « qui a le plus contribué à attirer en France des légions d'Italiens et de Belges »).

Cinq ans plus tard, sa réflexion, qui découle en grande partie de ses convictions antiprotectionnistes, s'est étoffée. Le lieu où elle s'exprime, à

savoir le *Journal du Droit International Privé et de la Jurisprudence Comparée*, illustre les liens étroits qui unissent alors les économistes et les juristes, qui conjuguent leurs efforts pour influencer les gouvernements. Dans un article intitulé « La question des étrangers en France au point de vue économique », publié également dans *Les Débats*, l'économiste intervient fermement dans le débat sur la taxe de séjour. Mais cette fois, la posture est plus ambiguë. S'il critique vertement les propositions Thiessé, Pally, Pradon et Steenackers, dont il stigmatise « la pensée purement protectionniste », il appuie l'idée de l'établissement d'un état civil spécifique pour les étrangers : comme les députés, il estime que la criminalité des étrangers justifie des mesures de surveillance plus adéquates. Mais là s'arrête le mépris envers ces derniers. Car il est convaincu que « la France est destinée à être envahie. La question est de savoir si elle le sera pacifiquement et par voie d'infiltration, ou bien soudainement, les armes à la main, par de nouvelles hordes barbares ». Il va plus loin : l'économie française a absolument besoin des travailleurs étrangers d'une part, à cause de la dénatalité, d'autre part, parce que les Français ne veulent pas faire certains travaux rebutants. Pour ce qui est du premier point, il lance, un tantinet provocateur : « Puisque nous ne faisons plus assez d'enfants, faisons des recrues ». Quant à la main-d'œuvre étrangère, il avance un argument de type « macro-économique » alors complètement inédit : « en vérité, quand on voit les ouvriers français se plaindre de ce que l'on occupe en France des ouvriers étrangers, on croirait se trouver en présence de sergents ou de caporaux qui se plaindraient qu'on leur donnât des soldats à commander et qui voudraient eux-mêmes rendre leurs galons et redevenir des recrues ». Cette formule annonce des travaux historiques ultérieurs montrant que l'immigration, en fournissant une main-d'œuvre peu ou pas formée et abondante, a longtemps permis, dans certains secteurs, la promotion sociale et professionnelle de la main-d'œuvre nationale.

Dans le champ économique, la position libérale de Leroy-Beaulieu n'est pas isolée : *la Revue d'Économie Politique* de Charles Gide, le *Journal des Économistes*, dirigé par Gustave de Molinari, et dans lequel publient notamment Frédéric Passy ou Paul Hubert-Valleroux, partagent le même rejet du protectionnisme. Analysant les événements d'Aigues-Mortes et les rixes des années précédentes à Lens, Nancy ou Liévin, le *Journal* impute « l'exaspération des sentiments égoïstes de la classe ouvrière » à « l'exagération du protectionnisme, à la propagande active qui s'est faite en faveur de la prétendue protection du travail et de l'industrie nationale », et

visé implicitement Maurice Barrès<sup>327</sup>. Pour les libéraux, même s'ils ne le formulent pas ainsi, la xénophobie est inscrite au revers du protectionnisme.

En 1911, alors qu'est passée la grande vague protectionniste, la main-d'œuvre étrangère est un thème qui continue d'intéresser les économistes. Mais, sur la question des étrangers, le libéralisme s'est tempéré. Paul Pic, professeur de législation industrielle et ouvrière à l'Université de Lyon, membre du Comité directeur de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs<sup>328</sup>, publie dans *la Revue Économique Internationale* un long article sur « la main-d'œuvre étrangère en France »<sup>329</sup>. Après avoir évoqué l'importance numérique de l'immigration, qu'il explique par l'élévation relative des salaires et la « rusticité » des ouvriers étrangers, « plus frustes et plus résistants », il rappelle que cette immigration a provoqué parfois « des ruptures d'équilibre » qui se sont traduites par des « rixes, trop fréquentes, entre travailleurs français et étrangers » ayant quelquefois dégénéré en émeutes. Pic, représentatif des libéraux, souhaite une voie intermédiaire entre le protectionnisme, « contraire à nos traditions généreuses », et « la thèse libérale pure », « thèse dangereuse puisqu'elle nous incite à un marché de dupes, par la concession unilatérale d'un régime de faveur au profit d'étrangers ». La solution passe par « un régime d'accords internationaux », pour lequel milite d'ailleurs l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, ancêtre du Bureau international du travail. Pour lui en effet, les propositions visant à établir l'égalité des salaires ne sont pas viables, car il faudrait alors que les pouvoirs publics fixent pour l'ensemble des professions industrielles et commerciales un tarif officiel des salaires. L'avenir passe donc par une « législation internationale du travail », nommée aussi « droit international ouvrier », premier pas vers une « politique féconde de rapprochement entre les peuples et les lois qui les gouvernent ».

À côté des économistes, les statisticiens et démographes « officiels » s'affirment eux aussi favorables à l'immigration. Dès 1889, à l'image de Victor Turquan, membre de la Société d'Économie Politique et chef de bureau de la statistique générale de France au ministère du Commerce, ils s'inquiètent des tendances protectionnistes et des réactions de l'opinion à l'égard de la main-d'œuvre étrangère, mais appellent, au nom de la décrue démographique française, à une reprise du mouvement migratoire<sup>330</sup> : le grand thème de la main-d'œuvre étrangère comme solution à la crise démographique française est né. Quelques années plus tard, Turquan, désormais lauréat de l'Institut et membre du Conseil Supérieur de Statistique, publie une étude sur *Le Dénombrement des étrangers en*

*France*<sup>331</sup>. Au terme de l'analyse du recensement de 1891, il revient sur les plaintes que suscite la main-d'œuvre étrangère et sur la question de la taxe. Il rejette les revendications des ouvriers français comme contraires aux « intérêts de tous les consommateurs » et assure que les étrangers, en travaillant à meilleur marché, permettent de maintenir des prix de revient modérés ; dès lors, une taxe aurait pour conséquence d'augmenter les salaires, et partant les prix. À l'argument démographique, il ajoute donc une démonstration économique.

Le champ scientifique est marqué par une idéologie libérale ; dans la presse, les débats sont moins feutrés et les opinions plus tranchées.

### **PRESSE LIBÉRALE CONTRE PRESSE POPULAIRE**

Les positions de ces juristes, démographes ou statisticiens sont relayées par une partie de la presse républicaine et libérale, dont *Le Temps* est l'un des meilleurs exemples. Certes, son tirage est moyen<sup>332</sup>, 35 000 dans les années 1880-1890, surtout si on le compare à celui du *Petit Journal* (qui atteint et dépasse même le million) ou du *Petit Parisien* (autour de 700 000). Mais l'impact d'un journal parisien ne peut se mesurer à son seul tirage<sup>333</sup> : en effet, de larges extraits des éditoriaux du *Temps* sont repris dans les feuilles provinciales. En outre, *Le Temps* est souvent le journal du personnel dirigeant, tant dans la sphère politique qu'économique, ce qui en fait un *media* très influent. Dans les débats autour de la taxe, ce quotidien, défenseur des intérêts de la grande bourgeoisie capitaliste, a joué un rôle non négligeable. Dès l'été 1883, il entre dans la bagarre, s'inscrivant en faux contre l'image d'une « conquête sournoise du sol français par les immigrants toujours plus nombreux »<sup>334</sup>.

Pour le *Temps*, il importe avant tout d'opposer les lumières des esprits savants, seuls détenteurs du savoir social, à la démagogie et à la volonté de faire peur. Au détour d'une critique sévère de la brochure de Pradon, *Le Temps* estime que le rêve protectionniste relève « du temps des bourgeoisies fermées et des corporations privilégiées, en contradiction radicale avec les mœurs et l'état social de notre temps ». Au rêve d'immobilité de certaines élites — sont visés les secteurs ruraux, traditionnellement favorables au protectionnisme —, on oppose le modernisme d'une société caractérisée par l'échange et la mobilité. La critique s'engage ensuite sur le terrain économique : une taxe priverait l'économie française d'un apport de main-d'œuvre, ce qui provoquerait un relèvement des salaires, et donc du prix des

produits ; la double conséquence serait une moindre compétitivité de l'industrie française et de notables désagréments pour les consommateurs...

Quelques années plus tard, alors que sont discutées les propositions Pally et Thiessé, dans un article en première page consacré à « la question de la concurrence que les ouvriers étrangers font à nos nationaux », *Le Temps* met en garde contre « la facilité et la simplicité de ces remèdes » que constituent les mesures visant à interdire ou à taxer la main-d'œuvre étrangère : « il est rare que les mesures de protection et de prohibition n'aient pas des effets contradictoires et ne fassent pas perdre d'un côté autant et plus qu'elles semblent faire gagner de l'autre »<sup>335</sup>. En 1887, à plusieurs reprises, le quotidien dénonce les projets protectionnistes qui se multiplient au sein des conseils généraux du Midi et de l'Est<sup>336</sup>. Toutefois, tout libéral qu'il soit, il n'hésite pas à reconnaître que « le séjour et l'accroissement des étrangers sur notre sol n'en constituent pas moins un grave problème », contribuant ainsi à officialiser la « question », à faire de l'immigration un sujet brûlant. L'anti-protectionnisme s'accommode fort bien de certaines formes de patriotisme : dans un article sur deux colonnes, en première page, *Le Temps* propose, le 24 octobre 1892, une étude sur « la situation dans les charbonnages du Pas-de-Calais ». Après avoir donné la parole à un mineur français — qui ne regrette guère les violences contre les Belges —, l'auteur signale le faible nombre des naturalisations parmi ces étrangers, félicite les ingénieurs des compagnies, « très bons Français [...] qui ont, depuis quelques années, décidé de n'admettre comme porions et surveillants que des Français ou des naturalisés ». Mais, dit-il, c'est sans compter sur la malice des Belges qui arrivent à se faire naturaliser sans pour autant être astreints aux périodes d'exercice<sup>337</sup>. Et de dénoncer : « Vous le voyez, la situation des étrangers est trop avantageuse. Ils sont, dans ces départements de frontière, trop nombreux pour n'être pas une gêne ». En somme, lorsque la protestation contre la main-d'œuvre étrangère procède d'une « observation » plus ou moins savante, elle est légitime, ce qui n'est pas le cas quand elle émane de « l'esprit simpliste du travailleur », lequel « obéit à un instinct bien plus qu'au raisonnement »<sup>338</sup>. Autrement dit, le patriotisme n'est acceptable que dans sa forme bourgeoise...

Au fil des années, tandis que fleurissent à la Chambre les propositions protectionnistes, *Le Temps*, dont les positions rejoignent dans une large mesure celles du patronat français<sup>339</sup>, réitère ses trois grands arguments : la main-d'œuvre étrangère est indispensable à la bonne marche de l'économie et elle apporte beaucoup à la « richesse nationale » ; le « vent de protectionnisme est un vent de réaction [...] incompatible avec le génie

essentiellement expansif et largement ouvert de la France » ; l'immigration est nécessaire pour « compenser le déficit de notre natalité française »<sup>340</sup>. Sans compter, souligne-t-il en 1896, que l'adoption d'une taxe entraînerait des conséquences diplomatiques fâcheuses et d'inévitables mesures de rétorsion<sup>341</sup>.

Dans l'ensemble, les libéraux, au nom de la libre concurrence et de la loi du marché, au nom aussi d'une conception non-interventionniste de l'État, sont hostiles à toute forme de taxe sur la main-d'œuvre étrangère. Leur point de vue semble souvent minoritaire et impopulaire mais il constitue la doctrine officielle. Ces libéraux, en revanche, ne voient aucun inconvénient à ce que l'État remplisse ses fonctions de protection des intérêts des Français par des accords bilatéraux relatifs aux salaires, aux conditions de travail ou aux droits sociaux et des actions de police. Les mesures de police sont classiques : surveillance des étrangers, expulsion des mendiants et des délinquants. Comme l'a écrit Jean Mesnaud de Saint-Paul, auteur en 1902 d'une thèse sur l'immigration en France, le gouvernement a « le devoir strict d'opérer une sélection entre les éléments propres ou hostiles à la vie nationale »<sup>342</sup>. L'amalgame fréquent entre d'une part, les mendiants et les nomades considérés comme des déviants, et d'autre part, les étrangers, permet de glisser vers la xénophobie<sup>343</sup>.

Si quelques libéraux, particulièrement inquiets de la crise de la natalité, se réjouissent de l'arrivée de migrants, c'est tout de même la circonspection qui domine, ainsi que l'illustre la thèse soutenue par Mesnaud de Saint-Paul, cautionnée par le professeur de droit Jules Léveillé et par le juriste Raoul Jay, membre du Comité directeur de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs et de la Commission parlementaire dont les travaux débouchent, en 1904, au Code du travail et de la prévoyance sociale. Mesnaud souhaiterait « moins d'emballement pour tout ce qui est étranger », et se méfie de « tous ces étrangers [qui] ne sont pas malheureusement d'honnêtes et intelligents travailleurs » et forment « un élément fréquemment turbulent et vicieux. [...] Parmi eux, assure-t-il, figurent bon nombre de vaincus des batailles de la vie, bohèmes, chevaliers d'industrie, banqueroutiers, déserteurs, qui ont souvent maille à partir avec nos tribunaux ». L'étranger, indispensable à la bonne marche de l'économie, suscite une profonde méfiance : il menace potentiellement cet ordre social auquel sont tellement attachés les libéraux.

La multiplication des catégories d'étrangers (Mesnaud propose ainsi de distinguer les indigents, les vagabonds et les malfaiteurs, les ouvriers,

employés, commerçants et industriels, enfin, les immigrants riches), l'usage de la statistique comme preuve d'argumentation, et l'emploi de termes dépréciatifs ont pour conséquence de répandre un parfum de suspicion sur la main-d'œuvre étrangère. Et cela dans le camp libéral, globalement favorable aux travailleurs étrangers. Dans la presse populaire, sans doute plus sensible aux enjeux locaux des conflits de travail, l'hostilité aux étrangers prend moins de détours...

« Presse populaire » : l'expression recouvre des réalités bien distinctes, des positions idéologiques fort variées. J'ai retenu trois titres, *L'Intransigeant*, *Le Petit Provençal*, et le *Cri du Peuple*, qui, par leurs tirages, leur ancrage dans la vie politique locale et la diversité de leurs positions idéologiques, sont représentatifs de ce secteur de la presse en plein essor. Tous ces journaux manifestent un réel intérêt pour la question des ouvriers étrangers : comptes rendus de rixes entre ouvriers français et étrangers, nombreux éditoriaux traitant spécifiquement de la main-d'œuvre étrangère, voire, dans *Le Cri du Peuple*, rubrique permanente à partir de 1885 sur « Les ouvriers étrangers », dont l'apparition et la durée confirment l'importance prise par le *problème* des étrangers dans la seconde moitié des années 1880. Tous, également, considèrent que la main-d'œuvre étrangère, dont la présence de plus en plus massive se traduit par un « avilissement des salaires », constitue une rude concurrence pour les ouvriers français, dont tous, encore, prennent la défense. Plus généralement, la lecture de ces journaux laisse apercevoir un discours commun très proche de celui que tiennent les ouvriers dans leurs réunions, manifestations et pétitions.

Le thème de la concurrence donne lieu à un certain nombre de variations plus ou moins convenues. En février 1884, *L'Intransigeant*, que dirige Henri Rochefort, s'étonne « que le travail manque pour des Français, alors qu'il ne manque pas pour les étrangers »<sup>344</sup> ; quelques jours plus tard, Benoît Malon consacre un article à « l'immigration ouvrière en France ». Il y reprend l'essentiel des griefs ouvriers : « la concurrence des moindres salaires, écrit-il, chasse des ateliers et des usines les ouvriers français, ainsi livrés à toutes les misères des longs et meurtriers chômages ». Étrangers, bas salaires, chômage : ces trois thèmes se combinent sans peine pour former un paradigme durable. Tous considèrent que la venue des étrangers est à l'origine de la baisse des salaires et du chômage des Français ; mais certains, au nom de principes socialistes, refusent d'accabler leurs « frères de misère », estimant que les vrais coupables sont les patrons. Ce paradigme court dans *L'Intransigeant* pendant toute la décennie. En janvier 1888, Sutter-Laumann s'empporte contre ces « nuées d'étrangers [qui] s'abattent

sur notre pays, envahissent chantiers, ateliers, magasins, bureaux, où ils sont accueillis à bras ouverts par des patrons peu scrupuleux »<sup>345</sup> et souligne que « cette question des étrangers qui viennent en France travailler à des prix dérisoires, ce qui fait baisser les salaires et prive nos nationaux du labeur auquel ils ont droit, s'impose de plus en plus. Elle devient, s'accroissant chaque jour davantage, une question de vie ou de mort pour les ouvriers français ». Sont désignés à la vindicte populaire les patrons, ces indignes antipatriotes qui, tels « une mère qui priverait ses propres enfants de nourriture pour en faire profiter ceux de sa voisine », n'hésitent pas à préférer les étrangers. Bientôt les solutions sont trouvées : il faut limiter le nombre des étrangers sur les chantiers et les taxer.

Tout cela pourrait être imputable aux excès connus de Rochefort, qui mène alors une violente campagne germanophobe et antisémite. Mais ces thèmes, avec moins de virulence certes, se retrouvent dans *Le Petit Provençal*, qui entend « sauvegarder les intérêts des classes ouvrières originaires de la vieille Gaule »<sup>346</sup>. En mars 1888, Pierre Roux, rédacteur en chef du journal<sup>347</sup>, s'inquiète du « mouvement ascensionnel d'une invasion latente » qui forme « un danger de plus en plus menaçant » ; pire : « les étrangers jouissent d'une préférence injustifiable », à l'origine de « l'avilissement du salaire ». Contre ces « Germains » et plus généralement ces étrangers qui enlèvent leur pain aux Français, sont des « vagabonds » et des criminels potentiels (les Italiens surtout), « le patriotisme nous fait un devoir d'appuyer énergiquement les revendications des ouvriers des ports, des ouvriers maçons, de tous les travailleurs de nationalité française ». En avril 1889, le journal marseillais prend la défense des ouvriers des ports, « prolétaires dignes de toute la sollicitude de la presse républicaine »<sup>348</sup>. Toutefois, si le journal, en 1888, paraît favorablement disposé à l'idée d'une taxe ou de quotas, mesures envisagées pour lutter contre « une préférence non méritée à tous égards » et répondre « aux revendications légitimes des classes prolétariennes », à partir de 1889, les positions glissent vers la gauche. À la taxe et aux quotas, on préfère une vraie politique de naturalisation<sup>349</sup>. *Le Petit Provençal* se lance alors dans des appels répétés à la fraternité des races latines<sup>350</sup> et va même jusqu'à exalter le creuset racial américain.

Dans l'ensemble, la presse populaire manifeste un patriotisme indéniable. *Le Cri du Peuple*, figure importante de la presse socialiste, ne déroge pas à la règle : l'internationalisme de Jules Guesde ne tempère que modérément le patriotisme affirmé par la défense impérieuse du prolétariat français. Dès 1883, il déplore « que l'on puise de plus en plus abondamment

dans le réservoir de meurt-de-faim transalpins ou transvogiens, pour en encombrer à bas prix nos ateliers de plus en plus fermés à ce souverain qu'est l'ouvrier français »<sup>351</sup>. En 1886, dans un article rageur (« Meurent les ouvriers français »<sup>352</sup>), il accable les « huit cent mille ouvriers étrangers qui, travaillant à tous prix, font outrageusement baisser les salaires, quand ils ne les suppriment pas complètement pour nos ouvriers expulsés des usines » ; quelques mois après, il dénonce l'invasion de main-d'œuvre étrangère et déplore que « le travail [soit] repris en France même aux nationaux et livré sur place aux non-Français »<sup>353</sup>. Toutefois, dans le même temps, il compatit avec ces « meurt-de-faim internationaux », ces « machines humaines », véritable « chair à travail » exploitée par « les diviseurs du prolétariat ». Le vrai coupable, c'est donc le patronat, qui veut « tuer, par la famine ainsi organisée, les ouvriers nationaux par centaines de mille ». La solution proposée par Jules Guesde et ses amis (Eugène Fournière, Félix Pyat), à savoir l'établissement d'un salaire minimum pour tous, ne peut masquer l'ambiguïté des discours sur une main-d'œuvre étrangère passablement montrée du doigt.

## **DU PROTECTIONNISME À LA XÉNOPHOBIE**

Stimulé par les débats autour de la protection du travail national, un discours global sur les étrangers s'affirme, où convergent économistes, démographes, journalistes et juristes. Le point de vue de ces derniers est tout à fait important, tant leurs idées circulent dans le champ politique, et par conséquent interviennent d'une façon ou d'une autre dans les décisions qui affectent les étrangers et influencent la vie sociale. Comme l'écrit Alexandre Bérard, docteur en droit et substitut du Procureur de la République à Lyon, « le législateur a le devoir de se préoccuper » des « dangers que font courir les étrangers au pays »<sup>354</sup>. Ce discours sur les étrangers s'organise autour de trois grands thèmes : obsession de l'invasion, stigmatisation et criminalisation des étrangers, dénonciation du danger économique, national et moral qu'ils représentent.

### ***L'invasion***

« Invasion », « envahissement », flot submergeant la France : ce leitmotiv, diversement modulé, est omniprésent. Chez les auteurs soucieux d'une sorte de respectabilité ou tout simplement de modération, *invasion* n'a pas de valeur négative volontaire ; mais l'emploi de ce mot, dont la connotation hautement péjorative est attestée par les dictionnaires de

l'époque, crée généralement un déversement métaphorique. Ainsi Bérard évoque-t-il bientôt un « flot » qui submerge la France, « si bonne vache à lait », un « envahissement » qui met le pays en péril. Du terme invasion, Jean Laumonier (*Les étrangers en France*, 1887) et J. Berjont (*De l'envahissement des étrangers en France*, 1903) passent à celui d'« envahissement étranger » ou encore d'« infiltration ».

La focalisation portée sur le thème de l'invasion est révélatrice de « la maladie du nombre »<sup>355</sup>, que conforte d'ailleurs une référence constante à la statistique et à la démographie. Chez les « libéraux », l'usage des tableaux statistiques est relativement neutre : il s'agit avant tout de dénombrer, d'établir des classements par nationalité, âge, région, et bientôt activité économique. Chez les protectionnistes, en revanche, cette neutralité est mise à mal. Jean Laumonier prétend ainsi que la démographie « nous apprend que, dans les régions où il y a beaucoup d'étrangers, la nuptialité est, en général, moindre que partout ailleurs, la natalité illégitime beaucoup plus élevée [...] enfin la durée de vie beaucoup plus courte par suite du grand développement, dans les milieux ethniques très complexes, de certaines affections spéciales et notamment de la syphilis ».

Le discours de l'étranger se pare ici des atours d'une nouvelle science, quelque peu dévoyée. En effet, dénoncer l'invasion étrangère en revendiquant la caution scientifique permet, *in fine*, d'insister sur le thème de la dépopulation, et de faire un pas décisif dans l'identification et la catégorisation des étrangers. Car la hantise du nombre prend sa source aussi dans le constat amère d'une crise de la démographie française. « La France se meurt ! », lance *Le Petit Provençal* dans un article consacré à « La dépopulation » (16 juillet 1893). Les tableaux statistiques, chez les auteurs protectionnistes, servent au fond à désigner plus précisément les « coupables » : pour Bérard, « l'Italien s'empare de nos chantiers pendant que le Belge descend dans nos mines, que le Suisse et l'Allemand s'implantent dans nos maisons de commerce ». Pour Pierre Deluns Montaud<sup>356</sup>, qui consacre de nombreuses chroniques à la question des étrangers dans le *National*, cette « invasion d'étrangers, ouvriers pour la plupart, qui vivent sur notre sol, soulève, à bon droit, les susceptibilités et les plaintes des ouvriers français »<sup>357</sup>.

Comme dans le discours politique, le paradigme de l'invasion s'articule avec celui du coût : tous ces étrangers, lorsqu'ils ne travaillent plus ou qu'ils sont touchés par la maladie, tombent à la charge de la France. « S'ils tombent malades, souligne Edouard Siebecker dans le *National*, ils sont

reçus dans nos hôpitaux, où ils trouvent des soins gratuits. Beaucoup trouvent moyen de profiter des secours de l'Assistance publique »<sup>358</sup>. En outre, ils « font instruire gratuitement leurs enfants dans nos écoles, qui les admettent, comme nos nationaux, au bénéfice des cantines scolaires, lorsqu'ils sont dans le besoin ». Toujours dans le *National*<sup>359</sup>, Robert Charlie, évoquant les projets Castelin, Lalou et Macherez déposés à la Chambre en novembre 1889, se livre au calcul suivant : « Et sait-on à quel énorme total se montent ces salaires encaissés par les étrangers ? En prenant 1 500 000 travailleurs à un salaire minimum de 2 fr. 65 pendant 250 jours par an, nous arrivons à *un milliard* de francs ! »

Ce thème de l'invasion, dont l'académicien historien et romancier Louis Bertrand, fait un formidable succès de librairie<sup>360</sup>, s'accompagne le plus souvent d'une véritable stigmatisation des étrangers.

### *La stigmatisation*

La stigmatisation, qui doit beaucoup à un différentialisme largement diffus dans les cercles intellectuels, s'ordonne pour l'essentiel autour de deux paradigmes : l'étranger inférieur et l'étranger criminel.

Les étrangers, peut-on lire bien souvent, sont parcimonieux, en vertu de quoi ils acceptent des salaires inférieurs. Cela tient, explique G. Marchal-Lafontaine<sup>361</sup>, à ce qu'ils se contentent de « la satisfaction des besoins animaux ». Le substitut Cordier s'inquiète de « l'alcoolisme qui, de la Belgique et de la l'Allemagne s'infiltré dans nos agglomérations ouvrières ou dans nos populations agricoles de l'Est et du Nord, [des] rixes sanglantes dont les Italiens troublent continuellement nos chantiers » ; puis il s'en prend aux « gens sans patrie, sans foyers, presque sans noms, déserteurs de toutes les armées, nomades de tous les chantiers »<sup>362</sup>. Jean Laumonier va plus loin : pour lui, les étrangers résidant dans les grandes villes françaises « n'appartiennent ni au même peuple ni à la même race ; ils apportent conséquemment des mœurs et des idées différentes de celles qui ont cours dans le pays, souvent même incompatibles avec elles ».

Aux défauts propres à ces sous-prolétaires s'ajoutent les stéréotypes de la nationalité : les Italiens sont, par nature, portés à « jouer du couteau », ce qui implicitement les rend responsables des violences entre ouvriers. Mais ils ne sont pas les seuls mis en cause : « le pick-pocket est anglais » et « l'Allemand ne craint pas l'escroquerie »<sup>363</sup>. Quant aux ouvriers belges, « ces Flamands, comme on les appelle, se signalent trop souvent par leur grossièreté et, dans les moments de trouble, se montrent au premier rang des

agitateurs »<sup>364</sup>. Grèves et troubles politiques comme la Commune sont imputés à l'action délétère des étrangers.

Alors que les ouvriers se plaignent souvent de la faible participation des étrangers aux mouvements sociaux, la presse, à l'image du *National*, diffuse plutôt l'image de « prédicateurs cosmopolites » dont l'influence néfaste s'exerce sur les travailleurs français. Derrière le refus de l'étranger, se profile le rêve d'un pays sans conflit, uni dans le respect et le souvenir d'une lointaine (et mythique) origine ethnique commune... S'exprime aussi la peur devant les tendances nouvelles qui traversent la société française, qu'elles soient sociales (progrès du syndicalisme, accentuation des conflits de classes) ou politiques (internationalisme condamné sous le vocable de « cosmopolitisme »). Au total, l'infériorité des étrangers, plus précisément des *travailleurs* étrangers, est établie afin de porter haut les couleurs nationales. Cette infériorité se double alors d'une propension au crime : par définition, en quelque sorte, le travailleur étranger a naturellement tendance à commettre des délits et des crimes.

Le recours à la statistique criminelle est très fréquent. Pour Alexandre Bérard, « alors que les étrangers ne forment qu'1/37<sup>e</sup> de notre population totale, on peut compter qu'ils figurent pour 1/10<sup>e</sup> environ sur le nombre de nos condamnés pour crimes et délits de droit commun ». Dans son rapport, il consacre huit pages aux statistiques criminelles, avec des tableaux, les listes de délits et crimes commis entre 1879 et 1883, la répartition des arrestations par nationalité... Certes, dit-il, il y a bien des travailleurs étrangers honnêtes, mais « combien aussi sont le rebut de leur pays d'origine ? Combien se jettent sur la terre de France pour y vivre dans l'oisiveté et y grossir l'armée du crime ? » Statistiques encore chez Bernard Cordier, qui prétend fonder ses propos sur les comptes de la justice criminelle... Ou bien chez Laumonier, qui estime que « le nombre moyen des criminels, des indigents et des illégitimes est plus élevé dans les départements envahis que dans les autres ». Veut-on des preuves ? Il suffit de se souvenir de « la composition des meneurs de la Commune de Paris, cette insurrection antinationale, où comme il l'a été démontré, l'élément français était si peu nombreux ». Et si l'on en doute, qu'on lise Césaire Lombroso (*L'Homme criminel*) et Gabriel de Tarde (*La Criminalité comparée*). Selon Laumonier, ces deux criminologues montrent que les travailleurs étrangers, en se déliant de leur patrie, se délient aussi des règles de la société ; l'immigration et la criminalité sont donc deux phénomènes liés... L'ancien sous-préfet Jules Durand, dans son *Code de l'étranger en France* (1889) parle de « 20 condamnations encourues par 1000 individus

de nationalité étrangère, alors que la proportion pour la population d'origine française est de 5 pour 1000 ». En 1912, Maurice Hollande, dans sa thèse pour le doctorat intitulée *La défense ouvrière contre le travail étranger*, rappelle la présence des Italiens dans le bassin de Briey s'est traduite par une hausse de la criminalité... L'étranger est repoussé du côté de la déviance et de la marginalité, ce qui en fait, dans cette société dominée par les valeurs bourgeoises, un ennemi. Ce que formalise clairement Bérard dès 1886 : « car, ne nous y trompons pas, l'étranger, qui vient en France avec l'esprit de retourner dans son pays, est toujours quelque peu l'ennemi, *hostis* comme disaient les Romains ». À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une partie de la France se vit comme un camp retranché, et les ouvriers étrangers sont l'avant-garde, certes pacifique mais non moins menaçante, des armées ennemies.

### *Un triple danger*

Les travailleurs étrangers, et par extension les étrangers en général, représentent un triple danger économique, national et « moral ». Au point de vue économique, on leur reproche tout à la fois de concurrencer les Français, d'être à l'origine de la baisse des salaires de ces derniers, enfin, de bouleverser les hiérarchies sociales en rabaisant le statut des nationaux. En outre, ils ne dépensent qu'une petite partie de leurs revenus, dont une fraction prend la direction de leur pays d'origine. S'impose dès lors la conclusion suivante : les étrangers sont favorisés par rapport aux nationaux puisque les employeurs préfèrent une main-d'œuvre plus docile et moins coûteuse, et qui n'a pas les mêmes obligations : « la condition des étrangers en France, déplore Bernard Cordier, est éminemment favorisée ». Ce discours rejoint ici les plaintes des ouvriers français contre la préférence accordée par les employeurs aux étrangers...

Le danger économique se mue vite en danger national, et d'abord parce que les ouvriers étrangers se livrent à l'espionnage industriel ; de plus, leurs mariages avec des Françaises ont pour conséquence, souligne Marchal-Lafontaine, « une quantité considérable de familles cosmopolites, des sans-patrie égoïstes voués au culte de l'intérêt et à la recherche du confort ». Enfin, les étrangers échappent au service militaire, ce qui est injuste puisqu'alors ils bénéficient des avantages de la France sans contrepartie aucune.

Enfin, la présence étrangère constitue ce que Marchal-Lafontaine appelle un « danger moral ». Il emploie cette expression lorsqu'il tire ses

conclusions sur la criminalité des étrangers : « comparez le travailleur français et le travailleur étranger, lequel est le plus tranquille, le plus rangé ? C'est le Français assurément ». L'ouvrier étranger représente un danger « moral » parce qu'il trouble la quiétude et l'harmonie originelle de la société française ; derrière cette curieuse expression affleure l'idée de dégénérescence, très présente par exemple chez Laumonier. Pour ce dernier, les étrangers en France signifient la « dénationalisation de l'individu, sa dégénérescence ensuite ». Le discours sur l'étranger se médicalise : « la présence des étrangers [...] augmente la misère [...], favorise le développement de la criminalité, de la prostitution et de beaucoup d'autres *maladies sociales* ». L'étranger, par conséquent, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ».

Ce discours, à l'époque largement partagé, présente de frappantes ressemblances avec le discours politique : s'y retrouvent l'obsession du nombre, de l'invasion ou de l'infiltration, la crainte de disparition ou de la dégénérescence et une profonde méfiance envers l'Autre. Ces savants et journalistes contribuent largement à constituer la main-d'œuvre étrangère en problème, pour lequel ils proposent d'ailleurs un certain nombre de solutions.

### ***Limiter un « mal » nécessaire ?***

Globalement, ils demandent des mesures de police plus strictes : il faut mieux surveiller et ne pas hésiter à punir. Pour le substitut Cordier, il faudrait « exercer une surveillance active sur tous les individus qui viennent se fixer en France », et « expulser sans rémission ceux qui sont condamnés en France, les prostituées étrangères, etc., etc. C'est une question d'hygiène morale ». Un discours sécuritaire s'impose, dont l'Action Française se nourrit bientôt et qui s'installe durablement dans notre vie politique. Mais le thème le plus important reste celui de la protection du travail national.

Cette dernière passe par quelques mesures, dont la plus discutée et peut-être aussi la plus communément désirée est la taxe, en faveur de laquelle se prononcent Marchal-Lafontaine, Bérard, Cordier, Laumonier... Au sein de la presse, l'hostilité du *Temps* à toute taxe est assez marginale ; dans l'ensemble, à l'image du *National*, l'immigration est considérée comme un « mal »<sup>365</sup>, ce qui justifie dès lors le versement d'une somme d'argent en guise de « réparation ». En décembre 1889, Robert Charlie, dans un article paru sur trois colonnes en première page<sup>366</sup>, estime que « la proposition de M. Lalou est essentiellement juste et pratique : elle remédie au mal dans la

mesure du possible ; elle n'a rien d'exagéré, puisqu'elle ne charge l'étranger que d'un impôt de séjour de 21 fr. par an ». Cette logique de la compensation n'exclut pas d'autres propositions : bien des protectionnistes appellent à une réelle « préférence nationale ». Marchal-Lafontaine pense qu'il faut « consacrer les ressources du budget de la charité aux déshérités de la famille française », « limiter, comme on commence à le faire, le nombre des ouvriers étrangers susceptibles d'être employés aux travaux faits par l'État, les départements, les communes, etc. » ; E. Leblanc, dans le *National*, s'interroge de façon rhétorique : « Purger nos chantiers des repris de justice étrangers, n'est-ce pas commencer à rendre le travail français aux ouvriers français ? »<sup>367</sup>. Laurent Dupin<sup>368</sup> propose de renvoyer les ouvriers étrangers des arsenaux, de « rendre les ouvriers français supérieurs aux étrangers » et conclut : « Il faudrait que l'on comprît bien en France qu'un national est quelque chose de plus qu'un étranger ».

Limiter, purger, renvoyer, expulser : au fond, ces savants et journalistes reproduisent dans l'ordre du discours les comportements exclusifs des ouvriers français. Alors que ces derniers se disent concrètement et directement menacés — puisqu'ils affirment ne plus pouvoir travailler —, on reste perplexe quant aux motivations des premiers, à l'abri, dans leur cabinet de travail, leur prétoire, leur salle de rédaction, etc., de toute concurrence étrangère... Le rejet de l'étranger, indéniable, masquerait-il autre chose ? Sans doute. La peur de la submersion et de l'agression, du contact et du mixage, renvoie à une fébrilité identitaire qui s'explique par le brouillage des vieux repères : essor du monde industriel avec ses concentrations humaines et ses espaces nouveaux (l'usine, la banlieue) entraînant une perte d'influence du monde rural ; mobilité accrue en raison de l'immense transfert de main-d'œuvre en cours (exode rural) ; formidable développement d'un prolétariat urbain et diffusion d'idéologies fondamentalement contestatrices de l'ordre social établi (socialisme, mais aussi anarchisme)... Cette peur se nourrit d'une conscience exacerbée du déclin démographique de la France, dont témoigne, par exemple le livre inquiet que publie Arsène Dumont en 1890, *Dépopulation et civilisation. Étude démographique*. Ce sont autant de facteurs qui déstabilisent des rapports sociaux qui, pour avoir connu de nombreuses crises, n'en sont pas moins longtemps marqués par le respect de l'autorité et de la hiérarchie. Autant d'éléments qui éloignent le rêve d'une société sans conflit, sans classe. D'une certaine manière, accuser l'ouvrier étranger de fomenter des troubles et d'attenter à l'unité du pays permet de refouler une réalité conflictuelle, de rassurer le paternaliste qui sommeille en chaque bourgeois.

Dans le cadre de ce désir d'unité et d'harmonie nationales, il n'est pas possible de se défaire de l'ouvrier français. L'ouvrier étranger, parce qu'il incarne l'industrialisation et la prolétarianisation, représente le bouc émissaire idéal : le charger de tous les péchés permet de purifier dans le même temps l'ouvrier français. Le discours social sur l'étranger est caractérisée du reste par ce que Marc Angenot appelle une « polarisation axiologique sans nuance »<sup>369</sup> : au Français *crâne, droit, franc, juste, honnête*, etc., s'oppose l'étranger (Allemand, Italien, Belge ou Anglais) *faux, profiteur, agitateur, mal intentionné, grossier*, etc.

À la Babylone cosmopolite, bruyante et subversive, peuplée d'individus venus d'ailleurs et donc peu recommandables, savants et journalistes proposent de substituer une nation réconciliée et pure. Le « problème » de la main-d'œuvre étrangère apparaît donc inséparable de la question nationale.

### *Main-d'œuvre étrangère et question nationale*

Le protectionnisme n'est pas, loin s'en faut, une simple posture économique : pour Marcel Mauss<sup>370</sup>, il s'agit de « l'exagération du phénomène normal qui, naturellement, unifie économiquement les membres d'une même nation, sans distinction de classe ou d'origine ». Le thème de la protection du travail national serait donc, par *nature* en somme, le prolongement du nationalisme, c'est pourquoi, comme celui-ci, il traverse, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les divers courants économiques ou politiques français. Rien de moins anodin, toutefois, que le protectionnisme, comme le rappelle Gérard Noiriel<sup>371</sup> à partir de l'œuvre de Karl Polanyi. Pour ce dernier en effet, ce phénomène ne peut être réduit à une simple question de tarifs douaniers ni même à un ensemble de mesures conjoncturelles destinées à combattre la crise économique. En fait, avant tout, il marque le début de l'intervention de l'État dans les affaires économiques et dans les problèmes sociaux de la nation : les ouvriers semblent l'avoir compris, qui, dans leur lutte contre la main-d'œuvre étrangère, font de plus en plus appel au pouvoir d'action de l'État et de ses serviteurs. Facteur essentiel dans le processus d'intégration nationale, le protectionnisme accompagne le passage de l'État libéral à l'État-providence, ou mieux, écrit Gérard Noiriel, à « l'État-social », et exprime la force d'un modèle de construction nationale.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sujet a pris une telle importance qu'on commence à lui consacrer des thèses de doctorat : en 1901, Yves Lefebvre publie *L'ouvrier étranger et la protection du travail national*, en 1904 c'est au tour de Paul Larricq (*Des mesures législatives proposées pour la*

*protection du travail national*). En 1912, Maurice Hollande intitule son doctorat *La défense ouvrière contre le travail étranger*. Quoique n'étant guère favorables aux mesures de restriction du marché du travail, ces auteurs s'inquiètent du sort des ouvriers français dont ils légitiment les demandes de protection. Pour eux, le phénomène migratoire n'est pas seulement un simple transfert de main-d'œuvre, mais encore la mise en contact d'univers sociaux et culturels perçus comme totalement distincts. Même chez Paul Gemähling, proche des socialistes, l'immigration est vécue comme « un énorme problème [...] qui est en train de renouveler la physionomie des vieilles luttes de races, les transformant de plus en plus en compétitions commerciales et en rivalités outrancières »<sup>372</sup>. Aussi estime-t-il qu'elle doit être contrôlée : il faut limiter proportionnellement le nombre des ouvriers étrangers, instituer « un minimum de salaire » et favoriser la propagande syndicale. Soulignant le rôle important des ouvriers italiens dans les grèves de Longwy en 1905, il conclut : « c'est donc du développement international de l'esprit syndical que l'on doit attendre dans les pays européens, sauf cas particuliers, l'atténuation de la concurrence des ouvriers étrangers ».

Les moins protectionnistes se contentent d'exalter les qualités de l'ouvrier français et d'attirer l'attention sur les conséquences économiques et « morales » de l'immigration. Dans les années 1900-1910, les partisans du laisser-faire sont rares, peu d'économistes songeraient à reprendre tel quel le discours d'un Leroy-Beaulieu. Pour les autres, à la promotion de l'ouvrier national s'ajoute une franche condamnation du cosmopolitisme.

Les nombreux textes analysés, qu'ils émanent d'auteurs à prétentions savantes ou de journalistes, sont saturés par le vocabulaire du patriotisme, confirmant ainsi le lien presque indissoluble entre ce dernier et le protectionnisme. Le champ savant et médiatique reproduit les tensions qui traversent le champ politique : les libéraux, au pouvoir, sont rarement ouvertement xénophobes, les radicaux et les socialistes sont longtemps pris entre les revendications de leur électorat et leurs convictions plus ou moins internationalistes. Au contraire, les protectionnistes sont plutôt xénophobes ; chez eux, d'ailleurs, le nationalisme, voire le chauvinisme, précèdent le protectionnisme.

Nourri des apports des juristes, économistes, criminalistes et statisticiens, imprégné bien fréquemment des théories de Cesare Lombroso, Arthur de Gobineau, Gustave Le Bon, etc., le discours protectionniste prétend se fonder sur la réalité des rapports sociaux : le mécontentement

ouvrier dans ses formes variées (plaintes, pétitions, rixes...) est presque toujours en arrière-plan. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le patriotisme constitue un champ thématique et discursif qui traverse toutes les formations politiques. Chacun est patriote, et l'accusation d'antipatriotisme est une marque d'infamie... L'époque est bien celle d'une xénophobie diffuse, articulée notamment au nationalisme et à certaines de ses manifestations, comme l'antisémitisme<sup>373</sup>. Dans ce cadre « théorique », la « préférence nationale » revêt la forme d'un lieu commun. Chez nombre de députés, maires, préfets, journalistes, etc., aucune incompatibilité n'apparaît entre un discours hostile à l'étranger et la démocratie républicaine... Les scrupules humanitaires dont se pare à l'occasion la thématique de la protection du travail national ne peuvent masquer sa nature profondément xénophobe. Elle tire sa force — et sa nocivité — non de quelque cohérence rhétorique mais de sa volonté de naviguer au plus près du mécontentement populaire, qu'elle intègre et amplifie dans un creuset idéologique dont le nationalisme est l'un des éléments majeurs. Cette synthèse populiste, qui parfois aura attiré radicaux et socialistes, se révèle d'une remarquable longévité puisqu'elle constitue le cœur de la « doctrine » de l'extrême droite jusqu'à nos jours.

## CHAPITRE 6

### Criminaliser les étrangers

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements se contentent de surveiller les étrangers, sans élaborer de politique de l'immigration. Ils veulent éventuellement pouvoir les expulser du territoire, ou encore réprimer les désordres. Mais à partir des années 1880, la multiplication des manifestations de xénophobie suscite une intervention croissante de l'État et de ses représentants : les relations entre ouvriers français et étrangers sont l'objet d'une attention nouvelle, d'autant qu'elles peuvent exacerber les tensions avec les pays voisins. D'autant aussi, que l'instauration d'un régime républicain octroie de nouveaux droits sociaux et politiques qui modifient les données du problème ; en définissant un ensemble d'ayants droit, c'est-à-dire un corps de citoyens dont la définition passe par la nationalité entendue comme appartenance à l'État, le nouveau régime exclut de sa protection et de ses bienfaits ceux qui ne répondent pas au critère de la nationalité : les étrangers. Paradoxalement, cette xénophobie, qui accompagne le processus de nationalisation de la classe ouvrière, s'inscrit dans un contexte favorable à l'assimilation des étrangers.

#### RÉPRIMER

La xénophobie ne constitue pas, en tant que telle, un motif de répression. Ce que les autorités punissent, c'est avant tout le trouble de l'ordre public. En règle générale, leur réaction première, face aux désordres éventuels occasionnés par des manifestations d'hostilité aux étrangers, est de rétablir l'ordre s'il a été troublé, d'arrêter les individus ayant commis des brutalités, bref, de faire respecter la loi. Peuvent intervenir le maire, un juge de paix, des gendarmes, et, dans les cas plus graves, le procureur ou un substitut, le sous-préfet ou le préfet lui-même. D'ailleurs, l'intervention de ce dernier est souvent sollicitée par les manifestants. En mai 1894, des ouvriers français employés sur le chantier d'une ligne de chemin de fer dans les environs de Mirepoix se regroupent pour demander l'exclusion des Espagnols<sup>374</sup> ; ils délèguent auprès du préfet l'un des leurs, un nommé Genest<sup>375</sup>. Le préfet le

reçoit et le convainc qu'il n'a rien à gagner dans l'histoire. Genest finit par « déclarer son patriotisme », s'inclinant « devant la décision de l'autorité » et promet d'engager « les Français à rentrer sur leurs divers chantiers en abandonnant leur revendication ». Du côté de la justice, la répression des troubles xénophobes est motivée non pas par un impératif moral mais par la volonté de garantir la « tranquillité » ou « l'ordre public », nécessaires notamment à la bonne marche de l'économie (réprimer les atteintes à « la liberté du travail »). En outre, les qualifications retenues dans les réquisitions excluent l'« incitation à la haine raciale » : les motifs sont « coups et violences volontaires », « entrave à la liberté du travail », « bris de clôture », parfois aussi « outrage à la force publique », etc. Autrement dit, ce qui est regroupé sous le terme de xénophobie relève alors des simples délits et crimes de droit commun.

Les sentences diffèrent selon le type de juridiction : le jury populaire des Cours d'Assises, le Tribunal Correctionnel ou la Cour d'Appel ne réagissent pas de la même manière. Certaines juridictions, comme les conseils de guerre qui jugent tout militaire impliqué dans des troubles publics, ne sont pas sévères. En mai 1897, à Albertville, suite à une rixe, un militaire français reconnu comme le provocateur est condamné à 24 heures de prison par le conseil de guerre, alors qu'un Italien se voit infliger une peine de 4 mois de prison par le tribunal correctionnel<sup>376</sup>. Quand il s'agit de Français, les décisions des Assises sont souvent plus clémentes. En 1879, la Cour d'Assises de Meurthe-et-Moselle, jugeant un couvreur ayant tué un Italien et blessé un autre avec un sabre de sapeur pompier, rejette la qualification, ramenant, comme le déplore le Procureur général, un crime « aux proportions d'un simple délit »<sup>377</sup>. Le verdict d'acquiescement prononcé fin 1893 par les Assises d'Angoulême dans l'affaire d'Aigues-Mortes n'est pas moins troublant, dans une affaire où il y avait eu pourtant de nombreux morts, côté italien...

Habituellement, les procureurs généraux recommandent sinon la sévérité du moins une application rigoureuse de la loi. Ils s'indignent souvent des décisions des juridictions de base, dont ils estiment qu'elles sont trop enclines à faire appel par exemple aux « circonstances atténuantes ». En 1880, après une rixe à Ravières, les deux Italiens qui ont tiré des coups de feu en l'air sans blesser personne sont condamnés chacun à un mois de prison ; les quatre Français qui ont lynché un Italien qui n'avait participé en rien aux incidents écopent de trois mois de prison pour trois d'entre eux, le quatrième n'étant condamné qu'à un mois. Le tribunal correctionnel de Tonnerre tient compte du fait que les coups de feu ont « contribué à exciter

les passions locales et la haine que les gens de Ravières portent aux ouvriers italiens » comme « une circonstance atténuante »<sup>378</sup>. En février 1885, à Lugrin (arrondissement de Thonon), des tensions entre employés du chemin de fer aboutissent à une chasse aux Italiens. L'un d'entre eux, totalement étranger au conflit, est agressé, et meurt des suites de ses blessures, six jours plus tard. L'instigateur de ces représailles est condamné à 6 mois de prison par le tribunal correctionnel de Thonon<sup>379</sup> ; c'est peu payé pour la mort d'un homme. En 1894, lors des événements de Solliès-Pont, une trentaine de manifestants sont arrêtés, mais la plupart sont relaxés le lendemain par le procureur de la République<sup>380</sup>.

Mais la justice est erratique... Il n'est pas rare que les Procureurs généraux fassent preuve d'une certaine mansuétude envers les Français coupables d'exactions contre des étrangers peut prévaloir. En mai 1879, étudiant le recours en grâce d'ouvriers français ayant tiré des coups de feu en direction d'ouvriers italiens, le Procureur général écrit : « les circonstances de la cause paraissent aussi très favorables aux recourants. Il est certain qu'ils ont cédé à un entraînement regrettable sans doute, mais à un entraînement qui s'explique par la terreur qu'inspirent aux populations de la Haute-Savoie les nombreux Piémontais occupés en ce moment à des travaux publics »<sup>381</sup>.

Indulgence envers les Français, mais parfois aussi sévérité particulière envers les étrangers compromis dans des bagarres, comme en témoigne ce commentaire du procureur de la République de Bayonne sur la condamnation d'un journalier espagnol à un an et un jour de prison pour coups et blessures : « le caractère du fait qui vient d'être exposé<sup>382</sup> et la nature particulièrement grave de l'arme dont le prévenu a fait usage ne permettaient pas au tribunal de se montrer moins sévère. Les antécédents réels du condamné, les motifs de son entrée en France, ne sont pas connus ; il est permis de croire qu'il n'en est pas à son coup d'essai ; on peut, dans tous les cas, le considérer comme un homme dangereux, capable de se livrer aux derniers excès et indigne, dès lors, d'une mesure d'atténuation que ses allégations ne sauraient justifier ».

Ces quelques phrases sont symptomatiques d'un mode de perception de l'étranger : ce dernier est l'objet d'une suspicion *a priori* car il n'est pas connu, ne présente pas de garantie, ne peut exhiber une quelconque recommandation. Sans que l'on sache rien des antécédents, le procureur lui construit un passé judiciaire lourd justifiant le rejet de toute clémence, réservée en fait aux seuls nationaux, pour lesquels les recours en grâce

présentent suppliques de l'épouse et des familiers, attestation de bonne mœurs d'un maire ou d'un député... Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Depuis le milieu du siècle, il est bien fréquent que les ouvriers étrangers soient tenus pour responsables des rixes. En 1884, le procureur général de Bayonne demande que la requête de grâce présentée par des terrassiers espagnols soit rejetée au prétexte que les faits « sont d'une gravité exceptionnelle et donnent la mesure de [leur] sauvagerie et de [leur] brutalité ». Ces hommes sont alors jugés non seulement sur ce qu'ils ont fait (ils ont blessé des ouvriers français), mais aussi sur ce qu'ils auraient pu faire avec leur couteau : « avec une arme si dangereuse dans les mains d'un Espagnol, [ils auraient] certainement fait des blessures graves, mortelles peut-être [s'ils n'en avaient été empêchés] »<sup>383</sup>. La criminalisation des étrangers, en particulier des Italiens, est courante : en 1904, le Commissaire spécial de Marseille impute 70% des crimes et délits commis dans la ville aux Italiens<sup>384</sup> ; en 1908, encore, le Commissaire spécial de Modane s'emporte contre « tous les mauvais ouvriers, tous les Italiens qui vagabondent dans la région, viennent se faire embaucher à ces chantiers, non pas pour y travailler sérieusement, mais pour épier l'occasion d'un méfait à commettre »<sup>385</sup>.

La répression des heurts entre ouvriers français et étrangers s'accompagne donc d'un discours sur les étrangers pour le moins ambigu, mais aussi de pratiques officielles qui légitiment l'hostilité populaire. Dès le milieu du siècle, se manifestent des formes de collusion entre les ouvriers français et les pouvoirs publics, locaux comme nationaux. C'est le cas à Marseille, où le Commissaire de police du 16<sup>e</sup> arrondissement, confronté aux doléances quotidiennes des ouvriers français, finit par appuyer leurs plaintes : « il serait bien à désirer qu'il intervint une loi protégeant le travail des Français en fixant la limite du nombre des étrangers à admettre dans nos chantiers »<sup>386</sup>. La collusion entre les ouvriers français et le maire est durable<sup>387</sup>, et engage aussi les représentants de l'État : en juin 1897 par exemple, le sous-préfet demande au directeur de l'usine Solvay des salins de Giraud de réintégrer une trentaine d'ouvriers français licenciés pour avoir participé à une chasse aux Italiens<sup>388</sup>. En décembre 1900, dans la région de Montpellier, après que les ouvriers français employés sur les chantiers d'une ligne de chemin de fer se sont mis en grève, le Commissaire spécial obtient de l'entrepreneur qu'il diminue le nombre d'Italiens<sup>389</sup>. Ce ne sont là que quelques exemples parmi bien d'autres. Avec les décrets Millerand, préfets et sous-préfets disposent d'un moyen supplémentaire pour imposer des quotas d'ouvriers étrangers<sup>390</sup>. En août 1904, dans le canton de Beaumes, le

sous-préfet fait connaître aux ouvriers qu'il fera un procès verbal à un entrepreneur si celui-ci persiste à vouloir employer plus de 10% d'Italiens<sup>391</sup>...

Ces pratiques s'ajoutent à celle, plus ancienne, de l'expulsion, réglementée par la loi sur la mendicité et le vagabondage et par la loi du 3 décembre 1849, elle-même conséquence de la vague xénophobe de 1848. La loi de 1849, base juridique de la police des étrangers, stipule en effet que « l'étranger voyageant ou résidant en France, ou même ayant obtenu l'autorisation d'y établir son domicile peut recevoir injonction de sortir du territoire et être conduit à la frontière »<sup>392</sup>. Dès la monarchie de Juillet, la loi sur le vagabondage est appliquée contre les ouvriers étrangers, belges notamment. L'expulsion apparaît comme une mesure de police : en 1858, le ministre de l'Intérieur, alerté par la fréquence des rixes entre ouvriers français et étrangers, demande au préfet des Bouches-du-Rhône « s'il n'y aurait pas lieu d'expulser du territoire, ceux des ouvriers piémontais qui, par la turbulence de leur caractère, présenteraient un danger permanent pour l'ordre »<sup>393</sup>. Cette pratique de l'expulsion se généralise sous la III<sup>e</sup> République ; en 1911, par exemple, le sous-préfet de Douai propose l'expulsion d'ouvriers polonais ayant participé à une bagarre à Lallaing<sup>394</sup>. Mais cette loi permet aussi de se débarrasser des individus reconnus comme « dangereux », en particulier les militants syndicaux belges et italiens. À Marseille, des meneurs connus comme Cavallazzi, ou moins connus comme Tamburini, ont été l'objet d'une véritable persécution administrative, et expulsés<sup>395</sup>. La crainte de l'expulsion freine l'ardeur des ouvriers étrangers qui, de plus en plus au tournant du siècle, s'engagent dans le mouvement ouvrier. Après les grèves de 1905, le préfet de Meurthe-et-Moselle placarde un « avis aux étrangers », dans lequel « il informe les étrangers résidant dans le département qu'il est décidé à expulser du territoire français toute personne qui lui aura été signalée comme ayant pris part à des manifestations de nature à troubler l'ordre et à alarmer les populations »<sup>396</sup>.

Au cours des années, les troubles xénophobes deviennent, pour l'administration centrale comme locale, un horizon toujours possible<sup>397</sup> : la rixe inquiète, parce qu'elle toujours prête à éclater au moindre prétexte futile, imprévue et violente. Elle est une menace aux marges du chantier ou de l'usine, à la sortie des ateliers, le lendemain de la paye, après boire, le dimanche ou le lundi. Elle déborde parfois, les manifestants n'hésitant pas à s'en prendre aux forces de l'ordre. Il s'agit donc d'en sentir le plus rapidement les signes annonciateurs, de l'endiguer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la

politique officielle se concentre donc sur deux aspects principaux d'ailleurs étroitement liés : la surveillance des étrangers et la question des papiers.

## DU SOUPÇON À L'IDENTIFICATION

### *Une surveillance permanente*

La volonté de connaître le nombre d'habitants et de contrôler leurs mouvements est ancienne, toute administration tendant en effet à compter, répertorier et classer les individus placés sous son autorité. L'intensification des flux migratoires en provenance de l'étranger constitue néanmoins une donnée nouvelle au XIX<sup>e</sup> siècle. Dès la Restauration, les préfets reçoivent l'ordre de ne pas relâcher leur attention vis-à-vis des étrangers. Deux raisons principales sont invoquées pour justifier ces instructions : l'ordre dans le pays et les relations diplomatiques. La Seconde République, malgré la loi de 1849, ne modifie pas vraiment les pratiques institutionnelles vis-à-vis des étrangers : expulsions et fermetures de la frontière alternent pendant quelque temps, dans une certaine confusion qui ne cesse pas d'ailleurs sous le Second Empire<sup>398</sup>. Peu à peu toutefois, la surveillance des étrangers s'organise. Une section spécifique au ministère de l'Intérieur, dépendant de la Direction de la Sûreté Générale, s'y consacre : c'est le Contrôle général des étrangers, qui supervise la surveillance, transmet aux préfets et divers commissaires les instructions, émet des avis de recherche de suspects, diffuse des signalements... Cette activité intense atteste la permanence de la suspicion à l'égard de ces individus dont l'appartenance aux « classes dangereuses » est aggravée par leur extranéité... Surveillance des chantiers, des cabarets, des garnis, des routes et bientôt des lignes de chemin de fer ; surveillance des frontières encore. Des listes d'étrangers sont dressées, surtout en temps de tension diplomatique ou de conflit ; en octobre 1870 par exemple, le préfet du Rhône demande à connaître le personnel étranger employé au Crédit Lyonnais<sup>399</sup>. L'État se dote d'instruments spécifiques ou renforce les anciens. Les commissaires spéciaux de police (1855) et les commissaires spéciaux chargés de la police des chemins de fer (1863) deviennent ainsi un maillon tout à fait essentiel dans l'appareil de surveillance des étrangers. L'essor des chemins de fer dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pose des problèmes nouveaux en ce qui concerne la surveillance des frontières, et plus généralement des personnes, étrangères notamment, et entraîne à l'occasion une réorganisation de l'administration policière<sup>400</sup>.

Cette surveillance se renforce avec la III<sup>e</sup> République. À partir des années 1880, se multiplient les rapports, états numériques, etc., dans presque tous les secteurs de la vie économique (industrie, agriculture...) mais aussi sociale. Ces dossiers existent à tous les échelons administratifs, les sous-préfets, par exemple, adressent chaque mois au préfet un rapport sur l'esprit public dans lequel doit être consignée la situation des étrangers en précisant leur nombre, leurs rapports avec les populations locales et leurs activités. La surveillance s'accompagne en outre d'une « administrativisation » importante, qui se traduit notamment par la multiplication des circulaires, notes, instructions, etc., de plus en plus rationalisées, comme en témoigne l'apparition des formulaires types, d'abord manuscrits puis dactylographiés. Ces formulaires sont de plus en plus précis, la photographie, en particulier, s'ajoutant désormais aux éléments signalétiques traditionnels<sup>401</sup>. Ils visent avant tout, comme le précise une circulaire de 1888, à établir « l'uniformité dans l'exécution » des décisions réglementaires<sup>402</sup>. Il s'agit clairement de saisir les étrangers dans une nasse administrative rationnelle permettant de les dénombrer, connaître et situer à chaque instant. C'est pourquoi la question des « papiers » prend une place croissante.

### *Du face à face à l'ère des papiers : l'identification des étrangers*

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la gestion des étrangers est inséparable de la question des papiers, et d'abord des passeports, et donne lieu à une abondante correspondance administrative. Face aux protestations des ouvriers français, les solutions des gouvernements et des autorités locales furent longtemps limitées : le gouvernement ne pouvant unilatéralement fermer les frontières et interdire l'entrée du territoire aux ouvriers étrangers, la surveillance était renforcée mais surtout les papiers de plus en plus conçus pour gêner l'immigration. Dès la monarchie de Juillet par exemple, les instructions commandent de contrôler rigoureusement les passeports. L'absence de papiers autorise l'arrestation des étrangers, ce dont l'administration locale ne se prive pas<sup>403</sup>. Sous le Second Empire, les mêmes moyens sont employés. En avril 1854, répondant au Commissaire central de Lille, le Préfet recommande un contrôle renforcé des permis de séjour des ouvriers belges en raison du « ralentissement des travaux industriels [qui] peut laisser sans ouvrage nos ouvriers nationaux »<sup>404</sup>. La mobilité accrue qu'entraîne l'essor des chemins de fer pose des problèmes nouveaux. La surveillance des individus, qu'ils soient d'ailleurs étrangers ou non, se double d'un souci d'identification qui se situe dans le cadre plus général du contrôle social. Ainsi naissent des projets nouveaux, comme cette

« proposition de substituer à l'ancien passeport une carte de circulation », en date du 1er juin 1860<sup>405</sup>. Son concepteur, commissaire central de police des chemins de fer, justifie ce nouvel outil de contrôle : « les communications et les affaires ayant augmenté dans une très grande proportion, je pense qu'il n'y a jamais eu, pour la conservation de l'état social, un intérêt aussi grand à ce que les agents de l'autorité puissent facilement s'assurer de l'identité des voyageurs, de manière à protéger les bons et à réprimer les tentatives ou les actions mauvaises des autres ». Le savoir administratif est défini comme un élément décisif de la sauvegarde de la société puisqu'il permet de faire le tri entre les individus, de protéger comme de réprimer. C'est ici le début du processus d'identification qui mène, en 1917, à la carte d'identité rendue obligatoire dans un premier temps aux étrangers, en passant par le décret de 1888 et la loi de 1893. Ce processus est, par ailleurs, étroitement lié aux dénombremens puis aux recensements dont les techniques sont sans cesse affinées : c'est en 1851 pour les étrangers et à partir de 1861 pour les Français qu'il est exigé de préciser le lieu de naissance sur les bulletins de recensement. Mais ces premiers recensements restent imprécis : les frontières ont changé, les déclarations aux recensements sont sujettes à caution, et les variations saisonnières des voyageurs ou la masse des ouvriers saisonniers ne sont pas prises en compte...

Les années 1880-1890 sont celles où s'affirme puissamment la volonté de prendre les étrangers dans un véritable étau administratif et statistique, conçu comme un instrument de pouvoir. Par deux fois, en effet, le gouvernement, réellement inquiet des conséquences intérieures (trouble de l'ordre public...) et extérieures (tensions diplomatiques) des heurts xénophobes, souhaite prendre des mesures afin d'éviter le retour des désordres. Le 4 juillet 1881, Fallières, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, référant aux « rixes qui ont éclaté dernièrement à Marseille » et craignant de nouveaux désordres, lance une grande enquête afin de « connaître l'état exact des chantiers, ateliers, manufactures ou fabriques, qui emploient concurremment avec des ouvriers français ou isolément, des étrangers, et notamment des Italiens<sup>406</sup> à des travaux d'intérêt public ou privé ». Dès réception, les préfets organisent l'enquête, par arrondissement et par quartier... Cette enquête, dont le ministre exige qu'elle soit réalisée soigneusement, devra donner lieu à l'établissement d'états précis, réguliers et être accompagnée par les Préfets d'« observations personnelles sur la situation des esprits dans les différentes agglomérations ». Ces rapports d'une grande richesse, conservés dans les fonds d'archives départementaux<sup>407</sup>, contiennent des statistiques (malheureusement

incomplètes) sur le nombre d'étrangers, les entreprises qui les emploient, les relations avec les ouvriers français et parfois aussi avec les populations. Néanmoins, ces études ne permettent pas la fin des troubles. En septembre 1886, Sarrien renouvelle aux préfets les instructions de 1881 par une circulaire dans laquelle il évoque « les rivalités entre ouvriers français et étrangers [qui] ont récemment donné lieu, sur plusieurs points du territoire, à des incidents regrettables qui, dans plus d'un cas, ont pris des proportions de véritables désordres »<sup>408</sup>. Il commande aux préfets de « prévenir par tous les moyens en [leur] pouvoir que l'ordre public n'ait pas à souffrir des différends entre ouvriers de différentes nationalités employés dans les ateliers et chantiers existant dans [leur] département », insistant plus particulièrement sur le fait que « la liberté du travail soit assurée dans toutes les circonstances [...] ».

À la suite des violents événements d'Aigues-Mortes, le ministère de l'Intérieur adresse en septembre 1893 une circulaire<sup>409</sup> aux préfets. Il s'y fait l'écho des préoccupations du ministre des Affaires étrangères pour qui « les conflits qui, en ce moment, ont une trop fréquente tendance à se reproduire sur les points, assez nombreux, de notre territoire où nos populations ouvrières se trouvent en contact avec des travailleurs de nationalité étrangère peuvent mettre éventuellement en cause nos relations avec les pays auxquels appartiennent ces ouvriers étrangers ». Le ministre des Affaires étrangères a donc écrit à son collègue de l'Intérieur, pour que soient prises des « mesures permanentes de surveillance » partout où se concentrent des ouvriers étrangers et pour que les préfets soient « sans cesse tenus au courant de tout ce qui pourrait affecter la tranquillité des agglomérations ouvrières ». Le 9 novembre, une nouvelle circulaire rappelle que les préfets doivent envoyer chaque mois « la liste des étrangers des différentes nationalités qui ont quitté la commune de leur résidence ou qui sont décédés »<sup>410</sup>...

Le renforcement de la surveillance dont les techniques s'améliorent, les progrès de la statistique, la poussée xénophobe que traduit notamment la vogue du thème de la protection du travail national, enfin, créent une dynamique convergente qui rend bientôt possible la mise au point des deux textes qui vont former les deux piliers de la gestion étatique de la main-d'œuvre étrangère : le décret du 2 octobre 1888 et la loi du 8 août 1893.

### *Administration des étrangers, protection des Français*

#### *Le décret du 2 octobre 1888*

Dès 1886, alors que s'intensifie une véritable phobie de l'espionnage<sup>411</sup>, le général Boulanger, qui dirige le ministère de la Guerre, renforce la surveillance des frontières. Il entreprend l'année suivante le recensement des étrangers résidant en France, avec un intérêt plus précis pour ceux qui sont soumis au service militaire (carnet A) et pour ceux qu'il soupçonne d'espionnage (carnet B). Presque au même moment, la commission parlementaire chargée d'examiner les projets Thiessé, Pally, Pradon et Steenackers, donne une nouvelle direction à ses travaux. Dans son rapport, Pradon explique qu'afin de tenir compte des objections du ministère des Affaires étrangères, « au titre primitif : *proposition de loi ayant pour objet l'établissement d'une taxe de séjour sur les étrangers résidant en France*, nous avons substitué celui-ci plus large et plus compréhensif : *Proposition de loi ayant pour objet de régler les conditions de séjour et d'établissement des étrangers en France* ». À l'obsession de la taxe s'est donc substituée celle de l'identification : l'objectif des députés est « de constituer d'abord à l'étranger une personnalité précise et certifiée. Il faut lui créer une sorte d'état civil qui soit pour lui ce qu'est l'acte de naissance pour les citoyens. Il lui faut une identité afin que l'on puisse le reconnaître, le retrouver, le suivre dans tous ses déplacements »<sup>412</sup>. Pour cela, les parlementaires proposent que l'étranger fasse, à la mairie de la commune de sa résidence, une déclaration, qui sera suivie d'une immatriculation sur un registre spécial dont un extrait lui sera délivré. « Cet extrait sera pour lui la carte d'identité qui, présentée à toute réquisition, lui servira d'état civil en France ».

Est définie ici la politique des décennies suivantes. La défense protectionniste cède le pas à l'offensive administrative et à l'identification. À défaut de taxer, l'administration compte, catégorise, surveille, fixe sur papier des identités jusqu'alors insaisissables... Tout cela n'est cependant pas entièrement nouveau : depuis les Vêpres Marseillaises<sup>413</sup> déjà, les gouvernements demandaient aux Préfets des comptes précis sur la main-d'œuvre étrangère, mais cela était marqué du sceau de la confidentialité. Désormais, cela est public, affiché comme une volonté politique. C'est l'occasion aussi de déterminer qui est étranger, d'établir parfois d'étonnantes catégories d'étrangers : il y a les étrangers « définitivement fixés en France », ceux « qui s'y établissent avec la pensée d'y faire un séjour prolongé », ceux qui sont « momentanément de passage pour leurs affaires ou leurs plaisirs ». Mais cette curieuse et imprécise taxinomie laisse peu à peu la place à un art classificatoire que nourrit la passion statistique. À cet égard, il faut souligner l'importance du recensement de 1891, où pour la première fois les étrangers figurent dans un volume spécifique ; pour la

première fois aussi, les secteurs économiques auxquels ils appartiennent ainsi que leur statut professionnel sont précisés. Que ce recensement intervienne trois ans après le décret de 1888 n'est donc pas lié au hasard...

Certes, dans les faits, ce décret a connu une application erratique<sup>414</sup>, et n'a guère entravé les flux migratoires. De fait, il faut attendre juillet 1912 pour qu'apparaisse le permis de travail. Pourtant, pour anodine que soit la déclaration de résidence, ce décret demeure important. D'abord, il représente une (maigre) victoire du camp protectionniste ; une partie de la presse internationale (*Gazette Nationale* de Berlin, *Gazette* de l'Allemagne du Nord, *The Economist*, *The Globe*) y voit des mesures de rétorsion contre les ouvriers étrangers et une satisfaction accordée aux revendications des travailleurs français. Ensuite, ce décret donne une impulsion décisive à la gestion, par l'État, des étrangers présents en France : l'organisation du Contrôle Général des Étrangers, établi au ministère de l'Intérieur, s'améliore sensiblement. Le texte est également à l'origine d'une intense activité réglementaire et constitue un premier pas vers la loi sur la nationalité du 26 juin 1889, considérée comme le premier véritable Code de la nationalité.

Le second pilier de la gestion nouvelle des étrangers est la loi du 8 août 1893 « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national ».

#### *La loi du 8 août 1893*

Observons tout d'abord qu'il s'agit d'une loi, c'est-à-dire d'une décision politique engageant la majorité de la Chambre, et non plus d'un simple décret. Cela confirme bien que l'*étranger* est l'enjeu de débats engageant la collectivité nationale. Mieux : cette loi est la réplique, presque mot pour mot, de la proposition de loi faite dans le rapport Turrel (1892), qui clôt les travaux de la commission chargée d'étudier les divers projets concernant le travail des étrangers en France. Ainsi, plus fortement qu'en 1888, la pression protectionniste et les projets de loi nourris de xénophobie sont à l'origine d'une décision législative, ce qu'indique l'intitulé exact de la loi : sont traitées dans le même texte la question du séjour des étrangers et celle de la protection du travail national.

Dans un contexte politique marqué par une exacerbation des passions nationalistes, les objectifs essentiels de la proposition de loi sont de « constituer un état civil à l'étranger », de surveiller plus efficacement les étrangers en renforçant notamment les contrôles à l'entrée du pays. La profonde méfiance qui se manifeste envers les ouvriers étrangers donne aux

débats parlementaires une tonalité xénophobe. La loi, adoptée le 8 août 1893, renforce les dispositions du décret de 1888 ; tous les étrangers « non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie » sont tenus de faire une déclaration de résidence et de justifier de leur identité dans les huit jours qui suivent leur arrivée (art.1).

Dès la fin du siècle, et bien que son application ait été très imparfaite<sup>415</sup>, juristes et économistes traitant de la question de la main-d'œuvre étrangère reconnaissent l'importance de cette loi<sup>416</sup> qu'ils mentionnent souvent comme des « mesures prises *contre* les étrangers » et comme une loi de police. Tout près de nous, Janine Ponty et Gérard Noiriel ont souligné l'importance du pas alors franchi : sont visés d'abord par la loi les travailleurs étrangers, différenciés par conséquent des autres étrangers. « C'est la première étape dans la formation du *travailleur immigré* des temps modernes »<sup>417</sup>.

Les progrès incontestables du contrôle de l'État sur la main-d'œuvre étrangère participent largement de la différenciation de plus en plus marquée entre ouvriers français et ouvriers étrangers. Alors que les premiers obtiennent, parcimonieusement certes si l'on compare avec l'Angleterre et l'Allemagne, un certain nombre de droits sociaux, les seconds, au contraire, paraissent de plus en plus exclus des nouveaux bénéfices de la République.

## **LES ÉTRANGERS : DES EXCLUS ?**

Au cours des années 1880-1890, de très nombreux étrangers sont exclus des entreprises et des chantiers. La pression protectionniste s'exerce sur de nombreux conseils municipaux, qui y succombent : les conseillers municipaux parisiens adoptent en juillet 1886 et en mars 1888 des mesures limitant à 10%, puis à 5% le nombre des ouvriers étrangers employés sur les chantiers de la ville. Malgré l'annulation de ce genre de décisions par le Conseil d'État, d'autres villes prennent des mesures similaires. En 1894, à Roubaix, en 1896 à Toulouse, Perpignan et Toulon, les ouvriers étrangers employés aux services communaux sont renvoyés... Parfois, la décision vient de plus haut : en 1888, le préfet de l'Isère inscrit dans les cahiers des charges des travaux départementaux des clauses portant que tous les travaux du département et des communes ne seront adjugés qu'à des entrepreneurs français, lesquels devront employer des ouvriers français. En mars 1889, le conseil général du Pas-de-Calais arrête que les ouvriers employés aux

travaux des lignes de chemin de fer en construction devront être de nationalité française. Partout, les patrons cèdent aux ouvriers français, dont les revendications sont, en 1899, reconnues et légitimées par l'État. En effet, cette année là, sont publiés les décrets Millerand. Ainsi, après une quinzaine d'années de pression législative et ouvrière, le gouvernement français statue concrètement en faveur de la protection du travail national, au moment où s'amorce l'internationalisme chez les ouvriers. Il faut, certes, faire la part des circonstances : le récent gouvernement de « Défense nationale » doit ramener au bercail républicain ceux que la propagande nationaliste survoltée par l'Affaire a éloignés. Les ouvriers en sont, d'où ces décrets, dont le caractère « démagogique »<sup>418</sup> a été souligné.

Ces décrets sont fréquemment invoqués au cours des années suivantes par les ouvriers français qui exigent une limitation de la main-d'œuvre étrangère : en mars 1901, sur les chantiers du PLM dans la région d'Avignon ; en septembre de la même année sur les chantiers de la municipalité phocéenne ; en août 1904, dans le canton de Beaumes de Venise<sup>419</sup>, etc. Les exemples sont très nombreux : les décrets Millerand ont en fait institutionnalisé les comportements xénophobes. D'une certaine manière, le droit participe à la construction sociale de l'étranger. Et le droit social qui s'élabore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est de plus en plus fondé sur une logique nationale. Jusqu'à la III<sup>e</sup> République, rappelle Gérard Noiriel, le fait d'être français « ne procure pas d'avantages substantiels »<sup>420</sup> et l'on constate une « libéralisation progressive de l'accès aux "droits civils" » : les étrangers, peu ou prou, bénéficient des avancées sociales. Mais à partir des années 1880, la différenciation entre Français et étrangers s'accroît, et ces derniers sont de plus en plus mis à part, exclus de toute forme d'expression collective.

La loi du 21 mars 1884, qui reconnaît les syndicats professionnels stipule que « les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être Français et jouir de leurs droits civils » (art.1<sup>er</sup>)<sup>421</sup>. La loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des mineurs ne s'applique qu'aux ouvriers français qui jouissent de leurs droits politiques<sup>422</sup>. Aux termes de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage en matière de contestations collectives entre patrons et ouvriers, les arbitres et délégués nommés doivent être citoyens français. La loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite est réservée aux Français, ce qui marque une rupture avec la législation jusqu'alors en vigueur. Bien que la loi du 20 juillet 1886, relative à la Caisse nationale des pensions pour la vieillesse, reconnaisse la quasi égalité de

traitement de l'étranger pour la jouissance de secours et des pensions, la loi du 19 juin 1894 stipule que les Français seuls sont électeurs et éligibles dans les conseils de secours des sociétés pour les mineurs ; par ailleurs, le règlement du 25 juillet 1894 pour l'application de cette dernière loi interdit aux étrangers de faire partie des commissions arbitrales et de recevoir des mandats collectifs. Pourtant, les versements patronaux sont formés des 4% du salaire des ouvriers, quelle que soit la nationalité de ceux-ci, et le prélèvement de la moitié de ce versement que l'ouvrier supporte frappe l'étranger à l'égal du Français<sup>423</sup>. La loi du 9 avril 1898 « concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail » crée une rupture d'égalité entre les ouvriers français et étrangers<sup>424</sup> ; celle du 1<sup>er</sup> avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels s'inscrit dans cette logique, puisque l'administration et la direction n'en peuvent être confiées qu'à des Français. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations maintient pour les étrangers les restrictions de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 et y ajoute une nouvelle exception, en refusant aux sociétés composées en majorité d'étrangers ou ayant des administrateurs d'une autre nationalité la garantie, accordée aux autres, de ne pouvoir jamais être dissoutes autrement qu'en vertu d'une décision de l'autorité judiciaire (art.12)<sup>425</sup>. Quant aux conseils de prud'hommes créés en 1907, leurs membres et les électeurs doivent être inscrits sur les listes électorales<sup>426</sup>... D'autres pans de la législation sociale, comme les retraites, excluent de leur bénéfice les étrangers.

Sur le plan social, afin de conforter le ralliement de la classe ouvrière, la III<sup>e</sup> République légifère énormément, au point qu'en 1901, Millerand institue une Commission de codification des lois ouvrières<sup>427</sup>. De façon significative, cette Commission prévoit au départ de consacrer dans le livre II (*De la réglementation du travail*), une section intitulée : « Du travail des étrangers », ce qui officialise la partition du monde ouvrier selon le critère de la nationalité<sup>428</sup> et fait des travailleurs étrangers un véritable groupe social pouvant être défini par sa non appartenance à la communauté nationale. Pour Danièle Lochak, ces restrictions ou interdictions relèvent fondamentalement du droit que se sont arrogé les États de distinguer entre nationaux et étrangers, d'accorder aux uns des droits et des exclusives, de n'accepter les autres qu'à des conditions bien précises ; elle montre même que la discrimination — que légitime le droit international — est au cœur de toute législation sur les étrangers<sup>429</sup>...

Pour les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les points de vue convergent : militaires, hauts responsables de l'Intérieur et députés,

préoccupés par l'espionnage et les tensions entre ouvriers français et étrangers, partagent le souci d'identification et poussent à l'adoption d'une nouvelle législation. Entre 1883 et 1893, la perception des étrangers évolue : leur présence, souvent décrite comme envahissante, est peu à peu transformée en *problème*, que l'État, dans le même temps, se donne les moyens de *mesurer* voire *circonscrire*. Les projets de loi, le décret de 1888 et la loi d'août 1893 sont indissociables de la poussée xénophobe qui touche alors la France. Certes, le pouvoir veut assurer une meilleure « égalité » entre nationaux et étrangers, gratifier ceux-ci d'un état civil, partant, garantir les « bons » étrangers de la mauvaise réputation des autres ; ces bonnes intentions ne doivent pourtant pas masquer la véritable inquiétude qu'ont suscitée les récents et amples flux migratoires, — une inquiétude que confortent la crise économique, la conscience du déclin démographique et la diffusion du thème de la décadence. Mais la doctrine protectionniste connaît une inflexion très importante : la taxe est abandonnée au profit de mesures de police (surveillance, déclaration, identification) et le discours protectionniste se fait assimilateur. Puisque les exigences des relations diplomatiques s'opposent à un rejet ou à une réelle limitation de la main-d'œuvre étrangère, cette dernière doit être identifiée d'abord, puis assimilée. Paradoxalement donc, le rejet de l'étranger, les discours xénophobes ou tout au moins étroitement protectionnistes, aboutissent parfois à un appel à l'assimilation. Curieusement, la République, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a pu célébrer longuement les noces de la xénophobie et de l'assimilationnisme.

## XÉNOPHOBIE ET ASSIMILATION

Malgré la résistance d'un fort courant anti-assimilationniste qui se nourrit du racialisme en plein essor, du concept de dégénérescence popularisé par des criminologues comme Gabriel de Tarde et Cesare Lombroso et d'un nationalisme fanatique qui rejette toute forme de cosmopolitisme, le camp assimilationniste, malgré des divergences, paraît le plus fort en cette fin de siècle. C'est en tout cas la doctrine officielle, celle que défend Paul Leroy-Beaulieu dans sa revue dès 1883 : partant du triple constat que les étrangers sont de plus en plus nombreux, qu'une large fraction d'entre eux sont nés en France et qu'ils échappent au service militaire, il propose d'accélérer leur assimilation par le biais d'une réforme législative. Cinq ans plus tard, il va plus loin puisqu'il suggère d'instituer la « naturalisation d'office » : « déclarons français ceux de ces étrangers qui sont nés en France, qui y sont demeurés jusqu'à leur majorité ou qui

reviennent s'y établir dans les cinq ans qui suivent cette majorité »<sup>430</sup>. En naturalisant de la sorte les étrangers, sera « régularisée » la situation jugée aberrante de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers nés en France sur lesquels ne pèse aucune contrainte, comme le service militaire. Comme ultime justification, Paul Leroy-Beaulieu parle même d'un « devoir de prévoyance nationale ». Et de conclure : « Nous ferons ainsi des recrues à notre nationalité, de bonnes recrues, des hommes laborieux, accoutumés à des tâches grossières, mais utiles, que nous avons désapprises ». Quoiqu'inférieurs aux Français, les étrangers seront bien utiles quand même : petits soldats que des galonnés français un jour commanderont, hommes à tout faire...

Le point de vue de Paul Leroy-Beaulieu constitue une sorte de matrice. Credo des libéraux opposés au mélinisme, du patronat des régions en voie d'industrialisation accélérée ou des défenseurs de certains intérêts particuliers (portuaires par exemple), il est dominant dans les thèses universitaires consacrées aux étrangers en France<sup>431</sup>, dans les milieux liés aux économistes libéraux, comme les statisticiens, et bien sûr dans la presse libérale représentée par *Le Temps*. C'est aussi la doctrine officielle comme le montre la loi du 26 juin 1889 modifiant le Code de la nationalité. En effet, les procédures concernant les naturalisations, fixées par la loi de décembre 1849, sont redéfinies dans un sens plutôt « libéral » : l'acquisition de la nationalité devient plus facile, même si elle n'entraîne pas automatiquement l'assimilation puisque le naturalisé ne peut prétendre à des fonctions électives qu'après une période probatoire de dix ans. La loi de 1889 est conçue aussi comme un moyen de contraindre les jeunes hommes nés en France de parents étrangers à faire le service militaire, et donc de donner raison à une opinion publique très attachée à « l'impôt du sang ». Naturaliser les étrangers, et tout particulièrement les étrangers, c'est également rétablir « l'inégalité » qui s'exerce au détriment des nationaux en matière d'emploi. Accessoirement, cela permet de franciser plus de la moitié de la population européenne vivant en Algérie.

De façon plus étonnante, l'assimilationnisme s'affirme chez certains qui pourtant déplorent la présence d'étrangers en France ; la naturalisation est pour eux la meilleure solution pour régler le problème de l'immigration. Comme on ne peut se débarrasser des étrangers, écrit G. Marchal-Lafontaine, « le parti le plus simple est de les naturaliser » ; pour Bernard Cordier, elle est « un mode légal de compensation de la chute de la natalité », une façon de « diminuer la concurrence étrangère en augmentant

les forces nationales ». Des juristes comme André Barrier ou Yves Lefebvre partagent ce point de vue.

Ainsi la naturalisation apparaît-elle bien comme un recours pour mettre un terme à « l'invasion » de la France par les étrangers. Et, comme le souligne Brubaker, les milieux politiques, en majorité, partagent une même confiance envers le modèle assimilateur français : par la magie de la naturalisation<sup>432</sup>, l'étranger accède à la civilisation française, se recouvre d'une deuxième peau qui efface son origine première... Mais ce modèle assimilateur cache de vastes niches xénophobes. L'hétérophobie qui se manifeste couramment semble se couler, sans que cela pose de problème, dans le moule républicain. La naturalisation est moins conçue comme un honneur que comme un baptême permettant d'effacer le péché des étrangers qui y prétendent : leur condition même d'étrangers<sup>433</sup>. Curieux paradoxe en vérité : ceux-là mêmes qui s'appliquent à dénoncer l'immigration et à en souligner les éléments inassimilables s'affirment parfois comme des hérauts de la naturalisation et des chantres de l'assimilation, et ne perçoivent pas la contradiction entre le protectionnisme économique et social qu'ils défendent et l'ouverture du droit de la nationalité qui résulte de leur position assimilationniste.

À partir de 1889, malgré l'intensification de la xénophobie, les demandes de naturalisation augmentent spectaculairement ; entre 1872 et 1910, un million d'étrangers sont naturalisés<sup>434</sup>. D'ailleurs, les ouvriers français distinguent de plus en plus entre les étrangers *assimilés*<sup>435</sup> (« alliés » lit-on parfois dans les archives) et les autres, migrants saisonniers ou néo-arrivants. En somme, certains étrangers sont plus étrangers que d'autres, et cette perception est en partie déterminée par le critère de la nationalité devenu essentiel : les logiques de parenté sont remplacées par la logique nationale. Dans sa morphologie, la xénophobie n'a pas fondamentalement changé entre le milieu et la fin du siècle. En revanche, l'analyse du « discours social » tenu sur les étrangers au cours des deux dernières décennies montre l'émergence de la figure du travailleur étranger, celui que nous appelons aujourd'hui *l'immigré*, figure honnie et pourtant indispensable. Surtout, c'est pendant ces années de forte xénophobie que l'étranger devient un thème central des débats républicains. À mesure que la République se consolide et que se précisent les contours du citoyen, les perceptions de l'étranger s'unifient. Mais *étranger* est un mot palimpseste : dans son épaisseur, il dissimule des sens et des usages qui ne s'effacent jamais tout à fait.

## TROISIÈME PARTIE

### L'unification relative des perceptions de l'étranger

Contrairement aux croyances largement partagées de nos jours, l'*étranger* n'est pas une donnée « naturelle », mais une construction sociale, politique et culturelle. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme *étranger* est hautement polysémique. Schématiquement, ses significations s'ordonnent selon deux conceptions majeures. D'une part, une conception locale de l'étranger : dans le cadre d'une nation inachevée et traversée d'innombrables clivages, *étranger* s'emploie dans les perceptions tant géographiques que sociales de l'Autre. D'autre part, s'affirme peu à peu l'autre conception, déterminée par le principe de nationalité, redéfini au cours de la période révolutionnaire et napoléonienne<sup>436</sup> : est étranger celui qui n'est pas français. Une ligne de partage de plus en plus claire entre nationaux et non nationaux s'est donc formée progressivement, les premiers apprenant à reconnaître les seconds, et, en particulier dans les milieux ouvriers, les acceptant difficilement comme l'atteste l'intensification de la xénophobie au cours des années 1880-1900. Sous l'effet de la nationalisation de la société française, *étranger* perd ainsi de sa polysémie, sans que pour autant disparaissent les représentations locales.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est celui où la nationalisation de la société française accomplit des progrès décisifs : en 1815, malgré l'héritage politique révolutionnaire, « être français », pour une grande partie de la population ne signifie probablement pas grand chose. En 1870 encore, comme l'a montré Eugen Weber<sup>437</sup>, la nation française est loin d'être achevée : un Français sur deux ne maîtrise pas correctement la langue nationale, et la guerre franco-prussienne est ignorée d'une bonne partie des Français. Mais, Alain Corbin l'a souligné, cette dernière a pourtant un retentissement profond, jusque dans les campagnes de Dordogne<sup>438</sup>, et elle accélère l'éclosion d'une forme

vivace de « sentiment national ». Née dans les décombres de Sedan, la III<sup>e</sup> République organise très officiellement l'exaltation de la patrie ou de la nation, si bien qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, les soldats français, formés par une école patriotique et marqués par plus de trente années de surenchère nationaliste, ont clairement conscience de défendre un territoire national, le leur<sup>439</sup>.

## CHAPITRE 7

### Étranger : les métamorphoses du mot

*« Il n'était pas du pays et quand bien même il s'ingéniait à conquérir les terres et s'imposer en maître, il ne serait jamais du pays, dût-il y vivre des siècles. Il demeurerait pour tous et pour toujours l'étranger »<sup>440</sup>.*

L'étranger qui nous intéresse ici, ce n'est pas le voyageur, celui qui, écrit Georg Simmel, « arrive un jour et repart le lendemain », mais « celui qui arrive aujourd'hui et restera demain »<sup>441</sup>. La xénophobie touche non pas tant les étrangers de passage, à qui l'hospitalité est due, que ceux qui prétendent s'installer et devenir de la sorte des proches. Les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, ne serait-ce que par la politisation de la question de la main-d'œuvre étrangère, ont largement contribué à unifier et à durcir les perceptions comme les définitions de l'étranger.

#### UN MOT LONGTEMPS RÉTIF AUX DÉFINITIONS

Pour le *Grand Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle*, est étranger celui « qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation ; qui appartient à d'autres peuples, à d'autres gouvernements ». Par extension, c'est celui « qui n'appartient pas au même corps, qui n'a pas avec lui des liens de famille, de relation ou d'association ; qui n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes sentiments ». D'emblée, il apparaît difficile de définir positivement l'étranger : la notion renvoie à un effet de miroir, l'étranger est un soi inversé, positif ou négatif. Il existe parce qu'on le perçoit comme tel : la notion d'étranger réfère à la perception que les individus ou les groupes autochtones ont de leur propre identité. Elle varie selon le degré d'intégration (villes/campagnes, centre/périphérie) mais également selon la position sociale de ces individus ou groupes. Jusqu'à l'aube de la III<sup>e</sup> République au moins, les classes dominantes ont tendance à considérer l'ouvrier comme un étranger à la nation : « encore sur la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et même au début du XX<sup>e</sup> siècle, écrit Norbert Elias, des secteurs entiers de

la population, pour commencer par les paysans, puis essentiellement la masse ouvrière de l'industrie, étaient exclus par les classes dirigeantes de la bourgeoisie et de la noblesse de l'identité du nous des citoyens nationaux »<sup>442</sup>. La définition du Grand Larousse permet de souligner que l'étranger n'est pas alors déterminé prioritairement par le critère de la nationalité : ce qui définit l'étranger, c'est sa non appartenance à un espace d'interconnaissance considéré, cet espace pouvant être géographique comme social. C'est un individu qui ne présente pas les mêmes garanties qu'un national. En ce sens, l'étranger est bien, pour reprendre une expression de Simmel, « celui qui ne possède pas de terre, en entendant *terre* au sens propre comme au sens figuré, celui d'une substance vitale *fixée* dans un environnement spatial ou social »<sup>443</sup>.

Parfois, cette notion d'étranger se superpose à celle de barbare : dans la Grèce antique, le Barbare est déjà la figure inversée du Grec... Plus tard, le catholique considère le musulman comme un barbare de l'extérieur, le juif et le protestant comme des étrangers de l'intérieur. Quant au Juif, il représente l'étranger absolu, parce que, comme le souligne Danièle Lochak, il « cumule en lui tous les chefs d'altérité, donc tous les mobiles de rejet ; il n'appartient pas à la communauté chrétienne ; non seulement il n'a pas ses racines là où il demeure, mais il n'a de racines nulle part, c'est un *Luftmensch*, l'être mobile par excellence puisque souvent marchand et itinérant ; il est de culture et de religion inassimilables »<sup>444</sup>. Étranger, il est pourtant familier... Cette idée d'un étranger présent et familier est tout à fait importante. Bien souvent, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'étranger de passage, lointain, exotique, suscite plutôt curiosité et fascination ; en revanche, c'est contre les étrangers familiers, voisins de chantier, d'atelier ou d'usine, que les Français se retournent... En ce sens, l'hospitalité, définie comme « devoir sacré envers l'étranger »<sup>445</sup> ne supprime pas le statut de l'étranger mais l'entérine, l'hôte étant sacré, mais n'ayant pas le droit de rester.

La conquête de territoires nouveaux à son tour permet de réactualiser la dichotomie entre Nous et les Autres, désormais désignés comme Indigènes ou Sauvages. À mesure que l'on découvre des Autres différents, le concept d'étranger prend de l'épaisseur. Avec la révolution industrielle, la « civilisation » européenne, sûre d'une supériorité qu'elle entend fonder biologiquement, devient impérialiste : en son nom, sont bientôt asservies des populations entières, d'où proviennent depuis plus de cinquante ans nos « étrangers ». Au même moment, on observe l'apparition des États-nations, et corrélativement, la transformation des liens d'allégeance en citoyenneté. Les États-nations se définissent par une étroite conjonction d'une nation (ou

d'un peuple, ou d'une ethnie), d'un État souvent unitaire et d'un territoire. Ce dernier est délimité par les frontières qui expriment la souveraineté en même temps qu'elles circonscrivent un espace à la fois symbolique et réel où chacun peut se reconnaître et dont la nationalité est l'une des modalités : « la fixation des frontières instituant une séparation nette entre les espaces étatiques s'accompagne de l'unification et de l'homogénéisation de l'espace intérieur, qui effacent les particularismes mais rendent aussi plus visible l'hétérogénéité à soi de ce qui se trouve au-delà de la frontière »<sup>446</sup>.

Or, pour la France, cette évolution s'accompagne d'une lente mais sûre diffusion d'un nouveau modèle politique, la démocratie, dont le propre est la souveraineté populaire et donc la participation civique. Conséquence de cette double évolution, « les individus, unis par le lien d'une même nationalité à l'intérieur de frontières bien délimitées, prennent une conscience de plus en plus nette de l'entité collective qu'ils forment, et corrélativement rejettent ceux qui n'appartiennent pas à cette entité »<sup>447</sup>. La démocratie, parce qu'elle implique une participation, exige aussi que soit défini un corps civique ; en outre, l'idée de souveraineté populaire sur laquelle elle se fonde s'accommode mal du critère économique longtemps retenu pour définir le citoyen par le suffrage censitaire. À ce critère elle substitue la nationalité, condition désormais indispensable de la participation à la communauté politique. Ainsi donc, la formation de l'État-nation et l'avènement de la démocratie comme modèle politique dominant, en codifiant de manière nouvelle les appartenances, redéfinissent la notion d'étranger. Au ressortissant citoyen s'oppose nécessairement l'étranger. Le second, s'il peut participer, comme le rappelle Brubaker, à la vie économique et sociale par ses droits civils, ne bénéficie pas des droits politiques, et est donc exclu du pacte politique constitutif de la nation au sein de laquelle il vit. En somme, l'étranger émerge au revers du citoyen, dans un rapport à la fois spéculaire et de différenciation radicale. Plus généralement, la constitution des nations, qui s'accompagne de l'élaboration de modes d'appartenance (« sentiment national », « nationalisme », etc.), transforme aussi la façon d'appréhender l'étranger. La Nation produit de l'identité collective à la fois en s'efforçant de minimiser les différences internes et en accentuant sa spécificité par rapport aux autres Nations. De plus en plus, par conséquent, l'étranger, quoiqu'admis à résider dans un pays, demeure à la marge. Plus encore, ce qui caractérise finalement la figure de l'étranger dans l'État-Nation, c'est sa *politisation* : « le national se définit comme le ressortissant de l'État, qui est par excellence une forme politique, tandis que l'étranger se définit comme non-national et

(indissociablement) non citoyen, n'appartenant pas à la communauté politique constituée en État »<sup>448</sup>.

Ainsi se dessine l'idée d'un étranger nécessaire : l'altérité, qui est une autre manière de désigner l'étranger, est un élément indispensable, parce que structurant. C'est l'un des apports de l'anthropologie que d'avoir montré la nécessité de l'étranger à la survie du groupe<sup>449</sup> ; la psychanalyse, elle, a permis de comprendre le paradoxe qui consiste à « susciter au sein d'une nation de l'Autre afin d'en dénier l'altérité »<sup>450</sup>... La fonction politique de l'étranger, dans cette optique, n'en est que plus évidente : l'étranger permet de créer de l'identique. Autrement dit, la présence d'une main-d'œuvre étrangère nombreuse en France a probablement permis, dans une mesure qu'il est difficile de déterminer précisément, d'accélérer la double intégration nationale et sociale des ouvriers français. Au début de la III<sup>e</sup> République, la xénophobie apparaît comme une machine à fabriquer du national, le rejet de l'étranger étant en quelque sorte équilibré par la force de la volonté assimilatrice. Mais il s'agit là d'une évolution sur le long terme ; s'il est incontestable que le concept d'étranger s'unifie, ses diverses représentations continuent de coexister longtemps.

### ÉTRANGERS DU DEDANS, ÉTRANGERS DU DEHORS

Évoquant la Lorraine du début du XX<sup>e</sup> siècle, Serge Bonnet et Roger Humbert écrivent : « Il y a l'étranger du dedans et l'étranger du dehors. Le premier étranger est celui qui n'est pas né en Lorraine ; il est louche de venir de Saint-Denis ou du Creusot pour travailler dans le fer lorrain. [...] Les étrangers les plus redoutables sont du dehors. Lorsqu'on parle de l'*étranger*, il s'agit bien sûr de l'Allemand »<sup>451</sup>. Cette perception finalement assez précise (ou incarnée) de l'étranger est le résultat d'une longue évolution historique.

Jusqu'aux années 1850 au moins, la notion même d'étranger, écrivait Jean Vidalenc<sup>452</sup>, « demeurait imprécise dans une France qui ressemblait fort [...] à cet "agrégat de peuples désunis" dont on parlait avant la Révolution. On appliquait bien souvent le qualificatif d'étranger à tous ceux qu'on ne comprenait pas, même s'ils étaient des compatriotes au sens administratif et politique du terme, et le français des collèges et des tribunaux n'était guère parlé couramment que par les notables ou dans le service officiel ». Le désignant s'appliquait par ailleurs à nombre d'individus et de groupes caractérisés par une perpétuelle migration : nomades, gens du voyage, Gitans, Bohémiens, vagabonds, mendiants... À la

veille de la Grande guerre, si cette conception survit, on sait néanmoins faire la distinction entre celui qui vient d'une autre ville, d'un autre département ou d'une autre région et celui dont la langue est le plus souvent un mystère et dont la venue, voire l'existence, constitue une menace autrement plus grave ; entre le possible frère d'armes et l'ennemi.

Mais avant d'arriver à ce point, ont longtemps coexisté des définitions plurielles de l'étranger, signes de la force et de la permanence d'une identité locale déterminante. Le village, le hameau, le « pays » sont un espace clos et relativement homogène qui délimite, en quelque sorte en creux, un ailleurs inconnu, parfois redouté, le plus souvent confus et, surtout, englobant. Est donc étranger celui qui ne vit pas au pays, n'appartient pas à la communauté villageoise, qui ne s'insère pas dans une société d'interconnaissance, n'est pas immédiatement identifiable : le mendiant, le vagabond, le marchand... L'étranger peut parfaitement être de nationalité française. C'est que l'identité est liée avant tout au terroir, au cercle de la parenté, au pays et/ou au groupe socioprofessionnel dans lequel l'individu s'inscrit. Dans le fond, le proche et le lointain ne sont pas radicalement différents et la nationalité n'apparaît pas comme un critère déterminant de distinction : Louis Chevalier rapporte que « pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers parisiens distinguaient mal les gens des départements de l'Est des travailleurs d'outre-Rhin »<sup>453</sup>. Les archives confirment cela : dans l'hostilité qu'ils peuvent susciter ou rencontrer, migrants français et terrassiers piémontais, par exemple, ne sont pas foncièrement différenciés. Un même halo d'inconnu les entoure : dans les deux cas, la communication est difficile, pour des raisons linguistiques (maintien des patois jusqu'à une époque fort tardive) et administratives, le passeport intérieur se maintenant dans la pratique jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>454</sup>. Cette conception pour le moins floue de l'étranger s'inscrit dans le cadre d'une société essentiellement rurale, marquée à la fois par une « inégale insertion des groupes sociaux dans la nation française »<sup>455</sup>, des identités sociales mal fixées (« ouvriers-paysans », « artisans-paysans », etc.) et une intégration nationale inachevée : la France est certes un vieux pays catholique, doté d'un État centralisateur et d'un territoire pour l'essentiel stabilisé, elle n'en reste pas moins morcelée en « pays » innombrables, et les Français sont ce peuple décrit par Maurice Agulhon : « un peuple superstitieux, folklorique [...] à horizons proches, et d'autant plus porté aux mœurs de pays, à l'esprit de clocher, aux unanimités locales »<sup>456</sup>.

À partir de quand s'efface la conception « locale », concrète, de l'étranger au profit de la conception plus abstraite, celle qui définit

l'étranger comme ressortissant d'un autre pays ? Il est impossible de le dater avec précision, d'autant que ces deux conceptions ont continué à coexister... jusqu'à nos jours, confirmant ainsi le maintien du lien essentiel entre identité et territoire<sup>457</sup>. Toutefois, on peut distinguer deux phases majeures.

a) Du début du siècle aux premières lueurs de la III<sup>e</sup> République<sup>458</sup>, l'hostilité s'exerce de façon multiforme envers l'étranger, notion encore mal définie, foncièrement ambivalente. La conception locale, « intérieure » de l'étranger l'emporte, même si s'affirme une perception nouvelle de l'étranger : la Révolution, marquée par le passage du cosmopolitisme idéaliste au nationalisme xénophobe, a été un moment clé de la définition de l'étranger. Comme le rappelle Rogers Brubaker, sous l'Ancien Régime, « la distinction entre Français et étrangers [n'a] aucune signification idéologique ni pratique » ; le droit d'aubaine, souligne Patrick Weil, est certes aboli en 1790, mais était depuis quelques années tombé en désuétude<sup>459</sup>. Autrement dit, avant 1789, la question de l'étranger ne se pose pas de façon aiguë. En revanche, en inventant « la citoyenneté nationale moderne » (Brubaker), la Révolution fait de l'étranger une figure centrale<sup>460</sup> ; « citoyen » et « étranger » deviennent alors parfaitement antonymes, les étrangers des « exclus paradigmatiques ». Toutefois, malgré les apports essentiels du Code Civil, les définitions juridique et politique de l'étranger ne sont pas nettement distinguées, si bien que l'épithète « étranger » peut s'appliquer par exemple aux nobles, exclus de la nation... Les dernières années de la monarchie de Juillet, comme le montrent les travaux de Pierre-Jacques Derainne, voient se développer un « enracinement national prolétarien » : mais ce ne sont que les prémisses du processus de la nationalisation de la classe ouvrière. La Seconde République, courte et instable, est placée sous des auspices inquiétants : la fraternité retrouvée et l'amitié entre les peuples sont célébrées, les réfugiés sont les bienvenus, mais dans les ateliers, sur les chantiers, etc., la chasse à l'étranger reste ouverte. Si le Second Empire permet un désenclavement accéléré des campagnes, grâce à la prospérité retrouvée et à l'essor des chemins de fer, la grande enquête sur la mendicité lancée en 1870 montre que les conceptions locale et nationale de l'étranger ne sont pas encore tout à fait dissociées : sont implicitement considérées comme nomades ou étrangers toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées dans une commune.

b) La deuxième grande phase débute dans les années 1880 et s'achève à la veille de la Première Guerre mondiale. C'est celle de l'augmentation brutale de la xénophobie dont les manifestations se diversifient alors que le nombre de la population étrangère reste globalement stable. Tandis que la

mobilité géographique de la population ouvrière française augmente, l'étranger devient clairement le non national et s'incarne préférentiellement dans la figure de l'ouvrier belge, italien ou espagnol. Les processus d'identification des étrangers s'affinent, qui permettent en théorie de les localiser, comptabiliser et surveiller, et posent ainsi la question du lien entre identification et xénophobie, cette dernière s'exprimant dans un contexte marqué par une très forte poussée nationaliste et antisémite. La III<sup>e</sup> République se traduit par l'irruption massive de la politique au village — et donc par l'intégration des masses paysannes dans la République — ; par une diffusion accélérée de la langue française et d'une culture commune grâce à l'école et à la presse ; par, mais cette énumération n'est pas exhaustive, un culte jaloux de la France tant de la part du « progressisme démocratique » que du « conservatisme traditionaliste »<sup>461</sup>. Pourtant, bien que la définition ambiguë de l'étranger se précise à mesure que progresse l'intégration nationale, les circulaires officielles, qu'elles émanent de ministères ou de municipalités, emploient toujours les expressions « étranger au département », « étranger à la localité ». Est-ce là un signe de ce que Arno Mayer a nommé « la persistance de l'Ancien Régime »<sup>462</sup> ?

S'il est évident que la société française des années 1830 n'est pas celle de l'Ancien Régime, notamment pour ce qui concerne les rapports humains, des similitudes demeurent. La misère, l'ignorance, l'isolement, la dureté de la vie quotidienne sont souvent à l'origine d'une « xénophobie intérieure », fille de la peur, une peur omniprésente, encore au tournant du siècle<sup>463</sup>. En ce sens, on peut dire que longtemps au XIX<sup>e</sup> siècle, les Français restent étrangers en leur propre pays. Le pays lui-même est traversé tout au long du siècle par de multiples conflits identitaires, de nature variée certes, mais dans lesquels joue le paradigme de l'étranger ; ces conflits sont l'un des facteurs de la nationalisation de la société française, long processus comme le rappelle Maurice Agulhon<sup>464</sup>. Cette unification progressive et relative des perceptions de l'étranger s'est accompagnée d'un déclin des conflictualités locales.

## **LE DÉCLIN DE LA XÉNOPHOBIE INTÉRIEURE ?**

Les historiens qui se sont intéressés à la violence des rapports sociaux dans la France rurale en soulignent le côté rituel ; ils insistent sur les différentes fonctions sociales de la rixe, de la bagarre à distance ou de la simple animosité. Robert Muchembled, pour l'Ancien Régime, parle d'une « sociabilité conflictuelle »<sup>465</sup>, Frédéric Chauvaud, pour le Hurepoix, le

Mantois et la Beauce, montre que les « passions villageoises » ont contribué au dynamisme de la société rurale... L'altérité, au cours de la première grande moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ne se conçoit que rarement en dehors de la violence. Les micro-conflits qui agitent les campagnes françaises, et qui s'expriment selon des modalités diverses, offrent en effet des « modèles » variés d'appréhension et de construction de l'altérité.

Les bagarres entre jeunes gens de villages voisins sont fréquentes et ritualisées, remplissant, comme l'a montré notamment François Ploux<sup>466</sup> pour le nord-est du Lot, plusieurs fonctions : le passage pour les jeunes à l'âge adulte, l'affirmation d'une solidarité qui garantit la sécurité du village... Ceux que l'on affronte sont qualifiés d'étrangers. Mais ces conflits — qui se déroulent souvent le jour de la fête du patron du village — n'excluent pas, bien au contraire, l'existence de relations pacifiques, de parenté, d'amitié, de travail. Témoinant de la vivacité du sentiment d'appartenance à la commune, ils permettent d'éprouver la solidarité interne au village, et jouent un rôle indispensable dans l'édification d'une conscience de soi, d'une identité sociale<sup>467</sup>.

Particulièrement nombreuses sous la Restauration et la monarchie de Juillet, ces rixes intervillageoises se maintiennent jusqu'à la fin des années 1870 ; pour l'année 1879, dans la seule sous-série BB24 des Archives nationales, est conservée la trace de cinq d'entre elles<sup>468</sup> : en mars entre jeunes d'Hamégicourt et de Moy (Aisne), en mai entre jeunes de Rivière et de Cadour (Aveyron), et en juin-septembre lors des fêtes patronales de Manéglise (Seine-Maritime), Toul, et Saint-Palais (Basses-Pyrénées). Bien sûr, les rixes de ce type sont moins fréquentes à la fin du siècle que sous la monarchie censitaire, mais de simples sondages tendent à montrer qu'elles ne sont toutefois pas anecdotiques. Elles témoignent de la permanence et de la force de comportements collectifs identitaires anciens dans les campagnes françaises, de la nécessité du combat rituel et de l'ennemi. Elles confirment, enfin, le lien essentiel entre le territoire familial (le terroir, la commune) et l'identité tant individuelle que collective, attestant ainsi du maintien de la notion de « groupe social territorialisé »<sup>469</sup>. Les rivalités ne se limitent pas au seul échelon local : elles suivent les individus dans leurs migrations. À Paris, cela est bien connu, pendant la monarchie de Juillet, les chantiers, les rues, les cabarets, les bals, les « fortifs » retentissent des violences entre Parisiens et Auvergnats certes, mais aussi, comme le raconte Martin Nadaud, entre Auvergnats et Limousins. Cette violence n'épargne pas non plus le monde du travail : l'industrialisation, phénomène majeur du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est accompagnée, d'importantes migrations de populations. Les

migrants se sont douloureusement transformés en sédentaires, les paysans en ouvriers, les « étrangers » en « nationaux ». Comme l'écrit Jean-Paul Burdy, l'intégration de ces migrants « n'est concevable réellement qu'à partir du moment où la migration devient définitive, où l'on descend en ville et à la mine sans perspective de retour à court terme dans le village d'origine. D'*étranger* (français) on devient alors, par le travail, les sociabilités de voisinage ou familiales, ouvrier, mineur, membre à part de la classe ouvrière et de son espace quotidien dans la ville »<sup>470</sup>. Parfois, ce campanilisme étroit prend une dimension plus large ; l'hostilité immédiate, conjoncturelle, spontanée, peut s'institutionnaliser, ou à tout le moins s'inscrire dans la durée, grâce notamment à l'élaboration et à l'usage des stéréotypes régionaux.

### *Ils ont des chapeaux ronds...*

Corses, Auvergnats ou encore Bretons ont été l'objet de stéréotypes, parfois durables, que l'on peut interpréter aussi comme une forme de refus de l'autre<sup>471</sup>. Eugen Weber évoque, pour les années 1870, quelques aspects de la perception des Bretons : en 1873, un fonctionnaire dans le Morbihan estime qu'« on ne peut rien obtenir des habitants qui ne parlent pas ou ne veulent pas parler français », et en 1877 un observateur note que les habitants de Dinan « n'accueillent généralement l'étranger qu'avec méfiance, et refusent presque toujours de lui donner les renseignements qu'il peut avoir à leur demander »<sup>472</sup>. En 1897, un article de *La Lanterne* confirme la ténacité des stéréotypes : le journaliste s'attaque à « l'esprit tristement arriéré de ces contrées », montre deux paysans ne comprenant pas le français qu'il finit par qualifier de « sauvages »<sup>473</sup>. Sauvage, inculte, ne parlant qu'avec difficulté le français, arriéré, dominé et manipulé par la curetaille : tel est le Breton ! À mesure que l'émigration bretonne — longtemps limitée à l'intérieur de la province et à quelques secteurs de Paris et de sa banlieue — s'étend, les stéréotypes sur les Bretons et les Bretonnes se diffusent, par le biais de la presse, de la chanson (Théodore Botrel) ou de l'image (Bécassine)<sup>474</sup>. Dans le même temps, la géographie des querelles se modifie : à la vieille rivalité entre voisins normands et bretons se surimposent des conflits parfois violents avec certaines catégories socioprofessionnelles du bassin parisien. Là, en effet, à partir de la fin du siècle dernier, les migrants bretons arrivent en nombre, et sont cantonnés dans les travaux pénibles : « c'est au Breton que l'on donne les travaux que personne ne veut, à l'usine, à l'atelier, au chantier, tout est bon pour lui, et comme il vit au jour le jour, sans avances, et que derrière lui se trouvent une

femme avec quatre, cinq, six enfants, il s'attelle aux besognes les plus ingrates, quelquefois même les plus délétères. C'est vraiment le paria de Paris »<sup>475</sup>. Dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, on recrute les Bretons (et les Polonais) pour remplacer, dans les exploitations franciliennes, les Belges jugés trop indisciplinés. L'image du Breton se brouille : sauvage et rustre, il le demeure un peu. Mais il est surtout dorénavant un travailleur dur à la tâche, se contentant de peu, voire un instrument dont se sert le patronat pour casser les mouvements sociaux. Louis Chevalier, distinguant les différents types d'immigration à Paris, compare l'émigration bretonne au flux humain qui, à partir de 1945, se dirige de l'Afrique du Nord vers la France<sup>476</sup>. Le Breton de 1900, en somme, c'est l'Arabe d'aujourd'hui.

La raréfaction, dès la Seconde République, des rixes intervillageoises, les progrès décisifs de l'intégration nationale qui marquent la deuxième moitié du siècle, conduisent à un déclin de la xénophobie intérieure. Mais cette dernière ne disparaît pas. En 1909-1910, pendant le long et dur conflit qui touche les sablières de Draveil<sup>477</sup>, les terrassiers manifestent une très forte hostilité aux « renards »<sup>478</sup> bretons que le patronat fait venir pour briser le mouvement... Ces « malheureux bretons », dont les responsables du Syndicat des Terrassiers de Seine-et-Oise écrivent qu'ils « s'entassent par demi-douzaines dans des taudis plus ou moins exigus (et où c'est à ne pas pénétrer) n'y vivant que d'une pâtée, d'un hareng-saur ou de deux sous de boudin »<sup>479</sup>. Il y a, certes, de la commisération pour ces « malheureux Bretons », déracinés, « frères de misère » exploités par les entrepreneurs — adversaires principaux des ouvriers. Mais ces Bretons suscitent un dégoût prononcé (ils vivent dans des taudis où personne ne prendrait le risque de s'aventurer) et un profond mépris (ce sont des « risque-tout » qui ne connaissent rien au métier et acceptent leur fonction de briseurs de grèves).

Ces sentiments mitigés expliquent le statut particulier d'un groupe régional déraciné : s'ils demeurent « inférieurs » aux ouvriers étampois, ces Bretons sont quand même français, et ne sauraient être mis au même plan que les « vrais » étrangers. Cette marginalisation d'une population régionale est parfois transposée à une échelle supérieure : Français du « Nord » et du « Sud » se regardent longtemps en chiens de faïence.

### *Nord contre Sud*

La Loire a longtemps formé une ligne de partage entre deux zones bien distinctes, le Nord et le Sud<sup>480</sup> : au nord, la langue d'oïl, le beurre, la pluie, etc. ; au sud, la langue d'oc, l'huile d'olive, le soleil, etc. Ces stéréotypes, au

début du XX<sup>e</sup> siècle, ne sont pas morts, ainsi que l'atteste la grande crise viticole de 1907<sup>481</sup> qui semble réveiller des antagonismes anciens et violents. En mai-juin 1907, l'*Écho du Nord* publie une série d'articles peu amènes sur « les gens du Midi ». Le 27 mai, l'auteur, Émile Ferré, dans un papier intitulé « Le Midi qui bouge », stigmatise « ces diables de méridionaux », coupables de toutes les violences<sup>482</sup>, mais surtout, oisifs : « Le soleil travaille pour le viticulteur. Il fait la moitié de la besogne, ce qui permet aux “genss” de là-bas les longues stations dans les cafés, où l'on parle politique, à moins qu'on ne préfère s'y tourner les pouces ». Au Nord, le labour et la mesure ; au Sud la paresse et la passion vindicative...

Cette discorde n'est pas nouvelle. Dès les années 1885, la presse septentrionale, *Lillois* en tête, se moque régulièrement de la saleté supposée des Marseillais, soupçonnés d'uriner contre les portes des immeubles<sup>483</sup>... La campagne de presse dure plusieurs mois<sup>484</sup> ; elle s'inscrit dans un contexte économique bien précis : le gouvernement, soucieux de remédier à la mévente viticole et de mettre fin à la fraude qui en serait la cause, souhaite mettre fin au sucrage des vins, mesure qui toucherait les puissants betteraviers picards. Ces derniers, par la plume de quelques journalistes, tacent alors les viticulteurs méridionaux : à l'honnêteté du Nord (« C'est un bon produit la betterave, et qu'on ne fraude pas. La betterave est loyale. »), s'opposent donc l'indolence et le goût de la fraude attachés au Sud.

Il n'y a là rien d'exceptionnel : le stéréotype est sans doute la chose la mieux partagée du monde... Le discours officiel, à l'occasion, peut en faire son miel. Au début des années 1870, dans ses rapports sur « la population annexée des Alpes-Maritimes », le Commissaire spécial des chemins de fer de Nice fait des observations sur le conservatisme et le « séparatisme utilitaire » de ces populations qui ne cherchent d'après lui qu'à engranger les bénéfices du tourisme sans payer « l'impôt du sang » ; il note aussi leur versatilité : « chez les populations méridionales, l'impression s'efface aussi vite qu'elle se produit et quelques jours suffisent pour calmer les émotions politiques des uns et des autres »<sup>485</sup>. Au début du siècle, le préfet de l'Aveyron écrivait : « Le Méridional court quand les autres marchent [...] il tranche ce que les autres dénouent. En un mot, l'homme ailleurs a été pétri de limon, ici de salpêtre »<sup>486</sup>.

En vérité, les Méridionaux ne furent pas les seuls à être l'objet de stéréotypes : si les Bretons sont durs à la tâche, les Corses sont susceptibles, les Bourguignons têtus et rougeauds, les Normands taciturnes, les Vendéens

chouans, etc. Qu'on ne se méprenne pas, cependant : l'usage du stéréotype n'était pas forcément dépréciatif et reposait parfois sur des indices matériels. « Si, aujourd'hui, écrit Maurice Agulhon, on peut encore à la rigueur identifier ou soupçonner quelques types, le flamand ou l'alsacien, le pyrénéen ou le corse, voire le breton, au siècle dernier la chose était certainement plus facile et plus usuelle »<sup>487</sup>. De fait, bien des historiens ont mis l'accent sur l'hétérogénéité des campagnes<sup>488</sup>, leur diversité et leurs particularismes.

Il est bien d'autres conflits dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, comme celui qui oppose gens des villes et gens des campagnes<sup>489</sup> et qui ne commence à s'effacer qu'avec la III<sup>e</sup> République, au début bien méfiante : « majorité rurale, honte de la France ! », l'apostrophe que Gaston Crémieux, avocat républicain, lance en 1871 à l'adresse des députés fraîchement élus (et pour les deux tiers conservateurs et/ou monarchistes) est restée célèbre. La III<sup>e</sup> République, toutefois, en intégrant peu à peu les masses paysannes, place au cœur de son idéologie les valeurs rurales<sup>490</sup> : le paysan n'apparaît guère plus comme un être menaçant l'ordre social, à moitié sauvage...

Il est peu à peu remplacé, dans cette fonction, par l'ouvrier. Louis Chevalier, pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a longuement décrit et analysé cette criminalisation du peuple parisien aboutissant à assimiler les classes laborieuses aux classes dangereuses. Il s'est intéressé notamment à la « comparaison du prolétaire et du sauvage », repérant dans les discours et les représentations sur les ouvriers un certain nombre de désignations les rejetant de l'ordre social (marginalisation), politique (une masse incapable de réfléchir et donc indigne de droits civiques), ou même humain (des sauvages, des bêtes). Pour cet ouvrier se passionnent au cours de la seconde moitié du siècle les catholiques sociaux derrière Albert de Mun, les « écoles » de pensée philanthropes comme la *Réforme Sociale* de Le Play, les hygiénistes, médecins, et policiers : la transcription que ces derniers font des pratiques ouvrières révèle ce qu'Alain Cottureau a appelé un voyeurisme ou un ethnocentrisme bourgeois, « comparable à la perception des "sauvages" par l'Occident colonisateur »<sup>491</sup>. Toutefois, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le problème ne se pose plus tout à fait dans les mêmes termes : la République ne prend pas la mesure de la question sociale, et s'aliène une partie non négligeable des ouvriers qui découvrent le national-populisme en soutenant le général Boulanger, ou l'anarcho-syndicalisme et le socialisme. Mais cet ouvrier qu'elle a du mal à cerner, à comprendre et à attirer à elle, cet ouvrier quoique rebelle, violent, sujet à l'intempérance, est considéré,

*malgré tout*, comme faisant partie de la nation, parce qu'il est passé par l'école et la conscription et qu'il bénéficie de la pleine citoyenneté.

Ces quelques fractures visibles dessinent une géographie mentale éclatée, et font de la « nation française » — jusqu'à la guerre de 1870 au moins — davantage un processus en marche qu'une entité politico-culturelle achevée. La France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle continue d'être une somme de pays<sup>492</sup> juxtaposés les uns aux autres, repliés chacun sur un mode d'organisation sociale, un dialecte et des traditions ; les interrelations entre « pays » sont longtemps conflictuelles : le pays offre en effet un territoire, un espace restreint de sociabilité qui s'articule de façon plus ou moins complexe avec la parenté, et se caractérise en somme par la familiarité et l'interconnaissance. Dès lors, l'individu d'une autre ville, d'un autre département ou d'une autre région demeure toujours un étranger. Ici, ce sont l'histoire et les constructions idéologiques qui secrètent, à l'intérieur du territoire national, de l'extranéité. Les diverses géographies de l'espace national (ligne Saint-Malo/Genève, opposition Nord/Sud ou Paris/Province) contribuent à renforcer ce sentiment d'une différence qui ne s'efface que très lentement. La question linguistique n'est pas négligeable non plus, comme le faisait remarquer Antoine Sylvère, né en 1888. À l'école, écrivait-il, « les mots employés n'étaient jamais expliqués et gardaient une signification hermétique pour des enfants qui parlaient patois dans leur famille, ne pensaient jamais en français et dont l'expression, en cette dernière langue, restait le résultat d'une traduction laborieuse ». Du coup, « pour nous, le français, parlé seulement à l'école et au catéchisme, était une langue difficile ». Cette difficulté est l'occasion pour les rejetons des familles plus aisées d'affirmer leur domination sociale : « toute latitude était donnée au groupe des chaussures cirées de s'exercer à l'ironie aux dépens du groupe des sabots »<sup>493</sup>. La question de la diffusion de la langue française dans le milieu rural a donné lieu à des débats savants qui ne sont pas achevés<sup>494</sup>. En tout cas, les auteurs s'accordent sur le fait que dans bien des régions, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, le français n'était pas la langue principale des paysans et des ouvriers ayant fraîchement quitté la campagne : vers 1870, un Français sur deux ne maîtrise pas la langue nationale, ce qui, d'une certaine manière, le rend étranger à son propre pays. Il y aurait cependant matière à ample discussion : la diversité des idiomes, le colinguisme ou le bilinguisme ne contredisent pas, *a priori*, l'existence d'un « sentiment national », la langue n'est pas forcément le principal indicateur de l'intégration nationale... De même, un fort enracinement local

n'empêche-t-il pas la greffe nationale, comme nous le verrons au chapitre suivant dans le cas de la vallée de Baïgorry.

Certes, ces formes de rejet de l'Autre tendent à s'estomper depuis la fin de la monarchie de Juillet ; en effet, note Louis Chevalier, à partir de la fin des années 1840, « on sent s'apaiser [à Paris] ces haines de clocher à clocher et de province à province [...]. La lutte du Creusois et du Corrèzien s'efface dans une même condition d'ouvrier »<sup>495</sup>. Le « cas » breton montre pourtant que se maintient, dans les années 1910 encore, la double conception de l'étranger : un étranger proche, rival mais de même nationalité, et un étranger lointain, non français. L'archaïsme ne disparaît pas entièrement de la société française, et on en trouve les traces de nos jours. Toutefois, peu à peu, une hiérarchie assez nette, reposant sur une meilleure identification de l'Autre, s'affirme à partir du Second Empire et de la III<sup>e</sup> République surtout. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'impose la différence entre « Français » et « étrangers » : jusqu'alors, « il n'y avait pas encore d'“immigrés” mais des “migrants”, piémontais ou flamands, savoyards, lorrains ou jurassiens, westphaliens qui pouvaient être originaires de Pologne, qui ne se distinguaient guère des gens du bocage ou de la montagne, des autres ruraux partagés en pays par leur “patois” et qui gagnaient la ville »<sup>496</sup>. La xénophobie a contribué à fixer puis « durcir » cette nouvelle ligne de partage.

Plus encore que les paysans et les ouvriers, au-delà du cadre étroit des pays et des rivalités régionales, certains groupes sociaux furent considérés comme étrangers, et, en tant que tels, soumis à des formes variées d'hostilité — stigmatisation, arbitraire administratif, enfermement, criminalisation, rejet violent, etc. — : les vagabonds et les mendiants et, dans une moindre mesure, les migrants, peuple nomade, peuple mal aimé et souvent redouté.

## UN TRANSFERT DE REPRÉSENTATIONS : DU NOMADE À L'ÉTRANGER

### *Le nomade, l'étranger : deux figures jumelles*

L'hostilité à l'égard des étrangers — même si on ne peut la réduire à cela — est une sorte de transposition de l'ancienne méfiance envers les « hommes en trop »<sup>497</sup>, ceux que Robert Castel<sup>498</sup> appelle les « désaffiliés » : colporteurs, mendiants et vagabonds, surtout. Notre propos n'est pas d'établir une identité absolue entre le vagabond et l'étranger<sup>499</sup>, mais plutôt d'explicitier certaines ressemblances entre ces deux figures de la marginalité

pour mieux comprendre les tensions sociales au cœur desquelles les étrangers furent inscrits. Le vagabond comme l'étranger sont des déracinés, des exilés : ils vont souvent sans famille, seuls ou par bandes, expérimentent tant l'hostilité populaire que la surveillance policière ou administrative. L'un et l'autre sont stigmatisés, criminalisés ; envers chacun s'exerce une volonté de trier : l'administration sépare les « bons » et les « mauvais » vagabonds et mendiants, valides et invalides. Plus tard, est établie une distinction entre les « bons » et les « mauvais » étrangers... La question du nomadisme est, plus encore pour la première moitié du siècle que pour la seconde, au cœur des pratiques et des discours xénophobes. Le terme et l'idée de « nomade » sont présents dans nombre de désignations sociales, et c'est d'ailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les emplois figurés du nom (1832) et de l'adjectif (1892), avec les valeurs de « errant, itinérant »<sup>500</sup>. Le terme est employé de façon générique, et peut désigner aussi bien les mendiants nationaux que les romanichels, bohémiens et autres tziganes ; tant les travailleurs migrants nationaux que les travailleurs venant d'autres pays...

À l'exception de « l'habitué », migrant revenant chaque année au même endroit, connu, et tout à fait accepté<sup>501</sup>, tout migrant suscite la suspicion, et en cela le XIX<sup>e</sup> siècle ne rompt pas avec l'Ancien Régime. À l'exception des migrations cycliques, le migrant est — pour les responsables administratifs, les notables et les paysans sédentaires — un vagabond en puissance, c'est-à-dire un délinquant, puisque la mendicité et le vagabondage sont des délits. Traditionnellement, les professions fondées sur la mobilité géographique ont été l'objet d'une surveillance pointilleuse, en témoignent les nombreuses instructions et circulaires sur le colportage par exemple<sup>502</sup>. À la fin des années 1880, un télégramme est envoyé à tous les préfets leur enjoignant de renforcer la surveillance des colporteurs étrangers à leur département qui y « vendraient ou distribueraient des brochures, écrits, chansons, gravures boulangistes ou monarchistes »<sup>503</sup>. L'expression « étrangers à leur département » n'est pas si anodine qu'elle y paraît : elle témoigne, au cœur de l'État, d'une crainte de la mobilité, de la circulation des hommes et des idées, accrue par les progrès des moyens de communication<sup>504</sup>. Mais, et cela est vrai pour tout le XIX<sup>e</sup> siècle, on ne peut pas supprimer cette forme de mobilité sociale dont la fonction économique est souvent indispensable : il faut en revanche surveiller, contrôler, identifier. Quand, au tournant du siècle, le dénombrement et l'identification des étrangers deviennent une nécessité nationale, les techniques administratives élaborées au cours des décennies précédentes sont d'un

précieux secours, même si elles sont insuffisantes et donc complétées par le décret de 1888, la loi de 1889 sur la nationalité et la loi de 1893.

Entre la condition de migrant et celle de vagabond, la limite est longtemps incertaine, poreuse. Que survienne une crise économique et voilà de nombreux migrants, saisonniers ou non, jetés sur les routes, dans une vaine recherche d'un emploi. Dès lors, ils sont associés aux vagabonds, mendiants et autres gens sans aveu, et à la suspicion qui s'exerce à l'encontre de ce peuple nomade, socialement marginal et perpétuellement en délicatesse avec la loi, un peuple dont la migration est perçue comme une errance sans justification, donc dangereuse<sup>505</sup>. Bronislaw Geremek a montré comment la pauvreté, dont le traitement au moyen âge ressortissait du domaine du sacré, a fini par être perçue de façon uniquement négative<sup>506</sup> : de la tolérance et de la bienveillance, on est passé au « grand enfermement ». Et, souligne Giovanna Procacci, la Révolution française a poursuivi cette politique répressive à l'encontre des mendiants et des vagabonds, enfermés dans des maisons de correction, dépôts et prisons tout à la fois<sup>507</sup>. Le Code pénal de 1810 à son tour, confirme la nature délictuelle du vagabondage et de la mendicité<sup>508</sup>. La Restauration poursuit la politique de répression<sup>509</sup> tandis que se consolide la stigmatisation : en 1817, évoquant ces vagabonds, le procureur général d'Aix parle d'« hommes enclins au mal »<sup>510</sup>. C'est dire l'importance de la lutte contre ce « fléau ». Dans une circulaire du 19 novembre 1848, sous la Seconde République donc, le Garde des Sceaux écrit que « la tranquillité de la capitale et de la France tout entière dépend à partir d'aujourd'hui de la répression du vagabondage »<sup>511</sup>. En 1851, le préfet du Doubs, dans une circulaire « confidentielle » adressée aux juges de paix, fait de cette répression une question de « patriotisme »<sup>512</sup>. La III<sup>e</sup> République consolide, avec la loi du 27 mai 1885, l'arsenal répressif, sans que pour autant disparaissent la mendicité et le vagabondage : en 1905, avec inquiétude, Jules Méline évoque le chiffre de quatre cent mille mendiants et vagabonds<sup>513</sup>, mais cette indigence qui désormais se cache sous le masque de la honte, fait moins peur...

En 1823, le maire de Lille rappelait que « la vue de cette espèce de mendiant peut occasionner aux femmes enceintes des frayeurs ou au moins des émotions dont les suites peuvent être dangereuses »<sup>514</sup> : à la ville comme à la campagne, la mendicité fait peur, comme le vagabondage. Georges Lefebvre a décrit la Grande Peur qui traverse la France pendant l'été 1789<sup>515</sup> : ce ne sont pas uniquement les envahisseurs que l'on redoute, la rumeur parle de troupes de brigands et de vagabonds... Le milieu du siècle,

avec la crise des années 1846-1850, voit resurgir les vieilles peurs collectives : dans le Limousin, dans le Morvan et en Bourgogne, ou encore dans le Cher<sup>516</sup>, les paysans sont saisis d'effroi. La Grande Dépression de la fin du siècle, à son tour, jette sur les routes nombre de ruraux durement touchés par la crise, journaliers, manouvriers, et à nouveau les campagnes s'apeurent, à nouveau l'hostilité se déploie et les plaintes se multiplient contre ceux que l'on nomme désormais la « terreur des campagnes »<sup>517</sup>. C'est que dans la figure du vagabond, se conjuguent plusieurs dangers. Cet « inutile au monde » comme l'on disait à la fin du Moyen Âge, parce qu'il vient d'ailleurs, qu'il est « déterritorialisé » et en marge de l'ordre économique, menace l'ordre social. Il est donc chargé de tous les péchés et les crimes<sup>518</sup>, comme les incendies de granges : ainsi lui enlève-t-on ses allumettes lorsqu'on l'autorise à coucher dans une grange. Si les crises de subsistance disparaissent avec la prospérité du Second Empire, la misère et le déclassement, en revanche, persistent. Dans le Morvan, des plaintes contre des vagabonds sont enregistrées en 1894, avec cette précision qu'ils viennent, cette fois, *des pays riches de la Loire*<sup>519</sup>, ce qui est une circonstance aggravante. En 1907, le conseil général de la Nièvre dénonce « l'exode incessant sur les voies publiques de chemineaux qui vivent de rapines, terrorisent les populations des campagnes et sont souvent une cause de scandale dans les villes »<sup>520</sup>.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la surveillance des migrants tend à se confondre avec la lutte contre les mendiants et les vagabonds. Tous sont perçus par le prisme du nomadisme : les migrants sont des nomades en puissance, et les nomades, source d'effroi, sont rejetés de l'ordre social et criminalisés. Que le vagabond soit étranger, le voilà potentiellement doublement coupable : il n'est digne ni de la société ni de la nation. Dès la Restauration, les autorités exigent la plus grande sévérité envers les « quêteurs et mendiants étrangers » dont la « misérable industrie, outre les dangers que présentent le vagabondage et la mendicité, a encore l'inconvénient de priver les indigents nationaux de sommes assez considérables qu'elle fait passer à l'étranger »<sup>521</sup> ; en outre, elles attirent l'attention sur le fait que ces mendiants étrangers « sont porteurs de faux papiers ou au moins de papiers suspects que les fonctionnaires publics en France négligent de vérifier ou dont ils ne peuvent reconnaître la fausseté »<sup>522</sup>. Voilà posé, dès le début du siècle, un ensemble de paradigmes qui ne disparaîtra plus : les étrangers, ici vagabonds et mendiants de « profession », tendent à priver les nationaux des usages de la charité et à grever, par les coûts qu'ils occasionnent, le budget des communes comme

de la nation. Car si la loi prévoit leur reconduite à la frontière et leur expulsion, elle prévoit aussi l'octroi de secours de route, parfois de quelques habits. La politique répressive de la mendicité doit s'appliquer avec plus de rigueur encore lorsqu'il s'agit d'étrangers dont l'identification devient problématique. Les régimes qui se succèdent ne modifient guère cette politique. En décembre 1849, à l'occasion du passage en France de « ramoneurs savoisiens »<sup>523</sup>, le sous-préfet de Pontarlier adresse au Préfet une longue lettre dans laquelle il assure que « ces prétendus ramoneurs ne sont en réalité que des mendiants, qui parcourent la France en vivant de la charité publique ». Derrière le migrant, se cache le miséreux et, par conséquent, le délinquant voire le criminel. Cette situation, poursuit-il, est mal tolérée par « les habitants, qui [...] se plaignent d'être harcelés par les pauvres étrangers ». De plus, « les indigents de nos localités prétendent que si la mendicité est tolérée de la part de ceux-là, on ne peut l'interdire à eux-mêmes. [...] On exige des ouvriers français qui veulent se rendre à Paris, qu'ils justifient d'un emploi et de moyens d'existence assurés, ne peut-on pas exiger les mêmes justifications des étrangers et pourraient-ils se plaindre d'être traités sur le pied d'égalité avec nos nationaux ? ». Est abordé ici un thème qui a eu beaucoup de succès une trentaine d'années après : la loi en aucun cas ne saurait désavantager ceux qui en sont les bénéficiaires « naturels », à savoir les nationaux. Français et étrangers peuvent être « traités sur le pied d'égalité », mais la qualité d'étranger ne doit pas être une source de privilège ou un passe-droit.

Très tôt, les recommandations des plus hautes autorités de l'État sont suivies, localement, par des mesures visant à interdire la mendicité et le vagabondage des étrangers<sup>524</sup>. Toutefois, au-delà des simples vagabonds étrangers, elles concernent plus particulièrement les nomades, ensemble générique composé des Bohémiens, Gitans, Tsiganes et autres saltimbanques. Le rejet de l'errant<sup>525</sup>, dans lequel puise celui de l'étranger, apparaît alors dans toute sa radicalité.

**« *Un ramas de gens inconnus* »<sup>526</sup>**

Dans le langage courant, « bohémien » a longtemps servi à désigner tout individu nomade ; au siècle dernier, dit le *Dictionnaire historique de la langue française*, ce terme s'appliquait à des « communautés considérées comme inassimilables et étranges, voire dangereuses ». Comme le rappelle André Gueslin, le bohémien — figure exemplaire du pauvre — est par excellence « l'exclu absolu »<sup>527</sup>. Peuple sans terre, qui partage avec les Juifs le mépris que suscite l'errance collective, les bohémiens sont aussi un

peuple sans nom ; comment faut-il les appeler : Bohémiens, Romanichels, Tsiganes, Gitans ? Pas plus qu'ils ne possèdent de réel nom, ils n'exercent de vrai métier : la danse, le chant, la maraude les désocialisent et les marginalisent. Le XIX<sup>e</sup> siècle pérennise les vieux stéréotypes. En mars 1826, le procureur du roi à Millau, rapportant sur des gitans, assure qu'« il existe dans le midi une tribue [*sic*] nombreuse de malfaiteurs qui font état de l'escroquerie et de la filouterie : leur métier apparent est d'être maquignons de mules ou de bourrous (ânes). [...] les hommes sont d'une taille avantageuse, leur physique annonce la force jointe à une grande agilité. Du métier qu'ils font à celui de voler et d'assassiner sur les grands chemins, il n'y a pas loin »<sup>528</sup>. La même année, le Procureur général de Montpellier rend compte de « l'arrestation d'une famille de Gitanos, d'origine espagnole, prévenue d'avoir égorgé un enfant, de l'avoir fait rôtir et de l'avoir mangé ». Les faits sont démentis, mais reste la description de ces « Gitanos »<sup>529</sup> : avec leur « teint presque cuivré, les hommes sont en général d'une belle tournure, les femmes sont hideuses ; ils vivent en Espagne comme en France séparés de toute société, il paraît qu'ils ne suivent aucune loy morale ny religion. Ils habitent presque toujours en plein air, se nourrissent de toutes les bêtes hideuses, ne connaissent aucun lien de mariage ni de pudeur. [...] En un mot, c'est une population étrangère et sans loix établie au milieu de la France<sup>530</sup> ».

Tout dans cette description concourt à accentuer l'étrangeté et l'extranéité des Gitans : leur origine (africaine), leur apparence physique, leur amoralité, leur sauvagerie enfin. Car leur ressemblance avec les bêtes hideuses dont ils se régalaient ne fait pas de doute : comme elles, ils vivent en plein air, allant par bandes, se nourrissant de ce qu'ils trouvent, y compris des enfants ! Le Gitan tient ainsi dans l'imaginaire de l'époque une place équivalente à celle du loup... Surtout, ils vivent « séparés de toute société », c'est-à-dire en dehors des règles morales et sociales communes aux « Français », même si, comme le précise furtivement le Procureur général de Montpellier, ils sont munis de passeports réguliers. Au total, ils forment donc « une race aussi dangereuse qu'antisociale » et cumulent les trois types de stigmates établis par Erving Goffman<sup>531</sup> : « les monstruosités du corps » (teint cuivré, laideur des femmes), « les tares du caractère » (amoralité, anthropophagie) et « les stigmates tribaux » (ascendance maure, absence de religion...).

Ces stéréotypes, presque unanimement partagés, se maintiennent jusqu'à la III<sup>e</sup> République<sup>532</sup>. Seuls y échappent les quelques familles sédentarisées, comme ces « Gitanos » des Pyrénées-Orientales qu'évoque un Directeur de

la Police en avril 1826<sup>533</sup> qui sont « pour la plupart paisibles et sédentaires, professent la religion catholique, y élèvent leurs enfants et rendent, en général, de grands services à l'agriculture ». C'est bien le nomadisme qui constitue aux yeux de tous le véritable péché. Sous le Second Empire, les Gitans sont toujours perçus officiellement comme des voleurs d'enfants<sup>534</sup> ; en novembre 1863, pour son *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée*<sup>535</sup>, le premier avocat général de la Cour Impériale de Pau fait un tableau apocalyptique des « Bohémiens du pays basque » : ces derniers sont peints comme de « tristes esclaves des instincts les plus grossiers », imperméables au « sentiment du bien et du beau ». Imbécillité, absence d'éthique et de morale, nomadisme et sauvagerie, bestialité, dégénérescence raciale résultant de l'endogamie : la charge est lourde, mais sans originalité.

Ce type de discours prend une valeur accrue du fait qu'il s'accompagne de mesures concrètes. Déjà, les innombrables arrêtés contre le vagabondage gênaient la circulation de ces groupes nomades, longtemps entravée par le passeport intérieur qu'il fallait demander pour sortir du canton. En ce qui concerne précisément les Bohémiens/Gitans, des mesures proscriptives, dont Jean-François Soulet a retrouvé la trace dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>536</sup>, furent édictées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif est toujours le même : « défendre le pays contre les méfaits des bandes nomades connues sous le noms de Bohémiens »<sup>537</sup>. Jean-François Wagniard, pour la période 1871-1914, évoque l'élaboration, par le gouvernement, de projets en vue de débarrasser le territoire français de ces vagabonds étrangers<sup>538</sup>. L'échelon local n'est pas en reste... Le 8 décembre 1892, le maire de Lombard (Doubs) publie un arrêté visant les « saltimbanques, bateleurs, escamoteurs, joueurs d'orgue, musiciens ambulants, chanteurs dans les rues et sur les places publiques, vanniers, chaudronniers, et autres individus exerçant des professions ambulantes, sans domicile fixe ». Les mesures prescrites multiplient les démarches administratives, les demandes d'autorisation, de carnet..., ce qui ne peut que rebuter des groupes habitués à aller et venir. Comme toujours aux yeux de l'administration, la limite entre vagabonds, « individus sans profession » et gitans est très floue. En 1895, le gouvernement prescrit un dénombrement général de tous les « nomades, bohémiens et vagabonds »<sup>539</sup>. La loi de 1912, enfin, oblige les gens du voyage à posséder un « carnet anthropométrique d'identité » et permet à l'administration de refuser l'entrée sur le territoire de tout individu qu'elle suppose dangereux<sup>540</sup>.

Le traitement administratif des nomades est le versant « doux » des violences populaires, présente tout au long du siècle. En 1876, Victor de

Rochas cite un vieil aphorisme basque : « abattre un bohémien d'un bon coup de carabine est chose aussi légitime que de tuer un loup ou un renard »<sup>541</sup>. Ailleurs aussi, des bagarres qui ressemblent parfois à des pogroms, ont lieu. En mai 1893, non loin de Bar-le-Duc, des ouvriers, aidés par des habitants, attaquent à coups de bâtons une quinzaine de « nomades », dont on apprend par la suite qu'ils viennent de Belgique. La lutte fait au moins cinq blessés et quelques dégâts puisque les « voitures » des nomades sont brisées<sup>542</sup>. Fin septembre 1895, à Toulouse, à la suite de l'agression d'un certain Bourbail par un nommé Baptiste, dit Ribé, membre de « la colonie étrangère connue sous le nom de *tribu des Gitanos* »<sup>543</sup>, une émeute populaire éclate au quartier Saint-Cyprien ». À cette occasion, la *Revue des Pyrénées*, dans sa cinquième livraison, publie un article intitulé « Les Gitanos », où de longs passages de l'ouvrage de Rochas sont cités, avec les stéréotypes habituels. Fallait-il que l'hostilité envers les Bohémiens soit profonde et intense, pour qu'une rixe, certes grave mais sans mort d'homme, dégénérât en mouvement collectif de deux jours...

### *La contagion des discours*

Les perceptions que je viens d'évoquer rejettent les vagabonds, les Bohémiens, les nomades en général, à la marge : le nomade est condamné à rester au seuil de la société, il ne peut intégrer le groupe sédentaire, que ce dernier soit le village ou la nation, qu'à la condition de renoncer à son nomadisme. Ces représentations et ces désignations sociales, modelées par la crainte et façonnées par le mépris, ne se limitent pas à ces seuls groupes humains : elles contaminent les discours et les attitudes envers les ouvriers. Louis Chevalier a montré comment s'est opérée, sous la monarchie censitaire, une biologisation, voire une racialisation, des caractères sociaux : à tel groupe social, en l'occurrence les ouvriers, correspondaient telles déterminations raciales<sup>544</sup>. Patrick Gaboriau et André Gueslin, dans leurs recherches sur la pauvreté, ont souligné l'extrême et tenace porosité entre les ouvriers et les vagabonds (un ouvrier sans livret est réputé vagabond), tandis que Jean-François Wagnart rappelle que « la naissance du syndicalisme français se fait par l'exclusion des marges de la classe ouvrière »<sup>545</sup>. Aux plus pauvres des ouvriers et aux vagabonds s'attache la vision très négative du « Lumpenprolétariat », caractérisé par l'absence de ressources et de conscience politique, et dont Marx estimait qu'il est une menace par essence pour le mouvement ouvrier : il apparaît comme une dangereuse subversion de la religion du travail dans laquelle communient bourgeois et dirigeants ouvriers.

Dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un transfert du vocabulaire jusqu'alors réservé aux gens sans aveu s'opère vers les classes laborieuses : le prolétaire est défini comme un vagabond, un nomade, un barbare. Il est considéré comme étranger à la nation par les classes dominantes, ce qui justifie pleinement le suffrage censitaire d'abord, puis, après l'échec de la Seconde République<sup>546</sup>, le suffrage universel réduit à l'exercice plébiscitaire. Le nombre des prolétaires suscite l'effroi, tandis que leur misère et leur dénuement constituent l'antichambre de la mendicité et du vagabondage. Un lien étroit entre pauvreté et migration est tissé : l'ouvrier migrant, comme le vagabond, est celui qui ne possède rien et vit dans la précarité. S'il perd son travail, il devient un mendiant...

Cet ensemble de désignations ne disparaît pas dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, loin s'en faut : les innombrables mémoires, enquêtes, discours, etc., sur la condition ouvrière, émanant de réformateurs sociaux, philanthropes..., insistent sur les tares (les caractères biologiques si l'on reprend la terminologie de Louis Chevalier) des classes laborieuses : alcoolisme, violence, promiscuité sexuelle, etc<sup>547</sup>. À la physiognomonie de Johann Kaspar Lavater et de Franz Joseph Gall, popularisée par Balzac, succèdent les systèmes élaborés par les anthropologues sociaux avec Paul Broca, les statisticiens, les criminologues comme Alexandre Lacassagne<sup>548</sup>, Cesare Lombroso, Alphonse Bertillon, systèmes qui prétendent établir une corrélation nécessaire entre l'apparence physique et le caractère moral. Dans le même temps, est élaborée une véritable « science » du nomadisme et du vagabondage, décrits comme d'inquiétantes pathologies menaçant la société. À la faveur des progrès de l'intégration nationale des groupes sociaux ou régionaux longtemps marginalisés, ces représentations négatives subissent une sorte de transfert, et s'appliquent de plus en plus aux travailleurs étrangers dont le nombre croît vigoureusement.

En effet, la question du nomadisme des ouvriers français perd peu à peu de son acuité : d'une part, les efforts du patronat en vue de sédentariser la main-d'œuvre commencent à être suivis d'effets ; ensuite, l'essor d'une logique intégratrice, celle de l'assistance, prend le pas sur la pure logique répressive jusqu'alors dominante mais reste incapable de vaincre le vagabondage<sup>549</sup> ; enfin, un nouveau groupe social caractérisé par le nomadisme, les travailleurs étrangers, est pris à son tour dans l'étau du discours jusqu'alors réservé au prolétariat français : la proposition nomade = étranger s'inverse en : étranger = nomade, la perception sociale des « vrais » étrangers s'appuie alors sur les représentations courantes de la mendicité, du vagabondage. C'est ainsi que l'immigré, comme on ne l'appelle pas encore,

est perçu tant par les instances officielles que par l'opinion populaire, comme un mendiant, un barbare, un criminel : un danger. Le vagabond et l'étranger sont marqués par l'errance, par une désaffiliation plus ou moins achevée, et rejetés sous la même opprobre, même si l'étranger échappe souvent à la misère du premier ; dans une société qui revendique la sédentarité — un gage de stabilité qui rend les processus d'identification plus faciles — être d'ailleurs, surtout si l'on n'est pas bien riche, constitue une subversion qui menace l'ordre social. Le rejet de l'étranger s'abreuve aux formes anciennes d'hostilité envers l'altérité.

## CHAPITRE 8

### La frontière (le voisin) et l'étranger

*« C'était un de ces lieux perchés aux confins du territoire et qui, comme toutes les zones frontalières, semble perdu au bout du monde dans l'indifférence et l'oubli, — sauf lorsque les maîtres des royaumes jouent à la guerre et les décrètent alors enjeux sacrés ».*<sup>550</sup>

« Tracer une frontière, écrit Etienne Balibar, c'est précisément définir un territoire, le délimiter, et ainsi enregistrer son identité ou la lui conférer »<sup>551</sup>. La frontière, clôture symbolique et limite physique du territoire, définit une appartenance et une exclusion : c'est un des éléments fondamentaux de la distinction entre le Nous et le Non-Nous<sup>552</sup>, ou, pour reprendre la terminologie de Norbert Elias, entre les *Outsiders* et les *Established*. Là, peut-être plus qu'ailleurs, à l'échelle locale donc, se définit l'altérité, joue de manière complexe le lien entre identité et territoire. En somme, la frontière est un de ces lieux où se forge l'identité nationale, où, par conséquent, se matérialise l'opposition entre le national et l'étranger. Longtemps, celui qui vit de l'autre côté de la frontière est considéré comme voisin et adversaire à la fois ; mais au XIX<sup>e</sup> siècle, il tend à devenir avant tout un étranger, rejeté et stigmatisé, et pourtant indispensable à la définition de leur propre identité par les populations françaises. L'essor de l'immigration dans la seconde moitié du siècle ainsi que l'amputation de 1870, contribuent à durcir la représentation de l'étranger, désormais de plus en plus clairement identifié. Le propos de ce chapitre est d'observer, à partir de l'analyse des conflits frontaliers, le rapport dialectique voisin/étranger, rapport qui se radicalise à mesure que se renforcent les frontières de la France.

#### DES RIVALITÉS TRADITIONNELLES AUX CONFLITS FRONTALIERS : LA FIN DES PETITS ARRANGEMENTS ENTRE SOI

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les frontières sont le lieu de rivalités, de tensions et de rixes entre les populations. Ces phénomènes, dont les

manifestations vont croissant, recourent plusieurs types de conflits. Il s'agit pour l'essentiel de rivalités pastorales, de contrebande et de braconnage, de provocations diverses témoignant d'un sens de plus en plus aigu de la nationalité de chacun. Ces rivalités, que Frédéric Chauvaud a rencontrées dans la région parisienne, ne sont pas propres aux zones de confins, elles font partie de ces rapports sociaux marqués par une violence omniprésente. Mais la présence de la frontière les radicalise, leur donne une dimension autre.

Dans les Pyrénées, ces rivalités parfois très anciennes, peuvent prendre la forme de guerres paysannes<sup>553</sup> dont l'un des fondements est le contrôle des ressources écologiques. Cette « guerre » entre les populations des vallées françaises (Baïgorry, Aldudes, Pays de Cèze, ...) et des vallées espagnoles (Bastan, vallées d'Erro, d'Aezcoa, Val Carlos, ...), se déroule selon des pratiques codifiées, notamment le « carnal » ou « carnalement », c'est-à-dire la saisie du bétail trouvé en un lieu où il n'aurait pas dû paître. Si leur fréquence diminue avec les années, ces carnalements ne disparaissent pas : en 1879, par exemple, les habitants français de la commune frontière d'Ainhoa (Basses-Pyrénées) s'emparent de 102 porcs appartenant à des Espagnols, et réclament une « rançon » de deux francs par tête, qu'ils obtiennent. En 1881, des carabiniers espagnols subtilisent indûment (et revendent) « 4 bêtes à corne » au sieur Jacques Poch, demeurant à Coustouges ! A ce type de conflits, on peut associer celui qui oppose fréquemment les pêcheurs, notamment dans la zone de la Bidassoa ou celle de Banyuls<sup>554</sup> : ici toutefois ce ne sont plus des bêtes qui sont saisies, mais des embarcations. Sur les autres frontières, s'observent des phénomènes similaires. Entre 1893-1897, les habitants du hameau français de Plampinet (arrondissement de Briançon) et les bergers italiens des villages de Mélézet et des Amands (province de Suze) ne cessent de s'affronter<sup>555</sup>. En 1894, dans les Hautes Alpes, un conflit ancien à propos de troupeaux et de communaux oppose frontaliers français et italiens, les premiers demandant avec insistance l'aide du gouvernement français<sup>556</sup>.

Contrebande et braconnage suscitent également des heurts fort nombreux<sup>557</sup> et parfois d'une grande violence, qui, après la guerre de 1870, prennent une ampleur nouvelle, tant ils touchent de près une sensibilité nationale mise à vif. Une partie des tensions qui s'exercent à la frontière franco-allemande après 1870 est due à la multiplication de ces incidents mineurs. En avril 1886, le serrurier Bernet, demeurant à Rougemont-le-Château (Belfort), est victime d'une « tentative de meurtre » : alors qu'il ramasse du bois dans la forêt, survient un garde forestier allemand, qui fait

feu<sup>558</sup>. En janvier 1888, à Trieux (Meurthe-et-Moselle), a lieu une rixe entre un chasseur français âgé de 70 ans et un douanier allemand<sup>559</sup>. La presse régionale et nationale s'empare de ce fait divers (nombreuses dépêches du *Temps* et du *Petit Journal*), avant même que le Préfet en soit informé ; celui-ci se plaint de l'attitude du maire qui n'a averti les autorités françaises que lorsqu'il « vit qu'on ne pouvait plus espérer que cet incident passerait sous silence »<sup>560</sup>. Pour le Préfet, cette attitude est due à « la crainte, partagée par Barbarot [*le chasseur*] et Nicloux [*un cultivateur, témoin oculaire de la bagarre*] de se créer des embarras, de s'attirer des vexations, des inimitiés de la part des Allemands. La plupart des propriétaires français limitrophes de la frontière possèdent des portions de terre enclavées dans le territoire allemand et sont obligés presque chaque jour de franchir nos limites ». Cette affaire mineure est tout à fait exemplaire : la pression idéologique, politique et administrative sur la frontière est telle que les relations entre populations frontalières, pourtant anciennes et matérialisées par de petites « exclaves », en sont profondément altérées. Car le chasseur français et le douanier allemand sont de vieilles connaissances ! Mais en raison de cette pression, voilà qu'ils sont devenus ennemis. Pourtant, l'attitude du maire recèle une certaine ambiguïté : pourquoi attend-il si longtemps avant de prévenir la préfecture ? Est-ce par crainte de représailles ou de vexations allemandes ? Par souci de ne pas envenimer des relations déjà bien compliquées ? Ou encore, ne peut-on voir dans cette attitude le désir de rester dans l'entre-soi, loin de l'action étatique qui empêche en fait le règlement discret et local des brouilles quotidiennes ?

À la longue, parce qu'elles se répètent et qu'elles les concernent directement (la chasse, le braconnage et la petite contrebande n'ont rien d'exceptionnel, bien des familles en profitent), ces affaires finissent par dresser les uns contre les autres les communautés villageoises. Il ne s'agit plus seulement de rivalités ancestrales et ritualisées, bénignes somme toute : chaque heurt ou dispute peut devenir une affaire d'État, tant les relations diplomatiques de la France avec l'Allemagne et, dans une moindre mesure certes, l'Italie, sont tendues. La frontière, matérialisée par les bornes, les poteaux, les postes de douane, les drapeaux, sépare absolument : en face, c'est l'étranger qui commence. Mais l'étranger perçu comme ennemi, radicalement, définitivement<sup>561</sup>.

Dans la première moitié du siècle, ces rixes frontalières opposent avant tout des bergers, qui mobilisent à des degrés divers leur parentèle, leur hameau ou leur village. Elles s'apparentent à des conflits territoriaux et pastoraux tels que l'anthropologie a pu les décrire et les analyser<sup>562</sup>. La

nationalité, qui n'est pas revendiquée par les acteurs mais rappelée par les autorités policières et judiciaires qui gèrent les conflits vient ici se surimposer au différend. Mais à partir des années 1850, et surtout après la guerre de 1870, en raison des modifications du contexte historique général et de l'intervention croissante des représentants de l'État dans les conflits, la nationalité devient un critère déterminant. À plusieurs reprises, dans les Pyrénées, les archives révèlent l'implication physique du maire ou d'un de ses adjoints dans un « carnallement ». En face, les carabiniers espagnols ne se privent pas de violer régulièrement le territoire français.

Ce qui n'est ailleurs qu'un incident banal relevant de formes sociales rituelles, contribue ici à dresser les communautés villageoises les unes contre les autres et empêche la résolution locale des querelles, les petits arrangements : la frontière tend à faire disparaître l'entre-soi qui, malgré tout, a longtemps caractérisé les populations limitrophes. Ces dernières acquièrent au fil des ans une conscience de plus en plus aiguë de leur nationalité, comme en témoigne toute une série d'incidents dans les dernières années du siècle<sup>563</sup>. Ainsi, lorsque les militaires espagnols, pour leurs exercices de tir, se servent en guise de cibles de « soldats français peints en grandeur naturelle sur des planches », l'émotion est vive à la frontière, d'autant que « les épithètes malveillantes ne sont pas épargnées à ceux que l'on fusille ainsi en effigie »<sup>564</sup>. La même année, des exercices de tir allemands autour de la ville de Metz suscitent un bel émoi au sein de populations déjà bien remontées ; peu de temps avant ces manœuvres, le commissaire de police des chemins de fer d'Igny-Avrécourt (Meurthe-et-Moselle), dans un de ses rapports quotidiens<sup>565</sup>, évoque les « sottises rumeurs » d'une guerre imminente entre la France et l'Allemagne. Ces rumeurs témoignent de l'accomplissement d'une nouvelle étape dans la vie de tous les jours des habitants de ces campagnes : l'identité du groupe n'est plus limitée au terroir. L'intérêt pour la chose diplomatique sous-entend la conscience de soi comme élément d'une communauté nationale ; l'étranger est perçu dans sa globalité menaçante (« l'Allemagne » se surimpose au « Prussien »), le voisin d'en-face est de plus en plus figé dans un rôle de porte-drapeau. L'inimitié entre populations frontalières s'exprime, notamment dans le dernier tiers du siècle, par une sorte de surinvestissement symbolique des marques physiques de la frontière : arrachages ou lapidations de bornes<sup>566</sup>, dégradation, voire enlèvement de poteaux indicateurs se multiplient. En juillet 1885, un poteau indicateur de la frontière, peint aux couleurs nationales allemandes et placé vers l'extrémité du territoire d'Alsace-Lorraine, entre la commune française de Chambley et

la commune annexée de Gorze, est enlevé. Il semble que l'acte délictueux ait été commis par des douaniers français<sup>567</sup>. Le commissaire spécial de police de Pagny-sur-Moselle, dont le nom est appelé à devenir bientôt célèbre (c'est Schnaebelé), prie alors le directeur des Douanes « non pas d'infliger une punition aux hommes que leur patriotisme aurait porté à commettre un acte blâmable, mais de recommander à tout le service de la douane de s'opposer à l'avenir, le cas échéant, à de semblables écarts, qui ont été signalés plus d'une fois et qui pourraient finir par prendre une tournure fâcheuse ». En janvier 1898, un incident du même ordre se renouvelle à Igney-Avrécourt : « on a trouvé entre le village annexé et la gare allemande, attaché et cloué à un arbre bordant la route, un drapeau français sur le blanc duquel était tracée, à la main et en grosse ronde, l'inscription suivante : *Vive la France ! Merde pour la Prusse !* »<sup>568</sup>. Ce genre d'affaires se renouvelle fréquemment dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale<sup>569</sup>.

Les conflits ne sont plus seulement des affrontements entre personnes, l'animosité ne se réduit pas à l'agression des marques physiques de la frontière : chacun tente de *marquer* son territoire sur le plan symbolique, notamment à l'aide des insignes de la nationalité, comme le drapeau. La rhétorique nationale, ou nationaliste, a envahi les représentations, comme le montre encore l'évolution d'un conflit frontalier ancien, qui opposa, dans le sud de la vallée de Baïgorry, les communautés française et espagnole, à propos d'une zone appelée Pays Quint<sup>570</sup>.

### **LA VALLÉE DE BAÏGORRY ET LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE : L'AMBIVALENCE IDENTITAIRE**

Le Pays Quint était un petit territoire appartenant à l'État espagnol, mais depuis des décennies concédé aux Baïgorriens qui l'exploitaient moyennant une redevance annuelle<sup>571</sup>. Des conventions pluriséculaires, nommées « traités de lies et passeries » ou encore « faceries »<sup>572</sup>, décidées localement sans intervention étatique, avaient été confirmées, plus ou moins intégralement, par les traités franco-espagnols comme le Traité des Pyrénées en 1659. Malgré ces accords, les relations demeuraient souvent conflictuelles.

À la fin des années 1820, la tension dans la vallée de Baïgorry croît<sup>573</sup>, puis à nouveau en 1840. À cette date, entreprenant une démarche collective, les maires et adjoints des communes de La Fonderie, Ascarat, Lasse, Anhau, Irouléguay, Saint-Étienne, des Aldudes, ainsi que des « habitants

sachant signer », adressent aux députés une pétition de douze pages<sup>574</sup> : le différend frontalier y est présenté comme « une question vitale pour la vallée et dans laquelle sont gravement engagés les intérêts matériels et la dignité de la France ». Les pétitionnaires attirent l'attention des députés sur « le désordre moral qu'entretiennent aux Aldudes principalement, cette incertitude sur la nationalité [sic] et sur le respect dû aux Lois dont la violation est journalière et flagrante, la nécessité d'être toujours prêt à recourir aux armes pour repousser les violences et les outrages, et enfin la répression inefficace des crimes et des délits par suite du conflit des deux juridictions ». L'objet précis du litige est un « vaste terrain (environ dix lieues carrées) en nature de pâturage et de bois connu sous le nom d'Aldudes ou Pays quint<sup>575</sup> [dont] les deux vallées ont joui par indivis de temps immémorial ». Pendant des décennies, l'équilibre démographique entre les deux communautés française et espagnole a assuré à la vallée un certain calme. Mais l'essor de la population du côté français a rompu cet équilibre, en rendant nécessaires des défrichements vers la partie méridionale de la vallée, en direction d'Erro.

Cette rupture d'équilibre a pour première conséquence d'attiser le processus de différenciation entre des communautés qui jusqu'alors partageaient des conditions de vie, une économie, une culture et une langue quasiment identiques. L'appel des habitants aux députés, c'est-à-dire à la représentation nationale, est l'expression d'une nouvelle stratégie collective : les Baïgorriens revendiquent désormais clairement leur appartenance à l'État français. Les liens entre les communautés de la vallée et le pouvoir central, traditionnellement distendus, se resserrent, ce qui modifie les relations entre la « périphérie » et le « centre ». Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle toutefois, les relations entre les communautés française et espagnole demeurent ambivalentes. Lors de la première guerre carliste (1833-1840), les habitants du côté français soutiennent leurs voisins, offrant leur hospitalité aux enfants et aux femmes. Face à un ennemi nouveau, extérieur à la vallée, les deux communautés s'allient, renouent avec des solidarités anciennes. Le propre des relations frontalières, c'est ce mélange d'alliance et de rivalité. Analysant pour d'autres lieux cette relation ambivalente, des anthropologues comme Edward Evans-Pritchard ou Marcel Mauss<sup>576</sup> ont montré que le lien avec l'Autre, qu'il soit amical ou agonistique, est nécessaire à l'existence d'un groupe, qu'il est l'une des conditions de la définition de soi. Ces interrelations, sur lesquelles Norbert Elias a tant insisté<sup>577</sup>, sont marquées par une agressivité quasi permanente.

Les habitants des Vallées n'ont cessé de se quereller, parfois très violemment, en particulier dans le cadre de la lutte pour le contrôle des ressources écologiques (eau, pâtures, estives...), tout en renouvelant les fameuses lies et passeries. Ces relations ont conduit à la construction d'un étranger nécessaire, mais un étranger familier, bien circonscrit, auquel s'oppose un étranger plus lointain, abstrait, menaçant<sup>578</sup>. Devant la menace d'un tiers, les communautés habituellement rivales s'entraident : ici, l'identité l'emporte. Mais en temps normal, c'est la concurrence et l'altérité qui dominent. Or, objectivement, les deux communautés en présence sont très proches, socialement, culturellement et économiquement. Elles doivent donc produire l'altérité et la différenciation nécessaires à la conscience de soi comme groupe. Dans leur pétition de 1840, les Baïgorriens réalisent ce double processus : dans un premier temps, ils se revendiquent comme français (« nous français »), et stigmatisent le voisin qui est désormais, de façon générique, « l'Espagnol », « haineux et barbare ». L'adjectif « barbare » symbolise cette différenciation et renvoie au diptyque « nous » et « les autres », opposant « les hommes » et les « barbares » et caractéristique de toute construction nationale<sup>579</sup>.

Dans l'immédiat, cette pétition de 1840 n'a pas modifié la situation. Mais le Traité des Limites du 2 décembre 1856 octroie aux habitants de Baïgorry « la jouissance exclusive et perpétuelle des pâturages » pour la partie septentrionale des Aldudes et, pour le versant méridional, qui est au cœur des conflits, une jouissance des pâturages « en union avec les Espagnols »<sup>580</sup>. Malgré cet accord, le conflit se réveille au début de la III<sup>e</sup> République. Le 4 mai 1873, le syndic de Saint-Étienne-de-Baïgorry se plaint au Préfet de ce que le Pays Quint soit « devenu entièrement espagnol par le dernier traité de délimitation entre la France et l'Espagne, si défavorable non seulement aux intérêts baïgorriens mais encore aux intérêts français »<sup>581</sup>. Le 2 mai 1882, le syndic<sup>582</sup> de la vallée de Baïgorry cette fois adresse au Préfet une lettre dans laquelle il prévient ce dernier que face à l'inaction du gouvernement, les habitants sont prêts à « recourir à des résolutions extrêmes » ; précisément, est envisagé l'envoi de « vingt jeunes gens armés » pour soutenir les pasteurs français et « les défendre contre les entreprises des agents du gouvernement espagnol et ceux des vallées adverses »<sup>583</sup>. Cette lettre témoigne de l'achèvement du processus de différenciation entre les villages et hameaux des vallées : l'Autre est clairement identifié comme l'adversaire, pasteurs et carabiniers sont rejetés sous la même opprobre. Telle est en tout cas la perception que les Baïgorriens veulent officiellement laisser paraître. Les échanges ancestraux

ont-ils pour autant disparu ? Probablement pas, mais le contexte politique et culturel dans lequel ils se déroulent désormais s'est modifié.

Jusqu'au milieu du siècle au moins, en Baïgorry notamment, les échanges entre les vallées françaises et espagnoles étaient réglés par des accords ancestraux, d'où les États étaient absents. Dans cette société de face à face, l'Autre était à la fois le voisin et l'étranger, l'adversaire et l'allié, selon les circonstances. L'étranger apparaît par conséquent comme une nécessité anthropologique, à laquelle se surimpose cependant, au fil des ans, une autre construction politique, mais aussi juridique : la nationalité. L'affirmation de la frontière, locale et nationale, qui exprimait l'identité des communautés, est peu à peu officialisée en quelque sorte, notamment à partir des années 1880, par la propagande nationaliste, qu'elle soit le fait des gouvernements ou celui de « partis », ligues, associations, etc. Peu à peu, sont politisés et nationalisés les conflits qui auparavant étaient plus étroitement circonscrits à l'échelle locale. Ce qui pour les villageois du début du siècle n'était qu'une intrusion ou une extrusion dans un territoire devient alors une violation du territoire national. La présence accentuée de l'État en ses périphéries, la nationalisation de la frontière, le renforcement du lien juridique entre l'État et les individus consécutif à la redéfinition de la nationalité<sup>584</sup>, l'intégration accélérée des campagnes les plus enclavées dans la nation française expliquent probablement, chez ces populations frontalières pastorales et plus généralement rurales, une conscience de soi plus accrue, plus nette, comme membre d'une « communauté imaginée »<sup>585</sup>. La frontière tend à faire disparaître l'entre-soi qui, malgré tout, a longtemps caractérisé les populations limitrophes. Du coup, l'étranger est beaucoup mieux distingué et apparaît comme radicalement différent de soi.

## **LA FRONTIÈRE, LA NATION ET L'ÉTRANGER**

Les conflits et les stratégies autour de la frontière finissent par accompagner ou produire un « sentiment national », parfois plus intense que celui que véhicule l'État central. La frontière et le territoire alentour sont considérés comme dignes de l'intérêt national : « nos besoins et notre patriotisme, écrivent les pétitionnaires de la vallée de Baïgorry en 1840, nous faisaient un devoir de montrer à vos regards, Messieurs, une limite territoriale qui désertant les positions avantageuses où la plaçaient la nature et la raison, dans l'intérêt de la défense du pays, descend en vue et tout près du clocher de Notre-Dame des Aldudes et permet à l'Espagne, en cas d'aggression [sic], de saccager le village avant qu'on n'y soit averti du

danger ». Cette notion d'intérêt paraît centrale. En effet, si le nationalisme, comme le rappelle Ernest Gellner<sup>586</sup> est « essentiellement un principe politique », il s'exprime aussi par un ensemble d'interactions et de comportements sociaux, ou encore par la défense d'intérêts spécifiques. Dans le cas présent, s'opère une liaison de plus en plus étroite entre les « intérêts baïgorriens » et les « intérêts français », c'est-à-dire entre les intérêts particuliers d'une communauté et ceux de l'État, auquel est reconnu désormais le monopole de la violence. Le sentiment nationaliste n'est donc pas seulement un sentiment « pur » : il prend également en charge les aspects pratiques de la construction ou de la défense d'un territoire national.

Pour attirer l'attention du pouvoir central et obtenir gain de cause, les villageois, qui se doutent bien que de simples querelles pastorales ne sauraient intéresser les députés, tentent d'extraire leurs revendications du cadre étroitement local dans lequel elles s'insèrent en jouant sur l'aspect stratégique de la frontière : ainsi les espaces qu'ils défendent si âprement ne sont-ils plus seulement territoire villageois, mais désormais territoire national. La défense de ce dernier les place du même coup dans une situation de défenseurs de la nation. Comme dans le cas de la Cerdagne, les rivalités entre communautés ont permis, en définissant radicalement les « gens du dehors », la cristallisation et l'imprégnation d'un sentiment d'appartenance nationale. Si les communautés villageoises de la vallée de Baïgorry, à l'instar de celles de Cerdagne, ont, par leurs querelles incessantes avec les communautés espagnoles, apporté « la nation au village »<sup>587</sup>, elles ont dans le même temps hissé le village au niveau de la nation. Comme dans la pétition de 1840, les Baïgorriens, dont les problèmes fondamentalement n'ont pas changé (ils vivent surtout de l'élevage, ce qui rend nécessaires les terrains de pâture), tentent de lier leurs intérêts à ceux de la nation. Mais alors qu'au début du siècle les deux communautés demeuraient malgré tout assez proches, dans les années 1870, les rivalités se sont figées, la frontière s'est pétrifiée, tandis que le mouvement d'intégration nationale s'est accéléré sous l'effet de l'extension du réseau ferré, de la constitution d'un marché national et du développement de l'instruction avec les lois Duruy<sup>588</sup>. De plus, la guerre de 1870 et la perte par la France de l'Alsace et de la Moselle ont développé la « sensibilité nationale ».

En mai 1873, le syndic de la vallée de Baïgorry attire ainsi l'attention du Préfet sur un point qui n'est pas vraiment en rapport avec le contrôle des ressources écologiques : « les Espagnols ont élevé sur cette partie deux grandes casernes, où sont installés d'ordinaire les carabiniers. En cas de

guerre, Urepel, les Aldudes, presque toute la vallée, seraient à la merci de l'ennemi, qui aurait les facilités les plus grandes pour un coup de main ». La menace, qui restait dans la pétition de 1840 assez vague, se fait ici beaucoup plus précise, d'autant qu'elle est matérialisée par la présence de « casernes ». S'il est clair que les Baïgorriens se livrent à une forme de manipulation en exagérant le danger, on ne peut exclure totalement que cette manipulation recouvre un « sentiment national », réel, voire exacerbé. L'exemple de la Cerdagne, non loin de là, à peu près à la même époque, permet à Peter Sahlins de conclure que « les démonstrations les plus virulentes du nationalisme se situent à l'extrême périphérie, où l'opposition entre la France et l'Espagne est la plus saillante, et où le militarisme du discours local atteint parfois l'injure »<sup>589</sup>. Ce militarisme s'exprime en Baïgorry : en effet, outre la révision du traité de 1856, le syndic réclame l'établissement d'un poste de soldats français pour les pasteurs et le doublement des « gardes-limites ».

Le contexte historique dans lequel s'inscrit cette affaire a été progressivement modifié par l'engagement croissant des représentants locaux du pouvoir central en faveur des communautés villageoises. Ainsi le sous-préfet de Mauléon regrette-t-il, le 12 avril 1874, l'opposition de la Junte royale de Navarre (tenue par les carlistes en quête de reconnaissance officielle) à des pourparlers entre les vallées d'Erro et Baztan d'une part, et le syndic de Baïgorry d'autre part<sup>590</sup>. Le Préfet écrit au ministre de l'Intérieur, deux jours plus tard : « cette question des pâturages est vitale, pour nos vallées basques si tristement sacrifiées dans les derniers traités avec l'Espagne ; le mécontentement des habitants sera immense et l'émigration, qui dépeuple véritablement le département, prendra de nouvelles proportions, si elle ne reçoit pas une solution favorable »<sup>591</sup>. Plus loin, il propose, en quelque sorte à titre compensatoire, d'assurer les élus de « la sollicitude très vive du gouvernement pour les intérêts de nos nationaux et [de] ses efforts persévérants pour les défendre. »

En 1881, les habitants de Baïgorry introduisent une réclamation relative à l'exercice du droit de pâturage dans le Pays Quint. Le 21 avril, le préfet rapporte au ministre de l'Intérieur que « depuis le mois de novembre dernier, l'Administration espagnole a mis certaines entraves à l'exercice des droits que les traités internationaux ont conférés aux habitants de la vallée française de Baïgorry pour la jouissance des pâturages de leurs troupeaux dans le Pays Quint »<sup>592</sup>. Ici, même si l'émotion est vive dans la vallée de Baïgorry, ce ne sont plus deux communautés qui s'opposent, mais deux États. Le préfet, à la fin de son rapport, demande au Ministre de lui « faire

connaître quelle devrait être notre attitude vis-à-vis des autorités espagnoles dans le cas où elles persévéraient dans leurs exigences et dans la menace de la suppression ou de l'amointrissement de nos droits. » L'emploi du pronom personnel « nos » non seulement confirme l'implication du Préfet, incarnation de l'autorité du gouvernement et défenseur de la souveraineté nationale, mais encore souligne la dimension nationale des enjeux locaux. Les Baïgorriens n'ont désormais plus besoin d'attirer l'attention du gouvernement : la sollicitude de ce dernier se manifeste naturellement. L'acuité de la perception de la frontière s'exprime à tous les niveaux. Mais elle n'empêche pas les surenchères et les manipulations : la périphérie continue de témoigner au centre les marques d'un dépit intéressé.

La nationalisation et la politisation de la frontière au XIX<sup>e</sup> siècle vont de pair avec une modification de la perception de l'Autre, avec qui les liens traditionnels ont tendance à s'estomper : celui d'en face, qui était ensemble l'adversaire et l'allié, devient progressivement l'étranger ennemi. De plus en plus, les populations frontalières manifestent clairement leur identité nationale, sans pour autant abandonner une forte identité locale : ainsi, les disputes, querelles et rixes ne doivent pas être entendues comme de simples anecdotes ; elles « amènent [les communautés villageoises] à adopter de nouvelles identités nationales sans renoncer à leurs identités locales et le fait d'exclure les *étrangers* vivant en leur sein revient [...] à affirmer leur propre nationalité »<sup>593</sup>. Incidemment, ce qui se passe à la frontière montre la complexité de l'élaboration et de la diffusion du « sentiment national » : nos Baïgorriens, comme les Cerdans de Sahlins, se livrent constamment à des manipulations identitaires, un jour requérant l'intervention et l'aide du gouvernement, l'autre s'opposant à lui et lui témoignant sa défiance. L'identité nationale, à la frontière, apparaît dès lors comme un processus qui résulte de relations dialectiques entre le centre et la périphérie. Plus les années passent, plus les formes idéologiques imposées par le centre se développent, bouleversant ainsi le fragile équilibre des relations frontalières : la frontière devient un enjeu national. S'y exprime désormais à chaque moment la souveraineté du territoire national, souveraineté dont les gouvernements, la presse, le personnel politique et les populations frontalières, surtout après 1870, se montrent les défenseurs sourcilleux : la surveillance des frontières est renforcée, bénéficiant pour cela des progrès des techniques d'identification. Dans la xénophobie des années 1880 et 1890, marquée notamment par le thème de l'invasion, la frontière tient une place non négligeable, car elle est la digue dont la rupture menace la France tout entière, comme ne manquent pas de le rappeler les promoteurs de la

taxe sur la main-d'œuvre étrangère. En février 1888<sup>594</sup>, dans son rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les diverses propositions de lois, Adolphe Pradon regrette « l'invasion de nos départements frontières et de nos grandes villes », notamment par les ouvriers allemands, ceux-là mêmes « qui s'étaient faits les guides des armées prussiennes ». Il dénonce « l'immigration [qui] poursuit sa marche d'une façon progressive et continue [...], commence par envahir les départements frontières pour gagner peu à peu le cœur de la France et atteindre toutes les régions où son activité peut trouver un emploi ». Digue, rempart contre la barbarie, la frontière est aussi une porte qui permet à l'étranger d'entrer ou à l'État de l'expulser. L'intensification de la xénophobie au cours des années 1880-1890 coïncide avec une vague protectionniste sans précédent. Parfois, la frontière est littéralement fermée. En 1890, c'est le cas pour la frontière pyrénéenne, officiellement pour des motifs sanitaires ; en réalité, comme en 1821, il s'agit surtout de limiter la mendicité étrangère. Fermer la frontière donne donc à l'État français les moyens de mieux contrôler l'afflux des étrangers, d'en repousser certaines catégories (les libéraux en 1821, les mendiants en 1890) et d'instaurer des procédures d'identification. Renforcer les contrôles à la frontière, c'est faire le tri entre les étrangers, partant, protéger la nation contre ceux que l'on appellera sous peu les « indésirables ».

La frontière, à mesure qu'elle se matérialise et se politise, apparaît de plus en plus irrémédiablement liée à la nation ; elle n'est plus seulement limite, mais poste avancé, ligne — en voie de fortification — protégeant le territoire national, définissant ainsi un « chez nous » et un au-delà menaçant, pays des étrangers. D'une certaine manière, elle radicalise les identités et définit, dans une nécessaire et complémentaire relation, le national et l'étranger, l'inclus et l'exclu. Les conflits frontaliers apparaissent en dernier ressort comme des constructions politiques, car ils mettent en scène non plus seulement des rivalités que l'anthropologue reconnaît comme constitutives des sociétés rurales, mais des oppositions que structure (ou qui structurent) efficacement le « sentiment national ». Les frontières constituent un enjeu national, politique et idéologique essentiel parce qu'elles touchent à la souveraineté territoriale, à la mystique nationale<sup>595</sup> ; en se renforçant, elles participent activement à l'évolution de la catégorie d'étranger et à l'unification des perceptions de ce dernier. De la sorte, elles contribuent à la construction d'une identité nationale longtemps imprécise. Parfois même, comme dans le cas de la vallée de Baïgorry où la nationalité est restée longtemps un critère de distinction tout à fait secondaire, les populations frontalières produisent de l'extranéité, s'affirment dans une

volonté de différenciation. Au fond, si l'étranger n'existait pas, il faudrait l'inventer...

Au passage, l'analyse de ces conflits semble mettre en cause le « modèle statocentré de construction identitaire »<sup>596</sup> : longtemps on a cru en France que l'identité nationale découlait d'abord de l'État central, irradiant ensuite progressivement les marges, ainsi révélées à la Nation. Depuis quelques années déjà, un certain nombre de travaux nuancent fortement l'idée d'une modernisation politique liée à une « descente de la politique vers les masses »<sup>597</sup> et celle d'une nationalisation très tardive de la société française<sup>598</sup>. Christine Guionnet, analysant les élections municipales sous la monarchie de Juillet, montre que, malgré les limites rencontrées par l'autorité étatique, « ce régime constitue une période d'accentuation de la construction symbolique du national au niveau communal » et souligne que les élections ont permis une véritable problématisation de l'identité communautaire [...] premier pas vers l'avènement d'un individu se pensant comme sujet politique »<sup>599</sup>. Autrement dit, ainsi que le souligne Pierre Rosanvallon dans la préface à cet ouvrage, « le développement de l'État-nation et de l'appartenance à celui-ci se réalise, tout au moins sous la période étudiée, dans l'imbrication entre la nation et le local et non par l'éradication du second au profit du premier ». Dans les Pyrénées, les rapports entre la nation et le village ont été diversement analysés. Pour Jean-François Soulet, le XIX<sup>e</sup> siècle fait reculer considérablement la société pyrénéenne traditionnelle ; face aux « agressions multiformes » dont elles sont l'objet, les communautés pyrénéennes déploient des « actions contestataires » qui traduisent « un désaccord général avec les forces étatiques (socio-économiques, culturelles) dominantes » au point que l'on peut parler d'une « population en dissidence »<sup>600</sup>. Autrement dit, la périphérie résiste au centre. Mais des travaux récents apportent un autre point de vue. Peter Mc Phee<sup>601</sup> estime que le rattachement précoce du Roussillon au territoire national s'explique en grande partie par « la conquête républicaine dont les petites villes et les campagnes constituent les théâtres privilégiés » ; il observe, à l'occasion de la Révolution de 1848, une mobilisation politique sans précédent, qui amorce l'enracinement d'une tradition républicaine. Certes, la frontière est marquée par l'autorité étatique qui accroît les contrôles douaniers, renforce les polices frontalières, affecte des fonctionnaires énergiques et affirme le rôle politique et militaire de Perpignan. Mais cette francisation d'une terre catalane est indissociable d'un fort engagement politique, d'un apprentissage collectif du républicanisme. Peter Sahlins, pour la Cerdagne, va plus loin : pour lui, la nation émerge à la

périphérie avant même qu'elle ne soit imposée par le centre et avant l'application des politiques d'intégration nationale par les deux États concernés. L'image d'un État qui s'affirme contre les périphéries et détruit les autonomies et caractères locaux, doit être mise en cause au profit d'une autre conception<sup>602</sup> : les rapports entre les marges et le pouvoir central sont beaucoup plus nuancés, complexes et complémentaires, en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle, époque décisive pour le processus de nationalisation de la société française. La construction politique des identités, qui accompagne le lent passage de la communauté à la société<sup>603</sup>, ne peut se concevoir dans la seule opposition perpétuelle des populations au pouvoir étatique.

Pendant des décennies, la France, quoique vieil État unitaire et centralisé, s'est présentée comme une mosaïque de peuples et de pays, d'enclaves et de particularismes, où l'identité locale l'emportait largement sur l'identité nationale avec laquelle elle s'articulait pourtant. L'évolution de la frontière va de pair avec une profonde modification de la perception de l'Autre, avec qui les liens traditionnels ont tendance à s'estomper : aux rapports vicinaux anciens, combinant solidarité et rivalité, se substituent des relations de plus en plus exclusivement conflictuelles. Tout étranger désormais est la métaphore vivante d'une nation étrangère. Au détour des guerres, dans le creux de l'affirmation triomphante de l'État-nation, se dessine une autre figure essentielle de l'étranger, celle de l'Ennemi.



## CHAPITRE 9

### De l'ennemi, faire bon usage

*« Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes ».*

*« Une terre tant de fois traversée par les guerres qu'elle  
demeurait toujours en veille, — terre-mémoire en alarme où  
toujours battait le sang de son passé »<sup>604</sup>.*

Parmi les figures importantes, récurrentes et honnies de l'étranger, se distinguent celles de l'Ennemi et de ses déclinaisons, le Soldat, l'Espion et le Traître. Dans la symbolique comme dans l'histoire nationales, l'ennemi joue un rôle primordial : Danièle Lochak le rappelle, « c'est par rapport à un Ennemi désigné, à un danger commun à affronter, que le groupe peut affirmer son identité et renforcer sa cohésion ». Contre lui, se cristallise un sentiment national, qui a pu parfois s'exprimer très tôt, dès la guerre de Cent Ans<sup>605</sup>. L'occupation de 1870 fait rejouer les souvenirs des années 1815-1818. La III<sup>e</sup> République, en organisant très officiellement le souvenir de la perte de l'Alsace-Lorraine, contribue largement à la consolidation de l'une figure radicale de l'étranger, celle de l'ennemi, et plus particulièrement du Prussien.

### LES ANTÉCÉDENTS : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'OCCUPATION DE 1815-1818

#### *La Révolution entre universalisme et exclusion*

L'épisode révolutionnaire, en nouant de façon neuve universalisme et logiques de l'exclusion, en rénovant les enjeux identitaires (souveraineté nationale, citoyenneté) a marqué un moment essentiel dans l'histoire de cette figure de l'étranger-ennemi. Albert Mathiez, poussé par l'actualité de la Première Guerre Mondiale, a publié en 1918 un petit livre consacré aux étrangers pendant cette période : *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et Défense Nationale*<sup>606</sup>. Il y établissait que la guerre, à partir de 1792, a mis en cause ce qu'il nommait le « cosmopolitisme

humanitaire » en faisant de tout étranger un suspect, un traître ; après le temps de la suspicion vint celui de la surveillance, des arrestations et des exécutions. Certes, « la question de la guerre n'ordonne pas l'ensemble des discours sur l'étranger et des mesures qui les accompagnent »<sup>607</sup> ; reste que la guerre, dans sa réalité concrète comme dans les mobilisations politiques et symboliques qu'elle fait naître, est un élément profondément structurant<sup>608</sup>. La Révolution, parce qu'elle fait coïncider — au moins pendant la Terreur — le discours politique sur l'étranger et les pratiques de la suspicion (surveillance, expulsion, incarcérations, mises à mort) a modifié, en les unifiant, les perceptions de l'étranger. Et cette coïncidence prend d'autant plus de valeur que les bouleversements institutionnels ont profondément transformé le sens même et la définition de la nation. Pour ce qui concerne la question des étrangers, la Révolution lègue au XIX<sup>e</sup> siècle un triple héritage.

Le discours révolutionnaire a fait du mot *étranger* « un désignant féroce » (Sophie Wahnich), comparable au *barbare* des cités grecques : est étranger tout adversaire de la Révolution, quelle que soit sa nationalité. En un certain sens, l'usage révolutionnaire tend à subsumer les possibles de l'étranger sous la figure symbolique du traître, ce dernier pouvant avoir plusieurs visages : l'Anglais (William Pitt à lui seul représentant le mal absolu), l'Espagnol, l'Autrichien(ne)...

Par ailleurs, maints épisodes, à commencer par « la patrie en danger », révèlent une forte capacité de mobilisation tant pour promouvoir la Révolution que pour la défendre face à ses détracteurs, et nouent la révolution au patriotisme. Cette capacité est liée à l'émergence d'un nouveau sentiment national, à la définition d'une nouvelle identité française. Pour Sophie Wahnich, « c'est au revers de ce sentiment d'appartenance à une communauté nationale, sentiment tissé par la symbolisation politique comme par les nouveaux gestes du vivre-ensemble sous les lois françaises, que la figure de l'étranger prend forme »<sup>609</sup>.

Enfin, dans les débats sur son universalité, la Révolution entame une importante réflexion sur le rapport à l'Autre, réflexion qui finit par buter justement sur l'étranger, devenu un « impossible citoyen ». C'est alors que, dans l'abandon du cosmopolitisme, se noue le lien complexe entre la citoyenneté et la nationalité, même si ces deux termes n'existent pas encore<sup>610</sup>. Or, concevoir la nationalité comme une condition nécessaire de la citoyenneté et attribuer un territoire à l'identité politique, c'est immédiatement placer l'étranger à l'extérieur de la communauté nationale,

en faire un intrus, un espion potentiel. Même si la fin de la Terreur met un terme aux persécutions contre les étrangers, cette identification ne disparaît pas : tout étranger, désormais, peut masquer un traître, un ennemi, un espion.

Les représentations, et parfois les souvenirs, hérités de la Révolution rejouent entre 1815 et 1818, lorsque les armées étrangères occupent soixantaine et un départements.

### *Français et soldats étrangers pendant l'occupation (1815-1818)*

En septembre 1815, plus de 1 200 000 soldats étrangers campent sur le sol français : Anglais, Russes, Prussiens, Autrichiens, Bavaois, Wurtembergeois, Hessois, Badois, Danois, Suisses, etc. L'occupation<sup>611</sup> est plus ou moins complète, souvent arbitraire et violente : pillages, viols, abus de toutes sortes, sanctions plus ou moins sévères contre les maires et les fonctionnaires qui tentent de résister, tout est bon pour terroriser les populations. Cette occupation suscite des formes de résistance tant individuelles que collectives, plus marquées dans les régions proches des frontières du Nord et de l'Est. Leur analyse<sup>612</sup> permet d'observer des formes de solidarité tout à fait intéressantes.

La manifestation première de la solidarité est l'entraide villageoise : quand bien même la société rurale est traversée par les rivalités locales, en cas de danger, les habitants se portent mutuellement secours. C'est la solidarité mécanique définie par Émile Durkheim<sup>613</sup> : l'attachement individuel à l'espace familial est immédiat, les croyances collectives identiques... Dans de nombreux cas, les villageois portent secours à l'un ou l'une des leurs tracassés par les soldats, allant parfois jusqu'à frapper ces derniers<sup>614</sup>. Cette mobilisation villageoise, à l'occasion, est soutenue par l'autorité religieuse, qui fait retentir le tocsin<sup>615</sup>. Elle se manifeste aussi devant les Cours d'assises fréquemment appelées à se prononcer, en raison de la répétition et de la violence des rixes : le jury populaire prononce bien souvent des décisions favorables aux inculpés français<sup>616</sup>. En mai 1817, le procureur du roi de Saint-Omer écrit ainsi au procureur général qu'il est « difficile de déterminer les jurés à porter des décisions défavorables aux accusés dans ces sortes d'affaires »<sup>617</sup>. En juillet, le Procureur général de Douai déplore que « dans ces sortes d'affaires, et jurés et auditoire, tout se laisse entraîner par un sentiment le plus faux et le plus déraisonnable »<sup>618</sup>. Face à la présence massive des étrangers qui se livrent à des abus incessants, les villageois font peu à peu sentir leur détermination collective. Dans le

Nord, les querelles sont continuelles entre soldats danois et jeunes villageois, soutenus par les habitants dans leur « résistance ». La tension s'accroît, perceptible notamment dans les rapports du procureur général de Douai à Etienne Pasquier, alors Garde des Sceaux. Dans celui du 19 mai 1817, il « appréhende que d'un moment à l'autre nos paysans se lèvent en masse, et qu'il n'arrive les plus grands malheurs »<sup>619</sup>. S'il n'y eut pas de « levée en masse » comme en 1792, des rassemblements plus ou moins importants eurent lieu contre les soldats étrangers en Alsace, en Lorraine, dans les Vosges et à Paris.

L'ensemble de ces réactions dépasse la « solidarité mécanique » pour exprimer des formes, même simplifiées, de « solidarité organique », dont le patriotisme est une possible expression. Dans les archives, des traces de ce patriotisme apparaissent dans certaines réactions et discours individuels comme collectifs<sup>620</sup>. Une enquête plus détaillée dans les régions ayant subi l'occupation exhumerait de nombreux cas similaires, où l'identité locale s'articule intimement avec un sentiment patriotique fort, que d'autres historiens ont rencontré. Ainsi Bertier de Sauvigny<sup>621</sup> estime-t-il que l'occupation, « censée aider à la consolidation du gouvernement royal [...] ne faisait que l'affaiblir en irritant contre lui le sentiment national ». Maurice Agulhon évoque le patriotisme paysan « spécialement marqué dans cette vaste zone de plaines et de plateaux qui va des environs de Paris aux frontières nord-est du royaume »<sup>622</sup>.

Du procureur du roi au Garde des Sceaux et du sous-préfet au ministre de l'Intérieur, les autorités sont attentives aux conflits entre les soldats des troupes d'occupation et les Français, ce qui confirme également cette solidarité organique nouvelle. Le pouvoir communal est le premier échelon institutionnel. Les maires, nommés par le pouvoir<sup>623</sup> central, prennent toujours le parti de leurs administrés : secondés parfois par un juge de paix ou un sous-préfet, ils se battent pour empêcher les Alliés d'enlever littéralement des villageois, pour les juger eux-mêmes et ainsi les soustraire aux juridictions françaises<sup>624</sup>. Les tribunaux sont eux aussi, à plusieurs reprises, mis en cause par les Alliés, notamment par Wellington<sup>625</sup>. Cet état de choses est corroboré par le procureur général de Douai pour qui les « jugements en police correctionnelle n'ont pas toujours le degré de sévérité qui conviendrait ; il ajoute même que « la Chambre de police correctionnelle de la Cour Royale elle-même ne me paraît pas tout à fait irréprochable à cet égard »<sup>626</sup>. Les échelons locaux des autorités publiques se révèlent plutôt bienveillants envers les sujets français incriminés dans des

querelles avec les soldats étrangers. Mais la solidarité ne joue plus seulement dans le cadre de la communauté, elle tend à s'étendre à celui de la société<sup>627</sup>.

Si les rapports des procureurs du roi, très au fait des réalités locales, témoignent d'une réelle compassion envers les populations<sup>628</sup>, ceux des procureurs généraux sont plus ambigus. En effet, ces derniers sont pris entre les informations alarmantes de leurs subordonnés et les instructions de fermeté émanant du ministère. Toutefois, les procureurs généraux manifestent généralement un désir de défendre les populations contre les exactions de la soldatesque : ils commencent par alerter le ministère, puis, à partir de 1817, tiennent désormais tête fermement aux autorités militaires étrangères<sup>629</sup>. Sans doute ces rapports alarmants des procureurs ont-ils aidé le duc de Richelieu dans l'une des principales tâches qu'il s'était assigné : libérer le territoire. Il s'était montré, vis-à-vis des Alliés, disposé à favoriser le règlement des clauses financières du second traité de Paris<sup>630</sup> ; les rapports que lui adressaient le duc Decazes — ministre de l'Intérieur — et Etienne Pasquier, informés par les préfets et les procureurs de l'exaspération des populations et de l'exacerbation d'un sentiment patriotique, lui permettaient probablement de signifier aux Alliés que l'occupation devenait intolérable et que le gouvernement n'était plus en mesure de prévenir des incidents graves...

Il n'est pas facile de déterminer avec précision l'impact de ces épisodes sur la formation de la « conscience nationale » ; mais du moins peut-on émettre des hypothèses raisonnables. Ces conflits ont concerné une grande partie du territoire, occupé aux deux tiers par des armées exigeantes ; il est hautement probable que les formes de solidarité observées se soient manifestées un peu partout, contribuant au renforcement d'une identité locale fortement enchâssée dans une identité nationale, englobante et peut-être aux contours flous, mais non moins réelle. Dans l'épreuve, les relations concrètes au sein de la collectivité locale et les liens plus symboliques avec la nation se sont resserrés par le jeu des solidarités ; face à l'ennemi, un « nous » dépassant l'horizon du clocher villageois a pu s'affirmer. Toutefois, une autre guerre elle aussi accompagnée d'une occupation militaire, celle de 1870, moins longue pourtant, a été plus déterminante encore. Mais ici, le règlement du conflit ne fait pas disparaître la figure de l'ennemi : la III<sup>e</sup> République se construit sur le rejet viscéral du Prussien, incarnation première de l'ennemi et figure malfaisante de l'étranger.

## LA GUERRE DE 1870, LA GERMANOPHOBIE ET LA XÉNOPHOBIE

### *Une représentation de l'ennemi transformée*

En janvier 1871, huit cent mille soldats étrangers occupent près d'un tiers du territoire national. Leur présence s'accompagne d'exactions<sup>631</sup>, de réquisitions de vivres et de logements ; s'y ajoutent les contributions de guerre, amendes diverses et impôts indirects à un moment où le numéraire faisait défaut. D'où une hostilité diffuse, se manifestant souvent par des éclats de violence. Pourtant, si l'on excepte bien sûr les tentatives de Gambetta, il n'y a pas selon Philippe Roth de « résistance organisée » à l'envahisseur pendant l'occupation, mais une sourde et générale hostilité, une exaspération contenue mais réelle. Les gens sont épuisés et ruinés par la guerre, dont ils veulent en grande majorité la fin. Analyser ces heurts n'apporterait probablement pas grand chose à ce que les historiens de 1870 ont pu écrire sur les ambiguïtés du patriotisme et du sentiment national pendant cette période. J'ai préféré m'intéresser aux modifications de la perception de l'Autre que cette guerre entraîne.

À vrai dire, chez les historiens deux tendances semblent se dessiner. Pour Eugen Weber, « la guerre de 1870 n'a pas provoqué le sursaut général de patriotisme qu'on a prétendu »<sup>632</sup> ; il évoque nombre de réactions d'indifférence, de pacifisme voire d'hostilité aux troupes françaises, et souligne le peu d'impact de la guerre sur le peuple des campagnes. Il impute plus particulièrement ce manque de combativité à la rapidité des opérations militaires, à l'occupation d'une vingtaine de départements seulement et à un patriotisme inégal. De son côté, Maurice Agulhon rappelle l'indifférence avec laquelle la *Lettre de Marianne aux républicains* d'un Clovis Hugues est reçue<sup>633</sup>. L'ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau<sup>634</sup> apporte un bilan plus nuancé en soulignant que les sentiments des populations françaises varient dans le temps : cette discontinuité est souvent liée aux événements militaires, une défaite provoquant souvent un intense abattement, auquel peut parfois succéder un nouvel élan patriotique. Des différences se manifestent selon les régions, les zones occupées, comme la France orientale, manifestent un sentiment national plus marqué ; les campagnes montrent souvent moins d'entrain que les villes, davantage gagnées à la République. Les milieux sociaux influencent les réactions : les classes populaires sont plus combattives que les bourgeois. Mais la guerre de l'Empereur est devenue celle de la nation, et la réalité du sentiment national

français en 1870 est irréfutable. Pour Alain Corbin, le crime de Hauteffaye<sup>635</sup> révèle aussi la composante nationale de l'identité locale, une composante exacerbée par le contexte de la guerre : c'est comme « Prussien », c'est-à-dire comme ennemi de l'Empereur et de la nation, que le jeune Alain de Monéys est supplicié. Qu'il soit donc lié à l'Empire ou à la République, ce sentiment national, quoique fragile et inégalement réparti, existe bel et bien. Conjugué avec la guerre, il se cristallise autour du Prussien, incarnation moderne du Barbare et figure absolue de l'étranger-ennemi ; mais ce Prussien est plus que le Cosaque des années 1815-1818.

En effet, bien des choses séparent 1815 de 1870, même si affluent dans les ruines du Second Empire les souvenirs du Premier<sup>636</sup>. D'une part, le contexte politique, économique et social, l'organisation et l'encadrement de l'armée française, la puissance et la discipline de l'ennemi ont beaucoup changé depuis la Restauration... D'autre part, la guerre provoque une profonde transformation de la perception de l'Allemagne et des Allemands<sup>637</sup>. De la fin de la Restauration aux début des années 1860, sauf sans doute dans les régions les plus cruellement marquées par l'occupation de 1815, l'image des voisins d'outre-Rhin est empreinte de romantisme, l'Allemagne de bien des Français ressemble souvent à un tableau de Friedrich. Entamée à Sadowa (1866), la perception des Allemands s'altère, surtout au cours des derniers mois du conflit qui accélère et achève le processus unitaire allemand. Aux Prussiens, Badois, Bavaois, Wurtembourgeois, etc., succèdent désormais les seuls Prussiens. La vision fragmentée que les Français avaient des Allemands laisse la place à une perception unifiée. Le seul ennemi, c'est le Prussien, auquel on prête, dès la fin de l'automne 1870, des traits sanguinaires. C'est en lui désormais que s'incarne la barbarie<sup>638</sup>.

### *Naissance de l'ennemi prussien*

Avant la fin de la guerre, la germanophobie devient ainsi une composante structurelle du sentiment national français. L'ennemi, l'Autre dans son étrangeté la plus radicale, c'est l'Allemand ou le Prussien. L'identité française s'affirme dans son combat contre l'envahisseur allemand ; mais alors qu'il n'y a pas eu sous la Restauration de réaction antigermanique durable, la jeune et fragile République, après une période de mortification et de recueillement, s'engage dans une véritable culture de la haine<sup>639</sup>. Dès le début de la décennie, se développe un nouveau nationalisme beaucoup plus agressif, tourné vers la revanche, affichant et revendiquant la haine de l'étranger ; l'Histoire est convoquée, comme en Lorraine où le culte

de Jeanne d'Arc prend une importance croissante. La défaite, l'occupation et l'humiliation du traité de Francfort ont donné un cours nouveau au sentiment national français, cours que la République accentue à partir du début des années 1880, en le déviant vers la haine de l'Autre et du Prussien en particulier.

Au milieu des années 1870, certains journaux offrent une tribune importante à l'antigermanisme, en publiant tant des lettres de lecteurs que des reportages qui se veulent bien informés. Le 15 novembre 1876, la *Gazette de Lorraine*<sup>640</sup> reproduit la lettre que le propriétaire d'un grand salon de coiffure parisien, après avoir reçu d'une firme de Berlin un nouveau modèle de siège, envoie aux dirigeants de cette firme : « Supposez-vous donc qu'en France on oublie si facilement et qu'on ne se rappelle plus tous les excès de différente sorte dont vos compatriotes et vous mêmes peut-être vous vous êtes rendus coupables dans notre pays ? Ne savez-vous pas que tout cœur patriote en France ne hait et ne méprise rien tant que le nom de Prussien ? Ne savez-vous pas que les Prussiens ont volé et pillé, souillé et tué femmes et enfants dans toutes les villes où ils ont pénétré ? »

Voilà donc la haine du Prussien au cœur d'un patriotisme conçu aussi comme mémoire, combat de chaque instant contre l'oubli des atrocités commises par un ennemi barbare. Le soldat prussien avait été un pillard, un violeur et un assassin cruel ; ces tares sont transposées à l'ensemble des Prussiens. Quelques mois plus tard, *La Sentinelle*<sup>641</sup> — qui a pour sous-titre : *Journal républicain, politique et militaire* et qui est publié à Nancy — propose à ses lecteurs un long article intitulé « Ces bons Allemands !!! » signé par un certain E. Roiffé. La haine de l'Allemand s'y exprime librement, elle est même pensée comme nécessaire. L'auteur se réjouit d'abord de ce que les Allemands<sup>642</sup> ne « paraîtront pas à l'Exposition universelle de 1878 ». Puis il les accable des pires maux : ils sont « grossiers », ont un « caractère fourbe et astucieux » ; c'est un « peuple de brutes », un « peuple de routiers » et « d'assassins », hors du domaine des « peuples civilisés ». C'est pourquoi, « il faut absolument que la haine du peuple allemand entre dans nos mœurs, dans l'éducation du peuple, dans l'instruction de l'armée [...] ouvriers, paysans, soldats, bourgeois, un seul cri doit sortir de nos poitrines : guerre sans merci !! guerre à mort à l'Allemagne !! » La lutte contre l'Allemagne est une guerre contre « la féodalité, la servitude » et « le despotisme » et doit être conduite « au cri de : *Vive la République !* ». Dans cet article, Roiffé cite de longs passages d'un confrère, Boué de Villers, qui décrit « ces hordes de barbares, qui ont

pollué notre patrie, qui l'ont saignée à blanc, qui ont brûlé nos villes avec le pétrole, crucifié nos prêtres, violé nos femmes, nos filles, nos sœurs, martyrisé nos soldats ». Il peint les Allemandes comme de « flasques productrices à jet continu de petits uhlands et de petits cuirassiers ». Comme en 1792, la guerre contre l'Allemagne est aussi une guerre politique, la République s'opposant à l'Empire. C'est un combat contre la brutalité ontologique des Allemands, qui doit mobiliser la nation à nouveau réunie, un combat dont l'acuité est soulignée par la vigueur démographique du voisin.

La littérature n'échappe pas, comme le rappelle Raoul Girardet<sup>643</sup>, à cette première vague féroce germanophobe : Sully-Prudhomme, en 1872, se repent de son admiration passée pour la culture allemande, le parnassien Victor de Laprade dans ses *Poèmes civiques* (1873) en appelle à « la haine à outrance », Edmont About évoque les exactions commises par les Prussiens par deux fois au moins (*Alsace* en 1872, *Roman d'un brave homme* en 1880), tandis que les *Chants du soldat* (1872) en sont en 1889 à la 189<sup>e</sup> édition ! Le tandem lorrain Erckmann-Chatrion n'est pas en reste, qui publie *Le Banni* en 1882<sup>644</sup>.

Pendant les années 1880 et 1890, la haine de l'étranger, du Prussien en particulier, ne cesse de s'intensifier. L'affaire Schnaebelé déclenche dans la presse un véritable torrent d'imprécations anti-allemandes<sup>645</sup> ; à Paris, des manifestations ont lieu en mai contre la représentation de *Lohengrin* à l'Opéra, que Charles Lamoureux décide de suspendre. L'antigermanisme devient un élément récurrent dans la presse : *L'Intransigeant*, dont le tirage atteint 70 000 exemplaires, dénonce la perfidie des Allemands<sup>646</sup> ; *Le National*, pourtant plus modéré, appelle ses lecteurs à « rejeter toute cette écume teutonne que l'Allemagne vomit perpétuellement sur nous »<sup>647</sup>, et publie en février 1892, en première page, une série d'articles sur « les brutes allemandes »... Parallèlement, les ligues patriotiques entretiennent soigneusement le thème de la Revanche ; à leur manière, elles présentent le Prussien comme un ennemi héréditaire. Toutefois, le nationalisme xénophobe peut s'en prendre à l'occasion à d'autres cibles. Dans le cadre des rivalités coloniales, par exemple, la colère s'est exercée à l'encontre des Anglais lors de Fachoda<sup>648</sup> et ou des Italiens à l'occasion des affaires tunisiennes.

On sait le rôle que l'école de Jules Ferry a joué dans l'élaboration, la promotion et la diffusion de ce nationalisme<sup>649</sup>, auxquelles ont activement contribué par ailleurs la presse, la littérature, les discours politiques et plus

généralement l'idéologie républicaine. L'exacerbation du « sentiment » national se traduit bientôt par une extension du « front » : les ennemis ne sont pas seulement aux frontières, ils se dissimulent dans le pays même, œuvrant secrètement à sa perte. La grande obsession de l'espionnage, quelque peu absente depuis la Révolution, recommence, au point d'empoisonner les relations diplomatiques entre la France et ses voisins.

### **LA FRANCE, « TERRE PROMISE DES ESPIONS DE TOUT SEXE »**

À mesure que la France paie la lourde indemnité de guerre, les soldats étrangers quittent son territoire. La présence militaire allemande finit par s'effacer ; mais bientôt le pays se voit contraint de recruter de la main-d'œuvre étrangère. Le nombre d'Allemands, tombé à 39 000 après la guerre, passe à 82 000 environ en 1881, se maintient à ce niveau jusqu'en 1902, où sont légèrement dépassés les cent mille individus<sup>650</sup>. Ce n'est pas la principale communauté étrangère, et de loin : en 1881, plus de 432 000 Belges, près de 74 000 Espagnols et un peu plus de 240 000 Italiens vivent en France... Mais la présence allemande suscite une hostilité spécifique. C'est d'abord l'espionnage industriel qui inquiète<sup>651</sup> : en chaque travailleur allemand sommeille un traître et un espion. Au Prussien cruel et sanguinaire s'est substitué le Prussien fourbe et patient, opiniâtre dans sa conquête des secrets commerciaux et industriels. Et les Prussiens poussent le vice jusqu'à se faire passer pour des Alsaciens pour mieux tromper les Français...

Ce discours ne se limite pas aux seuls journalistes : des parlementaires le tiennent, au même moment. À l'Assemblée, lors de la séance du 16 novembre 1885, Jules Thiessé, député (liste républicaine) de la Seine-Inférieure, affirme que les ouvriers étrangers se perfectionnent dans leur métier et emportent « le secret de nos procédés »<sup>652</sup>. Deux ans plus tard, le député François-Frédéric Steenackers, député de Haute-Marne, républicain convaincu et ami de Gambetta, propose de taxer les patrons employant des étrangers : ces derniers, assure-t-il, « s'emparent des secrets de fabrique », ce sont tous des espions en puissance. En 1889 encore, Charles Lalou, député boulangiste du Nord, directeur du journal *La France* et propriétaire d'une exploitation agricole à la Chapelle-en-Serval (Oise), affirme dans l'exposé des motifs de sa *Proposition de loi tendant à régler la condition des étrangers en France*, que « la plupart des ouvriers étrangers savent s'organiser pour nous exploiter » et dérober les « secrets de fabrication ».

Ce climat d'espionnite, de « spiomanie » selon Charles Gide, stigmatise essentiellement les Allemands, et dans une moindre mesure les Italiens<sup>653</sup>. Il s'installe durablement à partir des années 1880. En avril 1886, le vote d'une loi « tendant à établir des pénalités contre l'espionnage<sup>654</sup> transforme la question en débat public : le 29 décembre de la même année, une lettre anonyme<sup>655</sup> adressée à la Direction de la Sûreté Générale affirme que « Paris est le paradis des rastaquouères et la terre promise des espions de tout sexe ». De façon symptomatique, l'année suivante Gustave Aymard publie son roman *Les Maîtres espions*. Alors que l'arrivée de Boulanger a éperonné les peurs et les rumeurs, l'opinion s'enflamme pour l'affaire Schnaebelé. En 1888, l'obsession paraît à son comble. Une véritable campagne de presse xénophobe est lancée à laquelle participent *Le Journal de Murat*<sup>656</sup>, *Le Petit Caporal*<sup>657</sup> ; tout au long de l'année — et surtout à l'automne — *L'Intransigeant* dénonce l'espionnage dont la France serait victime. *Le Cri du Peuple*, que dirigent depuis peu Edouard Vaillant et Ernest Granger, n'est pas en reste : le 20 septembre, en seconde page, un petit article évoque « l'espionnage allemand en France ». *Le Matin*, *Le Petit Parisien*, *La Cocarde*, *La Lanterne*, *La France*, tous ces journaux alimentent eux aussi la germanophobie. Le 15 novembre, *L'Information*, éditée à Lyon, révèle à ses lecteurs : « La vérité est que l'espionnage est un produit essentiellement allemand. Le caractère français, avec sa franchise toute chevaleresque, ne saurait se prêter à une pareille besogne<sup>658</sup> ; elle lui répugne souverainement ». On retrouve ici un usage mille fois répété, consistant à opposer symétriquement les Français et les Allemands, les premiers incarnant les valeurs chevaleresques, la droiture et l'honnêteté, la finesse d'esprit et l'ingénuité, les seconds la lâcheté et la grossièreté, la malice et la trahison. Il est donc nécessaire de surveiller étroitement ces derniers. Mais la tâche est ardue : « il y en a partout, dans tous les coins de la France, [...] dans toutes les classes de la société ». C'est d'ailleurs pourquoi, « ce n'est pas exagéré de dire que nous vivons au milieu d'une armée d'espions »<sup>659</sup>.

L'année suivante, *L'Intransigeant* sonne à nouveau la charge dans un article intitulé « Les Allemands chez nous »<sup>660</sup>. Non seulement « les Allemands pullulent dans les ateliers particuliers ou les maisons de commerce », mais en plus ils sont « en masse dans nos arsenaux ou tous nos autres chantiers qui relèvent du gouvernement ! ». Le rédacteur s'exaspère alors de ce « jargon tudesque » qu'il entend partout et alerte l'opinion du « véritable danger pour notre sécurité » que constitue cette main-d'œuvre allemande<sup>661</sup>. C'est l'intégrité même du territoire qui est en jeu. En 1890

encore, E. Lepelletier<sup>662</sup>, conseille, afin d'endiguer l'espionnage, d'éviter « ces superbes brasseries germaniques, repaires d'espions, où les chopes semblent avoir tué le bon, vieux, paisible et loyal café français. » Début janvier 1893, *L'Intransigeant* s'impatiente : « qu'attend-on en France pour chasser la vermine allemande ou pour frapper d'une taxe tous ces parasites étrangers ? »<sup>663</sup>, et quelques jours plus tard, Henri Rochefort en appelle à « une Saint-Barthélémy patriote et vengeresse »<sup>664</sup>. L'heure est à une véritable purification de la société française.

Ces quelques exemples, bien antérieurs à l'affaire Dreyfus où la hantise de l'espionnage vire à l'hystérie collective, permettent d'observer au plus près un des aspects de la rhétorique xénophobe, qui fait de l'étranger et de l'espion les deux faces d'une même réalité : la hantise de l'ennemi fait voir des espions partout ; tout étranger est un espion en puissance. La France, qui accueille tant d'étrangers, est donc en danger... À Lille, au début du mois d'août 1886, se déroule une manifestation houleuse contre la Brasserie Universelle, sous le prétexte qu'y jouent des musiciens allemands, « contrairement aux conditions imposées par les gérants qui excluaient les Allemands »<sup>665</sup>. *Le Progrès du Nord*, en partie à l'origine de l'incident, souligne que « l'opinion publique [...] a vu dans ce chef d'orchestre un espion allemand malgré l'attestation qu'il était Hollandais ». Ce genre d'incidents n'est pas rare. En janvier 1897, à Lille toujours, *Le Réveil du Nord* publie un article qui fait sensation : « Les Prussiens à Lille. Qui les emploie ? ». Le journal y cite plusieurs dizaines d'Allemands employés comme domestiques au service des « politiciens cléricaux », « dans la noblesse », « dans la Basoche », et « chez quelques amis de MM. Duhem et Laurence ». L'affaire fait grand bruit, et remonte jusqu'au 2<sup>e</sup> Bureau du ministère de l'Intérieur !

La question de l'espionnage se pose avec plus d'acuité là où les étrangers sont plus nombreux. À Marseille, la colonie italienne est l'objet d'une surveillance spéciale. En avril 1898, elle donne lieu à un long rapport du commissaire spécial<sup>666</sup> qui la décrit comme « une sorte d'armée campant au cœur même de la Provence, et dont le patriotisme, soigneusement entretenu, peut faire un instrument redoutable entre les mains du Consul général d'Italie ». En mai 1901, le ministère de l'Intérieur attire l'attention du préfet sur « les dangers que peut présenter au point de vue de la défense nationale l'existence de nombreux groupements de même nationalité qui se trouvent en permanence dans la région du Sud-Est »<sup>667</sup>. Deux semaines plus tard, le commissaire spécial remet un rapport sur « les sociétés italiennes de

Marseille » qui veut attirer l'attention sur « la direction occulte du consul général d'Italie » ; le rédacteur s'inquiète ensuite de la présence des Italiens à proximité des ouvrages fortifiés et de ce qu'ils « connaissent à merveille la situation et les voies d'accès, si ce n'est même l'armement et les approvisionnements en munitions ». Après quoi, le commissaire est contraint de reconnaître « que jusqu'à présent la surveillance exercée autour des points fortifiés n'a fait découvrir aucune promenade suspecte de la part des membres de la colonie italienne, tant notables qu'ouvriers »<sup>668</sup>.

Pour l'opinion publique, relayée par la presse, il ne fait pas de doute que tout étranger est un espion en puissance. Du reste, les gouvernements qui se succèdent partagent aussi largement cette conviction ; pour Allan Mitchell, l'organisation du contre-espionnage dès le milieu des années 1870 ne peut pas se comprendre sans référence à cette xénophobie ambiante<sup>669</sup>. L'espionnite, modalité de la xénophobie, si elle permet d'unir les Français contre un danger perçu comme réel, donne aussi à l'État l'occasion de se doter de moyens supplémentaires pour surveiller les étrangers.

### *L'institutionnalisation de l'espionnite*

Dès 1886, sous l'impulsion de Boulanger, les autorités commencent à recenser les étrangers susceptibles d'être des espions. C'est ainsi qu'est mis au point, laborieusement d'ailleurs, et malgré les réticences du ministère de l'Intérieur, le Carnet B<sup>670</sup>. De façon très significative, ce travail engagé dès décembre 1886 est à l'origine du décret du 2 octobre 1888, comme l'attestent formellement les minutes et pièces diverses<sup>671</sup> relatives au décret. Les Ministère de l'Intérieur et de la Guerre officialisent ainsi l'espionnite. Mais ils ne sont pas les seuls : en juin 1893, Jules Viette, Ministre des Travaux publics, rappelle à tous les préfets « les inconvénients graves qui peuvent résulter de la libre introduction dans les gares de chemins de fer d'individus de nationalité étrangère exerçant diverses industries qui les mettent à même de se rendre compte, sans être inquiétés, de travaux ou d'expériences motivés par la défense nationale »<sup>672</sup>. Il leur annonce qu'il a décidé que « l'autorisation de stationner ou de circuler dans les cours ou bâtiments des stations, dans les salles d'attente des voyageurs, etc., ne sera plus maintenue ni accordée aux industriels, comme aux personnes à leur service, qui ne pourraient justifier de la qualité de Français ».

Ainsi les débuts de la législation républicaine sur les étrangers sont-ils étroitement liés au problème de l'espionnage et à l'incessante pression des divers services de l'armée qui poussent à l'extension et à l'amélioration de la

surveillance des étrangers. En 1893 encore, le Contrôle Général des Étrangers « ne fonctionne avec une parfaite régularité que grâce au concours du Ministre de la Guerre qui a bien voulu mettre à la disposition de son collègue de l'Intérieur huit secrétaires militaires appartenant à la région de la Garde Républicaine»<sup>673</sup>. La question de l'espionnage n'est pas absente non plus de la loi du 8 août 1893 « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national ». Le 26 mai 1893, lors de sa discussion au Sénat, le rapporteur Velten estime « qu'il est nécessaire aujourd'hui de mettre un terme à une tolérance, qui n'est pas sans danger, en assurant d'une manière plus efficace la surveillance des étrangers » dont on ne connaît pas toujours la réelle activité.

Pendant les premières années de la III<sup>e</sup> République — et jusqu'à la veille de la Grande Guerre —, des listes d'étrangers sont dressées dans les départements par les services préfectoraux, les maires, les brigades de gendarmerie. C'est le cas du Rhône, dont les archives ont gardé la trace de ces enquêtes et de la correspondance qu'elles ont pu susciter<sup>674</sup>. Dans le Doubs aussi, les étrangers sont répertoriés jusqu'à la veille de la guerre : on dispose ainsi, pour l'année 1913, des « états du personnel employé dans les grandes entreprises »<sup>675</sup>. Au début du siècle, sous l'impulsion de l'État-Major (Bureau de l'Organisation et de la mobilisation générale), différents ministères conjuguent leurs efforts en vue de mettre au point des « mesures à prendre à la mobilisation contre les étrangers appartenant à une puissance ennemie et âgés de 18 à 45 ans »<sup>676</sup>.

Officialisant en quelque sorte l'assimilation étranger = espion, le Contrôle Général des Étrangers s'occupe des affaires d'espionnage et de la surveillance des frontières, dévolues pourtant à la Section de Statistiques. Les archives nationales et départementales regorgent de dossiers, notes, fiches, petits bleus, etc., relatifs à la double surveillance des étrangers et des frontières. Dès les années 1870, surveiller la frontière, ce n'est plus seulement observer les allées et venues, c'est surtout démasquer les espions. Les dossiers d'archives<sup>677</sup> consacrés à la « police des frontières » et à la « circulation des étrangers » confirment ce souci majeur de l'espionnage.

Qu'ils aient été concrets ou symboliques, les rapports entre les populations françaises d'une part, et, d'autre part, les soldats étrangers, les espions réels ou supposés, ont participé à l'unification progressive des perceptions de l'étranger. La désignation de l'ennemi et l'hostilité qui se manifeste envers lui, dans le cadre institutionnel bouleversé par la

Révolution et maintenu en partie par la monarchie censitaire<sup>678</sup>, réfèrent donc non plus seulement à la communauté locale, mais aussi à cette entité englobante qui, par la loi notamment, lie les individus entre eux : la nation. La mise en péril du village devient donc aussi menace contre la nation. L'occupation des deux tiers du territoire français entre 1815 et 1818 et la désastreuse guerre franco-prussienne ont joué un rôle important quoique distinct. Dans le premier cas, si les troupes alliées ne sont pas considérées par le régime de la Restauration comme à proprement parler ennemies, le retour du roi « dans les chariots de l'étranger » reste longtemps une tache indélébile et n'est pas pour rien dans l'indifférence que la majorité de la population voue au régime. La résistance contre les soldats étrangers fait rejouer les réflexes patriotes que la Révolution et même l'Empire avaient su créer. Mais, et cela est nouveau, cette résistance s'accompagne d'un début d'unification de la perception de l'étranger. La III<sup>e</sup> République, née des décombres de Sedan, se fortifie dans des combats imposés — hostilité des monarchistes, de l'Église, puis du boulangisme — ou librement consentis, comme la Revanche : elle désigne et nomme sans cesse l'ennemi, qui devient alors, comme le montre l'obsessionnelle crainte de l'espion, une figure essentielle de l'étranger, constitutive du Nous national.

## CONCLUSION

### La République et l'étranger

L'étude des formes de rejet de l'étranger chez les ouvriers français, et au-delà dans la société française, a mis en lumière une intense circulation des motifs xénophobes entre la société, le politique et la science, attestée par l'existence dans les années 1880-1890 d'un « discours social » centré sur l'opposition étranger/national et par la constitution, au même moment, de la question de la main-d'œuvre étrangère en *problème* national. C'est alors que s'affinent les contours d'une nouvelle catégorie d'étranger, celle de l'ouvrier étranger, figure première de notre actuel « immigré », appelée peu à peu à prendre le pas sur les autres figures de l'étranger dont elle rassemble bien des traits. Cette évolution permet de mieux comprendre celle de la xénophobie.

Longtemps, les mouvements xénophobes, dans leur version collective, ressortissent de formes de révolte primitive, au sens où l'entend Eric Hobsbawm, c'est-à-dire qu'ils sont dénués d'organisation ou d'idéologie. Mais les conditions politiques, sociales et économiques modifient profondément le contexte dans lequel elles se déroulent. Certes, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les manifestations d'hostilité conservent une part d'archaïsme ; mais on peut lire désormais autre chose, comme une appartenance nationale clairement affirmée. En quelque sorte, la xénophobie a acquis une dimension plus idéologique, en même temps que s'unifiaient les diverses perceptions de l'étranger. Jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet au moins, l'unité de la France n'est guère évidente : le pays sourd du bruit de multiples conflits identitaires, l'Auvergnat ne se reconnaît pas dans le Breton, pas plus que le Limougeaud dans le Clermontois. Nous sommes dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler « une société poly-conflictuelle » : « l'ennemi » n'est pas un, mais multiple. L'étranger est partout, suscitant mépris, crainte ou rejet. Au cours des décennies suivantes, à mesure que s'intensifient l'industrialisation et la modernisation économique du pays, la conception locale, étroite, de l'étranger, sans disparaître jamais tout à fait, tend à s'estomper. Ainsi, au cours du Second Empire, mais surtout sous la III<sup>e</sup> République, la figure de l'étranger se décante et se précise : l'étranger, c'est de plus en plus celui qui vient d'une autre nation, ne parle pas français, ne partage pas les représentations unificatrices, en somme n'appartient pas à la « communauté imaginée »<sup>679</sup>.

Du coup, les conflits internes comme ceux qui s'étaient tenus si longtemps dans les campagnes disparaissent : par une étonnante coïncidence, au cours des années 1870 et au début de la décennie suivante, les rixes villageoises et autres formes similaires de « sociabilité conflictuelle »<sup>680</sup> s'effacent tandis que se multiplient les agressions envers les étrangers.

Même si la xénophobie prend souvent la forme d'une défense d'un territoire local ou plus précisément d'un marché du travail local, l'identité nationale tend à se déterritorialiser. En effet, entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et celui du XX<sup>e</sup>, on est passé, dans les manifestations et les rixes xénophobes, de la défense d'une identité locale « archaïque » à la constitution d'une identité à la fois sociale et nationale qui témoigne de l'inscription des ouvriers « français » dans le processus de nationalisation de la société française. Jusqu'aux années 1860-1870, les rixes et manifestations se circonscrivent pour l'essentiel à l'échelle locale, même si un début d'enracinement national prolétarien apparaît. Avec la III<sup>e</sup> République, les enjeux sont tout autres : le suffrage universel et une presse en plein essor permettent aux ouvriers de se faire entendre autrement, à un moment d'ailleurs où rejoue la vieille guerre des « deux France »<sup>681</sup>. La question de la main-d'œuvre étrangère déborde largement le local, comme en témoigne son irruption à la Chambre, dès 1883. Pourtant, cette nationalisation, processus ancien et long réalisé en grande partie par un vieil État centralisateur et unitaire, par la lente diffusion de représentations politiques unificatrices, ne met pas fin à l'existence de fortes identités locales enracinées dans un espace vécu : le terroir ou « pays ». Se produit un élargissement identitaire : de la communauté villageoise, on passe au « pays », au département puis à la nation. Mais ces identités ne s'annulent pas : elles s'entrecroisent, et les documents mentionnent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des « étrangers au département ». Les identités locale et nationale, si elles se concurrencent souvent, sont en réalité complémentaires, et donnent lieu à des manipulations diverses de la part des populations. Identité locale et identité nationale entretiennent des rapports complexes. Un fort enracinement local mettant en jeu la solidarité organique peut s'opposer à une identité nationale qui serait imposée, mais aussi, au contraire, former la première sphère d'un complexe identitaire où le local et le national se complètent<sup>682</sup>.

L'histoire de la xénophobie met donc en scène des enjeux identitaires complexes et parfois inattendus. Aujourd'hui, la xénophobie est généralement conçue comme simple refus ou rejet de l'Autre. En réalité, elle surgit souvent comme un conflit social mobilisateur, qui met en jeu une

complexe dialectique du Même et du Différent : « l'identité [...] se construit moins dans le rapport à soi et à l'identique que dans le rapport à l'Autre et dans la différence, définie tout à la fois par l'Autre et contre l'Autre »<sup>683</sup>. L'étranger est nécessaire à la constitution comme français des individus et des groupes impliqués<sup>684</sup>. Cette dialectique prend un relief particulier au cours des années 1880-1890, années où la République se concrétise, cherchant à définir par le suffrage universel et l'octroi de droits sociaux un nouveau corps civique, à construire une citoyenneté nouvelle d'où les étrangers sont forcément exclus<sup>685</sup>.

Le problème aigu de l'assimilation met en jeu cette dialectique du même et du différent : à partir du différent (l'étranger), les contemporains se demandent si l'on peut faire du même (des Français). Cette question de l'assimilation témoigne d'une forte tension entre la prétention universaliste de la République et la mise en œuvre par l'État républicain de sa fonction de délimitation incluant une logique d'exclusion, qui s'exerce d'ailleurs aussi à l'encontre des femmes et des populations coloniales. Cette tension se manifeste différemment selon les périodes : dans les années 1880, comme durant la période révolutionnaire, c'est la logique assimilatrice qui domine en dépit de fortes résistances. De fait, le nationalisme et la xénophobie ne font pas obstacle à une définition ouverte de la nationalité. Ceux qu'on accuse patriotiquement d'être des « cosmopolites », des personnes de « nationalité flottante », ayant la prétention « de n'appartenir à aucune patrie et de ne remplir nulle part le plus sacré des devoirs », cessent aussitôt de l'être si on les déclare français<sup>686</sup>. L'effondrement de 1870, s'il est suivi d'une période de « recueillement », rend indispensable la régénération de la patrie, réalisée à partir des années 1880 par la République opportuniste qui achève alors l'œuvre de la Révolution française<sup>687</sup>. La nationalisation des masses se fait par l'école et par l'armée, par le suffrage universel, la presse, mais aussi par la lutte contre toute communauté étrangère au sein de la communauté nationale. L'attribution de la nationalité française, facilitée par la loi de 1889, permet en effet de mettre fin à l'injustice face à « l'impôt du sang », inlassablement dénoncée par le camp xénophobe<sup>688</sup>.

La nationalisation du problème avant tout local de la main-d'œuvre étrangère par les débats parlementaires, par les quelques décisions étatiques ou encore par la presse nationale, tout en légitimant le problème, ne le résout que temporairement. Car ce dernier, pris dans le feu croisé de la logique universaliste et de la logique exclusive propres à la République, rejoue régulièrement telle une faille, mais différemment selon les forces en présence. Pour l'essentiel, à la manière d'un invariant, les revendications et

les discours contre les étrangers n'évoluent guère au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>689</sup> ; la solution du conflit entre les deux logiques semble dépendre principalement de la force d'un modèle républicain dont la redéfinition pourtant essentielle pose problème, et, pour reprendre une expression quelque peu galvaudée, de la cohérence du tissu social<sup>690</sup>. La France, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, est bien un pays d'immigration, mais cette dernière se réalise dans des conditions propres, qui ne sont pas les mêmes qu'aux États-Unis, par exemple. Ici, malgré des limites connues (les fameux *White Anglo-Saxon Protestants* par exemple), elle est constitutive de l'identité nationale et *a priori* définitive, ce qui justifie les quotas. Là, elle est perçue comme compensation démographique, et surtout régulation du marché du travail, et son rejet est particulièrement marqué au sein des groupes qui n'ont pas pu s'accrocher au train de la modernisation économique<sup>691</sup> ; plus encore, notamment sous la République, se pose la question de sa pérennité, de sa possible assimilation dans le cadre d'une communauté certes inachevée mais définie comme très ancienne. La xénophobie, dans ses discours et ses pratiques, ne paraît pas changer entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles ; en revanche, certains historiens comme Robert Miles<sup>692</sup> observent dans les États-nations européens en construction une racialisation accrue des identités. Longtemps, cette racialisation vise des groupes sociaux (aristocratie féodale vs bourgeoisie, bourgeoisie vs ouvriers) ; puis, à mesure que se développe et s'autonomise la nationalisation des sociétés, la racialisation s'applique à des éléments définis comme « impurs », notamment les Juifs en France et en Allemagne. Or, l'une des grandes différences entre la xénophobie et le racisme tient à ce que ce dernier, selon Pierre-André Taguieff<sup>693</sup>, fait de l'Autre un étranger absolu, irrémédiablement différent, et exclut en principe la voie de l'assimilation.

L'évolution de la xénophobie, au XIX<sup>e</sup> siècle, est en somme parallèle aux progrès de la nationalisation de la société : la question de l'étranger est de plus en plus liée à celle du national. Le patriotisme des classes ouvrières, attesté à plusieurs reprises comme en 1848, a trouvé avec la III<sup>e</sup> République un terrain favorable, mais tend parfois à virer au nationalisme. Ce patriotisme n'est pas le même que celui des « bourgeois ». Les positions du *Temps* à l'occasion des premiers débats sur la taxe sur les étrangers le montrent : seul le patriotisme bourgeois « libéral » est fondé, car il procède d'une « haute » idée de la patrie, que ne peuvent avoir bien sûr les ouvriers. Au contraire, *Le Cri du Peuple* tient une position inversement symétrique : en novembre et décembre 1883, ce journal stigmatise l'abaissement de la France dans les relations diplomatiques mais fustige le « patriotisme

bourgeois ». Avant la guerre de 1914, les ouvriers et leurs organisations dénoncent souvent les patrons comme « sans patrie », parce qu'ils n'hésitent pas à préférer la main-d'œuvre étrangère, parce qu'ils ne donnent pas de travail aux Français alors que des « Prussiens » en ont ; comme le fait remarquer Serge Bonnet<sup>694</sup>, on sent alors « une sorte de va-et-vient, souvent inconscient, entre un internationalisme prolétarien hautement proclamé mais suscitant peu d'écho dans la population et une sensibilité patriotique largement répandue, elle, dans la classe ouvrière ». Le nationalisme des ouvriers français, qui émerge au creux des réactions et discours xénophobes, n'est pas comparable à celui, largement étudié, qui se manifeste chez les littérateurs ou les hommes politiques : il se forge en grande partie dans les conflits sociaux et l'âpre rapport à l'Autre.

L'étude de la xénophobie comprise dans ce contexte particulier permet d'observer la lente maturation d'une identité ouvrière nationale. Je l'ai souligné, les manifestations sociales de la xénophobie mettent en jeu des acteurs socialement très proches. Si, comme l'a écrit Norbert Elias, les tensions les plus fortes entre groupes se renforcent lorsque la distance sociale entre les Établis et les Outsiders se réduit, le national est ici un paramètre déterminant, c'est ce qui différencie absolument, au sein d'un même cadre identitaire. Les ouvriers français, jusqu'au tournant du siècle au moins, sont bien souvent des déracinés, des ruraux en pleine prolétarianisation, découvrant le travail industriel, ou la mine pour les décennies précédentes ; on mesure alors l'importance de ces rixes dans la cristallisation d'une identité sociale qui s'articule étroitement avec une identité nationale par ailleurs exaltée par le discours politique qui offre des possibilités diverses de rappropriation... Chez les « agresseurs », le plus fréquemment français, comme chez les « victimes », la rixe, la grève ou la manifestation solidarisent, parce qu'elles sont mobilisatrices. Le conflit social entre Français et étrangers est dynamique, il crée de la solidarité, du collectif ; il est porteur aussi d'un lien social<sup>695</sup> qui se nourrit du critère national. « Souvent, écrit Georges Haupt, l'émergence de la conscience nationale et de la conscience sociale est concomitante »<sup>696</sup>. En raison de leurs caractères propres (jeunesse et manque de qualification, déracinement des antagonistes...), les conflits xénophobes ont donc une fonction structurante, notamment sous la III<sup>e</sup> République qui offre un modèle d'assimilation dans l'ensemble efficient. Le travail de l'historien, à l'évidence, n'est pas de justifier la violence, l'intolérance, mais d'en comprendre le fonctionnement et la fonction socio-politique. En l'occurrence, la xénophobie a joué, dans des cadres géographiques et politiques donnés, un rôle dans le processus de

formation de la classe ouvrière. Les rixes, manifestations, et autres mouvements xénophobes qui s'inscrivent dans un contexte démographique, politique, social ou économique particulier, dépassent le cadre de l'histoire locale : ils introduisent un élément important de différenciation par lequel les ouvriers français en quelque sorte se « nationalisent », peuvent s'approprier une identité nationale jusqu'alors abstraite. Ce ne sont qu'un élément du processus de « conscientisation » de la classe ouvrière, dont l'importance est très difficile à mesurer, mais indéniable comme le montrent les ambiguïtés des organisations ouvrières à l'égard de l'immigration et les hésitations de l'internationalisme. Autrement dit, la conscience de classe peut être intimement liée à la conscience nationale. Cette dernière a souvent été présentée comme précédant la première. Rien n'est moins sûr : il se peut aussi que ce soit dans l'affrontement direct à l'Autre qu'émerge une nouvelle conscience de soi comme individu et comme groupe. En somme, les manifestations xénophobes n'expriment pas un simple rejet de l'étranger : elles sont avant tout l'occasion pour les uns de prendre conscience, pour les autres de vérifier et de proclamer, leur double identité sociale et nationale.

Si les mouvements xénophobes ont pu provoquer chez les étrangers des départs précipités, il n'en demeure pas moins qu'à moyen terme, c'est leur intégration, favorisée par une volonté étatique d'assimilation, qui a dominé. Les progrès relatifs de la syndicalisation contribuent aussi à diminuer les heurts. Mais bientôt, la xénophobie trouve d'autres proies : à Marseille, ouvriers français et italiens, si longtemps violemment opposés, finissent par s'unir contre un « ennemi » commun : les Arabes, dont ils demandent l'interdiction d'embauche<sup>697</sup> quelques années avant la Guerre. À la veille de cette dernière, il est probable que les Français sont dans leur grande majorité pacifistes<sup>698</sup>, ne souhaitent « ni guerre, ni renoncement » selon la formule de Jaurès. Et pourtant, tous, jusqu'aux jours tragiques de 1917, font loyalement leur métier de soldat. Cela ne peut se comprendre sans l'existence d'un fort sentiment national, à la constitution duquel les luttes contre les étrangers ont sans conteste contribué : au cours des années 1880-1890 notamment, le protectionnisme a exacerbé le patriotisme ouvrier, la dénonciation de la main-d'œuvre étrangère a parfois participé à la mue de ce patriotisme en nationalisme.

Dans les décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale, l'immigration, comme l'ont montré Gary Cross<sup>699</sup> et Gérard Noiriel, a permis des formes d'ascension sociale au sein de la classe ouvrière française. Si les revendications protectionnistes s'accroissent à partir des

années 1880, ce n'est pas seulement en raison d'une présence accrue des ouvriers étrangers. En effet, avec la République, les ouvriers français deviennent des citoyens à part entière, gagnent des droits politiques ; mais ils exigent aussi des droits sociaux, en particulier celui d'être protégés de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère. Cette concurrence est d'autant plus forte que s'abaisse la qualification du travail. La protection du travail national, exigée par les ouvriers français (et relayée par les champs politique et savant), présentée comme un droit inaliénable, est légitimée par l'existence d'une nouvelle citoyenneté. En tant que conflit social appelant une résolution, le rejet de l'étranger, ou plus exactement de l'ouvrier étranger, met en mouvement des acteurs divers : presse, notables, autorités publiques, jusqu'à l'État lui-même. Dans ses premières années, la III<sup>e</sup> République accentue sa fonction de « délimitation », elle fixe de manière nouvelle « la ligne de démarcation, invisible ou à peine perceptible, mais dont les effets sont considérables, qui sépare de façon radicale *nationaux* et *non-nationaux* »<sup>700</sup>. De la protection du travail national, le débat passe en effet insensiblement à la question nationale, qui bientôt partage les républicains en deux camps. Les uns se prononcent pour une République assimilatrice, qui transformera, selon des modalités diverses, les étrangers en Français ; les autres estiment impossible ou ne souhaitent pas ce qu'ils appellent parfois la « fusion des races ». Ces derniers souvent rejoindront ceux qui, pour des raisons diverses, combattent la République. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une façon générale, l'étranger et la République sont liés, au point que le rejet de l'un s'accompagne, presque toujours, du refus de l'autre.

## ANNEXE I

### **Xénophobie, racisme et antisémitisme**

Pourquoi avoir choisi le terme de xénophobie et non celui, plus répandu de nos jours, de racisme ? La première raison est que le terme de racisme ne permet pas de saisir et de comprendre la réalité des rapports entre Français et étrangers. En effet, *racisme* désigne les théories, discours, attitudes et comportements qui affirment l'existence<sup>1</sup> d'une différence doublée d'une hiérarchie entre des groupes humains appelés « races » et qui établissent, selon une logique d'inférence, une corrélation entre les phénotypes — souvent réduits à la couleur de la peau — et les caractères moraux ou intellectuels. Cette corrélation est présentée comme immuable car phénotypes et caractères sont conçus comme héréditaires, d'où cette angoisse du métissage qu'exprime systématiquement le discours raciste. Les rapports sociaux sont donc marqués par un déterminisme biologique et par la permanence des identités collectives et individuelles ; tout individu appartenant à l'une des « races » est porteur de l'identité collective. Le racisme fonctionne par conséquent comme un système d'assignation identitaire justifiant (ou se nourrissant) des pratiques stigmatisantes et surtout discriminatoires<sup>2</sup>. Certes, assignation identitaire, stigmatisation et discrimination ont largement touché les étrangers présents sur le territoire français au XIX<sup>e</sup> siècle ; on ne peut manquer d'observer, dans certains cas, un processus de « racisation » de ces groupes étrangers par les nationaux, mais il ne paraît pas possible de parler de racisme anti-italien, ou anti-espagnol, ou antibelge, etc. Moins que de racisation, il s'agit de stéréotypisation : l'idée de race sous-tend une biologisation, une logique d'inférence du physique sur l'intellectuel ou le moral, absentes à vrai dire de la plupart des sources consultées. Chez les acteurs que j'étudie — c'est-à-dire pour l'essentiel les ouvriers pris dans la large acception que donne le XIX<sup>e</sup> siècle à ce terme — les Italiens, les Belges, les Allemands ou les Espagnols ne sont pas perçus comme autant de « races » distinctes. Si les

<sup>1</sup> On distingue parfois dans le racisme, un côté « pratique » et un côté théorique, désigné parfois par le terme de racialisme. Sur ce point, lire Benoît Massin, « Lutte des classes, lutte des races », dans Claude Blanckaert (dir), *Des Sciences contre l'homme*, Paris, Autrement, Série Sciences en société, vol.1 : « Classer, hiérarchiser, exclure », mars 1993.

<sup>2</sup> Cf. notre article « Les usages du racialisme : le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la première guerre mondiale », *Genèses*, n° 20, septembre 1995.

primo-arrivants en provenance des Flandres ou du Piémont se reconnaissent d'un coup d'œil à leur mise et à leur idiome, rapidement, néanmoins, à Roubaix ou Lens, Marseille ou Toulon, ils finissent par se fondre dans la population : ils sont repérables comme prolétaires bien plus que comme Italiens ou Belges...

Aujourd'hui, la pensée bute sur le mot « race », qui renvoie aux élucubrations anthropologiques et aux constructions pseudo-philosophiques du XIX<sup>e</sup> siècle, et — plus tragiquement — aux massacres d'État du siècle dernier. Le terme a son histoire. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après le *Dictionnaire de l'Académie Française* (6<sup>e</sup> édition, 1814) il signifie « lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille ». Le mot a en quelque sorte une acception généalogique. Si cette définition reste inchangée d'une édition du *Dictionnaire de l'Académie* à l'autre, dans celle de 1835, en revanche, apparaît un sens « par extension » : « se dit d'une multitude d'hommes qui sont originaires d'un même pays, et se ressemblent par les traits, par la conformation extérieure. [...] Se dit quelquefois d'une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes qui leur sont communes. En ce sens, il se prend toujours en mauvaise part (*les usuriers sont une race maudite...*) ». D'une définition étroitement et précisément circonscrite (la famille), on est passé à quelque chose de plus vaste et confus, la nation ; par « race », on peut sous-entendre alors « peuple ». On voit aussi que le terme commence à prendre une connotation péjorative. Bientôt, entre conquêtes coloniales et multiplication des publications « anthropologiques » (d'ailleurs liées<sup>3</sup>), il désigne les identités collectives plus que jamais hiérarchisées : il y a les « races supérieures » et les « races inférieures ». Le mot se répand, ce qui contribue à renforcer sa catégorie ; personne ou presque ne songe alors à mettre en doute l'existence des « races ». Aujourd'hui, on se trouve dans une situation délicate : on proclame que les « races » n'existent pas, on voudrait bien éviter d'employer « racisme », mais on se rend bien compte que ce dernier renvoie à des attitudes et des comportements attestés et à une souffrance sociale réelle. Cependant, on se heurte au paradoxe « qui consiste à véhiculer la

<sup>3</sup> L'anthropologie s'est constituée en grande partie au moment où les puissances européennes « découvraient » et soumettaient des peuples aussi variés que nombreux. Sur ce point, largement développé, voir par exemple James Clifford, *The Predicament of Culture. Twentieth-Century Ethnography, Literature, and Art*, Harvard, Harvard University Press, 1988, ou Jean-Louis Amselle, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.

notion même que l'on désire supprimer»<sup>4</sup>. Le mot « racisme » fait donc écran, d'autant que derrière l'unité apparente du mot se cachent de multiples phénomènes<sup>5</sup>.

D'autres motifs m'ont conduit à rejeter le concept de racisme. Le flou sémantique qui l'accompagne a été accentué depuis quelques années par une sorte d'extension systématique du terme : de plus en plus, à côté du classique *racisme antijuif* ou *anti-immigrés*, on parle indifféremment d'un *racisme antivieux*, *antijeunes*, ou *antifemmes*, etc., ce qui revient à poser comme équivalents des modes de rejet ou de stigmatisation dont on peut supposer qu'ils ne le sont pas, et d'abord en raison même de la diversité des groupes visés<sup>6</sup>. Accessoirement, l'instrumentalisation de l'antiracisme à des fins politiques à partir du début des années 1980 n'a pas peu contribué à brouiller davantage les choses<sup>7</sup>. Enfin, l'usage à des fins d'analyse historique du concept de racisme se heurte à un problème de définition : on peut certes en proposer une définition minimale. Mais cela reste insuffisant pour rendre compte de phénomènes (sociaux, culturels, etc.) diversifiés et évolutifs : peut-on confondre le racisme pseudo-scientifique des mesureurs de crâne du XIX<sup>e</sup> siècle, le racisme colonial ou post-colonial, le racisme de

<sup>4</sup> Lydia Flem, « Les mots du racisme », *Le Genre humain*, n°11, 1984-1985, pp.113-118.

<sup>5</sup> Aux yeux de l'historien, l'abondante production sociologique sur le racisme vaut moins par les interprétations (trop souvent conjoncturelles) que par les outils précieux qu'elle peut offrir (cf. Line Grenier, « Sous la rubrique des objets perdus, une réflexion méthodologique sur le racisme », *Sociologie et Sociétés*, vol.XV, n°2, oct.1983, pp.147-153). Si les analyses de Michel Wieviorka (*Racisme et Xénophobie en Europe. Une comparaison internationale*, Paris, La Découverte, 1994) peuvent convenir à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, en revanche elles ne nous sont d'aucune utilité pour comprendre les phénomènes de rejet ou les conflits du siècle précédent.

<sup>6</sup> Pierre-André Taguieff a fait un important travail conceptuel et lexical montrant l'absence d'unicité du racisme et la complexité des formes de rejet de l'Autre. Dominique Schnapper, au contraire, réfute la distinction entre racisme et antisémitisme : « distinguer l'antisémitisme du phénomène général du racisme, considérer qu'il est non pas seulement unique — ce qui va de soi — mais non comparable à toute autre forme de racisme et de racialisme serait aussi, de manière paradoxale, accepter la conception même des antisémites, qui font des relations avec les juifs une singularité absolue, et tomber dans le piège de la pensée racisante », dans *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998, p.77.

<sup>7</sup> Il n'est pas dans nos intentions de délégitimer l'engagement et les actions anti-racistes : la persistance des discriminations (notamment à l'embauche) et des violences réelles comme symboliques ainsi que l'incrustation durable dans la vie politique française du Front national qui a fait de la xénophobie l'un de ses ressorts essentiels montrent que le combat contre le racisme reste nécessaire. L'antiracisme a suscité des analyses parfois polémiques : lire en particulier Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1987 et *Les fins de l'antiracisme*, Paris, Michalon, 1995 ; René Gallissot, *Misère de l'antiracisme*, Paris, Arcantère, 1985 ; ou encore Michel Wieviorka, « Les paradoxes de l'antiracisme », *Esprit*, 10, octobre 1994, pp. 16-28.

la « Nouvelle Droite », etc. ?<sup>8</sup> Faut-il entrer dans les débats cherchant à trancher s'il y a un ou deux racismes, l'un « universaliste », l'autre « différentialiste » ? À vrai dire, le concept de racisme n'est pas un outil heuristique pertinent, et ne paraît pas permettre une analyse historique des rapports conflictuels entre Français et étrangers dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. J'ai donc préféré celui de xénophobie, certes presque aussi proliférant, recoupant parfois ce que l'on désigne par racisme, mais finalement plus clair, en ce qu'il renvoie avant tout au clivage fondamental national/étranger.

### La question de l'antisémitisme

Pourquoi ne pas avoir évoqué l'antisémitisme dans ce livre ? La notion d'étranger, qui recoupe en certains points celle de Juif, ne se confond pourtant pas avec elle. Certes, le Juif a longtemps incarné un des visages de l'étranger (on peut dire qu'il est même une sorte d'étranger universel), et a suscité bien des réactions hostiles. Au Moyen Âge, rappelle Danielle Lochak, « le juif cumule en lui tous les chefs d'altérité, donc tous les mobiles de rejet ; il n'appartient pas à la communauté chrétienne ; non seulement il n'a pas ses racines là où il demeure, mais il n'a de racines nulle part, c'est un *Luftmensch*, l'être mobile par excellence puisque souvent marchand et itinérant ; il est de culture et de religion inassimilables [...] ». En ce sens, la judéophobie ne peut se réduire à la simple xénophobie : « le Juif représente donc l'étranger absolu, et pourtant toléré, toujours présent : une figure familière, en un sens, de la Chrétienté médiévale, comme nécessaire à son fonctionnement ». L'antisémitisme serait donc une expression plus achevée de la xénophobie... A l'évidence, xénophobie et antisémitisme ont des caractéristiques communes<sup>9</sup>, mais le second s'inscrit d'abord dans l'univers religieux, c'est un phénomène très ancien et récurrent. Certes encore, on observe au XIX<sup>e</sup> siècle une inflexion nouvelle de l'antisémitisme, sous l'impulsion notamment des penseurs socialistes comme Fourier ou Toussenel, qui se traduit non seulement par la réactualisation de l'association Juif = banquier/usurier, mais aussi par la « rénovation » du vieux mythe du Juif errant. L'essor du nationalisme, qui se conçoit comme une vivification de l'idée de patrie, mène à une critique

<sup>8</sup> Sur ce point, Robert Miles, « Le racisme européen dans son contexte historique. Réflexions sur l'articulation du racisme et du nationalisme », *Genèses*, 8, juin 1992, pp. 108-131.

du cosmopolitisme, lequel est défini comme une absence de patrie. Or, « le Juif cosmopolite est, par nature, ennemi des patries »<sup>10</sup>. Par le jeu d'un glissement sémantique, l'apatride devient donc l'étranger par excellence, et par extension, une figure essentielle de l'ennemi. Et le *Dictionnaire historique de la langue française* nous rappelle qu'*ennemi* a longtemps désigné le diable...

Peu à peu, le mot « juif » en vient à désigner l'ensemble des étrangers et, dans le discours stigmatisant, juif et étranger tendent à se confondre. Mais tout cela a déjà été étudié, l'abondante bibliographie sur l'antisémitisme en témoigne ; ensuite, cela n'est pas propre à la France ; enfin, j'avais au départ choisi d'étudier la xénophobie en milieu ouvrier, or, dans les sources consultées, je n'ai trouvé quasiment aucune trace d'antisémitisme. Cela ne signifie pas qu'il n'ait pas existé ; Marc Angenot a montré, pour l'année 1889, son omniprésence dans le discours social<sup>11</sup>. Mais cet antisémitisme reste pour l'essentiel au niveau du discours, il est rarement observable dans les rapports sociaux. Les manifestations d'hostilité aux Juifs sont très localisées dans l'espace (l'Alsace surtout) et/ou dans temps (1848, affaire Dreyfus), quand bien même le sentiment judéophobe est continu. Pour toutes ces raisons<sup>12</sup>, j'ai finalement renoncé à étudier l'antisémitisme.

<sup>9</sup> Sur ce point, Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972, p. 235 et 243 notamment.

<sup>10</sup> Yves Lequin (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992, p. 365.

<sup>11</sup> *Ce que l'on dit des Juifs en 1889. Antisémitisme et discours social*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989 (Montréal, CIEE, 1984).

<sup>12</sup> On pourrait en ajouter une autre : il est aujourd'hui difficile de faire l'histoire de l'antisémitisme sans avoir à l'esprit son aboutissement tragique. La *Shoah* confère à l'antisémitisme une sorte de spécificité qui en fait comme un domaine d'étude à part.

## ANNEXE II

### La xénophobie et l'historiographie française

En France, pays d'immigration s'il en est, la xénophobie n'a guère suscité l'intérêt des historiens<sup>13</sup>. À vrai dire, cela n'est pas tellement étonnant, car ces derniers ont longtemps été mus par le souci d'élaborer une vision glorieuse et narcissique de l'histoire de France<sup>14</sup> quand ils n'ont pas été absorbés par des querelles idéologiques. La xénophobie a généralement été abordée au détour de l'histoire ouvrière, diplomatique, et bien sûr de l'immigration, et non pour elle-même. Pour la période prérévolutionnaire, il y a eu, au lendemain de la Première Guerre, les travaux de Jules Mathorez. Étudiant, en pionnier, l'histoire des étrangers sous l'Ancien Régime, il estimait cependant qu'il n'y avait eu pas eu xénophobie mais « des jalousies locales, des mouvements de mauvaise humeur contre des groupes d'étrangers envahissants et des personnalités encombrantes, [qui] ont parfois donné naissance à de courtes émeutes ou à des vexations momentanées rapidement oubliées »<sup>15</sup>. Il est vrai que l'immigration, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, reste un phénomène marginal et le rejet de l'étranger, plus ou moins structuré<sup>16</sup>, vise pour l'essentiel des petits groupes, Bohémiens, Morisques ou encore Juifs de Bordeaux, de Metz et d'Alsace, ou des ghettos du Comtat. Cela explique pour partie la rareté des travaux historiques sur ce

<sup>13</sup> On retrouve le constat dressé à propos de l'histoire de l'immigration par Gérard Noiriel dans le premier chapitre (« Non-lieu de mémoire ») du *Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1988. En revanche, la production sociologique sur l'immigration s'est développée dans plusieurs directions et abondamment. Soutenue par des recherches théoriques [A.Sayad : 1977, 1990, 1990], elle s'est intéressée aux « relations inter-ethniques » [P.-J.Simon : 1992/83, 1983], aux rapports entre immigrés et Français au sein de la classe ouvrière [M.Tripier : 1990], au problème de l'intégration [D.Schnapper : 1990] ou du racisme [C.Guillaumin : 1972 ; M.Wieviorka : 1992 ; P.Bataille : 1997 ; S.Beaud et M.Pialoux : 1998]. Souvent ouverte sur les apports de la sociologie britannique et américaine, elle n'a pas hésité pas à se lancer dans le comparatisme [D.Lapeyronnie : 1993 ; M.Wieviorka : 1994]. Les références de ces ouvrages se trouvent dans la bibliographie.

<sup>14</sup> Lire notamment Suzanne Citron, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Éditions ouvrières, 1991 (2<sup>e</sup> ed.)

<sup>15</sup> *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime : histoire de la formation de la population française*, Paris, E. Champion, 1919 (t.1), p.132. Pour une histoire plus récente de l'immigration sous l'Ancien Régime, Jean-François Dubost et Peter Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999.

sujet<sup>17</sup>. Cependant, on trouve ici et là quelques développements sur la perception de l'Autre et la xénophobie, en particulier chez Robert Muchembled<sup>18</sup>.

Pendant la Révolution, le thème de l'étranger revêt une importance nouvelle. Dès 1918, Albert Mathiez lui consacre une étude, *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et Défense Nationale*<sup>19</sup>. Mais il ne s'intéresse pas tant à la xénophobie qu'au problème du cosmopolitisme et aux conséquences des guerres révolutionnaires sur la situation des étrangers en France. Il faut à vrai dire attendre le travail de Sophie Wahnich<sup>20</sup> pour qu'une réelle réflexion sur la notion d'étranger et les fonctions de la xénophobie pendant la Révolution se structure.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier en sa seconde moitié, est celui de l'intensification des flux migratoires vers la France. Belges, « Piémontais » puis Italiens, Espagnols arrivent massivement, certains dans le cadre d'une migration temporaire, d'autres en vue d'une installation définitive. La fin du siècle correspond à la première des trois grandes vagues migratoires identifiées par Gérard Noiriel<sup>21</sup> : en 1881, le seuil du million d'étrangers est passé... Ce passage ou cette installation ne se font pas sans heurts, mais peu d'historiens y ont été attentifs. L'école labroussienne, malgré son orientation sociale, est silencieuse sur ce point. Les grandes monographies régionales sur le monde rural français du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> ont apporté énormément à la

<sup>16</sup> Sur l'anti-italianisme, voir aussi de Jean-François Dubost, *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997.

<sup>17</sup> Sur le racisme lié à la colonisation, la production est un peu plus abondante. Lire par exemple Pierre Pluchon, *Nègres et Juifs au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Taillandier, 1984 ou Louis Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 1987.

<sup>18</sup> *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Brepols, 1989, notamment p. 70 à 105. Pour Philippe Bonolas, la question des étrangers se pose en termes très vifs à la fin des guerres de religion, cf. « La question des étrangers à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1989, pp.304-315.

<sup>19</sup> Paris, La Renaissance du Livre, 190 p.

<sup>20</sup> *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997. Mais cette étude porte essentiellement sur le discours, et non sur les pratiques sociales...

<sup>21</sup> *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1988.

<sup>22</sup> Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Paris-La Haye, Mouton, 1960 ; Gabriel Désert, *Une Société rurale au XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans du Calvados (1815-1895)*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'université, 1975 ; Georges Dupeux, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher (1848-1914)*, Paris-La Haye, Mouton, 1962 ; Gilbert Garrier, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, Grenoble, Presses Universitaires

connaissance de l'économie régionale, des rapports entre propriété foncière et options politiques, des pratiques politiques, parfois du mode de vie (sociabilité, divertissement, alimentation...). Étrangement, à part quelques exceptions<sup>23</sup>, ces thèses ne nous apprennent pas grand chose sur les rapports humains et leur violence.

Au tournant des années 1970-80, l'histoire des relations diplomatiques franco-italiennes permet à Pierre Milza<sup>24</sup> d'étudier les sentiments et les comportements italiens et de stimuler et mieux faire connaître l'histoire des Italiens en France. Toutefois, si l'on excepte quelques articles<sup>25</sup>, la xénophobie suscite toujours relativement peu d'intérêt : les recherches se consacrent surtout aux flux, à la répartition des Italiens, aux secteurs d'activité dans lesquels ils sont employés, etc., et concernent avant tout le XX<sup>e</sup> siècle. En fait, les premières évocations de la xénophobie sont fournies par l'histoire de l'immigration, lorsque celle-ci se fait au détour de l'histoire ouvrière. Michelle Perrot, analysant les grèves à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, remarque la fréquence des heurts entre ouvriers français et ouvriers étrangers. Elle leur consacre quelques pages dans sa thèse et surtout, un article pionnier<sup>26</sup> dans lequel elle insiste sur le nationalisme des ouvriers français. Yves Lequin, dans sa thèse sur les ouvriers de la région lyonnaise, évoque à plusieurs reprises la présence de la main-d'œuvre étrangère<sup>27</sup> et montre comment, à partir des années 1880, l'hostilité des ouvriers français envers les travailleurs étrangers, jusqu'alors marginale, devient structurelle.

de Grenoble, 1973 ; Pierre Lévêque, *Une société provinciale : la Bourgogne sous la Monarchie de Juillet et Une société en crise : la Bourgogne du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1846-1852)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983 ; Philippe Vigier, *La Seconde République dans la région alpine. Etude politique et sociale*, Paris, PUF, 1963 ; Marcel Vigreux, *Paysans et notables du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 1914)*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987.

<sup>23</sup> Notamment la thèse d'Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle (1845-1880)*, Paris, Marcel Rivière, 1975.

<sup>24</sup> *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, École Française de Rome, Rome, 1981.

<sup>25</sup> Teodosio Vertone, « Antécédents et causes des événements d'Aigues-Mortes », dans *L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, a cura di Jean-Baptiste Duroselle e Enrico Serra, *Affari Sociali Internazionali*, n° 3-7/77, Franco Angeli, 1978 ; Pierre Milza, « Le racisme anti-italien en France. La « tuerie d'Aigues-Mortes » (1893), *L'Histoire*, n°10, mars 1979.

<sup>26</sup> *Les ouvriers en grève (France, 1871-1914)*, Paris-La Haye, Mouton, 1974, notamment « Les mouvements xénophobes », p.164-179. « Les rapports des ouvriers français et des ouvriers étrangers (1871-1893), *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°1, 1960.

<sup>27</sup> *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977. Tome 1 : *La Formation de la classe ouvrière*, tome 2 : *Les Intérêts de la classe et la république*. (t.I : p. 132, 137, 153-155),

Au cours des années suivantes, la xénophobie est évoquée dans les travaux de Serge Bonnet et Roger Humbert<sup>28</sup>, puis de Gérard Noiriel<sup>29</sup>. Les liens entre l'histoire ouvrière et l'histoire de l'immigration sont confirmés quelques années plus tard : Gérard Noiriel publie *Le Creuset français* en 1988, et Yves Lequin dirige une *Histoire des étrangers et de l'immigration* en 1992. C'est alors seulement que s'autonomise l'histoire de l'immigration<sup>30</sup>, qui consacre désormais à la xénophobie ou au racisme des développements plus conséquents. Mais, malgré les efforts des spécialistes de l'histoire politique et idéologique<sup>31</sup>, cette histoire, qui tend parfois à se limiter à certains groupes étrangers<sup>32</sup> ou à certaines périodes comme celle de l'Affaire Dreyfus, tarde à se développer.

<sup>28</sup> *La ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Paris, Denoël, 1981.

<sup>29</sup> Longwy, *Immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Paris, PUF, 1984.

<sup>30</sup> Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988 ; Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1985 et *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996 ; Émile Temine, avec Renée Lopez et Pierre Échinard conduit le projet *Migrance : histoire des migrations à Marseille, Aix-en-Provence*, Edisud, 1990 ; Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Le Seuil, 2000.

<sup>31</sup> Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1987 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1939-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>32</sup> Enzo Barnabà, *Le sang des marais. Aigues-Mortes 17 août 1893, une tragédie de l'immigration italienne. Essai.*, Marseille, Éditions Via Valeriano, 1993. Voir aussi José Cubéro, *Nationalistes et étrangers. Le massacre d'Aigues-Mortes*, Paris, Imago, 1996.

## Notes

## BIBLIOGRAPHIE

Il n'était pas possible de présenter ici une bibliographie exhaustive. Cette bibliographie ne reprend donc pas les sources imprimées (archives, journaux, ouvrages d'époque) mentionnées dans les notes et n'évoque que les plus références les plus importantes. On pourra se reporter à la bibliographie de notre thèse ou consulter le site [www.barthes.ens.français/clio](http://www.barthes.ens.français/clio)

### 1) Ouvrages et articles d'intérêt général

- ANGENOT, Marc, *Ce que l'on dit des Juifs en 1889. Antisémitisme et discours social*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989 (Montréal, CIEE, 1984).
- AUGÉ, Marc, *Le Sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard, 1994.
- BALIBAR, Etienne, *La Crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Paris, Galilée, 1997.
- CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- CITRON, Suzanne, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Éditions ouvrières, 1991 (2<sup>e</sup> ed.).
- DELUMEAU, Jean, *La peur en Occident*, Paris, Hachette, 1985 (1978).
- DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1996 (1930).
- DUVIGNAUD, Jean, *La Solidarité. Liens de sang et liens de raison*, Paris, Fayard, 1986.
- ELIAS, Norbert, *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991 (trad.).
- ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- ELIAS, Norbert et SCOTSON, John L., *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997.
- ENZENSBERGER, Hans M., *La grande migration, suivi de Vues sur la guerre civile*, Paris, Gallimard, 1985.
- EVANS-PRITCHARD, Edward E., *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1968 (trad.).
- FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, 1989.
- GEERTZ, Clifford, *Ici et Là-Bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris, Métailié, 1996 (1988).
- GIRARDET, Raoul, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975 (trad.).
- KOSELLECK, Reinhart, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1990 (trad.).
- LE BRAS, Hervé, *Les Trois France*, Paris, Odile Jacob, 1986 (réédité en 1995).
- LÉVINAS, Emmanuel, *Entre-nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Paris, Grasset, 1991.
- MARIN, Louis, *De la représentation*, Paris, Hautes Études-Gallimard-Le Seuil, 1994.
- MUCHEMBLED, Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Flammarion, 1991 (1978).

- PITT-RIVERS, Julian, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Hachette, 1997 [trad., 1977]
- POLANYI, Karl, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (trad.).
- SCHERER, René, *Zeus hospitalier, éloge de l'hospitalité*, Paris, Armand Colin, 1993.
- TODOROV, Tzvetan, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Le Seuil, 1989.
- TÖNNIES, Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, introduction et traduction J. Leif, Paris, RETZ-CEPL, 1977.

## 2) Histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle : aspects politiques, économiques et sociaux

- AGULHON, Maurice, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II<sup>e</sup> République*, Paris, Le Seuil, 2<sup>e</sup> ed, 1979.
- AGULHON, Maurice, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.
- AGULHON, Maurice, *La République. L'élan fondateur et la grande blessure (1880-1932)*, Paris, Hachette, 1990.
- AGULHON, Maurice, GIRARD, Louis, ROBERT, Jean-Louis, SERMAN, William, *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989.
- BOIS, Paul, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Paris-La Haye, Mouton, 1960. Version abrégée chez Flammarion en 1971.
- BOUVIER, Jean, « Mouvement ouvrier et conjonctures économiques », *Le Mouvement Social*, n° 48, juillet-septembre 1964, pp. 3-30.
- BRAUDEL, Fernand et LABROUSSE, Ernest (dir), *Histoire économique et sociale de la France*, tome III : 1789-1880, tome IV<sup>1-2</sup> : 1880-1950, Paris, PUF, Coll.Quadrige, 1993.
- BRETON, Yves, BRODER, Albert, LUTFALLA, Michel, *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression 1873-1897*, Paris, Économica, 1997.
- CHANET, Jean-François, *L'École républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.
- CHEVALIER, Louis, *La formation de la population parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Travaux et documents, Cahier n°10, Paris, PUF, 1950.
- CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, Paris, Hachette, 1984 (1978 pour la première édition).
- CORBIN, Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle (1845-1880)*, 2 vol., Paris, Marcel Rivière, 1975 [réédition : Limoges, Presses Universitaire de Limoges, 1999].
- CORBIN, Alain, *Le village des « cannibales »*, Paris, Flammarion, 1995 (Aubier, 1990).
- CORBIN, Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.
- CRAPEZ, Marc, *La gauche réactionnaire : mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des Lumières*, Paris, Berg International Éditeurs, 1997.

- DERAINNE, Pierre-Jacques, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la monarchie de Juillet et la seconde République*, Thèse pour le doctorat, Dijon, Université de Bourgogne, 1999.
- DUBY, Georges et WALLON, Armand (dir), *Histoire de la France rurale*, t.3, Paris, Le Seuil, Points, 1992 (1976).
- DUPÂQUIER, Jacques (dir), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, Tome 3 : de 1789 à 1914.
- DUPEUX, Georges, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher (1848-1914)*, Paris-La Haye, Mouton, 1962.
- DUPUY, Roger, *La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Paris, Albin Michel, 2002.
- ESPAGNE, Michel, *Le paradigme de l'étranger. Les chaires de littérature étrangère au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1993.
- FREIGNAUX, Frédéric, *Le boulangisme. Naissance d'une nouvelle tradition politique ?* Thèse, Toulouse-Le Mirail, 1996.
- FURET, François et OZOUF, Jacques, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.
- FURET, François, *La Révolution. De Turgot à Jules Ferry 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988.
- GARRIER, Gilbert, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, 2 vol.
- GARRIGUES, Jean, *Le Boulangisme*, Paris, PUF, 1992.
- Histoire générale de la Presse*, dirigée par Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, Paris, PUF, 1972, vol. 3 : de 1871 à 1914.
- JUILLET-CARA, Janie, *Les républicains de Seine-et-Oise : forces politiques et organisations, 1881-1900*, Paris X-Nanterre, 1996.
- KAYSER, Jacques, *Les grandes batailles du radicalisme. Des origines aux portes du pouvoir 1820-1901*, Paris, Marcel Rivière, 1962.
- LEVEQUE, Pierre, *Une société provinciale : la Bourgogne sous la Monarchie de Juillet et Une société en crise : la Bourgogne du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1846-1852)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983.
- LEVEQUE, Pierre, *Histoire des forces politiques en France, 1880-1940*, Paris, Armand Colin, 1994
- LEVILLAIN, Philippe, *Boulangier, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982.
- LEVY-BOYER, Maurice et BOURGUIGNON, François, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Économica, 1986.
- MARKOVITCH, Tihomir, « Les cycles industriels en France », *Le Mouvement social*, n°63, avril-juin 1968, pp.11-39.
- MAYEUR, Jean-Marie, *La vie politique sous la III<sup>e</sup> République (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, 1984.
- MC PHEE, Peter, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852*, Perpignan, Publications de L'Olivier, 1995.
- MOULIN, Annie, *Les paysans dans la société française*, Paris, Le Seuil, 1988.
- NÉRÉ, Jacques, *La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, Paris, 1958 (thèse principale).

- OZOUF, Jacques et Mona, « *Le Tour de France par deux enfants*. Le petit livre rouge de la République », dans *Les Lieux de mémoire*, sous la dir. de Pierre Nora, I : « La République », Paris, Gallimard, 1984.
- ROSANVALLON, Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992 (réed.2001).
- ROTH, Philippe, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990.
- RUDELLE, Odile, *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.
- SIMIAND, François, *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*, Paris, Cornély Éditeurs, 1907.
- SOULET, Jean-François, *Les Pyrénées au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Eché, 1987.
- VAN GENNEP, Arnold, *Manuel de folklore contemporain*, Paris, Picard, 1951.
- VIGIER, Philippe, *La Seconde République dans la région alpine. Etude politique et sociale*, Paris, PUF, 1963.
- VIGREUX, Marcel, *Paysans et notables du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 1914)*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987.
- WEBER, Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983 (1976 pour la version américaine).
- ZELDIN, Theodore, *Histoire des passions françaises 1848-1945*, Paris, Recherches, 1978.

### 3) Autour de la violence, du conflit et de la foule

- BARROWS, Suzanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1990, (Yale UP, 1981).
- BONTE, Pierre et IZARD, Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991.
- CHAUVAUD, Frédéric, *Les passions villageoises au XIX<sup>e</sup> siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Publisud, 1995.
- CLAVERIE, Elisabeth, « "L'Honneur" : une société de défis au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 34, 1979, n° 4, pp. 744-759.
- COBB, Richard, *La protestation populaire en France (1789-1820)*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1970 pour la version en langue anglaise).
- CORBIN, Alain, « Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Esquisse d'un bilan », *Ethnologie française*, XXI, 1991, 3, pp. 224-236. (Numéro consacré à « Violence, brutalité, barbarie »).
- FARGE, Arlette et REVEL, Jacques, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants, Paris 1750*, Paris, Hachette, 1988.
- FAVRE, Pierre (dir), *La manifestation*, Paris, Presses FNNSP, 1990.
- HÉRITIER, Françoise, *De la violence*, Éditions Odile Jacob, 1996.
- HOBBSBAWM, Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966, (1959 pour la version anglaise).
- MAFFESOLI, Michel et PESSIN, Alain, *La violence fondatrice*, Paris, Éditions du Champ urbain, 1978.

- MUCHEMBLED, Robert, *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Brepols, 1989.
- NICOLAS, Jean (dir), *Mouvements populaires et conscience sociale (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Actes du Colloque de Paris, 24-26 mai 1984, Paris, Maloine, 1985.
- PLOUX, François, *Les bagarres de village (1815-1850). Contribution à l'étude des formes collectives de la violence en milieu rural*, Mémoire de maîtrise, Paris I, 1989.
- PLOUX, François, « Rixes intervillageoises en Quercy (1815-1850) », *Ethnologie française*, XXI, 1991, 3, pp. 269-275.
- PLOUX, François, *Les formes du conflit et leurs modes de résolution dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Thèse, Paris I, 1994.
- SIMMEL, Georg, *Le Conflit*, Saulxures, Circé, 1992 (Préface de J. Freund).
- SOREL, Georges, *Réflexions sur la violence*, Paris-Genève, rééd. Slatkine, 1981.
- TILLY, Charles, *La France contestée*, Paris, Fayard, 1986.
- VERDIER, Raymond, *La Vengeance. Études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Paris, Éditions Cujas, 1980.

#### 4) Les pauvres, les nomades et les autres...

- DAMON, Julien, *Des hommes en trop. Essai sur la vagabondage et la mendicité*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1995.
- DÉSERT, Gabriel (dir), *Marginalité, déviance, pauvreté en France XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 13, Caen, 1981.
- FONTAINE, Laurence, *Le Voyage et la mémoire. Colporteurs de l'Oisans au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984.
- GABORIAU, Patrick, *SDF à la Belle Époque. L'univers des mendiants vagabonds au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- GEREMEK, Bronislaw, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987 (trad., 1978 pour la version originale).
- GUESLIN, André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1998.
- HAUDEBOURG, Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1988.
- PETIT, Jacques-Guy, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard.
- PROCACCI, Giovanna, *Gouverner la misère : la question sociale en France (1789-1848)*, Paris, Le Seuil, 1993.
- RENAULT, Marie-Hélène, « Vagabondage et mendicité. Délits périmés, réalité quotidienne », *Revue historique*, 606, avril-juin 1998, pp. 287-322.
- VAUX de FOLETIER, François, *Les Bohémiens en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981.
- WAGNIART, Jean-François, *Le vagabond dans la société française (1871-1914). Recherches sur les procédures de construction d'une identité sociale*, Thèse de doctorat, Paris I, 1997, 3 vol.
- WAGNIART, Jean-François, *Le vagabond à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999.

#### 5) Racisme et xénophobie

- « Ethnologie et Racismes », *Ethnologie française*, XVIII, 1988, 2, tome 18.
- « La société face au racisme », *Le Genre Humain*, n° 11, 1984-1985.
- « Racisme, antiracisme, étrangers étrangers », *L'Homme et la Société*, juillet-décembre 1985, n° 77-78,
- « Sans distinction de... race », *Mots. Les langages du politique*, n° 33, décembre 1992, numéro coordonné par Simone Bonnafois, Bernard Herzberg, Jean-Jacques Israël.
- ANGENOT, Marc, *Les idéologies du ressentiment*, Montréal, XYZ éditeur, 1996.
- BALIBAR, Etienne et WALLERSTEIN, Immanuel, *Race, nation, classe: les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988.
- BATAILLE, Philippe, *Le Racisme au travail*, Paris, La Découverte, 1997.
- BENSA, Alban, « Colonialisme, racisme et ethnologie en Nouvelle-Calédonie », *Ethnologie Française*, XVIII, 1988, 2, pp. 188-197.
- BLANCKAERT, Claude (dir), *Des sciences contre l'homme*, Paris, Autrement, 1993. Série Sciences en société. 2 volumes : n° 8, mars 1993, « Classer, hiérarchiser, exclure » ; n° 9, avril 1993.
- DERAINNE, Pierre-Jacques, « De l'usage politique des ouvriers étrangers en France. Un précurseur : le député parisien Paulin-Méry », *Gavroche*, n°93-94, mai-août 1997, pp.16-23.
- DESPRES, Leo A. (ed), *Ethnicity and Resource Competition in Plural Societies*, The Hague—Paris, Mouton Publishers, 1975.
- FALGA, Bernard et WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Au Miroir de l'Autre*, Paris, Éditions du Cerf, 1994.
- GRENIER, Line, « Sous la rubrique des objets perdus, une réflexion méthodologique sur le racisme », *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 2, octobre 1983, pp. 147-153.
- GUILLAUMIN, Colette, *L'idéologie raciste: genèse et langage actuel*, Paris, La Haye, Mouton, 1972 [réédité en 2002 chez Gallimard, collection Folio].
- GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-Femmes éditions, 1992.
- GUIRAL, Pierre et TEMIME, Émile, *L'idée de race dans la culture politique française contemporaine*, Paris, Éditions du CNRS, 1977.
- HERSH, Jeanne, « Sur la notion de race », *Diogène*, n° 59, 1967, pp. 125-142.
- JUTEAU-LEE, Danielle, « Les autres « ethniques » », *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 2, octobre 1983, pp. 3-8.
- LE BRETON, David, « Le racisme ou la négation du visage de l'autre », *Intercultures*, n° 19, octobre 1992.
- LEVI-STRAUSS, Claude, *Race et Histoire*, Paris, Gonthier-Denoël, 1961.
- LIAUZU, Claude, *Race et civilisation. L'Autre dans la culture occidentale. Anthologie critique*, Paris, Syros, 1992.
- MAUCO, Georges, *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, thèse pour le doctorat, Paris, Armand Colin, 1932.
- MAUCO, Georges, *Les étrangers en France et le problème du racisme*, Paris, La Pensée universelle, 1977.
- MEMMI, Albert, *Le racisme : description, définition, traitement*, Paris, Gallimard, 1994 (1982).
- MILES, Robert, « Le racisme européen dans son contexte historique. Réflexions sur l'articulation du racisme et du nationalisme », *Genèses*, 8, juin 1992, pp. 108-131.

- MOSCOVICI, Serge, « Le ressentiment », *Le Genre humain*, n° 11, 1984-1985, pp. 179-206.
- POLIAKOV, Léon, *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971 (réédité chez Pocket en 1994).
- POLIAKOV, Léon (dir), *Le Racisme*, Paris, Seghers, 1976.
- SIBONY, Daniel, *Le « Racisme » ou la haine identitaire*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1997.
- SIMON, Pierre-Jean, « Propositions pour un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles », *Pluriel-Débat*, 1975, pp. 65-76.
- SIMON, Pierre-Jean, « L'étude des problèmes des minorités et des relations inter-ethniques dans l'anthropologie et la sociologie françaises », *Pluriel-Débat*, 1982/83, n° 32-33.
- SIMON, Pierre-Jean, « Les sociologues et les minorités : connaissance et idéologie », *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 2, octobre 1983, pp. 9-21.
- SPERBER, Manès, « Jusqu'à la fin des temps ? », *Le Genre humain*, n° 11, 1984-1985, p. 91-111.
- STERNHELL, Zeev, « Les origines intellectuelles du racisme en France », *L'Histoire*, n° 17, nov.1979, pp. 106-113.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1987.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *Face au racisme*, Paris, La Découverte, 1991.
- TAGUIEFF, Pierre-André, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°47, juillet-septembre 1995, pp. 105-131.
- WIEVIORKA, Michel (dir), *La France raciste*, Paris, Le Seuil, 1992.
- WIEVIORKA, Michel (dir), *Racisme et Xénophobie en Europe. Une comparaison internationale*, Paris, La Découverte, 1994.

## 6) Questions d'identité (et d'altérité) — Définir l'étranger

- BOUYSSY, Marie-Thérèse, « Dire l'espace national aujourd'hui? Regard sur dix ans d'historiographie française », *Le Mouvement Social*, n°159, avril-juin 1992, pp. 85-108.
- BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, (3 vol.), 1986.
- CHAMBOREDON Jean-Claude (*et alii*), « L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », *Sociologie du Sud-Est. Revue de Sciences Sociales*, n° 41-44, juillet 1984-juin 1985, pp. 61-82.
- GAILLARD, Jeanne, « Les migrants à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Insertion et marginalité », *Ethnologie française*, X, 1980, 2, pp. 129-136.
- HASSOUN, Jacques, *Le passage des étrangers*, Paris, Austral, 1995.
- JEISMANN, Michael, *La Patrie de l'ennemi, la notion d'ennemi national et la représentation de la nation en Allemagne et en France de 1792 à 1918*, Paris, CNRS Éditions, 1997.
- JOUTARD, Philippe, « De la définition de l'étranger à la notion d'espace culturel », *Études vaclusiennes*, juil-déc. 1986, n° 36.
- KARNOUOH, Claude, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village lorrain », *Ethnologie française*, II, 1-2, pp. 107-121.
- Les Figures de l'étranger. Immigrés, Nomades, Exilés* Numéro spécial de *TUMULTES*, n° 5, 1994.

- SEGALEN, Martine (dir), *L'Autre et le semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris, Presses du CNRS, 1989.
- SEGALEN, Martine (dir), *Anthropologie sociale et ethnologie de la France*. Actes du colloque du Centre d'Ethnologie française et du Musée national des Arts et Traditions populaires, nov. 1987, Louvain, Peeters, 1989, 2 vol.
- SIMMEL, Georg, « Digressions sur l'étranger » (1908), in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (ed), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ Urbain, 1979, pp. 53-59.
- SIMMEL, Georg, « L'étranger dans le groupe » (1908), « Sur la psychologie sociale de l'hostilité », dans *Tumultes*, n° 5, 1994, pp. 199-205 et 207-216.
- SIMON-BAROUH (Ida) et SIMON (Pierre-Jean), *Les Étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 1989.

### **Sur la frontière**

- DESPLAT, Christian, *La guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées (XII<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècles)*, Pau, J&D Éditions, 1993.
- DION, Roger, *Les frontières de la France*, Paris, Hachette, 1947 (réédité en 1979).
- FERNANDEZ de CASAVANTE ROMANI, Carlos, *La frontière franco-espagnole et les relations de voisinage, avec une référence spéciale au secteur frontalier du Pays Basque*, Bayonne, Harriet, 1989
- GAVIGNAUD, Geneviève, « La frontière pyrénéenne et la partie française de la Catalogne depuis 1659 », dans *Frontières et limites de 1610 à nos jours*, Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Lille, 1976, Section d'histoire moderne et contemporaine, t.I, Bibliothèque nationale, 1978, pp. 155-170.
- NORDMAN, Daniel et REVEL, Jacques, « La formation de l'espace français », in *Histoire de la France*, sous la direction d'André Burguière et Jacques Revel, Paris, Le Seuil, 1989.
- NORDMAN, Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1998.
- PLANHOL, Xavier de, *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1988
- SAHLINS, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1996 (trad., 1989).
- SERMET, Jean, *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*, Tarbes, Revue Pyrénées, Amis du Livre Pyrénéen, 1983.
- WAHL, Alfred et RICHEZ, Jean-Claude, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994.

## **7) Citoyenneté, nation, nationalité et nationalisme**

- ANDERSON, Benedict, *Imagined communities*, Londres, 1983. Traduction française : *L'Imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.
- ANGENOT, Marc, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Presses de l'Université du Québec, 1975. [Le chapitre 2 : « Le roman populaire revanchard »]
- BEAUNE, Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1988.
- BIRNBAUM, Pierre, « La France aux Français ». *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Le Seuil, 1993.

- BRUBAKER, Rogers, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Harvard University Press, Cambridge & London, 1992. Traduction *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.
- GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- GIRARDET, Raoul, *Le nationalisme français, Anthologie 1871-1914*, Paris, Le Seuil, 1983.
- GRILLO, Ralph D. (dir), « Nation » and « State » in Europe. *Anthropological Perspectives*, London, Academic Press, 1980.
- HOBBSBAWM, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992.
- MAUSS, Marcel, *Œuvres*, 3, Paris, Éditions de Minuit, 1969. « Annexe : Sociologie politique. La nation et l'internationalisme ».
- MONDONICO, Cécile, « Aux origines du Code de la nationalité en France », *Le Mouvement social*, avril-juin 1995, n° 171, pp. 31-46.
- NOIRIEL, Gérard, « La question nationale comme objet de l'histoire sociale », *Genèses*, 4, mai 1991.
- PUYMEGE, Gérard de, *Chauvin, le soldat-laboureur. Contribution à l'étude des nationalismes*, Paris, Gallimard, 1993.
- RIOUX, Jean-Pierre, *Nationalisme et Conservatisme. La Ligue de la Patrie Française, 1899-1904*, Paris, Beauchesne, 1977.
- SILVERMAN, Maxim, « Citizenship and the Nation-State in France », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 14, N° 3, july 1991, pp. 333-349.
- STERNHELL, Zeev, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972.
- WEIL, Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.
- WIEVIORKA, Michel, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 1993.
- WINOCK, Michel (dir), *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Le Seuil, 1982 et 1990.
- WINOCK, Michel (sous la direction), *Histoire de l'extrême-droite en France*, Paris, Le Seuil, janvier 1993 et novembre 1994.

## 8) Autour de l'immigration

- BARNABA, Enzo, *Le sang des marais. Aigues-Mortes 17 août 1893, une tragédie de l'immigration italienne. Essai*. Avant-propos d'Émile Temime, Marseille, Éditions Via Valeriano, 1993.
- BIGORGNE, Didier, « Main-d'œuvre étrangère et mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple des Ardennes frontalières », *Le Mouvement Social*, n°178, janvier-mars 1997, pp.11-26.
- BONNET, Jean-Charles, « Les travailleurs étrangers dans la Loire sous la III<sup>e</sup> République », Lyon, *Cahiers d'Histoire*, t. XVI, 1971, pp. 67-80
- BRUNET, Jean-Paul (dir), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- CHÂTELAIN, Abel, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Publications de l'Université de Lille III, 1976, 2 vol.

- COLLOMP, Catherine, « Regard sur les politiques de l'immigration. Le marché du travail en France et aux États-Unis (1880-1930) », *Annales HSS*, sept.-oct 1996, n° 5, pp. 1107-1135.
- CROSS, Gary S., *Immigrant Workers in Industrial France. The Making of a New Laboring Class*, Temple University Press, Philadelphie, 1983.
- CUBÉRO, José, *Nationalistes et étrangers. Le massacre d'Aigues-Mortes*, Paris, Imago, 1996.
- DEPOID, P., *Les naturalisations en France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1942.
- DUBOST, Jean-François et SAHLINS, Peter, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999.
- DUBOST, Jean-François, *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997.
- Exil politique et migration économique : Espagnols et Français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, ouvrage collectif, CNRS, 1991.
- FAIDUTTI-RUDOLPH, Anne-Marie, *L'immigration italienne dans le sud-est de la France*, Gap, Éditions Ophrys, 1964.
- GUILLOIN-GATTEGNO, Michelle, *Etrangers et immigrés en Ile de France*, Thèse, Paris I, 1992.
- L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, a cura di Jean-Baptiste Duroselle e Enrico Serra, *Affari Sociali Internazionali*, n° 3-7/77, Milano, Franco Angeli, 1978.
- LAPEYRONNIE, Didier, *L'Individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.
- LENTACKER, Firmin, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, thèse Paris IV, service de reproduction de l'Université Lille III, 1973, 656 p.
- LEQUIN, Yves (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992.
- Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Ecole Française de Rome, Palais Farnèse, 1986.
- L'Étranger*, Recueil de la Société Jean Bodin pour l'histoire des institutions, IX-X, Dessain et Tolra, 1984.
- LIENS, Georges, « Les "Vêpres marseillaises" (Juin 1881) ou la crise franco-italienne au lendemain du traité du Bardo », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome XIV, janvier-mars 1967, pp. 1-30.
- LOCHAK, Danièle, *Étrangers : de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985.
- MATHIEZ, Albert, *La Révolution et les étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, La Renaissance du Livre, 1918.
- MATHOREZ, Jules, *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime : histoire de la formation de la population française*, Paris, E. Champion, 2 vol., 1919 et 1921.
- MAUCO, Georges, *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, thèse pour le doctorat, Paris, Armand Colin, 1932.
- MEUNIER-VONNÉ, Françoise, *Les étrangers dans le bassin minier du Creusot-Montceau-les-Mines aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985.
- MILES, Robert et SINGER-KÉREL, Jeanne (ed.), « Migration and migrants in France ». *Ethnic and Racial Studies*, spécial issue, vol. 14, n° 3. Plus particulièrement les contributions de Jeanne Singer-Kérel, « Foreign Workers in France, 1891-1936 », et de Maxim Silverman, « Citizenship and the Nation-state ».

- MILZA, Pierre et BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, *Le Nogent des Italiens*, Paris, Autrement, 1995.
- MILZA, Pierre, « Le racisme anti-italien en France. La « tuerie d'Aigues-Mortes » (1893), *L'Histoire*, n°10, mars 1979.
- MILZA, Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, École Française de Rome, Rome, 1981.
- NOIRIEL, Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Paris, PUF, 1984.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1988.
- NOIRIEL, Gérard, *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- NOIRIEL, Gérard, « Français et étrangers », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de Mémoire*, III. Les France, 1. Conflits et partages, Paris, Gallimard, 1992, pp.275-319.
- NOIRIEL, Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette, 1992.
- NOIRIEL, Gérard et HOROWITZ, Donald L., *Immigrants in two Democracies. French and American Experience*, New York, London, New York University Press, 1992.
- NOIRIEL, Gérard, « Les enjeux pratiques de la construction de l'objet : l'exemple de l'immigration », *Histoire sociale, histoire globale ? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989*, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Édition MSH, 1993.
- NOIRIEL, Gérard, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.
- PERROT, Michelle, « Les rapports des ouvriers français et des ouvriers étrangers (1871-1893), *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°1, 1960.
- PONTY, Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.
- REARDON, Judy A., « Belgian and French Workers in Nineteenth-Century Roubaix », dans *Class Conflict and Selective Action*, Louise A. Tilly ans Charles Tilly editors, Sage Publications, Beverly Hills, London, 1981, pp. 167-183.
- RETEL, Jacques Olivier, *Eléments pour une histoire du peuple de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine, 1977.
- SAYAD, Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 15, juin 1977, pp. 59-79.
- SAYAD, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université, 1990.
- SAYAD, Abdelmalek, « Naturels et naturalisés », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 99, septembre 1995, pp. 26-35.
- SAYAD, Abdelmalek, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, sept.1999, pp. 5-14.
- SCHNAPPER, Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.
- SCHOR, Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1985.
- SCHOR, Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996.
- TEMIME, Emile et VERTONE, Teodoso (dir), *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica*, Milano, Franco Angeli, 1988.

- TEMIME, Emile, *Migrance : histoire des migrations à Marseille, Aix-en-Provence*, Edisud, 1990. Avec Renée Lopez : *L'expansion marseillaise et « l'invasion italienne » (1830-1918)* ; avec Pierre Echinard, volume couvrant la période 1482-1830.
- TODD, Emmanuel, *Le Destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Le Seuil, 1994.
- TOUJAS-PINEDE, Christine, *L'immigration étrangère en Quercy, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1990.
- TRIBALAT, Michèle (dir), *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, INED, Travaux et Documents, n° 131, PUF, 1991.
- TRUPIER, Maryse, *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, Ciemi-L'Harmattan, 1990.
- WAHNICH, Sophie, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997.
- WEIL, Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1939-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

## 9) Mouvement ouvrier

- « La désunion des prolétaires », *Le Mouvement Social*, n° 147, avril-juin 1987. Numéro dirigé par René Gallissot, Robert Paris et Claudie Weill.
- BAUER, Otto, *La question des nationalités et la social-démocratie*, Co-édition Guérin Littérature (Montréal) et Études Documentaires Internationales (Aracantère Éditions, Paris), 1987.
- BONNET, Serge [et HUMBERT, Roger], *La ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Paris, Denoël, 1981.
- BONNET, Serge, *L'Homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains (1889-1930)*, Centre Lorrain d'Études Sociologiques, CNRS, Nancy, 1986, [Avec la collaboration d'Étienne Kagan et Michel Maigret].
- BRÉCY, Robert, *Le mouvement syndical en France, 1871-1921*, Gif-sur-Yvette, Éditions du Signe, 1982 (1<sup>e</sup> édition en 1963).
- BRUNET, Jean-Paul, *Saint-Denis la ville rouge. Socialisme et communisme en banlieue ouvrière 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980.
- BURDY, Jean-Paul, *Le Soleil Noir. Un quartier de Saint-Étienne 1840-1940*, Lyon, Centre Pierre Léon, Presses Universitaires de Lyon, 1989.
- DREYFUS, Michel, *Histoire de la C.G.T.. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- DROZ, Jacques (dir), *Histoire Générale du Socialisme*, t.2, Quadrige (1997), Paris, PUF (1974).
- GAILLARD, Lucien, *La vie quotidienne des ouvriers provençaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1982 (pp. 145-150 particulièrement)
- GANI, Léon, *L'attitude des syndicats ouvriers à l'égard de l'immigration en France 1945-1968*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (multigraphiée), Paris, 1969.
- GOSSEZ, Rémi, *Les ouvriers de Paris*, Paris, Bibliothèque de la Révolution de 1848, CNRS, t. XXIV, 1967.

- HANAGAN, Michael, « Nascent proletarians : migration patterns and class formation in the Stephanois region, 1841-1880 », dans *Migrants in Modern France. Population Mobility in the Later Nineteenth and Twentieth Centuries*, Edited by Philip E. Ogden and Paul E. White, London, Unwin Hyman, pp.74-96.
- HAUPT, Georges (dir), *Les marxistes et la question nationale 1848-1914. Études et textes*, Paris, Maspéro, 1974. En collaboration avec Michael Lowy et Claudie Weill.
- HAUPT, Georges, *La Deuxième Internationale (1889-1914). Etude critique des sources. Essai bibliographique*, Paris-La Haye, Mouton, 1964.
- LEQUIN, Yves, *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977, 2 vol.
- MOSS, Bernard H., *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, préface de Jacques Rougerie, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, 1985.
- MURARD, Lion et ZYLBERMAN, Patrick, *Ville, habitat et intime (l'exemple des cités minières au XIX<sup>e</sup> siècle). Naissance du « petit travailleur infatigable »*, Fontenay-sous-Bois, Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles, 1976. Réédité sous le titre *Le Petit travailleur infatigable : villes-usines, habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Recherches, 1980.
- PERROT, Michelle, *Les ouvriers en grève (France, 1871-1914)*, Paris-La Haye, Mouton, 1974.
- PIGENET, Michel, *Les ouvriers du Cher (fin XVIII<sup>e</sup> siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 1990 (Lille III, 1988 pour la première édition).
- SCHOR, Ralph, « Racisme et xénophobie dans le mouvement ouvrier avant 1939 », in *Nouvelle Revue Socialiste*, n° 67, janvier-février 1984, pp. 82-88.
- TREMPÉ, Rolande, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971.
- WEILL, Claudie, *L'Internationale et l'Autre. Les relations inter-ethniques dans la III<sup>e</sup> Internationale (Discussions et débats)*, Paris, Éditions de l'Arcantère, 1987.
- WILLARD, Claude (dir), *La France ouvrière*, Paris, Éditions sociales, 1993. Tome 1 : *Des Origines à 1920*.
- WILLARD, Claude, *Jules Guesde, l'apôtre et la Loi*, Paris, Éditions ouvrières, 1991.
- WILLARD, Claude, *Le mouvement socialiste en France (1893-1905). Les Guesdistes*, Paris, Éditions ouvrières, 1965.
- WOLIKOW, Serge et CORDILLOT, Michel, *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ? Les difficiles chemins de l'internationalisme (1848-1956)*, Publications de l'Université de Bourgogne, LXXV, Institut d'Histoire Contemporaine, Centre et Documentation sur les Internationales Ouvrières, 1993.

## **Index des noms**

## Table

<b>INTRODUCTION. LA XENOPHOBIE, OBJET D'HISTOIRE ?</b>	<b>5</b>
Xénophobie : brève histoire du mot, 8. Xénophobie, violence et conflit social, 10. Une socio-histoire de la xénophobie, 11.	
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	
<b><i>La xénophobie, forme du conflit social</i></b>	
<b>CHAPITRE 1. La xénophobie ouvrière : morphologie d'une tradition</b>	<b>15</b>
<b>LES FORMES DU CONFLIT</b>	<b>15</b>
Les mouvements collectifs, 15. La rixe, 16. Les « troubles graves », 17. Le « mécontentement », 18. L'inquantifiable xénophobie, 19.	
<b>LES RYTHMES DE LA XÉNOPHOBIE</b>	<b>19</b>
Crues et décroes, 19. Un rythme similaire à Marseille, 20. « Un dispositif temporel complexe » (L. Marin), 21. Le temps du travail, 22. Le soir, 22. Jours chômés, 23. Une répartition annuelle et une durée variables, 23.	
<b>UNE GÉOGRAPHIE DE LA XÉNOPHOBIE ?</b>	<b>25</b>
France de l'Ouest, France de l'Est, 25. Topographie de la xénophobie, 26. Routes, voies ferrées et autres chantiers, 26 Carrières, sablières, 27. Les mines, 27. Les industries, 28. Ports et docks, 29. Lieux symboliques, 29. Le cabaret, 29.	
<b>CHAPITRE 2. Un mouvement social mobilisateur et violent</b>	<b>31</b>
<b>ASPECTS ET DEGRÉS DE LA MOBILISATION</b>	<b>31</b>
Des manifestants nombreux et déterminés, 31. La foule déchaînée, 33.	
<b>UNE VIOLENCE RITUALISÉE ET OMNIPRÉSENTE</b>	<b>35</b>
Spontanéité et organisation, 36. Le défilé : cris, chants et signes de ralliement, 37. Sus à l'ennemi !, 39.	
<b>DEUX NIVEAUX D'INTERPRÉTATION</b>	<b>43</b>
<b>CHAPITRE 3. La lente et inégale intégration de la classe ouvrière française</b>	<b>53</b>
<b>UNE IMPRÉGNATION XÉNOPHOBE VARIABLE</b>	<b>53</b>
Des hommes ordinaires, 53. Une xénophobie plus ou moins intense selon les milieux professionnels, 56.	
<b>DU PROTECTIONNISME AU PATRIOTISME</b>	<b>64</b>
Un protectionnisme traditionnel, 64. La protection du travail national, 66. Le patriotisme ouvrier, 68.	
<b>LES CAHOTS DE L'INTERNATIONALISME</b>	<b>70</b>
L'unité factice du prolétariat, 70. Les socialistes français et la main-d'œuvre étrangère, 71.	
<b>SECONDE PARTIE</b>	
<b><i>Les étrangers : nouveau problème, nouvel enjeu politique</i></b>	<b>78</b>

<b>CHAPITRE 4. La politisation : les étrangers à la Chambre des Députés</b>	<b>80</b>
<b>L'IMMIGRATION, UN NOUVEAU PROBLÈME</b>	<b>80</b>
La protection du travail national : un thème à succès, 80. L'enquête parlementaire de 1884, 82. Un enjeu politique, 83.	
<b>L'ARGUMENTAIRE XÉNOPHOBE</b>	<b>85</b>
Le discours politique xénophobe : figures imposées, figures libres, 85. Les années 1880. Le discours républicain, 86. Les années 1890. Protectionnisme, boulangisme et nationalisme : la synthèse barrésienne, 87.	
<b>UN DISCOURS NON PARTISAN ?</b>	<b>91</b>
Les radicaux, 92. Les boulangistes, 94. Les socialistes, 95	
 <b>CHAPITRE 5. La médiatisation : quand savants et journalistes se penchaient sur les étrangers</b>	 <b>98</b>
<b>ÉCONOMISTES, STATISTICIENS ET DÉMOGRAPHES FACE À L'IMMIGRATION</b>	<b>98</b>
<b>PRESSE LIBÉRALE CONTRE PRESSE POPULAIRE</b>	<b>101</b>
<b>DU PROTECTIONNISME À LA XÉNOPHOBIE</b>	<b>106</b>
L'invasion, 106. La stigmatisation; 108. Un triple danger, 110. Limiter un « mal » nécessaire ?, 111. Main-d'œuvre étrangère et question nationale, 113.	
 <b>CHAPITRE 6. Criminaliser les étrangers</b>	 <b>116</b>
<b>RÉPRIMER</b>	<b>116</b>
<b>DU SOUPÇON À L'IDENTIFICATION</b>	<b>121</b>
Une surveillance permanente, 121. Du face à face à l'ère des papiers : l'identification des étrangers, 122. Administration des étrangers, protection des Français, 124 Le décret du 2 octobre 1888, 124. La loi du 8 août 1893, 126.	
<b>LES ÉTRANGERS : DES EXCLUS ?</b>	<b>127</b>
<b>XÉNOPHOBIE ET ASSIMILATION</b>	<b>130</b>
 <b>TROISIÈME PARTIE</b> <i>L'unification relative des perceptions de l'étranger</i>	
 <b>CHAPITRE 7. Étranger : les métamorphoses du mot</b>	 <b>135</b>
<b>UN MOT LONGTEMPS RÉTIF AUX DÉFINITIONS</b>	<b>135</b>
<b>ÉTRANGERS DU DEDANS, ÉTRANGERS DU DEHORS</b>	<b>138</b>
<b>LE DÉCLIN DE LA XÉNOPHOBIE INTÉRIEURE ?</b>	<b>141</b>
Ils ont des chapeaux ronds..., 143. Nord contre Sud, 144	
<b>UN TRANSFERT DE REPRÉSENTATIONS : DU NOMADE À L'ÉTRANGER</b>	<b>148</b>
Le nomade, l'étranger : deux figures jumelles, 148. « Un ramas de gens inconnus », 152. La contagion des discours, 155	
 <b>CHAPITRE 8. La frontière (le voisin) et l'étranger</b>	 <b>158</b>
<b>DES RIVALITÉS TRADITIONNELLES AUX CONFLITS FRONTALIERS : LA FIN DES PETITS ARRANGEMENTS ENTRE SOI</b>	<b>158</b>
<b>LA VALLÉE DE BAÏGORRY ET LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE : L'AMBIVALENCE IDENTITAIRE</b>	<b>162</b>

<b>LA FRONTIÈRE, LA NATION ET L'ÉTRANGER</b>	<b>165</b>
<b><i>CHAPITRE 9. De l'ennemi, faire bon usage</i></b>	<b>173</b>
<b>LES ANTÉCÉDENTS : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'OCCUPATION DE 1815-1818</b>	<b>173</b>
La Révolution entre universalisme et exclusion, 173. Français et soldats étrangers pendant l'occupation (1815-1818), 175.	
<b>LA GUERRE DE 1870, LA GERMANOPHOBIE ET LA XÉNOPHOBIE</b>	<b>178</b>
Une représentation de l'ennemi transformée, 178. Naissance de l'ennemi prussien, 179.	
<b>LA FRANCE, « TERRE PROMISE DES ESPIONS DE TOUT SEXE »</b>	<b>182</b>
L'institutionnalisation de l'espionnite	185
<b><i>CONCLUSION. La République et l'étranger</i></b>	<b>188</b>
<b><i>ANNEXE I. Xénophobie, racisme et antisémitisme</i></b>	<b>195</b>
<b><i>ANNEXE II. La xénophobie et l'historiographie française</i></b>	<b>200</b>
<b><i>NOTES</i></b>	
<b><i>BIBLIOGRAPHIE</i></b>	<b>287</b>
<b><i>INDEX DES NOMS</i></b>	<b>300</b>
<b><i>TABLE</i></b>	<b>254</b>

## NOTES DE L'OUVRAGE

### Abréviations :

AD BDR : Archives départementales des Bouches-du-Rhône

ADD : Archives départementales du Doubs

ADN : Archives départementales du Nord

ADR : Archives départementales du Rhône

### NOTES DE L'INTRODUCTION

<sup>1</sup> Hans Magnus Enzensberger, *La Grande migration*, Paris, Gallimard, 1995, p. 62.

<sup>2</sup> « La situation dans les charbonnages du Pas-de-Calais », *Le Temps*, 24 octobre 1892. Les événements ont été reconstitués à partir des articles du *Temps*, de *L'Écho du Nord* et d'un rapport du procureur général de Douai (17 novembre 1893, Archives Nationales BB<sup>18</sup> 1930).

<sup>3</sup> Le dimanche 11 septembre, les ouvriers mineurs de Wingles se réunissent et votent une motion. Assurant que « les ouvriers français sont soumis à l'impôt égalitaire, qui est l'impôt du sang, alors que la plupart des Belges établis dans les houillères sont des réfractaires », ils « invitent les compagnies houillères [...] à faire preuve de patriotisme en congédiant sans retard les ingénieurs, employés et ouvriers étrangers et en réintégrant dans leurs chantiers les ouvriers français, qu'il est indigne de laisser plus longtemps sans travail, souffrir eux et leurs enfants ». La réunion se termine aux cris de « Vive Basly ! Vive le syndicat ! » et est suivie d'une « descente » dans les coronas, où une maison habitée par des Belges est lapidée.

<sup>4</sup> Paye de quinzaine (14 et 23 août, 7 septembre), fêtes du 15 août, fête communale de Liévin le 13 septembre)

<sup>5</sup> *Le Temps*, 26 août 1892.

<sup>6</sup> *Annales de la Chambre des Députés*, Débats parlementaires, 1892, 28, séance du 27 octobre 1892.

<sup>7</sup> D'après le *Temps*, il y aurait dans tout le département 19 000 Belges.

<sup>8</sup> Voir l'annexe II : La xénophobie et l'historiographie française.

<sup>9</sup> Sur ce point, lire les analyses fécondes de Roger Dupuy, *La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Paris, Albin Michel, 2002.

<sup>10</sup> *Grand Robert de la Langue Française* (1988). Sur l'histoire du chauvinisme, « degré zéro du nationalisme », Gérard de Puymège, *Chauvin, le soldat-laboureur. Contribution à l'étude des nationalismes*, Paris, Gallimard, 1993.

<sup>11</sup> *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, 1789-1960*, Paris, CNRS, 1980.

<sup>12</sup> Alain Rey (dir), *Dictionnaire historique de la langue française*, 1992.

<sup>13</sup> Sur ce point, Gordon W. Allport, *The Nature of Prejudice*, Reading, Mass., Addison Wesley, 1954, cité par Didier Lapeyronnie, *L'Individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.

<sup>14</sup> Par exemple, Marc Augé, *Le Sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>15</sup> *Étrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985.

<sup>16</sup> Pour l'essentiel, il s'agit des archives du ministère de l'Intérieur (F<sup>7</sup> : Police générale), du ministère de la Justice (BB<sup>18</sup> : Correspondance Générale de la Division Criminelle et BB<sup>24</sup> : Grâces demandées et accordées ou refusées) déposées aux Archives nationales, qui ont été complétées par la série C qui réunit les documents reçus par l'Assemblée nationale (pétitions individuelles et collectives, projets divers, enquêtes parlementaires, etc.). Pour les quatre centres d'archives départementales (Bouches-du-Rhône, Doubs, Nord, Rhône), j'ai essentiellement utilisé la série M (administration générale et économie). J'ai en outre

consulté les archives ouvrières conservées au Musée Social, ainsi que de nombreuses sources imprimées variées (presse, débats et documents parlementaires, revues de droit et d'économie...) conservées à la Bibliothèque nationale. Pour une présentation et une analyse du corpus, se reporter à ma thèse soutenue en novembre 2001, *La France hostile. Histoire de la xénophobie en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 3 vol, 731 p.

<sup>17</sup> On retrouve ici des problèmes d'ordre méthodologique et épistémologique qui ont été analysés par Reinhart Koselleck. Lire notamment le chapitre « Histoire des concepts et histoire sociale », dans *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990. Koselleck définit « une exigence méthodologique minimale : l'obligation de saisir les conflits sociaux et politiques du passé à travers les frontières conceptuelles de l'époque et l'interprétation du langage des partenaires d'alors », p.104.

<sup>18</sup> « Un mot, écrit Koselleck, devient concept quand la totalité d'un ensemble de significations et d'expériences politiques et sociales dans lequel et pour lequel ce mot est utilisé, entre dans ce seul mot. [...] Un mot contient des possibilités de signification, un concept réunit en lui un ensemble de significations. Un concept peut en conséquence être parfaitement clair, mais doit être nécessairement polysémique », *ibid*, p. 109.

<sup>19</sup> Cf. Michel Maffesoli et Alain Pessin, *La violence fondatrice*, Paris, Editions du Champ Urbain, 1978 et Raymond Verdier, *La Vengeance. Études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Paris, Éditions Cujas, 1980.

<sup>20</sup> *Le Conflit*, Saulxures, Circé, 1992, p.8-9.

<sup>21</sup> Raymond Verdier, *op.cit.* p.25.

<sup>22</sup> Pierre-Jacques Derainne, étudiant ce qu'il nomme « l'enracinement national prolétarien », a mis en valeur, pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette articulation fondamentale, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la monarchie de Juillet et la seconde République*, Thèse pour le doctorat, Université de Bourgogne, 1999.

<sup>23</sup> Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

<sup>24</sup> Voir notamment : Dominique Schnapper, *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998 ; Marc Augé, *Le Sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, *op.cit.* ; Emmanuel Lévinas, *Entre-nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Paris, Grasset, 1991 ; Tzvetan Todorov, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Le Seuil, 1989.

<sup>25</sup> *État, nation et immigration*, *op.cit.*, p. 11.

<sup>26</sup> La V<sup>e</sup> République offre des exemples similaires : la répression d'Etat (comme celle du 17 octobre 1961) ou, dans un autre genre, l'expulsion par charters et à grands renforts publicitaires d'étrangers « en situation irrégulière », n'a pu que confirmer aux yeux d'une partie de la population « l'infériorité statutaire » [l'expression est de Danièle Lochak, *Étrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985] de l'étranger, et partant, lever d'éventuels scrupules face à des attitudes discriminantes.

#### **NOTES DU CHAPITRE 1**

<sup>27</sup> Sur les modalités de constitution du corpus, voir ma thèse, p.50 et suivantes. La typologie qui suit a été établie à partir de quelques critères comme la présence de la violence, le caractère fortement collectif des heurts, le degré de mobilisation, la diversité sociale des participants...

<sup>28</sup> 500 manifestants à Roubaix en 1819 contre la présence d'ouvriers belges, 1200 à 1500 à Paris en 1839 pour demander le renvoi des Allemands, ou encore, en 1848, des centaines d'ouvriers se livrant pendant plusieurs mois à de véritables chasses aux Belges...

<sup>29</sup> BB<sup>18</sup> 2190, BB<sup>18</sup> 2312<sup>2</sup>.

<sup>30</sup> *Le Cri du Peuple; Le Temps*.

- <sup>31</sup> BB<sup>18</sup> 1930, ADN M628(3) et M610(16).
- <sup>32</sup> Successivement : BB<sup>24</sup> 868, AD BDR, 1M1431, BB<sup>24</sup> 886, *Le Temps*.
- <sup>33</sup> Sources : BB<sup>18</sup> 1935 et 1948, BB<sup>18</sup> 1993 et 1999, BB<sup>18</sup> 2190. Faits semblables à Draveil en 1899 (BB<sup>18</sup> 2112), à Fouy (Meurthe-et-Moselle, BB<sup>18</sup> 2312), dans les environs de Toul en 1906 (BB<sup>15</sup> 2327).
- <sup>34</sup> Sur ce point, voir en particulier la thèse de François Ploux, *Les formes du conflit et leurs modes de résolution dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Université Paris I, 1994.
- <sup>35</sup> Les deux antécédents majeurs sont les persécutions contre les Belges dans le Nord en 1848 et les graves incidents avec chasse à l'homme dont sont victimes les ouvriers piémontais à Montceau-les-Mines en août 1868 (BB<sup>24</sup> 721 et BB<sup>18</sup> 1776).
- <sup>36</sup> Rapport du commissaire central au Préfet, AD BDR, 1M1315. Voir aussi BB<sup>24</sup> 873 et les articles du *Temps*. Sur ces événements, l'un des premiers travaux est celui de Georges Liens, « Les "Vêpres marseillaises" (Juin 1881) ou la crise franco-italienne au lendemain du traité du Bardo », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome XIV, janvier-mars 1967, pp. 1-30.
- <sup>37</sup> BB<sup>18</sup> 1883 et 1930, *Le Temps*, *L'Écho du Nord*.
- <sup>38</sup> Rapport du Procureur général de Nîmes (18 août), rapport du chef d'escadron (18 août), rapport du procureur général remis avant la clôture de la procédure (24 octobre, 45 pages manuscrites). Ces documents font partie d'un épais dossier sur ces événements, conservé aux archives nationales sous la cote BB<sup>18</sup> 1948 (n°2246).
- <sup>39</sup> Cf. en particulier BB<sup>18</sup> 1948.
- <sup>40</sup> ADR, 4M225, 1M118, 1M137, 1M139, 1M140.
- <sup>41</sup> BB<sup>18</sup> 2014.
- <sup>42</sup> BB<sup>18</sup> 2190.
- <sup>43</sup> 1M 1478 à 1M 1489 (années 1870 à 1903).
- <sup>44</sup> Sur ce point, Pierre Milza, *Français et étrangers, op.cit.*, chapitre X.
- <sup>45</sup> D'après les chiffres cités par Renée Lopez et Emile Temime, *Migrance, op.cit.*, p. 71 et 146.
- <sup>46</sup> AD BDR 1M 1489.
- <sup>47</sup> Renée Lopez et Emile Temime, *Migrance, op.cit.*, et Pierre Milza, *op.cit.*
- <sup>48</sup> *De la représentation*, Paris, Hautes Etudes-Gallimard-Le Seuil, 1994, plus particulièrement les analyses sémiotiques développées dans le chapitre 3, « Une mise en signification de l'espace social : manifestation, cortège, défilé, procession », p.46-61.
- <sup>49</sup> ADN M 628(3), rapport du capitaine de gendarmerie, 5 août.
- <sup>50</sup> BB<sup>18</sup> 1965.
- <sup>51</sup> BB<sup>18</sup> 1997, rapport du Procureur général.
- <sup>52</sup> BB<sup>18</sup> 1948, dossier 2341.
- <sup>53</sup> AD BDR 1M1481, rapports quotidiens « sur les incidents relatifs au travail des ouvriers des quais ». La population ouvrière des quais de Marseille est très étroitement surveillée.
- <sup>54</sup> BB<sup>18</sup> 1947, rapport du Procureur général, 24 octobre.
- <sup>55</sup> BB<sup>24</sup> 870, rapport du procureur de la République de Tonnerre.
- <sup>56</sup> Cela dit, de nombreuses réunions ont lieu le matin, notamment en période de chômage. C'est le cas à Marseille en 1896, où plusieurs réunions organisées à la Bourse du travail commencent à 10 heures et demie (AD BDR 1M1486).
- <sup>57</sup> BB<sup>18</sup> 1965.
- <sup>58</sup> AD BDR 1M1486, rapports du commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement.
- <sup>59</sup> Sous l'Ancien Régime, le dimanche est déjà réputé pour être agité : « galants et sanglants : tels sont fréquemment les dimanches et les jours de fête au village comme à la ville », écrit Robert Muchembled dans *La violence au village, op.cit.*, p.30.
- <sup>60</sup> AN F72734, rapport du Commissaire spécial de Modane. Service des chemins de fer,

de l'émigration et de la librairie étrangère.

<sup>61</sup> Successivement : BB<sup>18</sup> 2159 (en avril 1900, une foule surexcitée lynche deux Espagnols), BB<sup>24</sup> 860 et 868 (rixes entre ouvriers boulonnais et flamands, juillet 1878), BB<sup>24</sup> 847 (rixes entre ouvriers belges et français, 15 août 1877).

<sup>62</sup> *Op.cit.*, p. 107 et suivantes.

<sup>63</sup> *Op.cit.*, p. 30.

<sup>64</sup> Successivement : BB<sup>18</sup> 1906, BB<sup>18</sup> 1904, BB<sup>18</sup> 2066 et *Le Temps* des 18 et 19 juin, BB<sup>18</sup> 2274, BB<sup>18</sup> 2275, BB<sup>18</sup> 2327.

<sup>65</sup> Teodoso Vertone, « Antécédents et causes des événements d'Aigues-Mortes », *art.cit.*

<sup>66</sup> AD BDR 1M1480 (1888), 1M1481 (1890).

<sup>67</sup> Voir notamment Anne-Marie Faidutti-Rudolph [1964], Françoise Meunier-Vonné [1985], Christine Toujas-Pinède [1990], ou encore Pierre Milza et Marie-Claude Blanc-Chaléard [1995].

<sup>68</sup> Abel Châtelain [1976].

<sup>69</sup> D. Bellet dans « La concurrence des ouvriers étrangers », *L'Économiste français*, 14 février 1891, p. 195-197.

<sup>70</sup> BB<sup>18</sup> 2204 et BB<sup>18</sup> 2215.

<sup>71</sup> BB<sup>18</sup>2327(2) n° 250, rapport du Procureur général, 17 avril 1906.

<sup>72</sup> *Le Temps*, 22 juin 1883 ; BB<sup>18</sup> 1993.

<sup>73</sup> BB<sup>18</sup> 1999, n°1174.

<sup>74</sup> BB<sup>18</sup> 2087.

<sup>75</sup> BB<sup>18</sup> 2112, février 1899.

<sup>76</sup> *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971.

<sup>77</sup> *The Miners of Decazeville. A Genealogy of Deindustrialization*, Harvard University Press, 1985, p.119.

<sup>78</sup> Cf. Jean-Paul Burdy, *Le Soleil Noir. Un quartier de Saint-Étienne 1840-1940*, Lyon, Centre Pierre Léon, Presses Universitaires de Lyon, 1989.

<sup>79</sup> *Le Temps*, 23 mai 1886 ; Pierre Milza, *Français et étrangers*, *op.cit.*, p. 824. ; *Le Temps*, 8 août 1886 ; BB<sup>18</sup> 1965.

<sup>80</sup> ADN 4Z60.

<sup>81</sup> *Le Temps*, « La situation dans les charbonnages du Pas-de-Calais », 24 octobre 1892.

<sup>82</sup> Patrice Bourdelais, « Le paysage humain », Chapitre 2 de *L'Histoire de la France*, dirigée par André Burguière et Jacques Revel (Tome 1 ; *L'Espace français*), Paris, Le Seuil, 1989, p. 211.

<sup>83</sup> BB<sup>18</sup> 2026, n°871.

<sup>84</sup> AD BDR 1M1479 et 1M 1481.

<sup>85</sup> *Le Temps*, 22 juin 1886 ; *Le Temps*, 27 janvier 1887 ; BB<sup>18</sup> 1965 ; *Le Temps*, 30 mai 1897.

<sup>86</sup> BB<sup>18</sup> 1972 ; *Le Temps*, 18 avril 1887 ; AD BDR 1M1181 ; AD BDR 1M1483.

<sup>87</sup> C'est le cas à Marseille en 1896, les 15 mars, 26 avril, 2 mai et 16 mai.

<sup>88</sup> *Op.cit.*, p. 165-167.

<sup>89</sup> BB<sup>18</sup> 1897.

<sup>90</sup> Voir sur ce point Eric J. Hobsbawm, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966 ou encore Yves-Marie Bercé, *Croquants et Nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1974.

<sup>91</sup> Pierre Favre (dir), *La manifestation*, Paris, Presses FNSP, 1990.

## **NOTES DU CHAPITRE 2**

<sup>92</sup> *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

<sup>93</sup> AD BDR 1M315, *État nominatif des personnes tuées ou blessées [...] signé par le Commissaire spécial de la sûreté, Rapport du Commissaire central au Préfet* (21 juin).

<sup>94</sup> Sur cette question du nombre des manifestants, les sources sont globalement assez incomplètes : il est vrai que les explosions de colère sont brutales, éphémères, imprévues (il n'y a donc pas toujours quelqu'un pour dénombrer) et que les groupes sont mobiles...

<sup>95</sup> BB<sup>18</sup> 2190, *Le Progrès du Nord, L'Écho du Nord*.

<sup>96</sup> *Le Temps*, 20 août 1887.

<sup>97</sup> BB<sup>18</sup> 1972.

<sup>98</sup> « C'étaient les femmes qui poussaient, glapissantes, excitant les hommes », écrit-il lorsque les grévistes décident de se rendre aux autres mines pour faire cesser le travail (Folio, 1978, p. 377). Voir ce qu'en disent Serge Bonnet et Roger Humbert pour la Lorraine de 1905, *La ligne rouge...*, *op.cit.*, chap. XX « Femmes et enfants ».

<sup>99</sup> AD BDR 1M1315, rapport du Commissaire de police du 9<sup>e</sup> arrondissement, 8 juillet 1881.

<sup>100</sup> BB<sup>18</sup> 1930, rapports du capitaine de gendarmerie (5 août) et du procureur général (7 août).

<sup>101</sup> BB<sup>18</sup> 2007; BB<sup>18</sup> 2120 ; BB<sup>18</sup> 2275.

<sup>102</sup> BB<sup>24</sup> 868.

<sup>103</sup> BB<sup>18</sup> 1948, rapport du 18 août.

<sup>104</sup> BB<sup>18</sup> 1997, *Le Temps* des 11 et 12 mars.

<sup>105</sup> BB<sup>18</sup> 2066.

<sup>106</sup> BB<sup>18</sup> 2153, n<sup>o</sup> 594.

<sup>107</sup> BB<sup>18</sup> 2274.

<sup>108</sup> Exemples à Marseille (*Le Temps*, 26 mai 1887), Braye (*Le Temps*, 8 août 1888).

<sup>109</sup> ADN M 610 (8).

<sup>110</sup> *Le Temps*, 26 février 1890.

<sup>111</sup> AD BDR 1M 1480 (année 1889)

<sup>112</sup> AD BDR 1M 1483. Voir le compte rendu des démarches du Syndicat dans le *Petit Provençal* du 16 décembre 1896.

<sup>113</sup> AD BDR 1M1484, rapport du commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, 15 mars 1896.

<sup>114</sup> AD BDR 1M1456.

<sup>115</sup> *Op.cit.*, p.53.

<sup>116</sup> *Le Temps*, 23 mai 1882

<sup>117</sup> Rapport du Commissaire spécial de police, 27 novembre 1885, ADN M624(6).

<sup>118</sup> *Le Temps*, 26 février 1890 ; BB<sup>18</sup> 2022, *L'Éclair* du 17 février 1897 et BB<sup>18</sup> 2056.

<sup>119</sup> *Le Temps*, 30 mai 1897.

<sup>120</sup> BB<sup>18</sup> 2066, 15 juin 1897.

<sup>121</sup> Selon l'expression de Michel Offerlé, « Descendre dans la rue. De la "journée" à la "manif" », dans P. Favre (dir), *La manifestation*, Paris, Presses FNSP, 1990, p. 106.

<sup>122</sup> Voir par exemple BB<sup>18</sup> 1499, *Le Temps* du 9 septembre 1892, BB<sup>18</sup> 1930.

<sup>123</sup> Rapport du procureur général, BB<sup>18</sup> 1930.

<sup>124</sup> BB<sup>18</sup> 1974 et *Le Temps* 18 mai 1894.

<sup>125</sup> Pierre Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, p. 96-98.

<sup>126</sup> *Le Temps*, 22 juin 1886.

<sup>127</sup> BB<sup>18</sup> 1930.

<sup>128</sup> Serge Bonnet et Roger Humbert, *La Ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905*, Paris, Denoël, 1981.

<sup>129</sup> AD BDR 1M1315, rapport du Commissaire central, 18 juin. Les huit employés, parce qu'ils refusent d'ôter l'œillet, sont renvoyés sur le champ.

<sup>130</sup> En juillet 1819, à Roubaix, les ouvriers diffusent « des as de cœur en signe de ralliement et comme invitation à se trouver dimanche à Roubaix pour se réunir à eux et faire main basse sur les Flamands », rapport du capitaine commandant de la Gendarmerie, 18 juillet, F<sup>7</sup> 9787.

<sup>131</sup> Par exemple le ruban rouge en sautoir, le coquelicot rouge à la boutonnière, cravates rouges, fleurs (églantine), *op.cit.*, p.256.

<sup>132</sup> « Les couleurs dans la politique française », *Ethnologie française*, XX, 1990, 4, pp. 391-398.

<sup>133</sup> BB<sup>18</sup> 1930. Mais ce drapeau noir est arboré en compagnie du drapeau tricolore.

<sup>134</sup> AD Rhône (désormais ADR), 4M225, rapport du commissaire spécial, 26 juin.

<sup>135</sup> BB<sup>18</sup> 2275 et Didier Bigorgne, « Main-d'œuvre étrangère et mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple des Ardennes frontalières », *Le Mouvement Social*, n°178, janvier-mars 1997, pp.11-26.

<sup>136</sup> BB<sup>18</sup> 2171.

<sup>137</sup> AD BDR 1M1315, Rapport du préfet au ministre (19 juin) et du commissaire de police au commissaire central (18 juin).

<sup>138</sup> *Ibid.*, rapport du commissaire du police du 6<sup>e</sup> arrondissement, 18 juin,

<sup>139</sup> Pierre Milza, *Voyage...*, *op.cit.*, p. 96-98.

<sup>140</sup> *Les primitifs de la révolte...*, *op.cit.*, p. 175.

<sup>141</sup> Des chasses aux Italiens ou aux Belges ont lieu par exemple à Crest (Drôme, 1869), Lyon (1879 et 1894), Braye (Aisne, 1888), Aigues-Mortes (1893), Jœuf (Meurthe-et-Moselle, 1896), Puisieux (Aisne, 1896), Solvay et aux salins de Giraud (1897), Soulanges (Marne, 1898), Draveil (1899), La Mure (1901), dans les environs de Toul (1906), ou encore à Aniche (1907).

<sup>142</sup> BB<sup>24</sup> 870.

<sup>143</sup> En juillet 1894, un certain Joseph Bonis, chauffeur de 39 ans, est arrêté pour avoir crié « Ah! si tous les Français étaient comme moi, ce serait vite fait. C'est du sang qu'il nous faut ! C'est du sang qu'il nous faut ! », BB<sup>18</sup> 1965.

<sup>144</sup> *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1990, (Yale UP, 1981).

<sup>145</sup> BB<sup>18</sup> 1930, *Le Temps*, *L'Écho du Nord*. Selon certaines sources, une centaine de maisons habitées par des Belges sont lapidées.

<sup>146</sup> BB<sup>18</sup> 2190, *Le Progrès du Nord*, *L'Écho du Nord*, fin mars-avril 1901.

<sup>147</sup> BB<sup>18</sup> 2204(2).

<sup>148</sup> Voir aussi les détails apportés pas le rapport du commissaire spécial, 26 juin, ADR 4M225.

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> D'après Jean-Charles Bonnet, le département du Rhône compte au tout début des années 1890 près de 9500 Italiens (8500 en 1896) et en 1901, la population italienne ne représente que 1,2% de la population globale du département. Mais, pour ce qui est de Lyon, elle se concentre dans quelques quartiers, comme la Guillotière (2,9% de la population). Dans ce seul quartier, 31 ateliers ou magasins italiens sont pillés, dont 17 épiceries, 3 cafés ou restaurants et 7 échoppes d'artisanat. Cf. « Les Italiens dans l'agglomération lyonnaise à l'aube de la Belle Époque », dans *L'Emigrazione italiana in Francia...*, *op.cit.*, pp.87-103.

<sup>151</sup> Cette volonté se lit aux blessures occasionnées : c'est la tête qui est visée, comme dans ces bagarres de village de la première moitié du siècle étudiées par François Ploux.

<sup>152</sup> « Inventaire » établi à partir d'une centaine d'incidents.

<sup>153</sup> Alain Corbin, « Histoire de la violence... », *art.cit.*

<sup>154</sup> Au début des années 1890, dans le Nord, les rapports entre mineurs français et belges sont particulièrement tendus, alors qu'on ne compte qu'un millier d'étrangers au sein de la population minière, soit autour de 5%. Mais, à cette époque, on compte dans ce département près de 300 000 Belges. (Rapport de l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement minéralogique de Douai, ADN M610(16).

<sup>155</sup> *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*, Paris, Cornély Éditeurs, 1907, pp. 351-355.

<sup>156</sup> «Mouvement ouvrier et conjonctures économiques», *Le Mouvement social*, n° 48, juillet-septembre 1964, p. 18

<sup>157</sup> Le 10 mars, 1200 mineurs périssent en grande partie en raison des mauvaises conditions de sécurité. Pour plus de détails, consulter Michel Dreyfus, *Histoire de la C.G.T.. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p.50 et suivantes.

<sup>158</sup> Michelle Perrot, *op.cit.*, p.51.

<sup>159</sup> En 1883, a lieu à Paris une campagne de presse, notamment contre les négociants, employés et ouvriers allemands. L'année suivante, la presse allemande continue de se plaindre de ce qu'elle nomme « Deutschenhetze », c'est-à-dire la « chasse aux Allemands ». On pourrait multiplier ce genre d'exemples, citer aussi l'aggravation des tensions lors de l'affaire Schnaebelé, etc.

<sup>160</sup> Enrico Serra, « L'emigrazione italiana in Francia durante il primo governo Crispi, 1887-1891 », dans *L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914, op.cit.*, pp. 41-61.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>162</sup> Après la violente rixe de Draveil, le ministre des Affaires étrangères rappelle au Président du Conseil « combien il importe que la responsabilité des autorités françaises ne puisse être considérée comme engagée » (BB<sup>18</sup> 2112) ; en mai 1900, l'ambassadeur d'Italie s'inquiète auprès du gouvernement français des « dispositions inquiétantes d'un certain nombre d'ouvriers français envers leurs compagnons italiens dans les régions où existent des salines », (AD BDR 1M1486).

<sup>163</sup> BB<sup>24</sup> 868, BB<sup>24</sup> 886, BB<sup>18</sup>1948, BB<sup>18</sup> 1974.

<sup>164</sup> BB<sup>24</sup> 870, dossier 7765.

<sup>165</sup> BB<sup>24</sup> 868.

<sup>166</sup> Rapport du chef d'escadron, repris presque mot pour mot par le procureur général.

<sup>167</sup> BB<sup>24</sup> 870, n° 7765.

<sup>168</sup> Successivement BB<sup>24</sup> 870 et BB<sup>18</sup> 2007.

<sup>169</sup> Successivement : BB<sup>18</sup> 1574 ; AD BDR, 1M 1173, rapport du chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie des Bouches du Rhône ; BB<sup>18</sup> 1948, rapport du procureur général (26 août 1893).

<sup>170</sup> BB<sup>18</sup> 1941, dossier 1610.

<sup>171</sup> BB<sup>24</sup>868 (1879), BB<sup>18</sup>1844 (1891), BB<sup>18</sup> 1978 (1894), *Le Temps* 18 mai 1894, BB<sup>18</sup>2026 (1894).

<sup>172</sup> BB<sup>18</sup> 1948, août 1893.

<sup>173</sup> BB<sup>18</sup> 2048.

<sup>174</sup> BB<sup>18</sup> 1935, rapport du procureur général, 4 mai.

<sup>175</sup> Elisabeth Claverie, « "L'Honneur" : une société de défis au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 34, 1979, n° 4, pp. 744-759. Les défis que se lancent les maçons dans le Paris de Martin Nadaud sont la version populaire des duels que se livrent les bourgeois (et notamment les hommes politiques et les journalistes) jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit des interdictions légales.

<sup>176</sup> *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1997 [trad., 1977].

<sup>177</sup> *La Vengeance. Études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Paris, Éditions Cujas, 1980.

<sup>178</sup> BB<sup>18</sup> 1897.

<sup>179</sup> BB<sup>18</sup> 1883. L'autre raison majeure est « le retour des ouvriers français expulsés de Belgique ».

<sup>180</sup> *Le Temps*, 17 mai 1894. Il y a sans doute une part d'exagération dans le récit du journal, la précision du poids de la pierre ne peut qu'éveiller des soupçons...

<sup>181</sup> Raymond Verdier, *op.cit.*, p. 16 et suivantes.

<sup>182</sup> BB<sup>24</sup> 847, rapport du procureur général d'Amiens, 10 janvier 1878 ; BB<sup>24</sup> 868, rapport du procureur général de Douai, 4 novembre 1879.

- <sup>183</sup> AD BDR 1M1484, rapport du commissaire de police du 2 mai.
- <sup>184</sup> *Ibid.*, 26 avril.
- <sup>185</sup> Cf. Maurice Lévy-Leboyer et François Bourguignon, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Économica, 1985, p.336-337.
- <sup>186</sup> Luciano Tosi : « L'emigrazione umbra nel sud-est della Francia dal 1890 al 1914 », dans *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica*, (a cura di Emile Temime e Teodoso Vertone), Milano, Franco Angeli ed., 1988, p. 191.
- <sup>187</sup> Enquête du commissaire central sur les salaires des ouvriers italiens (1885), AD BDR 1M1431.
- <sup>188</sup> AD BDR 1M1479. Rapport du commissaire spécial des chemins de fer et des ports.
- <sup>189</sup> Cf. la lettre du Directeur de la Compagnie des Docks et Entrepôts au Préfet, en date du 17 février 1872 expliquant qu'il y a trois types d'ouvriers : les abonnés, les habitués, les accidentels ou supplémentaires AD BDR 1M1478.
- <sup>190</sup> AD BDR, 1M 1480, Rapport du Commissaire de police du 16<sup>e</sup> arrondissement au Commissaire central, 25 janvier 1889.
- <sup>191</sup> Cf. Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, 1985.
- <sup>192</sup> Firmin Lentacker évoque précisément le rôle des socialistes Edouard Anseele et Edmond Van Beveren dans le mouvement ouvrier du Nord, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, thèse Paris IV, service de reproduction de l'Université Lille III, p.475.
- <sup>193</sup> Teodosio Vertone, « Socialistes et mouvement ouvrier italiens dans la région marseillaise pendant le seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica, op.cit.*, p. 98.
- <sup>194</sup> *Op. cit.*, p. 451 et 482-483.
- <sup>195</sup> AD BDR 1M1431 et *Le Temps* du 22 mars.
- <sup>196</sup> Ce processus d'intégration a été analysé et défini par Norbert Elias (*La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991) comme l'une des modalités du « procès de civilisation ». Il désigne un transfert des fonctions de contrôle, qui passent de la communauté villageoise, du domaine seigneurial, de la corporation ou de la classe à des « organisations étatiques hautement centralisées et de plus en plus urbanisées ». Ce transfert, qui s'accompagne d'une étatisation des sociétés, se traduit par processus d'individualisation (Elias évoque « l'isolement et la singularisation des individus dans les relations les uns avec les autres »), et entraîne la multiplication des liens d'interdépendance, de ce qu'il nomme les « chaînes invisibles ».

### **NOTES DU CHAPITRE 3**

- <sup>197</sup> Colette Guillaumin, « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société*, n°77-78, juillet-décembre 1985. Dès le début des années 1970, l'auteur expliquait que le racisme renvoie à des rapports sociaux de domination entre groupes de statuts différents, *L'idéologie raciste: genèse et langage actuel*, Paris-La Haye, Mouton, 1972.
- <sup>198</sup> Norbert Elias et John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997 (plus particulièrement l'introduction d'Elias : « Les relations entre établis et marginaux, essai théorique »).
- <sup>199</sup> AD BDR 1M1315, rapports du Commissaire central.
- <sup>200</sup> Robert Muchembled, *op.cit.*, p.95-97.
- <sup>201</sup> *La violence fondatrice*, Paris, Éd. du Champ urbain, 1978.
- <sup>202</sup> F<sup>7</sup> 12767.
- <sup>203</sup> Grève des ouvriers verriers d'Anzin, octobre 1861, ADN M628(1).
- <sup>204</sup> ADN M628(3).
- <sup>205</sup> Rapport du capitaine de gendarmerie, 5 août 1893, AD Nord M 628(3).

- <sup>206</sup> AD Nord, M 628 (3), rapport du sous-préfet de Cambrai au Préfet, 7 juillet 1893.
- <sup>207</sup> BB<sup>18</sup> 2026. Voir aussi Jean-Charles Bonnet, « Les travailleurs étrangers dans la Loire sous la III<sup>e</sup> République », *Cahiers d'Histoire*, t. XVI, 1971, pp. 67-80.
- <sup>208</sup> C 5850, Rôle général des pétitions 1889-1893.
- <sup>209</sup> ADN M628(3).
- <sup>210</sup> F<sup>7</sup> 12766, rapport du Commissaire spécial de Douai, 7 septembre 1901.
- <sup>211</sup> *Ibid*, rapport du Commissaire spécial de Jeumont, 25 février 1902.
- <sup>212</sup> *Ibid*, Rapport du 1<sup>er</sup> mars 1903.
- <sup>213</sup> *Ibid.*, Rapports du Commissaire Spécial de Lens.
- <sup>214</sup> BB<sup>18</sup> 1845.
- <sup>215</sup> Didier Bigorgne, *art.cit.*
- <sup>216</sup> BB<sup>18</sup> 2275. Voir aussi D. Bigorgne, *art.cit.*, p.21.
- <sup>217</sup> F<sup>7</sup> 12765 : rapports du Commissaire spécial de Villerupt ou de Longwy au Préfet...  
Commissaire spécial d'Andun-le-Roman, 5 octobre 1901.
- <sup>218</sup> Rapport du Commissaire spécial de Feignies, 6 mars 1901.
- <sup>219</sup> Rapport du Commissariat spécial de Marseille, 5 juin 1902.
- <sup>220</sup> De graves incidents se déroulent dans le bassin minier lensois en août et septembre 1892, dans les mines de Fuveau (Marseille) à peu près au même moment, dans le bassin de Ludres (Meurthe-et-Moselle) en 1893, à Vaulx (Isère) en 1894, encore dans le Pas-de-Calais en 1897 et 1901, dans le bassin de La Mure en 1901, à Longwy en 1902, mais aussi aux mines de zinc de Saint-Cierge-la-Serre en Ardèche (1899) et à celles de plomb de Planzollès (1900). Dans le Nord, de violentes rixes opposent mineurs français et italiens à Auberchicourt en 1907 et, en janvier 1911, mineurs français et polonais à Lallaing.
- <sup>222</sup> *Op.cit.*, p.236.
- <sup>223</sup> F<sup>7</sup> 12764.
- <sup>224</sup> F<sup>7</sup> 12769-12770.
- <sup>225</sup> ADN M624(6)
- <sup>226</sup> *Le Temps*, 31 mars 1888 ; AD BDR 1M 1480...
- <sup>227</sup> AD BDR 1M1480.
- <sup>228</sup> AD BDR 1M 1481.
- <sup>229</sup> AD BDR 1M1480 Rapport du Commissaire de police du 16<sup>e</sup> arrondissement au Commissaire central, 25 janvier 1889.
- <sup>230</sup> AD BDR 1M1484.
- <sup>231</sup> Un incident en décembre 1909 au bassin du Radoub (AD BDR 1M1495).
- <sup>232</sup> AD BDR 1M1495.
- <sup>233</sup> Jacques Olivier Retel, *Éléments pour une histoire du peuple de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine, 1977, p. 97.
- <sup>234</sup> *Les Ouvriers de la région lyonnaise*, *op.cit.*, t.II, p.89-90.
- <sup>235</sup> BB<sup>24</sup> 870 ; *Le Temps*, 22 juin 1883 et janvier-septembre 1889 , BB<sup>24</sup> 886 , BB<sup>24</sup> 888 , ADD M1078 et *Le Cri du Peuple*, 27 janvier 1888 , *Le Temps*, 27 janvier 1887 , *Le Cri du Peuple*, 26 août 1887 , *Le Temps*, 20 août 1887 , *Le Temps*, 8 août 1888.
- <sup>236</sup> AD BDR 1M1482.
- <sup>237</sup> Cf. Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon n°592, Les Belles Lettres, 1995.
- <sup>238</sup> Sur ce point, lire René Gallissot, « Le racisme n'est pas chez l'autre », *L'Homme et la Société*, n°77-78, juillet-décembre 1985, pp.7-20.
- <sup>239</sup> Norbert Elias, *Logiques...*, *op.cit.*
- <sup>240</sup> Cf. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1984 (1978 pour la première édition), p. 688-692 et 696-708. Voir aussi Pierre Barret et Jean-Noël Gurgand, *Ils voyageaient la France. Vie et traditions des Compagnons du tour de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1980.
- <sup>241</sup> Pierre Levêque, *op.cit.* ; ADN M624(1).

- <sup>242</sup> BB<sup>18</sup> 1846, rapport du Procureur général, 22 octobre 1891.
- <sup>243</sup> BB<sup>18</sup> 2120, n° 766, rapport du Procureur général, 18 mai 1899.
- <sup>244</sup> En novembre 1905, à Pussay (Seine-et-Oise), il y a des tensions entre ouvriers de la manufacture de bonneterie et de chaussures et des Corrégiens, désignés comme « étrangers » (F<sup>7</sup> 12734).
- <sup>245</sup> L'expression est de Pierre-Jacques Derainne, *op.cit.*
- <sup>246</sup> Successivement : *Le Temps*, 28 février 1888 ; AD BDR 1M1480 ; AD BDR 1M1456 ; ADN M 154-71.
- <sup>247</sup> Paul Defontaine, médecin de formation, fut député radical-socialiste du Nord. En 1899, il interpelle le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger la main-d'œuvre nationale menacée par les ouvriers étrangers non domiciliés en France.
- <sup>248</sup> « Citoyenneté politique et citoyenneté sociale au XIX<sup>e</sup> siècle », entretien entre Pierre Rosanvallon, Madeleine Rebérioux et Patrick Fridenson, *Le Mouvement social*, n° 171, avril-juin 1995.
- <sup>249</sup> *Le Temps*, 9 mars 1886.
- <sup>250</sup> ADN M624(6), rapport du Commissaire central.
- <sup>251</sup> *Le Temps*, 21 février 1888.
- <sup>252</sup> *Le Temps*, 9 mars 1886.
- <sup>253</sup> *Le Temps*, 24 février 1888.
- <sup>254</sup> AD BDR 1M1482, 1er septembre 1893.
- <sup>255</sup> AD BDR 1M1486.
- <sup>256</sup> *Les marxistes et la question nationale 1848-1914. Études et textes*, Paris, Maspéro, 1974, p.11 et 32.
- <sup>257</sup> *Revue socialiste*, 1893, tome II, p. 297, cité par Laurent Dupin, *L'immigration ouvrière en France*, thèse pour le doctorat, Lyon, 1900, p. 9.
- <sup>258</sup> Otto Bauer, *La question des nationalités et la social-démocratie*, Co-édition Guérin Littérature (Montréal) et Études Documentaires Internationales (Aracantère Éditions, Paris), 1987.
- <sup>259</sup> AN F<sup>7</sup> 13069, 8<sup>e</sup> Congrès International de Copenhague, 28 août-3 sept. 1910, Quatrième Commission. Voir le texte des principales résolutions dans *Le Socialisme*, n° 43 du 10 sept.1910.
- <sup>260</sup> Madeleine Rebérioux, « Le socialisme français de 1871 à 1914 », *op.cit.*, p.162.
- <sup>261</sup> Meeting socialiste de l'Élysée Montmartre sous la présidence de Benoît Malon, *Le Temps*, 26 juillet 1881 pour le compte rendu de cette réunion.
- <sup>262</sup> « Meurent les ouvriers français ! », éditorial du 10 février 1886.
- <sup>263</sup> Claude Willard, *Le mouvement socialiste en France (1893-1905). Les Guesdistes*, Paris, Editions sociales, 1965, p. 202.
- <sup>264</sup> 14<sup>e</sup> Congrès (Lille, 21, 22, 23, 24 juillet 1896), cité dans le compte rendu des débats, AN F<sup>7</sup> 13071.
- <sup>265</sup> AN F<sup>7</sup> 13071.
- <sup>266</sup> La liste des congrès figure dans Robert Brécy, *Le mouvement syndical en France, 1871-1921*, Gif-sur-Yvette, Éditions du Signe, 1982 (1<sup>e</sup> édition en 1963).
- <sup>267</sup> V<sup>e</sup> Congrès de la CGT Bourse du Travail (Paris, 10-14 septembre 1900) ; VIII<sup>e</sup> Congrès national des Bourses du Travail de France et des Colonies (Paris, 5-8 septembre 1900)
- <sup>268</sup> Cahiers « imprimés en vertu de la résolution de la chambre syndicale de Saint-Etienne du 25 décembre 1882 et adressée à tous les ouvriers mineurs de France », Paris, Bureaux du *Capitaliste*, 127 p.
- <sup>269</sup> AN F<sup>7</sup> 12769 à 12771.
- <sup>270</sup> Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT...*, *op.cit.*, p.71.
- <sup>271</sup> AN F<sup>7</sup> 12764.
- <sup>272</sup> Syndicat des peintres français et parties assimilées du département de la Seine, cité

par Maurice Hollande, *La défense ouvrière contre le travail étranger* (thèse de droit), Paris, Blond & Cie, 1912, p. 206-207.

<sup>273</sup> Cité en post-scriptum (p. 427) par Pirou, qui tient l'information de la *Bataille Syndicaliste* du 12 avril.

<sup>274</sup> AD BDR 1M1481, « entente internationale des travailleurs ».

<sup>275</sup> « Appel aux camarades français et étrangers maçons », AD BDR 1M 1486, 1<sup>er</sup> mai 1899.

<sup>276</sup> Teodosio Vertone, « Socialistes et mouvement ouvrier italiens dans la région marseillaise pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Gli Italiani...*, *op.cit.*, p. 97-105.

<sup>277</sup> Pierre Milza, *op.cit.*, p. 848 sq.

<sup>278</sup> AN F<sup>7</sup> 12765.

<sup>279</sup> Rapport du Commissaire spécial d'Audun, 10 septembre 1901, AN F<sup>7</sup> 12765.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Tullio Cavallazzi, universitaire italien installé à Longwy, membre du Parti socialiste italien, délégué en Lorraine par l'*Umanitaria*, société d'aide à l'émigration ayant son siège à Milan. Il est expulsé après la grande grève de 1905.

<sup>282</sup> Serge Bonnet, *L'Homme du fer...*, *op.cit.*, p.61-62.

<sup>283</sup> *L'Ouvrier métallurgiste*, 1<sup>er</sup> janvier 1906, AN F<sup>7</sup> 12765.

<sup>284</sup> Didier Bigorgne, *art.cit.*

<sup>285</sup> Firmin Lentacker, *op.cit.*, p.515 sq.

<sup>286</sup> « Pots-d'bur » (pot de beurre) est un des surnoms des Belges, à Roubaix en particulier. Les Belges sont aussi appelés « Popols » (sujets du roi Léopold), « Flémins » (Flamand), ou encore, à Halluin, « pap gamelle » (gamelle de bouillie à base de petit lait). Firmin Lentacker, *op.cit.*, p.507-508.

<sup>287</sup> Amendement à la loi des douanes qui prévoit pour tout employeur de plus de 5 étrangers « non-résidents » une taxe. Ce texte, qui vise essentiellement les frontaliers, est adopté par la Chambre des Députés mais rejeté par le Sénat en mars 1910.

<sup>288</sup> « Sur la frontière », 23 novembre 1905.

<sup>289</sup> AN F<sup>7</sup> 12768.

<sup>290</sup> AD BDR 1M1489. Pour la Lorraine, cf. Serge Bonnet, *L'Homme du fer*, *op.cit.*, p. 162-164.

<sup>291</sup> Sur ce point, lire notre article dans *Genèses*, *art.cit.*

#### **NOTES DE L'INTRODUCTION A LA SECONDE PARTIE**

<sup>292</sup> Gérard Noiriel, « Français et étrangers », dans *Les Lieux de Mémoire*, III, 1. Conflits et partages, Paris, Gallimard, 1992, p. 286.

<sup>293</sup> Cf. P.-J. Deraine, *Le travail, les migrations et les conflits en France*, *op.cit.*. Claude Fohlen évoque la création, en 1846, d'une Association pour la protection du travail national, regroupant diverses industries textiles et dirigée notamment par J.-A. Schlumberger, cf. *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Plon, 1956, pp. 93-94.

<sup>294</sup> Nous sommes donc en désaccord avec certains auteurs qui estiment qu'en réalité il n'y a pas vraiment de *problème* avant l'entre-deux-guerres (voir par exemple René Gallissot, « Quand l'immigration devient problème : la contradiction foncière entre patrie et droit humain. Le texte du Congrès de la Ligue de 1926 », *Le Mouvement Social*, n° 183, avril-juin 1998, numéro sur « les droits de l'homme en politique, 1898-1939 »).

<sup>295</sup> *La République, 1880-1932*, I, Pluriel, Hachette, 1990, p. 121.

<sup>296</sup> Cette notion de « discours social » est empruntée aux travaux de Marc Angenot. Elle désigne « les systèmes génériques, les répertoires topiques, les règles d'enchaînement d'énoncés qui, dans une société donnée, organisent le *dicible* — le narrable et l'opposable — et assurent la division du travail discursif », cf. « Pour une théorie du discours social : problématique d'une recherche en cours », *Littérature*, n°70, mai 1988, pp. 82-98. Pour une

mise en pratique concrète, lire *Ce que l'on dit des Juifs*, *op.cit.* Pour une problématique assez proche, voir Pierre Fiala, pour qui « le langage n'est pas seulement le lieu où se représente, se formule, se reflète, le système de référence et les fissures qui peuvent le traverser ; il est aussi le lieu d'une interaction permanente entre les groupes sociaux », cf. « Encore le racisme, et toujours l'analyse du discours », *Langage et Société*, 34, décembre 1985, pp. 9-16.

<sup>297</sup> Le protectionnisme se limite pas aux milieux ouvriers : dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les médecins par exemple défendent leur corporation contre l'exercice de médecins étrangers (l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 novembre 1892 stipule que « nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine délivré par le gouvernement français à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur médical de l'État »). Des attitudes similaires se manifestent chez les commerçants, les avocats [Gérard Noiriel, *La Tyrannie du national...*, *op.cit.*, p. 89] et les universitaires [Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1994, pp. 212-217].

<sup>298</sup> Ces discours sont avant tout le produit de rapports sociaux. Ils prolongent, dans la sphère politique et savante, les luttes entre Français et étrangers. En quelque sorte légitimés par l'ordre politique, ils sont à leur tour, au cours des années 1880-1890, l'objet de rappropriations de la part des ouvriers français.

#### **NOTES DU CHAPITRE 4**

<sup>299</sup> Cécile Mondonico, *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848*, Thèse, Paris, EHESS, 1995.

<sup>300</sup> Cette campagne s'accompagne d'antisémitisme et de xénophobie. De façon symptomatique, c'est en avril 1892 que Drumont fonde *La Libre Parole*.

<sup>301</sup> *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (trad., 1944), p.196 et suivantes.

<sup>302</sup> *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990.

<sup>303</sup> Archives nationales, C 3326 à 3373.

<sup>304</sup> Agriculture. Question 54 : « À des époques déterminées vient-il des ouvriers étrangers dans votre commune ? Combien environ ? Quelle est la durée de leur séjour ? » Question 55 : « Leur présence détermine-t-elle une diminution des salaires ? ». Industrie. Question 102 : « Y a-t-il des ouvriers étrangers dans votre atelier ? » Question 103 : « Leur présence a-t-elle déterminé un abaissement des salaires ? Le travail fait dans les ouvriers, couverts ou prison, est-il une cause d'abaissement des salaires ? »

<sup>305</sup> *Annales de la Chambre des Députés*, Nouvelle Série, *Documents Parlementaires*, t. XVI, Session ordinaire de 1885, pp. 850-883.

<sup>306</sup> Publiées à l'initiative du député radical Barodet. Elles sont réunies en volumes sous le titre *Programmes. Professions de foi et engagements électoraux* (microfiche BN).

<sup>307</sup> *Débats parlementaires*, 1897, 51, 1, p. 299 et suivantes.

<sup>308</sup> Face à la vague boulangiste, les blanquistes, notamment à Paris, s'opposent. Vaillant et le Comité Révolutionnaire Central sont partisans de la défense républicaine ; Ernest Granger et le Comité Central Socialiste Révolutionnaire sont plutôt favorables à une alliance avec les forces boulangistes. Sur ce point précis, se reporter à Marc Crapez, *La gauche réactionnaire : mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des Lumières*, Paris, Berg International Éditeurs, 1997, chap.6.

<sup>309</sup> Rapport fait par M. Pradon au nom de la commission chargée d'examiner les propositions de lois Thiessé, Pally, Pradon, Steenackers, *Documents parlementaires*, t. XXIX, séance du 2 février 1888.

<sup>310</sup> Sur ces élections de 1893, Jean-Marie Mayeur, *Les débuts de la III<sup>e</sup> République 1871-1898*, Paris, Le Seuil, 1973, pp. 204-211 et Zeev Sternhell (*Maurice Barrès...*, *op.cit.*)

<sup>311</sup> Zeev Sternhell, *Maurice Barrès...*, *op.cit.*, p. 67.

<sup>312</sup> L'antisémitisme n'est pas alors le monopole de la « droite », même si une partie de cette dernière l'accepte plus « naturellement » et le fait sien, en particulier à partir de l'affaire Dreyfus. Sur ce point, lire par exemple Michel Winock, « La gauche et les Juifs », dans *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Le Seuil, 1982 et 1990, pp. 186-204.

<sup>313</sup> Cf. le succès des romans de Pierre Loti, le développement à venir de « séries » parfois illustrées comme celles du Capitaine Danrit (*La Guerre au XX<sup>e</sup> siècle. L'invasion noire*, 1894 ; *L'Invasion Jaune*, 1909)... Pour une approche plus générale, se reporter à Jacques Decornoy, *Péril jaune, peurs blanches*, Paris, 1970 et *Rêver l'Asie. Exotisme et littérature coloniale aux Indes, en Indochine et en Insulinde*, sous la direction de Denys Lombard, avec la collaboration de Catherine Champion et Henri Chambert-Loir, Paris, Ed. EHESS, 1994. Voir aussi Eric Savarèse, *Histoire coloniale et immigration. Une invention de l'étranger*, Paris, Séguier, 2000.

<sup>314</sup> Sur ce thème et pour la période actuelle, se reporter à Didier Lapeyronnie, *L'Individu et les minorités. op.cit.*, p. 65 et suivantes), et aux différents ouvrages de Michel Wieviorka ou par lui dirigés (voir bibliographie). Pour Marc Angenot, la proximité du populisme et du nationalisme tient à ce qu'ils s'articulent autour du ressentiment, *Les idéologies du ressentiment, op.cit.*. Roger Dupuy, dans *La politique du peuple (op.cit.)* soutient que le populisme, qu'il propose de renommer « la politique du peuple », est né bien avant le boulangisme et qu'il est repérable déjà dans « l'archaïsme » de la société d'Ancien Régime, dans ce que l'historien britannique Eric Hobsbawm appelait la « révolte primitive ».

<sup>315</sup> *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne, op.cit.*, p. 7.

<sup>316</sup> Zeev Sternhell, *op.cit.*, p. 226.

<sup>317</sup> Janie Cara-Juillet rappelle que dans ce département, les agriculteurs sont fortement protectionnistes. Elle précise en outre que « la majorité des républicains condamne, pour diverses raisons, la concurrence du travail des étrangers, aussi bien dans le secteur industriel qu'agricole », *Les Républicains de Seine-et-Oise. Députés, forces politiques et organisation 1881-1900*, Thèse, Paris X-Nanterre, 1996, p. 300-302. Rappelons enfin que c'est le fief de Marcel Habert, pourfendeur de la main-d'œuvre étrangère et promoteur acharné de la taxe.

<sup>318</sup> *La République 1880-1932, op.cit.*, p. 56-59.

<sup>319</sup> Pierre Lévêque *Histoire des forces politiques en France, 1880-1940*, Paris, Armand Colin, 1994, t.2, p. 67. Sur le radicalisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage de base reste celui de Jacques Kayser, *Les Grandes batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Marcel Rivière, 1962.

<sup>320</sup> Dans les années 1890, les radicaux sont beaucoup plus divisés sur la question du protectionnisme (P. Lévêque, *op.cit.*, p. 74).

<sup>321</sup> Certaines propositions de loi voudraient faire des riches étrangers, ceux qui « apportent chez nous, avec leur activité, le génie de leur race » (Turrel), une catégorie juridique à part entière.

<sup>322</sup> J. Néré, *op.cit.*, p. 90.

<sup>323</sup> Jacques Néré en avait pressenti l'importance. Frédéric Freignaux l'évoque en passant dans sa thèse, *Le boulangisme. Naissance d'une nouvelle tradition politique ?*, Toulouse-Le Mirail, 1995, p. 301. Marc Crapez consacre trois pages à « l'agitation contre les étrangers » des années 1883-1889 et à la xénophobie des milieux formant le social-chauvinisme, *op.cit.*, p. 221-223.

<sup>324</sup> *Op.cit.*, p. 90-91.

<sup>325</sup> Sur ce point, M. Rébérioux, « Le socialisme français 1871 à 1914 », *art.cit.*, p. 173 et F. Freignaux, *op.cit.*, p. 302-303. Des blanquistes comme Ernest Granger ou Ernest Roche furent séduits par le boulangisme. Clovis Hugues, député des Bouches-du-Rhône, membre

de la Ligue des Patriotes propose même de céder son siège de député à Boulanger lorsque celui-ci est battu en 1888, cf. Marc Crapez, *op. cit.*, p.217-218.

<sup>326</sup> Selon le député socialiste, l'égalité dans le salaire permettra de garantir les Français contre la concurrence étrangère et faire ainsi « un grand pas vers le but cherché depuis bien des années : la protection du travail national ».

#### **NOTES DU CHAPITRE 5**

<sup>327</sup> Juillet-septembre 1893, 52<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, « Le protectionnisme ouvrier, les émeutes d'Aigues-Mortes ».

<sup>328</sup> Font également partie de ce Comité : Paul Cauwès, Alexandre Millerand, Léon De Seilhac, Louis Barthou, Arthur Fontaine (directeur du Travail au ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, Auguste Keufer (délégué permanent de la Fédération française du livre), l'abbé Lemire, Albert de Mun, Edouard Vaillant, entre autres. La présence au sein de ce comité directeur de nombreux juristes (R. Jay, A. Boissard, E. Petit) aux côtés d'hommes politiques de premier plan souligne les liens entre ces deux milieux.

<sup>329</sup> 3<sup>e</sup> année, vol. IV, n° 2, novembre 1911, pp. 224-263.

<sup>330</sup> *Congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émigration et l'immigration*, Procès verbaux sommaires par le Prince de Cassano, Paris, Imprimerie Nationale, 1890, 38 p. Ce Congrès est organisé par un Comité dont la composition réunit notamment Émile Levasseur (l'un des économistes libéraux les plus influents, auteur cette année là de *La population française*), Gustave Chandèze (chef de bureau au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies et auteur d'une thèse sur l'immigration), Jules Léveillé (professeur à la faculté de droit)...

<sup>331</sup> Nancy, Berger-Levrault, 1894, 27 p.

<sup>332</sup> Chiffres donnés par *L'Histoire générale de la Presse*, dirigée par Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, Paris, PUF, 1972, vol. 3 : de 1871 à 1914.

<sup>333</sup> Cf. Janine Ponty, « La presse quotidienne et l'Affaire Dreyfus en 1898-1899. Essai de typologie », *RHMC*, t. XXI, avril-juin 1974, pp. 193-220.

<sup>334</sup> 9 août 1883, première page.

<sup>335</sup> 27 janvier 1886, première page.

<sup>336</sup> 3 août 1887, « Sur la session des conseils généraux ».

<sup>337</sup> Deux périodes de quatre semaines pendant le temps de réserve de l'armée active ; une période de quinze jours pendant celui de la territoriale, durée abaissée à partir de 1908. André Corvisier (dir), *Histoire militaire de la France*, avec la collaboration de Anne Blanchard, Gilbert Bodinier, Claude Carlier... et al.], Paris, Presses universitaires de France, 1992.

<sup>338</sup> *Le Temps*, 27 août 1892.

<sup>339</sup> Voir les dépositions recueillies auprès des Chambres de Commerce de Lille, Armentières, Tourcoing ou Roubaix lors de l'enquête parlementaire de 1904.

<sup>340</sup> 6 mai 1893.

<sup>341</sup> *Le Temps*, 9 février 1896.

<sup>342</sup> *De l'immigration en France considérée au point de vue économique*, thèse pour le doctorat, Paris, A. Rousseau, 1902, p. 136.

<sup>343</sup> Comme le souligne cependant Patrick Gaboriau, cette porosité n'est pas propre aux étrangers : c'est la classe ouvrière dans son ensemble, composée pour partie de migrants, qui est visée par cette assimilation travailleur/vagabond, *SDF à la Belle Époque. L'univers des mendiants vagabonds au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Desclée de Brouwer, p. 50-52.

<sup>344</sup> « Patriotisme et humanité », 12 février 1884.

<sup>345</sup> 27 janvier 1888, « Les étrangers en France ».

<sup>346</sup> 4 janvier 1888, éditorial « Main-d'œuvre étrangère » signé Pierre Roux.

<sup>347</sup> Né en 1843, ouvrier forgeron puis journaliste devenu dans les années 1870 vice-président puis président du syndicat de la presse marseillais, Pierre Roux déploie par ailleurs une grande activité syndicale. A partir de 1884, il travaille à consolider les nombreux syndicats qu'il a contribué à créer (forgerons, scieurs, tourneurs sur métaux, allumettiers, dames du marché central, fileuses de crin, savonniers...) et prêche la fédération entre ces syndicats. Républicain et libre-penseur, socialiste indépendant mais sans doctrine précise, il est également conseiller général depuis 1886, et le reste jusqu'en 1911.

<sup>348</sup> « Ouvriers des ports », 5 avril 1889.

<sup>349</sup> 24 août 1889, « La naturalisation ».

<sup>350</sup> Par exemple : « La fraternité latine », 23 juillet 1889.

<sup>351</sup> Editorial, « L'école de faits », *Le Cri du Peuple*, 28 novembre 1883.

<sup>352</sup> 10 février 1886.

<sup>353</sup> 26 août 1886.

<sup>354</sup> *L'invasion des étrangers et la taxe de séjour*. Rapport présenté à la Société d'Économie Politique de Lyon le 5 mars 1886, Lyon, Imprimerie Mougin-Rusand, p. 10.

<sup>355</sup> Patrick Cingolani, « Présentation », *Les Figures de l'étranger. Immigrés, Nomades, Exilés*, Numéro spécial de *Tumultes*, n° 5, 1994.

<sup>356</sup> Député du Lot-et-Garonne (1879-1893), ministre des Travaux publics (1888-1889), puis directeur des Archives au Ministère des Affaires étrangères après 1893, Pierre Deluns Montaud collabora au *National* et à *La République française*.

<sup>357</sup> 13 février 1888, « Un peu de statistique », première page.

<sup>358</sup> *Le National*, 7 octobre 1888, « Les étrangers en France ».

<sup>359</sup> 7 décembre 1889, « La question des étrangers ».

<sup>360</sup> *L'Invasion. Roman contemporain*, Bibliothèque Charpentier, Fasquelle, 1907, 423 p. Le livre est réédité chez Plon en 1915.

<sup>361</sup> *L'invasion pacifique de la France par les étrangers*, Paris, Dentu, 1886.

<sup>362</sup> Bernard Cordier, *La Condition de l'étranger en France*, Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée du 17 octobre 1887, Cour d'appel de Rouen, H. Delesques, 1887, p. 10 et 14. L'exemple de Cordier confirme les liens entre le discours « savant » et la sphère politique : il est en effet plusieurs fois cité dans les exposés des motifs des projets de loi protectionnistes, par exemple par Lalou dans sa proposition du 25 novembre 1899 (p. 213).

<sup>363</sup> Deluns Montaud, *Le National*, 13 février 1888, 7 octobre 1888.

<sup>364</sup> F. Bère, *Le National*, 3 octobre 1892, « L'internationalisme et les travailleurs ».

<sup>365</sup> Un mal : c'est ainsi que le journal évoque l'immigration au cours de ces années. Le 31 août 1893, dans un éditorial éloquent intitulé « Assainissement », E. Leblanc parle de « cette malfaisante immigration ».

<sup>366</sup> 7 décembre 1889, « La question des étrangers ».

<sup>367</sup> 31 août 1893, *art.cit.*

<sup>368</sup> *Op.cit.*, p. 133.

<sup>369</sup> « Le roman populaire revanchard », dans *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Presses de l'Université du Québec, 1975, p. 89-101.

<sup>370</sup> Marcel Mauss évoque précisément « la coïncidence du nationalisme et du protectionnisme », « Annexe : Sociologie politique. La nation et l'internationalisme », *Œuvres*, 3, Minuit, 1969, p. 590-591.

<sup>371</sup> Gérard Noiriel, *La Tyrannie du national...*, *op.cit.*, p. 84.

<sup>372</sup> *Travailleurs au rabais. La lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières*, Paris, Bloud, 1910, p.187 et suivantes.

<sup>373</sup> Sur ce point, on se réfèrera au travail de Marc Angenot qui montre, par l'analyse de « discours social », la large diffusion des thèmes antisémites et « la mise en acceptabilité de l'antisémitisme », *Ce que l'on dit des Juifs*, *op.cit.*

## NOTES DU CHAPITRE 6

<sup>374</sup> AN BB<sup>18</sup> 1972.

<sup>375</sup> AN BB<sup>18</sup> 1972, dossier 1396. Une fois encore, les plus décidés, dans la lutte contre les ouvriers étrangers, sont très fréquemment eux-mêmes étrangers à la région où ils travaillent : migrants, ils sont en concurrence avec les migrants provenant des pays limitrophes.

<sup>376</sup> Cité par Pierre Milza, *Français et Italiens...*, *op.cit.*, p. 277.

<sup>377</sup> AN BB<sup>24</sup> 868, rapport du Procureur général.

<sup>378</sup> AN BB<sup>24</sup> 870.

<sup>379</sup> AN BB<sup>24</sup> 888.

<sup>380</sup> *Le Temps*, 18 mai 1894.

<sup>381</sup> AN BB<sup>24</sup> 852. Rixe entre ouvriers piémontais et habitants, Viaizon, Haute-Savoie.

<sup>382</sup> Cet Espagnol a porté un coup de couteau à un Français après avoir été expulsé d'un cabaret ; le Français est légèrement blessé, AN BB<sup>24</sup> 887, année 1885.

<sup>383</sup> AN BB<sup>24</sup> 888.

<sup>384</sup> AD BDR 1M1432, rapport du 12 mars.

<sup>385</sup> AN F<sup>7</sup> 12734, 1<sup>er</sup> août.

<sup>386</sup> AD BDR 1M 1480, rapport adressé au Commissaire central, 25 janvier 1889.

<sup>387</sup> Il s'agit de Siméon Flaissières dont nous avons évoqué l'attitude ambiguë au chapitre 2.

<sup>388</sup> AN BB<sup>18</sup> 2066.

<sup>389</sup> AN BB<sup>18</sup> 2153, n° 594.

<sup>390</sup> Il s'agit de trois décrets, datés du 10 août 1899, sur le rapport du ministre des Finances (Caillaux) et du ministre du Commerce (Millerand). Ils rendent possibles ou obligatoires, dans les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'État ou des départements, des clauses visant à « n'employer d'ouvriers étrangers que dans une proportion fixée par l'administration ». C'est aux préfets qu'il revient de déterminer le quota de travailleurs étrangers dans chaque cas et suivant la nature des travaux.

<sup>391</sup> AN BB<sup>18</sup> 2274 ; l'entrepreneur en question a refusé d'appliquer les décrets Millerand qui d'après lui ne concernent que les entreprises d'État.

<sup>392</sup> Art.7 et 8, Table Jurisprudence Générale Dalloz, 1845-1867, p. 661.

<sup>393</sup> AD BDR 1M1173.

<sup>394</sup> ADN 4 Z 60. Rixe de Lallaing entre mineurs français et polonais.

<sup>395</sup> Sur Cavallazzi, cf. Pierre Milza, *Français et Italiens*, *op.cit.* Tamburini était un ouvrier italien, à l'origine de la création du Syndicat des marbriers. Son expulsion a suscité une mobilisation locale et nationale importante (articles dans *La Bataille Syndicaliste*, dans *Le Radical...*). Voir l'épais dossier le concernant, AD BDR 1M1432, année 1912.

<sup>396</sup> Serge Bonnet, *La ligne rouge...*, *op.cit.*, p.86.

<sup>397</sup> Voir AN BB<sup>18</sup> 2247 (709) et 2274 ; AN BB<sup>24</sup> 717 ; AD BDR 1M 1173 ou 1M 1352.

<sup>398</sup> Sur ce point voir les nombreuses circulaires ou missives contenues dans ADN M 174(3).

<sup>399</sup> ADR 4M288.

<sup>400</sup> Direction Générale de la Sûreté Publique. Police spéciale sur les chemins de fer et à la frontière : notes destinées aux commissaires spéciaux de police sur les chemins de fer et à la frontière, 24 mai 1860, AN F<sup>7</sup> 12243.

<sup>401</sup> Sur ce point, se reporter aux pages que Gérard Noiriel consacre au nouveau système d'identification qui se met en place alors, chapitre « La Carte et le Code », *Le Creuset...*, *op.cit.*

<sup>402</sup> 15 décembre 1888, Ministère de l'Intérieur, Circulaire n°85 relative à l'exécution du décret du 2 octobre, ADD M 1084.

<sup>403</sup> Voir par exemple ADD M 1061.

<sup>404</sup> ADN M 174(3).

<sup>405</sup> AN F<sup>7</sup> 12243, Police spéciale des chemins de fer, Observations critiques sur le service, Rapport adressé au Préfet de Police, Direction Générale de la Sûreté publique.

<sup>406</sup> Souligné par nous. À côté du Prussien incarnant la barbarie (c'est l'ennemi militaire et culturel), de l'Anglais représentant la perfidie et la domination diplomatique, émerge donc une nouvelle figure, celle de l'ouvrier italien, facteur de désordre dans le monde de l'économie. Ce discours officiel reprend à son compte les représentations négatives de l'ouvrier italien véhiculées depuis les années 1860, par la presse notamment. Les similitudes entre ces représentations et celles qui s'appliquent aux « Arabes » à partir des années 1960 sont frappantes.

<sup>407</sup> Pour les Bouches-du-Rhône, voir par exemple AD BDR 1M 1479 et pour le Nord ADN M 610(8).

<sup>408</sup> Circulaire du 6 septembre 1886 du ministre de l'Intérieur aux préfets, *Le Temps*, 13 septembre 1886.

<sup>409</sup> ADN M 610(16), 13 septembre 1893.

<sup>410</sup> ADD M1084.

<sup>411</sup> Ce point est développé dans le dernier chapitre.

<sup>412</sup> Souligné par nous.

<sup>413</sup> Comme toujours, l'origine d'une pratique administrative est difficile à dater. En l'occurrence, on trouverait des antécédents, comme les états nominatifs des réfugiés *subventionnés* sous la monarchie de Juillet. Sur ces débuts de rationalisation bureaucratique et la surveillance des étrangers en général, cf. Gérard Noiriel, *La Tyrannie du national*, *op.cit.*, p. 48 et suivantes.

<sup>414</sup> Les archives témoignent de l'inexécution de ces lois de police : voir par exemple AN F<sup>7</sup>12585. Mais, comme le souligne Gérard Noiriel, c'est la première fois que la Direction de la Sûreté Générale dispose de connaissances sur les infractions ; en ce sens, les nouvelles dispositions s'avèrent positives, *La Tyrannie du national*, *op.cit.*, p. 169-170.

<sup>415</sup> Voir AN F<sup>7</sup> 12601 (« Condamnations pour infractions à la police des étrangers »), ADD M 1084 (circulaire du 25 juin 1908) et M 1085 (dossiers sur les réfractaires à la loi).

<sup>416</sup> André Barrier (1898), Yves Lefebvre (1901), Jean Mesnaud de Saint-Paul (1902), Paul Pic (1911).

<sup>417</sup> Gérard Noiriel, *Le Creuset*, *op.cit.*, p. 88.

<sup>418</sup> Renée Lopez et Émile Temime, *op.cit.*, p. 150.

<sup>419</sup> Mars 1901, AN F<sup>7</sup> 12734, *Rapports sur la situation politique et économique des départements ; questions ouvrières (1901-1910)*, Vaucluse ; AD BDR 1M1487, Rapport du Commissaire Central au Préfet, 4 septembre ; AN BB<sup>18</sup> 2274, rapport du Procureur Général au Garde des Sceaux, 13 août 1904.

<sup>420</sup> *Le Creuset*, *op.cit.*, p. 76. Sur ce point, se reporter plus généralement aux pages 71 à 78 et 110 à 113.

<sup>421</sup> « La codification des lois ouvrières en France », *Bulletin de l'Office du Travail*, juin 1904.

<sup>422</sup> *Lois, décrets, arrêtés concernant la réglementation du travail [...]*, Librairie administrative Berger-Levrault, Paris, 1911.

<sup>423</sup> Giuseppe Prato, *Le protectionnisme ouvrier (l'exclusion des travailleurs étrangers)*, traduit de l'italien, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1912, p. 195.

<sup>424</sup> « Les représentants étrangers d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résidaient pas sur le territoire français », Titre premier, art.3.

<sup>425</sup> Giuseppe Prato, *op.cit.*

<sup>426</sup> Loi du 27 mars 1907.

<sup>427</sup> L'idée d'un Code du travail est émise en France pour la première fois par le député Alfred Groussier, en avril 1896. À cette époque, un tel code existe en Allemagne et en Autriche, « La codification des lois ouvrières en France », *op.cit.*

<sup>428</sup> Cette section n'apparaît pas cependant dans le premier Code du travail et de la prévoyance sociale publié en 1904.

<sup>429</sup> Plus exactement, Danièle Lochak montre que la législation s'articule autour de la discrimination et de l'assimilation, cette dernière ne s'imposant en fait que très tardivement, *op.cit.*, p. 127 et suivantes.

<sup>430</sup> « La question des étrangers en France au point de vue économique », *Journal du Droit International Privé et de la Jurisprudence Comparée*, 1888.

<sup>431</sup> Bernard Cuby, *Les étrangers dans les thèses universitaires (1870-1914)*, DEA de Sciences Sociales, ENS-EHESS, 1990, 77 p.

<sup>432</sup> Abdelmalek Sayad définit la naturalisation comme une « véritable opération de magie politico-sociale », la comparant à un « rite de transsubstantiation », dans « Naturels et naturalisés », *art.cit.*

<sup>433</sup> On ne demande généralement pas à l'étranger de prouver une assimilation préalable : la naturalisation a pour effet d'accélérer cette dernière.

<sup>434</sup> Gérard Aubin, Jacques Bouveresse, *Introduction historique au droit du travail*, Paris, PUF, 1995, p.243.

<sup>435</sup> À Masnières en avril 1893, Maron en août de la même année (AN BB<sup>18</sup> 1948), ou encore à Aigues-Mortes où, en 1894, ne demeurent plus que « dix familles italiennes établies depuis longtemps dans le pays et bien vues par les habitants » (Rapport du Procureur général, 31 juillet 1894, AN BB<sup>18</sup> 1948).

#### **NOTES DE L'INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE**

<sup>436</sup> Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

<sup>437</sup> *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983 (Stanford, 1976).

<sup>438</sup> Alain Corbin, dans *Le village des cannibales (op.cit.)* lie le massacre de Hauteveye à la crainte et à la haine des Prussiens.

<sup>439</sup> Voir par exemple Jean-Jacques Becker, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1988. Voir aussi la figure du soldat-laboureur analysée par Gérard de Puymège. Sur le nationalisme des ouvriers, Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1918*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, n° 592, Série Historiques n° 11, 1995.

#### **NOTES DU CHAPITRE 7**

<sup>440</sup> Sylvie Germain, *Le Livre des Nuits*, *op.cit.*, p. 94.

<sup>441</sup> « L'étranger dans le groupe » (1908), dans Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ urbain, 1979, pp. 53-59.

<sup>442</sup> *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 (1987), p. 269. Sur ce point, voir aussi Louis Chevalier, *Classes laborieuses...*, *op.cit.*

<sup>443</sup> *Op.cit.*, p. 200.

<sup>444</sup> *Op.cit.*, p. 27.

<sup>445</sup> Anne Gotman, « La question de l'hospitalité aujourd'hui », pp. 5-19. *Communications*, 65, 1997. Dans cet article, A. Gotman s'appuie en particulier sur les réflexions développées par Hans Magnus Enzensberger dans *La Grande Migration*, *op.cit.*

<sup>446</sup> Danièle Lochak, *op.cit.*, p. 30.

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>448</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>449</sup> Lire notamment Martine Segalen (dir), *Anthropologie sociale et ethnologie de la France*, Louvain, Peeters 1989. Voir aussi Marc Augé, *Le Sens des autres*, *op.cit.*

<sup>450</sup> Jacques Hassoun, *Le Passage des étrangers*, Paris, Austral, 1995, p.13.

<sup>451</sup> *La ligne rouge des hauts fourneaux*, *op.cit.*, p.61.

<sup>452</sup> *La société française de 1815 à 1848*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1970, t.1 : *Le Peuple des campagnes*, p. 34.

<sup>453</sup> *La formation...*, *op.cit.*, p. 183.

<sup>454</sup> Abel Châtelain, *Les migrants temporaires en France...*, *op.cit.* p. 31.

<sup>455</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France*, *op.cit.*, p. 27.

<sup>456</sup> « Attitudes politiques », dans *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, T. 3 : De 1789 à 1914, Paris, Le Seuil, 1992, p. 133.

<sup>457</sup> L'identité locale ne s'oppose pas toujours à l'identité nationale : il s'agit plus d'un empiement ou d'un enclassement identitaire...

<sup>458</sup> Jusqu'à la fin de la Seconde République, les étrangers (ressortissants des autres nations) sont encore peu nombreux, autour de 380 000 au moment de la Révolution de 1848 ; du Second Empire aux toutes premières années d'une République encore nominale, l'immigration s'intensifie, puisque l'on compte environ 500 000 étrangers en 1861, et un peu plus de 800.000 en 1876.

<sup>459</sup> *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

<sup>460</sup> Rogers Brubaker, *op.cit.*, p. 80 et suivantes. Voir aussi sur ce point Sophie Wahnich, *op.cit.*

<sup>461</sup> Maurice Agulhon parle d'une « convergence des patriotismes », *Histoire de la France rurale*, *op.cit.*, p. 500.

<sup>462</sup> *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 1983.

<sup>463</sup> Voir par exemple Jean Delumeau, *La Peur en Occident*, Paris, Hachette, 1985, ou Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Flammarion, 1991, en particulier le premier chapitre « Un monde d'insécurité et de peurs ».

<sup>464</sup> Maurice Agulhon, « La fabrication de la France, problèmes et controverses », dans Martine Segalen (dir), *op.cit.*, p. 116.

<sup>465</sup> *La violence au village*, *op.cit.*, p. 33.

<sup>466</sup> *Les formes du conflit et leurs modes de résolution dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Thèse, Paris I, 1994. Eugen Weber évoque également ces violences intervillageoises dans le Lot et dans le Finistère, *op.cit.*, p.93-94.

<sup>467</sup> Claude Karnoouh, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village lorrain », *Ethnologie française*, II, 1-2, pp. 107-121. Voir aussi Maurice Agulhon, *Histoire de la France rurale*, *op.cit.*, p. 134. Sur le « marquage des identités communautaires », lire Alain Corbin, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

<sup>468</sup> AN BB<sup>24</sup> 868.

<sup>469</sup> Christian Bromberger, Pierre Centlivres, Gérard Collomb, « Entre le local et le global : les figures de l'identité », dans M. Segalen (dir), *Anthropologie sociale...*, *op.cit.*, p. 144.

<sup>470</sup> *Op.cit.*, p. 106-107.

<sup>471</sup> Pour les Auvergnats, Alain Corbin, *Archaïsme et modernité*, *op.cit.*, pp. 1097-1134, et Françoise Raison-Jourde, *La Colonie auvergnate de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ville de Paris, Commission des Travaux historiques, 1976. Pour une approche plus récente, voir Deborah Reed-Danahay, « La production de l'identité régionale. L'Auvergnat dans le Puy-de-Dôme rural », *Ethnologie Française*, XXI, 1991, 1, pp. 42-47.

<sup>472</sup> Eugen Weber, *op.cit.*, p. 77.

- <sup>473</sup> « Un trait typique », *La Lanterne* 19 août 1897, AN BB<sup>18</sup> 2070.
- <sup>474</sup> Cf. Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 35, novembre 1980, pp. 45-62. Voir également Patrick Prado, « Le va et le vient. Migrants bretons à Paris », *Ethnologie française*, X, 1980, 2, pp. 191-196 et Louis Chevalier, « L'immigration bretonne », dans *La Formation...*, *op.cit.*, pp. 209-211.
- <sup>475</sup> Un aumônier breton en 1898, cité par Louis Chevalier, *op.cit.*, p. 210.
- <sup>476</sup> *La Formation...*, *op.cit.*, p. 208.
- <sup>477</sup> Sur ce conflit, Claude Willard (dir.), *La France ouvrière*, Paris, Éditions sociales, 1993, tome 1 : *Des origines à 1920* (pp. 325-326) et Jacques Julliard, *Clemenceau briseur de grèves*, Paris, coll. Archives, Gallimard-Julliard, 1965.
- <sup>478</sup> D'après le *Dictionnaire historique de la langue française*, « ouvrier qui refuse de faire la grève » (1909).
- <sup>479</sup> Lettre au sous-préfet, 17 janvier 1910, AN F<sup>7</sup>12768, *Enquêtes économiques et sociales, années 1901-1910*.
- <sup>480</sup> Sur ce point, lire Pierre Bourdieu, « Le Nord et le Midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, pp. 21-25.
- <sup>481</sup> Pour une première analyse de ce mouvement, lire Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, pp. 167-168, ou Annie Moulin, *Les paysans dans la société française*, Paris, Le Seuil, 1988, pp. 127-129. Pour plus de détails, lire Jean Sagnes, « Le mouvement de 1907 en Languedoc-Roussillon : de la révolte viticole à la révolte régionale », *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1978, pp. 4-30.
- <sup>482</sup> « Meetings en plein air, promenades par centaines de mille, écriteaux véhéments, trains qu'on arrête et sous-préfets qu'on met en fuite, mairies qu'on assiège et postes de police qu'on pille, ils ne négligent rien de ce qui peut donner à leurs manifestations les apparences d'une jacquerie ».
- <sup>483</sup> *Le Lillois*, avril 1885.
- <sup>484</sup> « Le toupet du Midi », *Le Lillois*, 12 juillet 1885.
- <sup>485</sup> AN F<sup>7</sup> 12243, en particulier le rapport du 16 septembre 1872.
- <sup>486</sup> Cité par Marie-Thérèse Bouyssy, « Dire l'espace national aujourd'hui. Regard sur dix ans d'historiographie française », *Le Mouvement Social*, n° 159, avril-juin 1992, p. 96.
- <sup>487</sup> Dans Martine Segalen, *op.cit.*, p. 113.
- <sup>488</sup> Se reporter en particulier à Georges Dupeux, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher 1848-1914*, Paris-La Haye, Mouton, 1962, 651 p. [p. 157 et suivantes par exemple] ou aux travaux de Marcel Vigreux, *Paysans et notables du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 1914)*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987, et de Pierre Lévêque sur la Bourgogne, *op.cit.*
- <sup>489</sup> Cf. notre thèse, p.461 et suivantes.
- <sup>490</sup> Voir par exemple l'analyse du *Tour de France par deux enfants* par Jacques et Mona Ozouf, « *Le Tour de France par deux enfants*. Le petit livre rouge de la République », dans *Les Lieux de mémoire*, sous la dir. de Pierre Nora, I : « La République », Paris, Gallimard, 1984.
- <sup>491</sup> *Op.cit.*, p. 87.
- <sup>492</sup> Sur ce point, on se reportera bien sûr à Fernand Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol.1 : *Espace et histoire*, en particulier le 1<sup>er</sup> chapitre « Que la France se nomme diversité ».
- <sup>493</sup> *Toinou. Le cri d'un enfant auvergnat*, Paris, Plon, collection Terre Humaine, 1980, p. 36 et 199.
- <sup>494</sup> Voir François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, et Françoise Balibar, *L'institution du français. Essai sur le colingisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985

(en particulier « Le Français des instituteurs », p. 147 et suivantes, et la 3<sup>e</sup> partie « Démocratiser le français républicain »). Outre Eugen Weber, *op.cit.*, (chap.6), lire Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

<sup>495</sup> *La Formation...*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>496</sup> René Gallissot, « Perspective historique en France : histoire sociale, histoire urbaine, histoire nationale », dans *Les étrangers dans la ville*, *op.cit.*, p.96.

<sup>497</sup> Julien Damon, *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1995.

<sup>498</sup> *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 36.

<sup>499</sup> Castel les distingue d'ailleurs : « Le vagabond est devenu autre, désaffilié par rapport à un ordre social auquel il a auparavant appartenu. Au sens strict, la figure du vagabond ne peut apparaître que dans un monde structuré dont il a décroché. Au contraire, l'étranger, le rôdeur, symbolisent l'altérité totale par rapport à un type d'organisation communautaire qui autogère encore ses turbulences », p. 40. On pourrait ajouter qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'étranger dispose d'un travail, raison première de sa présence en France, quand le vagabond, fréquemment, est en dehors du marché du travail.

<sup>500</sup> Alain Rey (dir), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert-Paris, 1992.

<sup>501</sup> Dans les campagnes, certains travaux étaient traditionnellement confiés aux « étrangers ». Arnold Van Gennep rappelle que « la moisson était exécutée, en règle générale, sauf dans de très petites propriétés, ou sur des pentes dangereuses, par de la main-d'œuvre temporaire qui venait quelquefois de très loin, ou seulement des villages voisins ». Cela était aussi le cas pour les vendanges, les battages, et bien d'autres récoltes encore. *Manuel de Folklore Français Contemporain*, Paris, Picard, 1951 : T.1/V, p. 2206 et suivantes.

<sup>502</sup> Voir par exemple les « Instructions relatives à la loi sur les crieurs publics et sur le colportage », circulaire n° 11 du 20 février 1834 envoyée par le ministère de l'Intérieur et des cultes aux préfets. Autre exemple avec le *Journal des commissaires de police. Recueil mensuel de législation, de jurisprudence et de doctrine*, octobre 1856, n°10, 2<sup>e</sup> année, « Réglementation du colportage », pp. 300-303, AN BB<sup>18</sup>1537.

<sup>503</sup> Année 1888, ADD M870.

<sup>504</sup> La création, par le décret du 22 février 1855 (complété par celui du 15 avril 1863) d'une Police spéciale sur les chemins de fer est à cet égard tout à fait symbolique des problèmes inédits que posent les nouveaux moyens de transport aux gouvernements.

<sup>505</sup> Pour une histoire des représentations du vagabondage, lire Jean-François Wagniard, *Le vagabond à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999.

<sup>506</sup> *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987 pour la traduction française, p. 13-14. Rappelons que, peu de temps auparavant, Michel Foucault avait publié *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

<sup>507</sup> *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 12.

<sup>508</sup> Pour une approche historique de la législation sur le vagabondage et la mendicité, voir J.F. Wagniard, *op.cit.*, et Patrick Gaboriau, *SDF à la Belle Époque*, *op.cit.*

<sup>509</sup> 28 juin 1817, Circulaire n° 50, « Invitation de prendre des mesures pour réprimer le vagabondage », ADN M199(1).

<sup>510</sup> 19 juillet 1817, AN BB<sup>18</sup> 972.

<sup>511</sup> AN BB<sup>18</sup> 1467.

<sup>512</sup> ADD M 3978.

<sup>513</sup> Cité par Eugen Weber, *La Fin des terroirs*, *op.cit.*, p. 104-105.

<sup>514</sup> Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de la ville de Lille, séance du 15 mai 1823, AD Nord, M199/1.

<sup>515</sup> *La Grande Peur*, 1<sup>ère</sup> édition en 1932, plusieurs rééditions (Colin 1988).

<sup>516</sup> Alain Corbin, *Archaisme et modernité...*, *op.cit.*, p. 496-497 ; Marcel Vigreux, *Paysans et notables...*, *op.cit.*, p. 231-234 ; Pierre Levêque, *op.cit.*, p. 161 et 358-359 ; Georges Dupeux, *op.cit.*, p.306-309.

<sup>517</sup> Voir par exemple l'article de Georges Lefevre dans *Le Cri du Peuple*, 25 novembre 1883 (« Ceux du Champ. Les saltimbanques. »).

<sup>518</sup> Ces représentations s'appuient semble-t-il sur une réalité statistique : Gabriel Désert a montré, à partir des statistiques judiciaires, que les migrants (sans domicile fixe ou étrangers au département) sont responsables du cinquième de la criminalité légale à la fin de la Restauration et du tiers entre 1880 et 1890, cité par Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard, 1990, p. 305.

<sup>519</sup> Marcel Vigreux, *op.cit.*, p. 511.

<sup>520</sup> Cité par Fernand Braudel, *op.cit.*, T.III «Les hommes et les choses», p. 428.

<sup>521</sup> Lettre du Ministre de la Police Générale au Garde des Sceaux 22 mars 1817, AN BB<sup>18</sup> 972.

<sup>522</sup> Procureur général d'Aix, 8 juillet 1817 [reprise d'une circulaire adressée par le Garde des Sceaux aux Procureurs généraux], AN BB<sup>18</sup> 972.

<sup>523</sup> ADD M1192, Lettre au Préfet, «Affaire des ramoneurs savoisiens».

<sup>524</sup> Nombreuses interdictions municipales sous la monarchie de Juillet, cf. ADN M 199(6). Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les mendiants étrangers étaient exclus de l'admission à l'hôpital (Bronislaw Geremek, *op.cit.*, p.281).

<sup>525</sup> Fort probablement, l'hostilité envers les vagabonds varie selon les régions. Lire en particulier Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

<sup>526</sup> Voltaire, « De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Égyptiens », *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. II, Paris, Garnier, 1963, p. 65.

<sup>527</sup> *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1998, p.41.

<sup>528</sup> AN BB<sup>18</sup> 1136, n° 7057.

<sup>529</sup> AN BB<sup>18</sup> 1136, n° 7060.

<sup>530</sup> Ce thème d'une population formant un État dans l'État est récurrent quand il s'agit des Bohémiens... Mais il est présent aussi dans les discours sur le prolétariat industriel tout au long du siècle. Pour la première moitié du XIX<sup>e</sup>, Louis Chevalier, évoque cette phrase de Daniel Stern : « une nation dans la nation et que l'on commençait à désigner sous un nouveau nom : le prolétariat industriel », *Classes laborieuses...*, *op.cit.*, p. 598-599.

<sup>531</sup> *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

<sup>532</sup> Voir François Vaux de Foletier, *Les Bohémiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lattès, 1981.

<sup>533</sup> BB<sup>18</sup> 1136.

<sup>534</sup> Du Préfet du Haut-Rhin aux « Sous-Préfets, Maires, Commandant de la gendarmerie impériale et Commissaires de police du département » : « instructions concernant les saltimbanques, bateleurs, joueurs d'orgues, musiciens ambulants et chanteurs », AN F<sup>7</sup> 12238.

<sup>535</sup> Pau, 1863, 46 p.

<sup>536</sup> *Op.cit.*, p. 139 et suivantes.

<sup>537</sup> Mai 1865, arrêté municipal de Labergement-Sainte-Marie (Doubs), pris en conformité avec une circulaire préfectorale du 20 janvier 1865, ADD M1252. Les communes de Maisières, Orgeans, Chapelle d'Huin, Franez, Lavernay, etc., prennent le même type d'arrêté.

<sup>538</sup> *Op.cit.*, p. 151 et suivantes.

<sup>539</sup> Sur ce recensement, lire François Vaux de Foletier, *op.cit.*, pp. 171-182.

<sup>540</sup> Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, *op.cit.*, p. 89. Cette loi, précise Jean-François Wagnart (*op.cit.*, p. 153) oblige les individus « de nationalité française, qui, n'ayant en France aucun domicile ni résidence fixe, voudront circuler sur le territoire français pour exercer la profession de commerçants ou industriels forains » à demander un carnet d'identité avec photographie, signalement et activités commerciales. Le texte complet de la loi est reproduit par François Vaux de Foletier, *op.cit.*, p. 185-187. On ajoutera que ce n'est qu'en 1994 que le vagabondage a cessé de constituer un délit !

<sup>541</sup> *Les Parias de France et d'Espagne*, p. 243. Rochas est médecin à Pau, lauréat de la Société d'Anthropologie de Paris.

<sup>542</sup> AN BB<sup>18</sup> 1935

<sup>543</sup> Rapport du Procureur Général de Toulouse, 28 septembre, BB<sup>18</sup> 2014, dossier 281.

<sup>544</sup> Sur ce point, voir aussi Robert Miles, « Le racisme européen dans son contexte historique », *art.cit.*, p. 124-125.

<sup>545</sup> *Op.cit.*, p. 68.

<sup>546</sup> La loi électorale de mai 1850 exclut du droit de vote près de trois millions d'ouvriers...

<sup>547</sup> Comme l'écrit Susanna Barrows, « tous, de Taine à Zola et le Bon, ont partagé le sentiment d'Edmond de Goncourt : les "barbares" modernes qui s'apprêtaient à détruire la civilisation étaient les ouvriers. Leur but était la révolution sociale, leur armée la foule », *op.cit.*, p. 170.

<sup>548</sup> Alexandre Lacassagne est le grand représentant de l'École médico-légale et anthropologique lyonnaise ; c'est à lui qu'est confiée l'autopsie du président Sadi Carnot.

<sup>549</sup> Sur ce point, Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998. L'auteur rappelle que c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'est élaborée la politique assistantielle qui remplace les traditionnels secours.

### **NOTES DU CHAPITRE 8**

<sup>550</sup> Sylvie Germain, *Le Livre des nuits*, *op.cit.*, p. 77.

<sup>551</sup> *La Crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Galilée, 1997, p.372.

<sup>552</sup> Nous empruntons cette expression à Clifford Geertz, *Ici et Là-Bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris, Métailié, 1996.

<sup>553</sup> Voir par exemple Christian Desplat, *La guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées (XII<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècles)*, Pau, J&D Éditions, 1993. Jean-François Soulet parle de « guerre des limites », *op.cit.*, p.63.

<sup>554</sup> AN F<sup>7</sup>12577 pour cette affaire et les deux précédentes.

<sup>555</sup> Pierre Milza, *Français et Italiens...*, *op.cit.* p. 778.

<sup>556</sup> AN BB<sup>18</sup> 1978, n° 2181.

<sup>557</sup> Séries AN BB<sup>18</sup> (par exemple : 979, 1107, 1797, 1826, 1848...) et AN F<sup>7</sup> (12569 à 12571 et 12933, « Incidents à la frontière franco-allemande »).

<sup>558</sup> AN F<sup>7</sup>12569. On apprend à cette occasion que les douaniers allemands toucheraient une prime pour chaque braconnier capturé.

<sup>559</sup> *Ibid.*

<sup>560</sup> Rapport du Préfet de Meurthe-et-Moselle au ministre de l'Intérieur, 25 janvier 1888, AN F<sup>7</sup>12566.

<sup>561</sup> Sans doute faudrait-il ici nuancer ces remarques : à l'intérieur même de la ligne frontalière entre l'Allemagne et la France, il y eut des différences, en particulier en Alsace, cf. Alfred Wahl et Jean-Claude Richez, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994.

<sup>562</sup> Pour Pierre Bonte et Michel Izard, les querelles entre bergers sont une des modalités - un simulacre - de la guerre, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, article « Guerre », pp. 313-316.

<sup>563</sup> Pierre Milza a recensé pour les années 1896-1902, 51 incidents de frontière et affaires d'espionnage, *op.cit.*, p. 828. La série BB<sup>18</sup> garde les traces de tensions à la frontière franco-italienne : pour 1894, voir BB<sup>18</sup>1978 (n°2181) et 1975 (n°1658), pour 1896 se reporter par exemple à BB<sup>18</sup> 2022 (n°132). Didier Bigorgne, pour les Ardennes, fait allusion aux « incidents de frontière de plus en plus fréquents » et aux « proportions démesurées », « Main-d'œuvre étrangère et mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle... », *art.cit.*, pp. 11-26.

<sup>564</sup> Rapport du Commissaire Spécial de Police d'Hendaye au sous-préfet, 26 mai 1877, AN F<sup>7</sup>12577.

<sup>565</sup> AN F<sup>7</sup>12566, 23 février 1877.

<sup>566</sup> En 1892, à Montreux-Château (Belfort) et Vittonville (Meurthe-et-Moselle), AN BB<sup>18</sup> 1904 et 1905.

<sup>567</sup> AN F<sup>7</sup>12566.

<sup>568</sup> AN F<sup>7</sup>12571.

<sup>569</sup> Voir AN F<sup>7</sup>12933.

<sup>570</sup> Des conflits similaires se sont déroulés ailleurs dans les Pyrénées ; pour la Cerdagne, lire Peter Sahlins, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1996 (trad., 1989). Pour le Roussillon, Geneviève Gavignaud, « La frontière pyrénéenne et la partie française de la Catalogne depuis 1659 », dans *Frontières et limites de 1610 à nos jours*, Actes du 101<sup>o</sup> Congrès national des sociétés savantes, Lille, 1976, Section d'histoire moderne et contemporaine, t.I, Bibliothèque nationale, 1978, 328 p., pp. 155-170.

<sup>571</sup> Pour une histoire du Pays Quint, on se reportera au chapitre VI de l'ouvrage cité de Jean Sermet, *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*, Tarbes, *Revue Pyrénées*, Amis du Livre Pyrénéen, 1983.

<sup>572</sup> Xavier de Planhol, *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1988, p. 140.

<sup>573</sup> AN BB<sup>18</sup> 1173.

<sup>574</sup> AN C 2179. Ce type d'archive est particulièrement intéressant dans la mesure où le regard officiel — présent dans la plupart des séries d'archives (administratives, policières, voire judiciaires) — laisse ici la place à une prise de parole par les individus eux-mêmes. Cette parole, si elle demeure contrôlée ne serait-ce que par le statut des scripteurs, n'en échappe pas moins aux filtres habituels du discours étatique.

<sup>575</sup> Cette zone se situe plus précisément dans la partie méridionale de la vallée de Baïgorry, seule partie qui fut l'objet de litiges. Cette partie de la vallée (les Aldudes) fut défrichée au cours des siècles par les Baïgorriens, qui n'hésitèrent pas à envahir les territoires incontestablement espagnols de Roncevaux et d'Erro (Jean Sermet, *op.cit.*, p. 199). Voir aussi Daniel Nordman, *Frontières de France*, *op.cit.*, p. 332 et suivantes.

<sup>576</sup> *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1968 (1<sup>ère</sup> édition 1937), 312 p. Pour Marcel Mauss, on songe à ce qu'il écrit du potlatch, « système de prestations sociales » qui se caractérise lui aussi par des « formes agonistiques où des individus et des groupes viennent absorber ou détruire les richesses du clan à la fois opposé et allié » [c'est nous qui soulignons], « Don, contrat, échange », in *Œuvres*, 3, Paris, Éditions de Minuit, 1969, pp. 39-32.

<sup>577</sup> *La Société des individus*, *op.cit.*, p. 178.

<sup>578</sup> On songe ici à la distinction établie dans certaines régions françaises entre les *petits étrangers* et les *grands étrangers*, les premiers étant définis avant tout par le critère parental (système lignager), les seconds par le critère spatial, cf. Claude Karnoouh, *art.cit.*

<sup>579</sup> Voir particulièrement, Ralph David Grillo, « Nation » and « State » in Europe. *Anthropological Perspectives*, London, Academic Press, 1980, 201 p., p. 13.

<sup>580</sup> Carlos de Fernandez de Casadevante Romani, *La frontière franco-espagnole et les relations de voisinage, avec une référence spéciale au secteur frontalier du Pays Basque*, Bayonne, Harriet, 1989, p. 179.

- <sup>581</sup> AN F<sup>7</sup> 12578.
- <sup>582</sup> Syndicat pastoral formé en 1837 et reconnu par une Ordonnance royale en 1838 (Jean Sermet, *op.cit.*, p. 194).
- <sup>583</sup> AN F<sup>7</sup> 12577.
- <sup>584</sup> La nationalité désigne, en droit, l'appartenance d'une personne à un État, et non, comme on le croit souvent, à une nation. Sur ce point, Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, *op.cit.*, plus précisément le chapitre 5 : « Socio-histoire d'un concept : les usages du mot "nationalité" au XIX<sup>e</sup> siècle ».
- <sup>585</sup> Benedict Anderson, *Imagined Communities*, London, Verso, 1983 (trad. fr. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1991).
- <sup>586</sup> *Nations et nationalisme*, Éditions Payot, 1989 (1983), p. 11. La phrase complète est : « le nationalisme est essentiellement un principe politique qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes ».
- <sup>587</sup> Bernard Lepetit, dans sa préface à l'ouvrage de P.Sahlins, *op.cit.*, p. 7.
- <sup>588</sup> Ministre de l'Instruction de Louis-Napoléon Bonaparte entre 1863 et 1869.
- <sup>589</sup> *Op.cit.*, p. 248.
- <sup>590</sup> Rapport au Préfet des Basses-Pyrénées AN F<sup>7</sup>12578.
- <sup>591</sup> AN F<sup>7</sup>12578.
- <sup>592</sup> Le traité auquel il est fait allusion est le Traité de Limites de décembre 1856, par lequel la propriété du Pays Quint revient aux vallées espagnoles de Baztan et d'Erro. AN F<sup>7</sup>12577.
- <sup>593</sup> Peter Sahlins, *op.cit.*, p. 302.
- <sup>594</sup> *Documents Parlementaires*, t. XXIX, séance du 2 février 1888.
- <sup>595</sup> Cf. par exemple, après 1870 « la ligne bleue des Vosges » que Maginot transforme en ligne fortifiée en 1930.
- <sup>596</sup> Bernard Lepetit, *op.cit.*
- <sup>597</sup> Voir Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Le Seuil, 1979.
- <sup>598</sup> Voir Eugen Weber, *La Fin des terroirs*, *op.cit.*
- <sup>599</sup> *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.263-264, puis 298.
- <sup>600</sup> « Une nouvelle approche de la France rurale au XIX<sup>e</sup> siècle ? À propos de thèses récentes sur les Pyrénées », *Revue Historique*, 1989, 2, pp.381-392.
- <sup>601</sup> *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852*, Perpignan Publications de L'Olivier, 1995.
- <sup>602</sup> Voir notamment de Jean-François Chanet, *op.cit.* L'auteur montre que le processus qui a mené à une relative uniformisation linguistique du pays est bien plus complexe et nuancé et ne peut se réduire à l'image d'une République imposant par la force et les brimades la langue française au détriment des dialectes.
- <sup>603</sup> Sur ce point, voir Ferdinand Tönnies, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Éditions RETZ-CEPL, 1977.

#### **NOTES DU CHAPITRE 9**

- <sup>604</sup> Sylvie Germain, *op.cit.*, p. 267.
- <sup>605</sup> Colette Beaune, *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1988.
- <sup>606</sup> La Renaissance du Livre, 190 p.
- <sup>607</sup> Sophie Wahnich, *L'impossible citoyen*, *op.cit.*, p. 351.
- <sup>608</sup> Sur ce point, voir François Furet, *La Révolution. De Turgot à Jules Ferry 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, (p. 114) et Michael Jeismann, *La Patrie de l'ennemi, la notion d'ennemi national et la représentation de la nation en Allemagne et en France de 1792 à 1918*, Paris, CNRS Editions, 1997.

<sup>609</sup> *Op.cit.*, p.57. Sur la définition nouvelle de la nation et du sentiment d'appartenance, se reporter au chapitre « Devenir français, devenir étranger ».

<sup>610</sup> Cf. Gérard Noiriel, « Sociologie d'un concept. Les usages du mot "nationalité" au XIX<sup>e</sup> siècle », *Genèses*, septembre 1995, pp. 4-23.

<sup>611</sup> Pour le contexte diplomatique et militaire dans lequel s'inscrit cette occupation, on peut se reporter au premier chapitre de l'ouvrage de Roger André : *L'Occupation de la France par les Alliés en 1815*, Paris, De Boccard, 1924, (Thèse pour le doctorat de sciences politiques et économiques), 181 p. Voir aussi Max Bruchet, « L'invasion et l'occupation du Nord par les Alliés, 1814-1815 », *Revue du Nord*, 1920 (t.vi) et 1921 (t.vii).

<sup>612</sup> Les Archives nationales gardent une trace abondante des conflits entre populations françaises et soldats étrangers. Nous avons retenu une quarantaine de dossiers (AN BB<sup>18</sup> : 944, 956, 962, 964, 967 à 975, 979, 1013 à 1015, 1020 à 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1032, 1035 à 1045, 1047, 1049 et ADD M 698). Les départements concernés (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin, Côte-d'Or, Rhône et ancien département de Seine-et-Oise) sont ceux qui ont eu le plus à souffrir de l'occupation. Pour plus de détail sur les analyses que nous développons ici, voir le chapitre 12 de notre thèse.

<sup>613</sup> *De la division du travail social* (1930), PUF, Quadrige, 4<sup>e</sup> édition, 1996.

<sup>614</sup> AN BB<sup>18</sup> 970, lettre adressée le 24 juillet 1816 au préfet de la Moselle par le sous-préfet de Sarreguemines.

<sup>615</sup> AN BB<sup>18</sup> 1035, n° 1722.

<sup>616</sup> AN BB<sup>18</sup> 970, rapport de M. le chevalier Radulph de Gournay, officier de l'état-major du Ministère de la guerre

<sup>617</sup> AN BB<sup>18</sup> 1029, n° 1264.

<sup>618</sup> AN BB<sup>18</sup> 1035, 30 juillet 1817.

<sup>619</sup> AN BB<sup>18</sup> 1021, n° 665.

<sup>620</sup> Voir notre thèse, p.542-543.

<sup>621</sup> Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1974 (1955 pour la première édition), p. 154.

<sup>622</sup> « La Révolution et l'Empire », dans *Histoire de la France rurale, op.cit.*, p. 35.

<sup>623</sup> Voir Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert, William Serman, etc., *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

<sup>624</sup> Rixe entre villageois et Cosaques, villages d'Olling et de Forbach, AN BB<sup>18</sup> 964. Voir aussi la rixe entre un lieutenant britannique et des jeunes gens de la commune de Guines (canton de Boulogne), juillet 1818, AN BB<sup>18</sup> 1041, dossier n° 2330.

<sup>625</sup> AN BB<sup>18</sup> 1027 (lettre du 14 juillet 1817 de Wellington au Duc de Richelieu, chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères) et AN BB<sup>18</sup> 1041, n°2270 (juillet 1818).

<sup>626</sup> Rapport du 30 juillet 1817, AN BB<sup>18</sup> 1035.

<sup>627</sup> Nous reprenons ici les catégories définies par Ferdinand Tönnies dans *Communauté et Société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz-CEPL, 1977, pp. 47-49.

<sup>628</sup> Voir par exemple les rapports du procureur du roi près les Cours d'assises et prévôtales des Ardennes (AN BB<sup>18</sup> 970).

<sup>629</sup> Le 19 juin 1818, le procureur général de Douai, dans son rapport au Garde des Sceaux, qualifie ainsi de « véritable calamité » la présence de soldats anglais dans sa région (AN BB<sup>18</sup> 1038, n° 2059). En juillet, le procureur général de Metz dénonce les excès des troupes russes dans le département des Ardennes (AN BB<sup>18</sup> 1041, n° 2270).

<sup>630</sup> André Jardin et André-Jean Tudesq, *La France des notables. I. L'évolution générale 1815-1848*, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, 1973, p. 38 et 55-58.

<sup>631</sup> On songe aux événements de Chateaudun, de Châtillon-sur-Seine, d'Autun ou encore de Chaumont : les Prussiens, attaqués par des corps francs, s'en prennent aux habitants de ces villes, qu'ils violentent et parfois déportent et dont ils pillent et incendient les maisons.

Mais Philippe Roth évoque bien d'autres cas similaires, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990, chap. XI : « À travers la France occupée ».

<sup>632</sup> *La fin des terroirs*, *op.cit.*, p. 154 et suivantes. Weber montre qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, 30 à 40% des conscrits ignoraient l'existence de la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine.

<sup>633</sup> *Marianne au combat. L'imagerie et la symboliques républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 187-188.

<sup>634</sup> *1870. La France dans la guerre*, Paris, Colin, 1989.

<sup>635</sup> *Le village des cannibales*, *op.cit.*

<sup>636</sup> Des vétérans de la Grande Armée supplient qu'on leur laisse une petite place au combat, en Normandie ou en Champagne, les préfets estiment que dans leurs régions la guerre sera populaire, tant la mémoire des exactions commises au début de la Restauration est intacte, Audoin-Rouzeau, *op.cit.*, p. 25-26.

<sup>637</sup> Sur l'admiration et la fascination que la pensée allemande suscitait alors chez bien des « intellectuels » (le terme n'existait pas alors) de l'époque, lire Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959 et Michel Espagne, *Le paradigme de l'étranger : les chaires de littérature étrangère au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Cerf, 1993.

<sup>638</sup> Sur ce point précis, voir Philippe Roth, *op.cit.*, p. 610 et suivantes, et surtout Michael Jeismann, *op.cit.* (deuxième partie).

<sup>639</sup> Chez certains intellectuels français, ce n'est pas à vrai dire de haine qu'il s'agit, mais plutôt d'une fascination malheureuse. Dès 1871, Renan, dans *La Réforme intellectuelle et morale*, estime que le redressement de la France doit s'inspirer de la renaissance de la Prusse après Iena. L'année suivante, Lavissee demande une disponibilité pour aller étudier à Berlin, où il rédige sa thèse sur *La Jeunesse de Frédéric II*. D'autres, comme Seignobos, Lucien Herr ou Durkheim, le suivront en Allemagne. Par ailleurs, on ne peut manquer d'évoquer la célèbre querelle qui oppose Renan ou Fustel de Coulanges à leurs « collègues » allemands à propos, notamment, de la Nation. Michael Jeismann souligne que la haine est réciproque.

<sup>640</sup> AN F<sup>7</sup> 12566. Sous cette cote sont réunis de très nombreux dossiers relatifs aux relations franco-allemandes.

<sup>641</sup> *Ibid.*

<sup>642</sup> Les Allemands sont qualifiés « de vainqueurs de hasard ». Cette savoureuse expression en dit long sur le traumatisme psychologique d'une défaite inenvisageable. Stéphane Audoin-Rouzeau explique bien que la perte de Sedan, et plus encore celle de Metz, pour les hommes d'alors convaincus de leur supériorité militaire, ne purent s'expliquer que par la trahison. La défaite transforme la France en victime, quand c'est elle qui avait déclaré la guerre...

<sup>643</sup> *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 37-62 et 223-237.

<sup>644</sup> Une seconde vague de germanophobie déferle chez les écrivains à partir de 1905, portée par Déroulède, Barrès, Maurras, mais aussi de plus obscurs comme Paul d'Ivoi, Robert Baldy, Etienne Rey, etc.

<sup>645</sup> Voir par exemple les éditoriaux de Félix Pyat dans *Le Cri du Peuple* : « Germanisation » (11 avril 1887), « Sommes-nous Prussiens ? » (2 mai 1887).

<sup>646</sup> Par exemple : série d'articles en mai 1888 ; « Les Allemands chez nous » (4 janvier 1889) ; « Imposez l'Allemand ! » (10 janvier 1893), etc.

<sup>647</sup> *Le National*, 22 septembre 1888, « Les Allemands en France ».

<sup>648</sup> L'Angleterre étant depuis longtemps « l'ennemi héréditaire », l'anglophobie est ancienne ; elle continue d'être cultivée, comme le montrent de nombreux articles dans la presse. Pour le *Cri du Peuple* : « L'humiliation nationale » (1er novembre 1883), « L'Anglais » (3 octobre 1884).

<sup>649</sup> Mais le processus était enclenché avant les lois instituant l'école laïque, gratuite et obligatoire : la première édition du *Tour de France par deux enfants*, livre de lecture fondamental dans l'apprentissage du nationalisme, date de 1877.

<sup>650</sup> Georges Mauco, *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, thèse pour le doctorat, Paris, Armand Colin, 1932, p.38. En 1840, la colonie allemande à Paris aurait compté près de 100 000 membres, et autour de 170 000 à la veille de la Révolution de 1848, cf. Michelle Guillon-Gattegno, *Étrangers et immigrés en Ile de France*, Thèse, Paris I (géographie), 1992, p. 45.

<sup>651</sup> En octobre 1883, le *Journal des Tissus et des matières textiles* dénonce le nombre des ouvriers allemands employés dans les établissements français et prévient : « quand ils auront acquis une connaissance approfondie de votre commerce, quand ils auront gravé dans leur mémoire les moindres détails concernant votre affaire, quand ils auront tout compris, ils retourneront dans leur pays [...] fonderont une maison identique à la vôtre, iront voir vos clients », AN F<sup>7</sup> 12566.

<sup>652</sup> « Proposition de loi tendant à soumettre à une taxe de séjour les employés et ouvriers de nationalité étrangère exerçant leur profession en France », *Documents parlementaires*, t. XVII, annexe n° 39.

<sup>653</sup> Les affaires d'espionnage mettant en cause les Italiens se déroulent surtout dans les années 1890, voir Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, le chapitre IX : « Les tensions persistantes. » Pour se faire une idée de l'espionnage, on peut consulter par exemple les cartons AN F<sup>7</sup> 12641 à 12646.

<sup>654</sup> AN F<sup>7</sup>12581. Voir la Circulaire du 13 décembre pour son application.

<sup>655</sup> AN F<sup>7</sup>12644.

<sup>656</sup> 11 février, « Les Italiens et les Allemands en France » par A.Crozat.

<sup>657</sup> *Le Petit Caporal*, 25 septembre 1888, article de Maurice Mack.

<sup>658</sup> Stéréotype répandu alors dans la presse, voir par exemple *L'Éclair* (6 mars 1890, « L'espion »).

<sup>659</sup> *L'Information*, 15 novembre 1888.

<sup>660</sup> 4 janvier 1889.

<sup>661</sup> Tout l'article repose sur la rumeur de la présence de 8 ou 9 Prussiens à la cartoucherie de Puteaux.

<sup>662</sup> « L'espionnage », *Paris*, 6 octobre 1890 (AN F<sup>7</sup>12644).

<sup>663</sup> 10 janvier 1893, « Imposez l'Allemand ».

<sup>664</sup> 21 janvier 1893, « Les Allemands de Paris ».

<sup>665</sup> Rapport du Commissaire central, 7 août, ADN M171(6).

<sup>666</sup> Rapport n°927, 10 avril 1898 (15 pages dactylographiées), AD BDR 4M 958.

<sup>667</sup> AD BDR 4M 958, Lettre confidentielle du 22 mai 1901.

<sup>668</sup> *Ibid.*, rapport n°956, 4 juin 1901.

<sup>669</sup> « La mentalité xénophobe : le contre-espionnage en France et les racines de l'affaire Dreyfus », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XXIX, juillet-septembre 1982, pp. 489-499.

<sup>670</sup> Voir Jean-Jacques Becker, *Le Carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

<sup>671</sup> AN F<sup>7</sup> 12838 et AN F<sup>7</sup> 12581 (correspondance entre le ministère de la Guerre et celui de l'Intérieur, projets divers élaborés notamment par le 1<sup>er</sup> Bureau de la Sûreté Générale, au Ministère de l'Intérieur...). Dès janvier 1888, le Ministre de l'Intérieur prévoit que le décret en préparation servira de « base à l'établissement par la Police des relevés des étrangers, relevés destinés à remplacer avantageusement les carnets A et B de la gendarmerie ». Pour une analyse détaillée, voir notre thèse, p.563-565.

<sup>672</sup> F<sup>14</sup> 9572, Circulaire confidentielle du 16 juin 1893.

<sup>673</sup> Rapport du chef du Premier Bureau, Direction de la Sûreté Générale, 25 mars 1893, AN F<sup>7</sup> 12838.

<sup>674</sup> Par exemple : ADR 4M299, 4M300, 4M414.

<sup>675</sup> ADD M3038.

<sup>676</sup> Note secrète du ministre de la Guerre à celui de la Justice, AN BB<sup>18</sup> 2338.

<sup>677</sup> Voir par exemple pour la fin du siècle, AN F<sup>7</sup> 12641 à 12645. Pour le département du Nord, voir l'épaisse liasse cotée ADN M 178, « Surveillance de la frontière, 1880, Instructions ».

<sup>678</sup> Sur ce point précis, voir Pierre Rosanvallon, *La Monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994.

### NOTES DE LA CONCLUSION

<sup>679</sup> L'expression est une traduction littérale du livre de Benedict Anderson, *Imagined Communities*, *op.cit.*

<sup>680</sup> Robert Muchembled, *La violence au village*, *op.cit.*

<sup>681</sup> Voir Pierre Birnbaum, « *La France aux Français* ». *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Le Seuil, 1993.

<sup>682</sup> Voir les analyses de Jean-Claude Chamborédon *Sociologie du Sud-Est. Revue de Sciences Sociales*, n° 41-44, juillet 1984-juin 1985, pp. 61-82. [article co-écrit avec Jean-Philippe Mathy, Anne Méjean, Florence Weber].

<sup>683</sup> Christian Bromberger, Pierre Centlivres, Gérard Collomb, « Entre le local et le global : les figures de l'identité », dans Martine Segalen (dir.), *op.cit.*, p.141.

<sup>684</sup> Des questions demeurent toutefois en suspens : peut-on évaluer la place de ces conflits dans cette alchimie identitaire ? Cette cristallisation fut-elle propre aux régions touchées par ce grand chambardement que furent les révolutions industrielles ? Qu'en fut-il dans les zones où les étrangers étaient peu présents ?

<sup>685</sup> Cette thématique essentielle a été analysée par Gérard Noiriel dans son livre sur *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette-Littératures, 1999.

<sup>686</sup> Rogers Brubaker, *op.cit.*, p.175.

<sup>687</sup> François Furet, *La Révolution*, *op.cit.*

<sup>688</sup> Rogers Brubaker conclut à ce sujet que « le caractère ouvert de la législation française sur la nationalité est un legs du nationalisme français à l'un de ses moments culminants », *ibid.*

<sup>689</sup> Voir par exemple le thème de l'invasion dans l'entre-deux-guerres ou dans les années 1980-1990 (cf. Pierre-André Taguieff, *Face au racisme*, Paris, La Découverte, 1991, t.1, p. 130-135).

<sup>690</sup> Pour la période contemporaine, voir les différentes publications dirigées par Michel Wieviorka.

<sup>691</sup> On a vu, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, que le rejet de l'Autre exprime parfois une peur du déclassement. Pour une illustration actuelle, cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, « Notes de recherche sur les relations entre Français et immigrés... », *art.cit.* Pour les auteurs, « au cœur de la question du racisme, se tient le grippage du système de promotion ouvrière ». Tant que la présence des travailleurs étrangers ou immigrés permet aux Français d'améliorer leur condition sociale, les problèmes de coexistence « ethnique » restent négligeables. Voir aussi Didier Lapeyronnie, *L'individu et les minorités*, *op.cit.*

<sup>692</sup> « Le racisme européen dans son contexte historique », *art.cit.*

<sup>693</sup> « Face à l'immigration... », *art. cit.*

<sup>694</sup> *L'homme du fer*, *op.cit.*, p.46. Sur cette articulation entre nationalisme et internationalisme, lire également la conclusion de Michel Pigenet dans *Les Ouvriers du Cher...*, *op.cit.*

<sup>695</sup> Il y a peu ou pas de contacts entre ouvriers français et étrangers en dehors du travail : l'habitat et les lieux de sociabilité sont le plus souvent propres à chaque « communauté ».

<sup>696</sup> *Les marxistes et la question nationale, op.cit.*, p. 33. Il n'y a pas cependant de lien absolu entre ces modes de conscience ; de nombreuses régions n'ont connu qu'une infime immigration sans pour autant rester à l'écart du processus de nationalisation.

<sup>697</sup> AD BDR 1M1489.

<sup>698</sup> Pour Bertrand Joly (« La France et la Revanche, 1871-1914 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 46-2, 1999, pp.325-347).

<sup>699</sup> *Immigrant Workers in Industrial France. The Making of a New Laboring Class*, Philadelphia, Temple University Press, 1983.

<sup>700</sup> Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, septembre 1999, p. 5. L'auteur, s'appuyant sur les derniers travaux de Bourdieu, estime qu'il « est de la nature même de l'État de discriminer », et surtout que cette fonction de délimitation est « plus impérative et par là même plus prescriptive dans le cas de l'État nationalement républicain ». Il résume en quelque sorte ses analyses par la formule : « penser l'immigration, c'est penser l'État ».